This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

26244.18

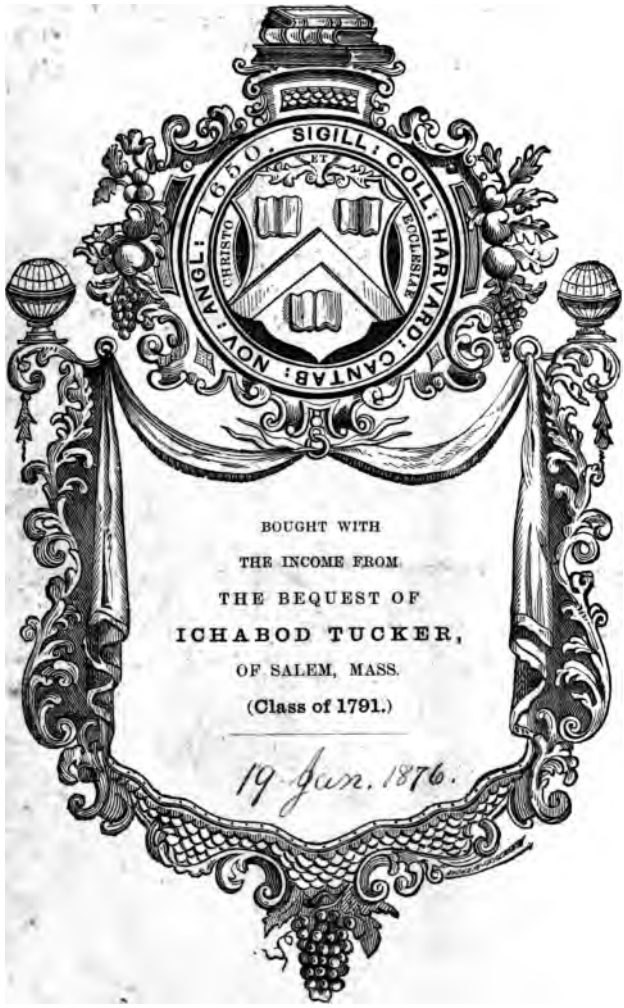

BOUGHT WITH
THE INCOME FROM
THE BEQUEST OF
ICHABOD TUCKER,
OF SALEM, MASS.
(Class of 1791.)

19 Jan. 1876.

CROYANCES

ET

LÉGENDES

DU

CENTRE DE LA FRANCE

CROYANCES

ET

LÉGENDES

DU

CENTRE DE LA FRANCE

SOUVENIRS DU VIEUX TEMPS

COUTUMES ET TRADITIONS POPULAIRES
COMPARÉES A CELLES DES PEUPLES
ANCIENS ET MODERNES

PAR

LAISNEL DE LA SALLE

AVEC UNE PRÉFACE DE GEORGE SAND

—

Tome second

—

PARIS
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE CENTRALES DES CHEMINS DE FER
A. CHAIX ET Cie
rue Bergère, 20, près du boulevard Montmartre
1875

26244.18

1876, Jan. 19.
Tucker Fund.

LIVRE QUATRIÈME

MŒURS ET COUTUMES

CHAPITRE PREMIER

NAISSANCE.

On croit, chez nous, comme en beaucoup d'autres pays, que le corps d'un enfant qu'une femme porte dans son sein, est susceptible d'offrir l'empreinte, de prendre la figure et la couleur des objets qui ont le plus vivement frappé l'imagination de la mère pendant sa grossesse, ou qui lui ont suscité de bizarres fantaisies, d'ardentes envies, qu'elle n'a pu satisfaire.

En raison de cette croyance, s'il existe dans une église ou ailleurs, un *bon saint* ou une *bonne sainte*[1] remarquable par

[1] Toute espèce de statue, fût-ce celle de Pluton ou de Vénus, est un *bon saint* ou une *bonne sainte* pour nos campagnards.

sa bonne mine, il arrive fréquemment que les femmes grosses font devant son image de longues stations, dans l'espoir que leur fruit reproduira les traits de l'objet de leur contemplation.

Au moment où les femmes enceintes éprouvent un de ces appétits immodérés auxquels elles sont sujettes et qui les poussent souvent à désirer de manger des aliments qu'on ne peut leur procurer, elles doivent éviter de se gratter, car leur enfant offrirait la représentation de la chose désirée, précisément à l'endroit de son corps où la mère se serait touchée.

Si l'enfant porte la marque d'un fruit, la couleur de cette marque se modifie, chaque année, d'après les nuances que prend sur l'arbre, et même après qu'il a été cueilli, le fruit *désiré*, en passant par les différents degrés de sa croissance et de sa maturité. — Ce préjugé semblerait encore assez généralement accepté, car on lit, non sans surprise, dans le journal *le Siècle* du 7 novembre 1862, le fait suivant : — « Un cas assez étrange de *désirance* s'est produit, il y a quelques jours, à Château-Thierry. Une femme est accouchée de deux enfants jumeaux, portant, l'un sur le ventre, l'autre sur la figure, l'emblème d'une betterave. Ce genre de signe a, *suivant la science*, cela de particulier que, lorsque la plante naturelle arrive à son état de maturité, la partie du corps qui la reproduit subit les mêmes phases de maturation ; ainsi, la peau devient terne, livide, et finirait par se corrompre et par compromettre les autres parties saines du corps si, à l'aide du fer rouge, on ne brûlait la partie malade et, par ce moyen extrême, on ne déterminait la formation d'une nouvelle peau. »

Enfin, l'on prétend qu'il suffit que la femme *envious*e, — c'est le terme consacré par lequel on désigne une femme grosse qui a des *envies*, — morde dans l'objet *envié*, pour que son enfant n'en porte pas la marque. — Telle était encore, en France, au dernier siècle, la conviction des classes les

plus éclairées. En 1711, lors d'un grand dîner que donna le cardinal de Noailles au dauphin et pendant lequel celui-ci avait voulu que toutes les portes fussent ouvertes, et que « la foule même le pressât », le prince fit prendre un soin tout particulier « d'une femme grosse qui s'y était fourrée et lui envoya d'un plat dont elle n'avait pu dissimuler l'extrême *envie* qui lui avait pris d'en manger[1]. »

Autrefois, en Allemagne, il était permis aux femmes enceintes qui avaient des envies de prendre, partout où elles se trouvaient, des fruits, des légumes, des volailles, etc. — Les gens de Schonaw étaient tenus d'entretenir un verger dans l'Enclos aux moines, pour que les femmes enceintes qui viendraient à passer pussent satisfaire leurs désirs[2].

On désigne l'enfant qui vient au monde avec un signe par les noms de *marcou*, *marquet*[3]. — Nos commères de village sont très-ingénieuses à saisir les rapports qui peuvent exister entre les signes empreints sur la peau du nouveau-né et les *envies* que la mère peut avoir éprouvées. Rien n'échappe à leur explication, rien ne reste dans le doute, et leurs éclaircissements les plus baroques concordent toujours parfaitement avec les *souvenirs* de l'accouchée; tant est irrésistible l'entraînement du merveilleux.

Cette influence de l'imagination de la mère sur le fœtus, est admise par les écrivains de tous les âges. Aristote, Hippocrate, et bien d'autres, en parlent. Voltaire, lui-même, partageait cette croyance[4]. — Les femmes grecques, durant leur grossesse, faisaient placer dans leurs appartements les images des dieux et des demi-dieux les plus célèbres par leur jeunesse et leur beauté, afin que leurs enfants ressemblassent

[1] Saint-Simon, *Mémoires*, t. VI, chap. VI.

[2] Jacob Grimm, *Antiquités du droit allemand*, p. 409; — Michelet, *Origines du droit français*, p. 49.

[3] Voy. ces mots dans le *Glossaire du Centre*.

[4] *Dictionnaire philosophique*, au mot Influence.

à Apollon, à Narcisse, à Hyacinthe, etc. [1]. — Hippocrate raconte qu'une Éthiopienne étant accouchée d'un enfant remarquable par la délicatesse de ses traits et la blancheur de son teint, fut accusée d'adultère, mais que cette femme ayant attiré l'attention de ses juges sur un tableau suspendu près de sa couche, et qui représentait des figures de la plus grande beauté, elle sortit de cette accusation blanche comme neige. En passant du noir au blanc, on trouve à cette histoire le curieux pendant que voici : — Vers les premières années du dix-neuvième siècle, une dame russe du plus haut parage mit au monde un mulâtre, ce qui l'eût infailliblement noircie dans l'opinion publique, si les académiciens de Moscou n'eussent donné à cet événement une couleur toute naturelle, en déclarant que la vue seule d'un nègre, qui se trouvait au service de cette dame, avait occasionné ce phénomène [2].

Au dire des anciens, l'imagination chez les animaux peut produire des effets identiques, mais bien plus extraordinaires encore. Par exemple, Aristote, et, longtemps après lui, Vanini, qui vivait au commencement du dix-septième siècle, pensent que, pour se procurer des poulains de couleur verte, il n'est besoin que de revêtir l'étalon et la cavale qui doivent les engendrer de housses de cette couleur. — Tout le monde connaît le procédé employé par Jacob pour obtenir des brebis et des chèvres pies, et qui consistait tout simplement à placer près du râtelier et de l'abreuvoir de ces animaux des gaules vertes à moitié dépouillées de leur écorce [3].

Toute femme grosse qui, sans y penser, part du pied droit chaque fois qu'elle se met en marche, accouchera infailliblement d'un garçon.

Lorsqu'une femme est près d'accoucher, on s'adresse spécialement à sainte Marguerite pour obtenir l'heureuse déli-

[1] Oppianus, *de Venatione*, lib. I, v. 357.
[2] Paul de Rémusat, *Revue des Deux Mondes*, IIe série, 24e année.
[3] Voy. Gen., xxx, 37 et suivants.

vrance de la mère et assurer l'avenir de l'enfant attendu[1]. Autrefois, dans celles de nos paroisses dont l'église avait sainte Marguerite pour patronne, on passait la ceinture de sa statue autour du corps de la femme en travail, pour faciliter l'accouchement. Du reste, sainte Marguerite joue le rôle de Lucine ailleurs qu'en Berry. Patin, dans une lettre adressée à son ami Spon, dont la femme était enceinte, lui écrit : — « S'il n'y avait que vingt-cinq lieues d'ici à Lyon, j'irais dire l'*oraison de sainte Marguerite* et prendre ma part du gâteau du baptême de cet enfant qui viendra. »

Le septième garçon d'une même mère, sans interposition de fille, est toujours désigné sous le nom de *marcou*. Le *marcou* naît fatalement sorcier. Il passe pour être *panseux de secret* de naissance, et sa spécialité est de *panser des fièvres* et *des écrouelles*. — En Normandie, cette inévitable destinée est aussi le lot de la septième fille de la même mère [2]. — Nos *marcous* sont ce que l'on appelait autrefois des *septenaires*. Le nom de *marcous* leur a été donné, parce que saint Marcoul, qui vivait, dit-on, vers la fin du sixième siècle, guérissait, en son temps, les scrofuleux, faculté qui lui fut sans doute attribuée, en raison de l'assonance qui existe entre son nom *Marcoul*[3] et ces mots : *mal cou, mal de cou*.

Nous rappellerons, à propos de ces aptitudes données par la naissance, que les aînés de la famille des comtes de Châteauroux partageaient avec les rois de France et même, dit-on, avec ceux d'Angleterre[4], le privilége de guérir les écrouelles, en les touchant avec du pain bénit. Ils devaient,

[1] M. Ribault de Laugardière, *Prières populaires du Berry*, page 12, fin de la note 1.

[2] Mlle Bosquet, *la Normandie romanesque et merveilleuse*, p. 306.

[3] *Marcoul* pour *Malcoul* voy. page 179, note 2, du t. I, ce que l'on dit du mot *mar* employé autrefois pour *mal*.

[4] Rapin Thoiras, t. I, p. 378. — C'est en s'emparant du titre de roi de France que les monarques anglais s'attribuèrent le don de guérir les écrouelles.

assure-t-on, cette prérogative à l'avantage de posséder sur leur territoire une fontaine au bord de laquelle avaient anciennement stationné les reliques des Trois rois[1].

La mère qui met au monde un garçon est régalée d'une bonne *rôtie au vin*[2] bien sucrée; celle qui accouche d'une fille n'a droit qu'à une simple soupe au lait. Cette coutume, qui est principalement en vogue dans le canton d'Éguzon (Indre), rappelle un devoir seigneurial des plus bizarres qui existait naguère chez nos voisins les Poitevins, et dont le titre fut renouvelé en 1787. Ce devoir consistait, de la part de celui qui l'*avouait*, à se présenter, lors des couches de la femme de son seigneur, devant la porte de l'accouchée et à crier : *Vive Madame et le nouveau-né !* Si la dame avait donné le jour à un garçon, le vassal était tenu de boire tout d'une haleine une bouteille de vin et de manger une livre de pain blanc avec une perdrix fortement assaisonnée de sel et de poivre; le tout fourni par le seigneur. Si la dame n'était accouchée que d'une fille, on ne servait au vassal qu'une bouteille d'eau, un morceau de pain noir et du fromage[3].

Cet incivil et désobligeant accueil fait à la femme à son entrée en ce monde se remarque presque par tout pays. — « En Suisse, à Schaffhouse, la servante qui déclare une naissance, doit porter, si c'est un garçon, deux bouquets au sein et à la main; un bouquet seulement si c'est une fille. A Neftenbach, celui qui devenait père d'un garçon recevait deux voitures de bois; une seule si c'était une fille[4]. » — « Chez les Arabes, quand il naît un enfant mâle, on se réjouit, on se complimente;... si la mère accouche

[1] André Dulaurens, liv. I, *de Strumis;* — le P. Delris, liv. I, *Disq. magic.* — L'abbé Thiers, *Traité des superst.*, t. I, p. 510.

[2] Voy. p. 52, t. II, ce que l'on entend par *rôtie au vin.*

[3] Voy. la *France pittoresque* d'Abel Hugo, t. III, p. 174.

[4] Michelet, *Origines du droit français.* — Voy. plus loin, p. 105 et suiv.

d'une fille, on ne change rien aux habitudes de la maison, parce que cette naissance n'accroît en rien la force de la tribu[1]. » — En Chine, les familles sont transportées de joie lorsqu'il leur survient un garçon; si c'est une fille, elles sont dans la désolation; aussi les pères y vendent-ils volontiers leurs filles comme esclaves[2]. L'infanticide, crime si commun dans ces contrées, s'y exerce principalement, certains voyageurs disent *seulement* sur les enfants du sexe féminin[3].

A peine le nouveau-né a-t-il vu le jour, qu'on le lave, des pieds à la tête, avec du vin. Plus ce vin est rouge, plus l'enfant, lorsqu'il sera grand, aura de *mine*, c'est-à-dire aura le teint coloré. — Les anciens Grecs, au rapport de Plutarque[4] faisaient usage, en cette circonstance, de lotions semblables.

Nos paysans sont convaincus que, dans le cas où plusieurs enfants naissent d'un même accouchement, l'amitié qui existe entre ces *bessons* (jumeaux), est si précoce et si vive que, lorsque l'un d'eux vient à mourir, même dans l'âge le plus tendre, l'autre ou les autres ne tardent pas à le suivre.

Si la mère a déjà perdu quelque enfant en bas âge, ou si l'on craint pour la vie du nouveau-né, on le *voue au blanc*, ce qui consiste à le revêtir, de pied en cap, de vêtements de cette couleur, jusqu'à l'âge de deux ou trois ans. — Une très-

[1] Le général Daumas, *Mœurs et coutumes de l'Algérie*, p. 186.

[2] Dumont d'Urville, *Voyage pittoresque autour du monde*, t. I, p. 339.

[3] « Il est impossible de voir un pays où le mépris pour la vie de l'homme soit poussé plus loin; et pour ne citer qu'un fait à cet égard, on se rappelle qu'il y a quelques années, les gouverneurs des provinces de Tchy-li, de Kiang-sou, de Chang-toung et de Tche-kiang, ne trouvèrent pas d'autres moyen de combattre l'accroissement de la population que d'autoriser les habitants pauvres à jeter leurs enfants dans les fleuves vingt-quatre heures après leur naissance. Ce moyen monstrueux fut mis en pratique. » (*Moniteur de la flotte*, juin 1857.)

[4] In *Lyc.*, t. I, p. 49.

ancienne croyance nous donne l'explication de cet usage : on était généralement persuadé autrefois que ceux qui *mouraient dans les aubes* (*in albis*), c'est-à-dire sous la robe blanche, que tout nouveau baptisé ne quittait que huit jours après son baptême, « étaient nourris des regards de Dieu dans le ciel ».

Dans nos villages, on fait ordinairement baptiser les enfants dès le lendemain de leur naissance. Les pères et mères donnent autant que possible pour parrain et marraine à leur géniture les personnes qui leur paraissent devoir lui être le plus utiles un jour. L'alliance qui existe entre le parrain et le filleul est, aux yeux de nos paysans, aussi intime, aussi obligatoire, aussi indissoluble, que celle qui unit le père au fils. Le parrain et la marraine sont considérés comme un second père et une seconde mère, et ils sont véritablement, et dans toute l'acception des termes consacrés, *compère* et *commère*. Autrefois, en France, on avait, dans toutes les classes, sous ce rapport, la même manière de penser, et il arriva plusieurs fois, au treizième siècle, que l'on paya l'amende au filleul lorsque l'on tuait son parrain, et qu'on la paya au parrain quand on tuait son filleul[1].

Par suite de l'idée qu'ils se font de cette parenté spirituelle, nos villageois sont persuadés que le filleul ne peut épouser sa marraine et le parrain sa filleule. Ils vont même jusqu'à penser que le filleul ou la filleule ne peut contracter mariage avec le fils ou la fille de son parrain ou de sa marraine, et ce fut précisément cette sorte d'affinité spirituelle qu'invoqua Louis XII lorsqu'il voulut faire rompre son mariage avec la fille de Louis XI, son parrain. — L'autorité ecclésiastique partagea longtemps ces croyances, et prononça souvent la dissolution des alliances de cette espèce. Aussi le prêtre disait-il alors, en publiant les bans des personnes à

[1] *Leg.* Henri Ier, ch. LXXIX.

marier : « Bonnes gens, sé il y a nul né nulle qui y sache lignage, *comparage* ou affinité aucunes par quoy le mariage ne soit bon et loyal, si le die maintenant sous peine d'excommuniement[1]. »

Quoi qu'il en soit, on tient pour certain que la malédiction pèse sur les mariages de cette nature, et que leurs fruits ne viennent jamais à bien. Plusieurs fois on a vu naître de pareilles unions de petits monstres velus qui, à peine sortis du sein de la mère, se réfugiaient sous le lit, d'où l'on ne pouvait les faire déguerpir qu'à grands coups de fourche. Lorsqu'on y était parvenu, ils sautaient après la crémaillère, s'y balançaient plus ou moins longtemps, en faisant d'horribles grimaces, et puis disparaissaient, au grand contentement de tout le monde, par le tuyau de la cheminée. — Une bonne vieille nous assurait dernièrement qu'une femme de sa paroisse, mariée dans ces conditions, était accouchée de *douze hérissons*, que le maire de l'endroit s'était hâté de faire *encaver* (enfouir), de peur de *désacrier* (déshonorer) sa commune. Enfin les *Évangiles des Quenouilles* vont jusqu'à dire que « toutefois que de pareils époux se conjoindent charnellement, il tonne volontiers ou fait orage en terre ou en mer. »

On évite généralement de prendre pour marraine une femme enceinte, parce que l'on est persuadé que son fruit ou son filleul mourrait dans l'année.

Le parrain qui tient à ce que son filleul soit un excellent et infatigable chanteur doit, tandis qu'on le baptise, faire sonner les cloches à toute volée, car plus on les aura longtemps et vigoureusement tenues en branle, plus le nou-

[1] *Ancien missel à l'usage de Paris;* traduction du quinzième siècle; Bibl. nation., msc., n° 6843. — Quant à des exemples de rupture par l'Église de mariages semblables, voy. le 53e canon du concile *in trullo* qui se tint à Constantinople en 680; le 12e canon du concile de Compiègne; le *Code matrimonial*, IIe partie, p. 508 et suiv., etc., etc.

veau chrétien sera habile à bien entonner et à *mener un branle*[1].

Si le parrain oubliait, au sortir de l'église, d'appliquer un baiser sur chacune des joues de sa commère, il y aurait à craindre que le filleul ne fût muet ou pour le moins *bavoux*, c'est-à-dire bègue[2].

Il y a une soixantaine d'années, dans quelques-unes de nos églises, et particulièrement à Saint-Août (Indre), le *segretain*[3], aussitôt après la cérémonie du baptême, prenait la quenouille qui était attachée au côté de la statue de la sainte Vierge[4] et la donnait à la marraine, et celle-ci, qui était tenue de la filer, offrait, en attendant, à la Vierge, une autre quenouille chargée de chanvre. — A Bengy-sur-Craon (Cher), « on appelait *conoilles à la marraine*, trois ou quatre quenouilles garnies de fin *plain*[5], toutes rubantées, que l'on gardait dans les églises, appuyées à l'autel de la Sainte-Vierge. A chaque baptême, le *marillier* (sacristain) allait chercher une des *conoilles* et la présentait à la marraine qui, sachant bien ce que cela voulait dire, l'emportait chez elle et la rendait au bout de quelque temps à l'église, accompagnée d'une autre grosse quenouille chargée, ou d'une livre de blanc

[1] Non-seulement certaines de nos bourrées campagnardes portent le nom de *branle*, mais on donne aussi ce nom aux airs sur lesquels on les danse. — Voy. le mot Branle dans le *Glossaire du Centre*.

[2] Du latin *balbus*. — *Bavoux*, synonyme de *Le Bègue*, est un nom de famille assez répandu.

[3] Sacristain ; nous disons aussi *secretain*, comme Rabelais : — « Il requist frère Tappecoue, *secretain* des cordeliers du lieu. » (*Pantagruel*.)

[4] Nos paysans aiment à prêter à la Vierge cet ancien attribut des vertus domestiques de la femme. On sait que la symbolique chrétienne l'a réservé à sainte Anne.—Voy. la p. 43, t. II, et à la table des matières ce mot: Jetons de Marie, où il est question des *jetons de la Vierge* et de la *quenouille à la mariée*.

[5] Chanvre peigné de première qualité. — Du latin *planus*, plain, uni : — « Et quant aux filles et femmes qui n'ont et ne trouvent moyen de elles employer, leur sera baillé layne, *plain*, estouppes ou autres besongnes pour filler et ordre (ourdir). » (*Ordonnance de la ville de Bourges de 1556 contre la mendicité*.)

filet [1]. C'était un utile revenu pour la fabrique : avec cela, elle renouvelait son linge d'église. Cet usage était encore en vigueur à Bengy, il y a une vingtaine d'années (vers 1835) [2] ».

Le *compérage*, — c'est ainsi que nous nommons, non-seulement la cérémonie du baptême, mais encore la réunion des gens qui y assistent et la fête qui en résulte, — le *compérage* est toujours suivi d'un bon repas, et accompagné de réjouissances auxquelles la famille du nouveau-né fait participer autant que possible le public. En sortant de l'église, le parrain jette à la foule des curieux, tantôt des dragées, tantôt des pruneaux ou des noisettes, selon ses facultés, et s'il se montre peu généreux, il arrive encore parfois, dans certaines localités, que les enfants attroupés poussent ce vieux cri de provocation et de reproche : « *Pochette cousue ! pochette cousue !* (poche fermée !) »

N'oublions pas de noter que les dragées distribuées à l'occasion d'un *compérage*, sont douées d'une vertu bien précieuse. Un de ces bonbons, introduit dans la poche d'un conscrit, mais à son insu, au moment où il va tirer au sort, lui assure un excellent numéro.

Dans la classe des artisans, les personnes qui font partie du *compérage* parcourent plusieurs fois les rues de la ville, deux à deux, bras dessus bras dessous, escortant gaiement le poupon porté triomphalement en tête du cortége par la sage-femme, tandis que la vielle et la musette font entendre leurs sons dolents et nasillards.

Le pauvre comme le riche fête de son mieux la naissance de son enfant; il n'y a que le malheureux *champis* [3] pour

---

[1] *Filet* pour *fil*, comme autrefois en français : « Quelqu'un pourroit dire de moy que j'ay seulement faict icy un amas de fleurs estrangières, n'y ayant fourny du mien que le *filet* à les lier. » (Montaigne, liv. III, ch. XII.)

[2] M. Ribault de Laugardière, *les Noces de campagne en Berry*, p. 18.

[3] Nous disons toujours *champis* pour *bâtard*. Ce mot vient du latin *e campis*, enfant abandonné, trouvé dans les *champs* : — « Au jour où

lequel il n'existe aucune bienvenue à son entrée en ce monde. — Dans beaucoup de nos paroisses et, entre autres, à Cluis, à Saint-Chartier, à la Berthenoux, etc., lorsque l'on baptise un *champis*, on ne sonne même pas les cloches.

Encore vers le milieu du dix-septième siècle, les enfants illégitimes que l'on abandonnait dans les rues de Paris, et surtout aux abords des églises, étaient recueillis et déposés dans un petit hospice appelé la *Couche*, situé rue Saint-Landry. La plupart y mouraient faute de soins suffisants. Quant aux survivants, « on les vendoit, dit un auteur contemporain, moyennant vingt sols, aux bateleurs et aux magiciens qui en usoient à leur bon plaisir. »

Le *champis* fut, dans tous les temps, fort maltraité par la société. Le signal de cette répulsion est parti de haut : — « Le bâtard, dit durement le Deutéronome, n'entrera pas dans l'assemblée de l'Éternel; même sa dixième génération n'y entrera pas[1]. » — D'après la loi wallonne (*Leg. wall.*, t. II, liv. XIII), le fils illégitime ne peut arriver à la condition d'homme libre, et sa postérité ne peut y atteindre avant la fin de la neuvième descendance. — Au moyen âge, et bien plus tard, le *champis* « ne pouvoit tester, ne disposer de ses biens, fors que de cinq sols[2] ». — Les bâtards étaient exclus du trône pontifical. Au onzième siècle, les moines de l'abbaye de Fleury ne voulurent jamais accepter pour abbé Gauzlin, frère du roi Robert, parce qu'il était

tu naquis, aucun œil n'eut pitié de toi, *tu fus jeté sur le dessus d'un champ* », dit Ézéchiel, XVI, 5). — « Dans le Languedoc et dans la Gascogne, dit Ménage, *campis* se prend pour *fils de prestre.* » (*Origines de la langue françoise.*) — Le mot *champis* était autrefois français: « Appelant ung enfant, en présence de ses père et mère, *champis*, c'est honnestement, tacitement dire le père cocqu et sa femme ribaulde» (Rabelais, liv. III, ch. XIV.) — Mme Sand a ressuscité le mot *Champis* par le succès de son roman et de sa jolie pièce de théâtre, tous les deux intitulés *François le champi.*

[1] Deutéronome, XXIII, 2.

[2] Bacquet, *Procès-verbal de la coutume de Laon*, ch. III, n° V.

bâtard de Hugues Capet. Le même Gauzlin ayant, dans la suite, été promu à l'archevêché de Bourges, les habitants de cette ville refusèrent de le recevoir, et malgré l'appui du roi, son frère, ce ne fut qu'au bout de cinq ans qu'il parvint à s'asseoir sur son siége épiscopal. — Enfin, dans les corps de métiers même, on s'opposait à l'admission des bâtards comme apprentis[1]. Cependant l'on n'aurait pas dû les condamner tous sans rémission, ces pauvres déshérités, puisque l'un de nos vieux proverbes dit : « Le *champis* est tout bon ou tout *chéti*[2]. »

Il n'y avait qu'un moyen de laver le bâtard de sa tache originelle, c'était de le légitimer. Pour cela faire, on avait autrefois recours à un cérémonial aussi gracieux que naïf et dont on retrouve plusieurs traces dans les anciens actes de l'état civil de la Châtre. — Lorsque deux amants en venaient à reconnaître pour enfant légitime le fruit de leurs amours, ils mettaient pendant la célébration de leur mariage, avec eux, sous le poêle (*pallium*), le petit *champis*, et ils déclaraient qu'il provenait d'eux[3]. — Beaumanoir, dans ses *Coutumes de Beauvoisis*[4], mentionne cet antique usage dans les termes suivants : — « Se il avoit pluriex enfans nez avant que il l'espousast, et la mère et li enfans, à l'espouser (lors du mariage), estoient mis de *sous le paile* en sainte église, si devenroient-ils loyaux hoirs. » — Ce mode d'adoption rappelle la manière dont Élie adopta le prophète Élisée, en lui jetant son manteau (*pallium*) sur le corps[5].

Les *champis* eurent néanmoins leur âge d'or; mais cet

---

[1] *Lettres des rois relatives à l'homologation des statuts des différents corps de métiers.*

[2] *Chéti* (chétif) pour *mauvais, méchant.*—Voy. la note de la p. 332, t. I.

[3] Hippolyte Baucheron, *Recherches sur la ville de la Châtre,* manuscrit, 1850.

[4] Ch. XVIII, p. 98.

[5] I Rois, XIX, 19.

âge remonte aux temps héroïques ou fabuleux. Il arrivait très-souvent alors que les Grecs attribuaient à des dieux les naissances illégitimes. L'opinion publique accueillait très-favorablement cette manière ingénieuse d'interpréter ces sortes de mystères domestiques, et il s'ensuivait naturellement que le nouveau-né était proclamé demi-dieu et que sa gloire rejaillissait sur l'heureuse mortelle qui lui avait donné le jour.

La première fois qu'une femme sort de chez elle, après ses couches, c'est pour se rendre à l'église de sa paroisse, où elle assiste à la *messe de commère*, c'est-à-dire à la cérémonie des relevailles. Jusqu'à ce qu'elle ait été bénie et *relevée* par le prêtre, elle est impure; c'est pourquoi elle mange à part et s'abstient de toucher à quoi que ce soit dans le ménage, pas même à ses enfants pour les corriger. Si elle agissait autrement, elle attirerait infailliblement quelque malheur sur la personne ou la chose qui aurait subi son contact. — Au moyen âge, on croyait que, pendant tout le temps qui s'écoulait entre l'accouchement et la *messe de commère*, la femme devenait juive[1].

Le jour des relevailles arrivé, la nouvelle accouchée se rend à la porte de l'église de sa paroisse, où elle attend humblement que son pasteur vienne la chercher. Le prêtre ne tarde pas à paraître; alors, il lui tend l'une des extrémités de son étole, dont elle se saisit, et il l'introduit ainsi dans le temple.

Il n'y a pas encore très-longtemps, l'accouchée, à l'exemple de la Vierge, ne se présentait à la *messe de commère* que quarante jours après ses couches; aujourd'hui elle s'y présenta souvent au bout de cinq ou six jours, c'est-à-dire aussitôt qu'elle est rétablie. — Cette coutume date de loin : chez les Hébreux, la femme qui mettait au monde un enfant mâle demeurait retirée pendant trente-trois jours pour se purifier,

[1] L'abbé Thiers, *Histoire des superstitions*.

et celle qui accouchait d'une fille pendant soixante-six [1], et, dans cet intervalle, elles ne devaient toucher à aucune chose sacrée. Le temps de la purification expiré, elles se présentaient au temple et offraient à Dieu un agneau d'un an et une tourterelle [2]. — La femme grecque, dans l'antiquité, n'entrait dans les temples que quarante jours après ses couches [3].

Si la première personne que l'accouchée rencontre, en allant à l'église se faire *relever*, est un homme, le premier enfant qu'elle pourra plus tard mettre au monde sera un garçon; si c'est une femme qu'elle rencontre sur son chemin, elle donnera le jour à une fille.

Relever une femme signifie, chez nous, procéder à ses relevailles; *relever un cheval, une jument,* signifie consolider leurs fers qui se détachent; or ces deux expressions locales ont donné lieu à cette singulière mention trouvée sur les registres de l'un de nos bons curés de campagne : — « Tel jour, j'ai *relevé* la femme d'un tel, maréchal; tel autre jour, il a *relevé* ma jument; partant, quittes. »

---

[1] Nouvelle marque du degré d'infériorité assigné à la femme. — Voy. les pages 6, 105 et suiv. du tome II.

[2] Lévitique, XII.

[3] Censorinus, ch. 11.

CHAPITRE DEUXIÈME

MARIAGE.

Le paysan qui désire se marier ne manque pas d'expédients aussi ingénieux que délicats pour se faire bien venir du beau sexe. — Quand la floraison de l'aubépine est arrivée, il plante des *mais* à la porte de toutes les belles de son canton [1]. Aux branches de ces sortes de mais sont presque toujours attachés des rubans, des dentelles, des bijoux, des bonbons; et les jeunes filles qui sont l'objet de cette galanterie se plaisent assez généralement à laisser cet hommage à leur porte pendant une bonne partie de la journée. Quelquefois, au contraire, on place devant la maison des filles mal gracieuses ou mal famées des mais d'épine sèche, auxquels on suspend des animaux morts ou tout autre objet dégoûtant et dérisoire. Aussi les malheureuses qui ont lieu de craindre de pareilles offrandes se lèvent-elles de bonne heure pour les faire disparaître.

A peine ses désirs sont-ils fixés, le jeune villageois a soin de fréquenter les assemblées, les marchés et les foires où se rend d'habitude l'objet de ses pensées. C'est ce que l'on

[1] Voy. la page 59, t. I.

appelle *suivre* une fille. La femme ainsi recherchée, même lorsqu'elle a l'intention de rejeter la demande du soupirant, ne laisse pas de faire bon accueil à toutes ses gracieusetés, car ses parents lui ont appris de bonne heure qu'*un chéti en amène un bon*, c'est-à-dire qu'un mauvais parti qui se présente, donne l'éveil à un meilleur. Elle se laisse donc volontiers conduire à la danse et au cabaret par le premier venu, persuadée qu'en affichant ainsi la recherche qu'on fait de sa personne elle fera naître la concurrence; ce qui en effet arrive presque toujours pour peu que la *promesse* ou la dot ait une certaine valeur.

Au retour de ces fêtes champêtres, amoureux et amoureuses reviennent au village en chantant et en batifolant le long des *traînes* (buissons), à travers les prés et les bois, et en se tenant, comme en Bretagne, et suivant un usage traditionnel, par le petit doigt.

Les amoureux *suivent* souvent ainsi leur *blonde* (leur maîtresse) d'assemblée en assemblée, pendant très-longtemps, avant de la demander en mariage.

Mais c'est ici le moment de faire connaître les principaux caractères qui, aux yeux de nos paysans, constituent la beauté humaine. Leur idéal, sur ce point, rappelle très-exactement les portraits que les anciens historiens nous ont laissés de nos aïeux les Gaulois. — *Blonde* est, chez nous, synonyme de *belle*, et toutes les fois que nos villageois disent d'un jeune homme : « Il va voir sa *blonde* », on sait très-bien qu'ils désignent ainsi son *amoureuse*, sa *belle*, quoique cette *blonde* ait souvent les cheveux fort noirs. Nous avons entendu quelques vieillards se servir d'une expression bien plus hardie et dire : *aller en blonde*, dans le sens de *aller faire l'amour*, *aller en bonne fortune*. — *Blond, blonde comme un bassin*, est encore une locution que nous employons avec complaisance en parlant d'un enfant ou d'une grande personne dont les cheveux sont de couleur blonde et éclatante comme celle

d'un *bassin* de cuivre bien écuré. Cette expression était connue de Guillaume de Lorris, qui l'emploie dans le *Roman de la Rose :* « Cheveus ot *blons com un bacin* », et Marot plus tard a dit : « Vierge plus *blonde qu'un bassin...* » — Le *blond de bassin* est le *flavens,* le blond doré des Romains.

Cette couleur était aussi très-prisée chez les Gaulois : *Flava Gallia crine ferox...*, dit le poëte Claudien (*Stil.*, 11, v. 240). — Au rapport de Pline (liv. XXVIII, ch. 51), les Celtes, qui avaient un goût prononcé pour le *blond ardent,* se servaient d'un savon composé de suif de chèvre et de cendre de hêtre pour se roussir les cheveux. Selon le même auteur, ce goût aurait aussi été, mais passagèrement, celui des Romains qui, alors, se teignirent les cheveux avec une décoction de jeunes noix (liv. XV, ch. 24). — Toutefois, les Romains, en gens de goût, semblent avoir célébré tour à tour les deux couleurs, la brune et la blonde :

Spectandum nigris oculis, nigroque capillo.
(Horace, *de Arte poetica.*)

Martia ter senos proles adoleverat annos,
Et suberat flavæ jam nova barba comæ.
(Ovide, *Fastes*, l. III, v. 60.)

Nunc ades, ô! cœptis, flava Minerva, meis.
(Id., l. VI, v. 653.)

Les Italiennes et surtout les Vénitiennes du quinzième siècle ont beaucoup cultivé l'*arte biondeggiante,* l'art de *se blondir.* Les arcanes de cet art sont dévoilés dans des traités spéciaux, composés par les Marinelli, les Fioravanti, Giambullari, etc.

Les Grecs attribuèrent la couleur blonde à plusieurs de leurs dieux et de leurs héros. — Les Hébreux préféraient les cheveux noirs : *Comæ ejus sicut elatæ palmarum, nigræ quasi corvus.* (Cantic., v. 11.) — En général, les anciens (Grecs et Romains), qui étaient bruns pour la plupart, avaient un faible pour le blond. Ils attachaient « une sorte de superstition aux nuances cendrées. Elles portaient bonheur,

disaient-ils. — On tombe sans cesse dans cette manie bizarre d'attribuer aux natures énergiques la couleur de l'ébène. Quelle erreur! toutes les femmes fortes sont blondes. Jeanne d'Arc, Jeanne Hachette, Charlotte Corday, l'étaient. » (Anatole de la Forge.)

Au moyen âge, et même beaucoup plus tard, le goût de nos paysans pour les tresses dorées était encore celui de toute la nation. — « Les trouvères, dit M. Just Veillat (*Aliénor de Gargilesse,* p. 58), s'excusaient dans leurs vers, quand ils célébraient une brune. » Au temps même de Brantôme, les cheveux noirs étaient un défaut :

Brunette elle est, et pourtant elle est belle...
Nigra sum, sed formosa.
(Cantique des cantiques.)

Pourtant si je suis brunette,
Amy, n'en prenez esmoy;
Autant suis ferme et jeunette
Qu'une plus blanche que moy.
(Marot, *chanson* XXXVI.)

Longtemps auparavant, Guillaume de Lorris avait dit :

Icelle dame ot nom biautés;
El ne fu obscure ne brune,
Ains fu clère comme la lune.
(*Roman de la Rose.*)

Le *roussel* des Limousins répond à notre *blond de bassin*. Ils font aussi grand cas de cette couleur; ils aiment les *éfons* (enfants) bien *roussels*, et, en parlant d'une jolie fille, ils disent : « *es plo rousselo*[1]. » — Au reste, au moment où nous traçons ces lignes, le *roussel*, ou *blond de bassin*, est très à la mode à Paris, où beaucoup de brunes mettent tous leurs soins à *se blondir*, voire même à *se roussir*[2].

[1] Béronie, *Dictionnaire du patois du bas Limousin,* au mot Roussel.

[2] Voyez, sur l'art de *se blondir*, un livre aussi spirituel qu'érudit que MM. Feuillet de Conches et Armand Baschet ont publié en 1866 sous ce titre : *les Femmes blondes selon les peintres de l'école de Venise.*

Lorsque des cheveux de cette nuance accompagnent une figure pleine, ronde ou carrée, mais haute en couleur et reluisante; lorsque cette figure est portée par un grand corps membru, massif, et même un peu replet, c'est le *nec plus ultra* de la beauté chez les habitants de nos campagnes; or, c'était également là, on le sait, l'idéal du bel homme et de la belle femme chez les Gaulois. — Dans l'Inde, leur patrie primitive, l'extrême embonpoint et les faces rondes et rebondies sont encore ce qu'on apprécie le plus dans le beau sexe. Un poëte de ce pays, comparant la figure de sa maîtresse à la pleine lune, s'écrie enthousiasmé : « Les étoiles ne pouvant distinguer le disque de la lune d'avec le visage de mon amante, errent troublées dans les régions célestes[1]. »

Quant au luisant de l'épiderme, qui est à la figure ce que le vernis est à un tableau, on commence à y tenir un peu moins qu'autrefois. Pour se procurer ce complément de beauté, presque toutes nos jeunes paysannes avaient recours, il n'y a pas encore très-longtemps, à un cosmétique naturel dont la base est l'urée. Ce cosmétique, jadis très-employé par nos aïeux les Celtes, sert toujours à la toilette de plusieurs nations primitives. — Souvent aussi nos villageoises empruntaient le brillant de leur teint au suint huileux des toisons de leurs brebis; c'est ainsi qu'à Rome, les élégantes de haute volée employaient au même usage l'*œsype d'Athènes*, sorte d'électuaire qui devait son onctuosité à cette vulgaire sécrétion :

Demptus ab immundo vellere succus ovis.
(Ovide.)

Mais rentrons dans notre sujet.

Nos paysans évitent de se marier dans le mois de mai, parce qu'ils sont persuadés que les enfants conçus en cette saison viennent au monde *badauds* ou *lourdauds* (imbéciles ou idiots). — A Paris, où l'on ne se doute pas de cela, c'est

[1] *Poésies populaires de l'Inde,* traduites par M. Lamairesse. Paris, 1867.

au contraire au mois de mai qu'il se fait le plus de mariages; les statistiques l'attestent. Or, on pourrait croire tout d'abord que les habitants de cette ville doivent leur surnom à cette circonstance; mais, comme on le voit, le mot *badaud* a une autre signification en berrichon qu'en français. *Badaud*, chez nous, signifie *stupide*, *imbécile*. Ce mot, en français, sans être synonyme de *naïf* et de *musard*, est pourtant un peu de leur famille. Le *badaud*, dans ce dernier sens, c'est-à-dire le vrai *badaud* parisien, s'étonne, s'émerveille de tout, s'arrête à la moindre bagatelle. Ses surprises sont continuelles, son admiration fréquente; son attention, attirée, fixée par des riens, lui procure des distractions et des joies infinies, inconnues des hommes graves. — Il y a d'adorables *badauds;* il en est de fort spirituels; il y en a qui atteignent au génie : la Fontaine, la *bête* de Mme de la Sablière, était de ces *badauds-là;* Victor Hugo en est aussi, car il se félicite d'*admirer comme une bête*.

L'étymologie du mot *badaud*, dans l'une et l'autre acception, se trouve dans le verbe berrichon *bader* (ouvrir); la bouche ouverte ou *badée* étant aussi bien le signe de l'idiotisme que celui de l'étonnement. En breton, *badaud* s'exprime par le terme *genowek*, qui signifie également *bouche ouverte*, *grande bouche*. — *Badebec*, le nom de la femme de Gargantua, se traduit à volonté par *badaude* ou par *bavarde*, car, en Berry, nous nous servons du mot *badebé* dans ces deux significations. — Enfin, le mot *colas*, par lequel on désigne, dans nos campagnes, un jeune geai, est encore, chez nous, synonyme de *badaud*, parce que les geais ouvrent démesurément le bec lorsqu'ils reçoivent la becquée. De là certainement l'expression française : *bayer aux corneilles*, c'est-à-dire bayer comme un *colas*, comme un *badaud*. — Quant au terme *lourdaud*, que nous prononçons ordinairement *lordaud*, le sens que nous lui donnons indique qu'il vient directement du grec *lordos*. — N.-B. L'église de Linières,

dans le haut Berry, possède un saint que l'on invoque avec succès contre le *badaudage* ou la *badauderie*, c'est-à-dire contre l'idiotisme des chrétiens et l'avertin ou tournis du bétail.

Les habitants des environs de Gex (Ain) se gardent aussi de contracter des mariages dans le courant de mai, pour une raison qui vaut bien la nôtre : « C'est que le mois de mai est le mois des ânes[1]. » A une autre extrémité de la France, à la Montagne-Noire, aux pieds des Pyrénées, on a les mêmes scrupules, basés sur des motifs équivalents et tout aussi péremptoires : on allègue « qu'il n'est pas convenable de se marier dans une saison où les ânes sont amoureux[2]. »

Les Romains pensaient également que les mariages contractés en mai, et particulièrement le onze de ce mois, étaient fatals :

Nec viduæ tædis eadem, nec virginis apta
Tempora : quæ nupsit, non diuturna fuit.
Hac quoque de causa, si te proverbia tangunt,
Mense malum Maio nubere vulgus ait.
(Ovide, *Fastes*, liv. V, v. 488.)

Le mariage qui se célèbre le jeudi a toujours des suites fâcheuses pour l'époux. Dans ce cas, sa femme n'aura jamais la vertu de Pénélope et, tôt ou tard, il deviendra *Jean-Jeudi*. — Nous sommes parfaitement d'accord sur ce point avec l'Évangile... des quenouilles : — « Qui de maint meschief veult estre quitte si ne se marie jamais sur le jeudy[3]. »

Lorsqu'un galant a définitivement arrêté sa visée et jeté son dévolu, il se met en quête d'un *menon*, c'est-à-dire d'une personne d'expérience, capable de le guider dans son entreprise, d'aplanir toutes les difficultés, et qui veuille bien se charger de la demande en mariage, tout en faisant habilement valoir les qualités de son protégé. Le *menon* est ordi-

[1] Désiré Monnier, *Traditions populaires comparées*, p. 289.
[2] A. de Nore, *Coutumes myth.*, p. 90.
[3] *Les Évangiles des quenouilles*, p. 158 de l'édition elzévirienne de Janet.

nairement choisi parmi ceux des notables de l'endroit qui ont la langue la mieux pendue. Cette espèce d'entremetteur est connue sous bien des noms en Berry. A Bengy-sur-Craon, on l'appelle *chien* ou *ambassadeur;* à Saint-Florent, *chien blanc;* à Saint-Doulchard, près Bourges, *tête de loup;* dans l'ouest de la province, *accordeux* et *chat-bure* (chat gris) [1]. — A propos de cette dernière dénomination, nous remarquerons que, dans les Hautes-Alpes, le *chat-bure* s'appelle *tsa-maraude* (chat de maraude). — Si nous ne craignions d'aller chercher trop loin nos rapprochements, nous ajouterions que le *menon* ou *chat-bure*, qui, en Bourbonnais, porte le nom de *gourlaud*, se nomme *gourou* chez les Hindous [2].

Amener le père à marier sa fille, ou à *vendre sa vigne*, comme disent les plaisants de nos villages, n'est pas l'affaire d'un instant. Presque toujours, nos paysans, lorsqu'ils ont une fille à établir, se font festoyer pendant des années entières par les amoureux, avant de donner leur consentement. Quelques-uns savent prolonger ce temps d'épreuve avec un art admirable. Or la fille une fois mariée, adieu les longues séances du cabaret! — C'est pourquoi, lorsque l'on parle d'un homme qui vient de marier sa fille, on dit : — « Un tel a *vendu sa vigne.* » — On n'en agit pas autrement chez les Lapons : « C'est une coutume parmi eux, dit Regnard, dans son *Voyage en Laponie*, d'accorder leurs filles longtemps avant de les marier; ils font cela afin que l'amoureux fasse durer ses présents, et s'il veut venir à bout de son entreprise, il faut qu'il ne cesse point d'arroser son amour de *soubbouvin* (vin des amants). Enfin, lorsqu'il a fait les choses honnêtement, pendant un ou deux ans, quelquefois on conclut le mariage. »

---

[1] Voy. *les Noces de campagne en Berry* par M. Ribault de Laugardière et le *Glossaire du Centre*, aux mots Accordeux, Chat-bure, etc.

[2] Voy. les Lois de Manou.

Le jeune homme à marier, accompagné de son *menon* ou *chat-bure*, se présente ordinairement à l'heure d'un repas dans la maison de la jeune fille dont il veut demander la main. Quel que soit le sort réservé à leur requête, ils sont toujours invités à se mettre à table. Si, durant les apprêts du repas, le *menon*, en remuant les cendres du foyer avec le bout de son bâton, vient à y trouver une pomme, il doit bien augurer de sa négociation [1] ; mais lorsque, pendant ces mêmes préparatifs, on charge le galant de tenir la queue de la poêle, celui-ci peut regarder son mariage comme conclu. Dans le cas, au contraire, où la jeune fille recherchée dispose les tisons de l'âtre de manière que les bouts embrasés soient en l'air, cela équivaut de sa part à un refus formel. — Un plat d'œufs, servi sur la table, a la même signification.

Il arrive parfois que le soupirant agrée aux parents, tandis qu'il déplaît à la jeune fille. En cette circonstance, l'amoureux a un moyen fort simple d'amener la récalcitrante non-seulement à composition, mais de se faire, à son tour, désirer et rechercher par elle : il n'a qu'à lui *bailler du tortiau*. Le *tortiau* est une sorte de petite galette que l'on place sous la nappe d'un autel, et sur laquelle un prêtre, à son insu, dit la messe et répand sa bénédiction. Il suffit de faire manger, en guise de pain bénit, un morceau de ce *tortiau* à une fille ou à une veuve, pour qu'à l'instant même, elle s'affole de celui qui le lui a donné. — Le Florentin Grillandus, célèbre inquisiteur d'Arezzo, en 1520, et dont le nom cadrait si bien avec ses fonctions, parle de notre *tortiau* à la page 316 du livre qu'il a écrit en latin sur les sorciers.

Lorsque la demande en mariage a été accueillie et que les accordailles sont faites, les *semouneux* ou *prieux de noces* songent à faire la *prévance* ou *convie*, c'est-à-dire les

[1] Voy., p. 55, t. II, ce que l'on dit de la pomme.

invitations [1]. Quelque temps avant le jour fixé pour le mariage, les *prieux de noces* se mettent en campagne et se rendent chez leurs parents et leurs amis pour les semondre d'assister à toutes les cérémonies qui signalent cette circonstance. Ce sont ordinairement les pères des fiancés et le fiancé lui-même qui remplissent cette mission. Leur approche s'annonce par plusieurs détonations de pistolets.

Aussitôt qu'ils sont entrés, on met la nappe, et tout le monde s'attable. Après que chacun a largement pris sa réfection, le plus âgé ou le plus important des *semouneux* se lève gravement de table, et va d'un pas solennel se camper devant la cheminée. Là, debout, le dos au feu et le chapeau à la main, il débite la *prévance* à peu près en ces termes :

— « Nous venons de la part de N. et de N., qui marient leur garçon ou leur fille, vous *s'monde* (vous prier), vous et toute votre maisonnée, d'assister à la bénédiction du mariage, à la noce, au bon pain, au bon vin, à la bonne chair et à tous les divertissements qui doient s'ensuivre, et rien ne vous sera caché. — Excusez-moi si j'ai mal parlé. »

Après ce petit discours traditionnel, au moins dans les environs de la Châtre, tous les *prieux de noces* se lèvent et attachent aux courtines des lits qui se trouvent dans l'appartement un ou plusieurs *exploits*. C'est ainsi que l'on appelle, par une allusion plaisante aux assignations des huissiers, une petite branche de laurier ou de myrte, entrelacée de rubans blancs et rouges [2]. Alors, les *semouneux* se re-

[1] *Faire la prévance* se dit du côté de Bengy-sur-Craon. (Voy. *les Noces de campagne en Berry* de M. Ribault de Laugardière) ; *faire la convie* se dit dans les environs de Cluis. — On trouve l'équivalent de notre mot *convie* dans les *Mémoires* de Saint-Simon, t. VII, chap. xx : — « Il pria le duc d'Antin de passer chez lui... je n'ai point pénétré le projet de ce *convi.* »

[2] Ces couleurs blanche et pourpre étaient celles des tissus de soie dont on liait les couronnes d'olivier que les jeunes mariées, chez les Grecs, portaient sur leur front. (Voy. Du Cange, *Gloss. græc.*)

tirent en faisant entendre de rechef une bruyante décharge de pistolets.

Quelquefois ils suivent ainsi, le même jour, vingt maisons différentes, et, dans chacune, ils se mettent à table et prennent un repas complet; tout cela avec une aisance et une impunité qui font le plus grand honneur à leurs facultés digestives.

On s'occupe aussi sans retard de l'achat des *livrées*, c'est-à-dire de l'acquisition des cadeaux de noces, qui consistent principalement en vêtements et en articles de toilette. — Notre expression *livrées* a la même étymologie et le même sens que le mot français *libéralité* [1]. Rabelais a dit, à propos d'un mariage : « D'ung cousté sont apportez vin et espices; de l'aultre, *livrées* à tas... » (*Pantagruel*, liv. IV, chap. XIV.) Enfin, le mot *livrée* s'est employé autrefois pour *vêtements, garde-robe :* « Car l'on fait acroire au mary que le père ou la mère de sa femme li ont donnez des abillements de leurs *livrées*. » (*Les Quinze joyes du mariage*, p. 8 de l'édit. elzév. de P. Janet.)

L'emplette des *livrées* est une affaire importante. Les personnes pour lesquelles on a beaucoup d'amitié ou de considération sont priées d'assister à cet achat, et cette marque de déférence flatte infiniment ceux qui en sont l'objet.

Une grande partie des *livrées* est destinée à la fiancée; le reste est partagé entre les parents, les amis et les serviteurs de la maison. — Rappelons-nous que les Hébreux faisaient des largesses de cette nature à l'occasion des mariages : « Le serviteur d'Abraham sortit ensuite des bagues d'argent et d'or, ainsi que des habits, et les donna à Rébecca; il fit aussi des présents à son frère et à sa mère [2]. » Chez les Grecs, la mariée distribuait de riches ajustements à ceux

[1] Voy. le *Glossaire* de Du Cange, au mot Liberare.
[2] Genèse, XXIV, 53.

qu'elle affectionnait [1]. Enfin, au moyen âge, en maintes circonstances solennelles, les rois et les grands seigneurs n'oubliaient jamais de départir entre les membres de leur famille et leurs nombreux serviteurs des vêtements plus ou moins somptueux, et ces dons portaient également le nom de *livrées*[2]. Il est question de ces sortes de largesses dans le *Roman du Rou* :

Chascun jur urent *livraisuns*
Et as granz festes *dras* et duns [3].

Ajoutons que le nom de *livrées* est resté à l'espèce d'uniforme que portent les laquais de grandes ou riches maisons.

Dans la soirée qui précède le mariage a lieu la présentation des *livrées*. Ceux qui sont chargés de les offrir à la mariée se rendent en chantant et musette en tête, à sa porte, et, la trouvant barricadée, se mettent à chanter en chœur :

Ouvrez la porte, ouvrez,
Marie, ma mignonne,
J'ons de beaux cadeaux à vous présenter.
Hélas! ma mie, laissez-nous entrer.

« A quoi, dit Mme Sand [4], les femmes répondent de l'intérieur, et en fausset, d'un ton dolent :

Mon père est en chagrin, ma mère en grand' tristesse,
Et moi je suis fille de trop grand merci [5]
Pour ouvrir ma porte à cette heure, ici.

» Les hommes reprennent le premier couplet jusqu'au troisième vers, qu'ils modifient de la sorte :

J'ons un *beau mouchoir* à vous présenter.

---

[1] Aristoph., in *Plut.*, v. 529 ; — Achill. Tatius, liv. II.
[2] Voy. les notes de Du Cange sur l'Histoire de saint Louis par Joinville, *Dissertat.* v.
[3] Tome I, p. 303.
[4] *Les Noces de campagne*, chap. II.
[5] Du latin *merces*, dans le sens de *prix*, *valeur*.

» Mais, au nom de la fiancée, les femmes répondent de même que la première fois.

» Pendant vingt couplets, au moins, les hommes énumèrent tous les cadeaux de la *livrée*, mentionnant toujours un objet nouveau dans le dernier vers : un beau *devanteau*[1], de beaux rubans, une croix d'or, et jusqu'à *un cent d'épingles* pour compléter la corbeille de la mariée. Le refus des matrones est irrévocable ; mais enfin les garçons se décident à parler d'*un beau mari à leur présenter*, et elles répondent en s'adressant à la mariée, et en lui chantant avec les hommes :

Ouvrez la porte, ouvrez,
Marie, ma mignonne,
C'est un beau mari qui vient vous chercher,
Allons, ma mie, laissons-les entrer. »

A Cluis (Indre), le soir de la veille des noces, on *porte la bourse*. C'est à peu près la même cérémonie que celle décrite dans le tableau précédent. Seulement, à leur entrée dans la cour de la mariée, ceux qui portent la *bourse* ou les *livrées*, se glissent dans le poulailler, s'emparent du maître coq de l'endroit, et, tout en chantant : « Ouvrez, ouvrez la porte... », le plument et le font crier. — Quelque temps qu'il fasse, les porteurs de la *bourse* doivent avoir la patience de dénombrer, sans en rien omettre, et dans l'ordre consacré, tous les ajustements mentionnés dans la chanson. Si, pour abréger l'attente, ils parlaient du *galant*, qui est le *Sésame* de la cérémonie, avant d'avoir parlé des *chausses* (bas), *du devanteau*, *etc.*, la porte resterait close, et on leur ferait impitoyablement recommencer la litanie.

Aussitôt que le cérémonial a été ponctuellement accompli, la porte s'ouvre, on embroche le coq, et on le fait rôtir.

Cependant le futur, qui est entré pour ainsi dire d'assaut, avec ses amis, dans la maison de sa fiancée, la cherche par-

[1] Tablier. Voy. la note 2 de la page 276, tome I.

tout et ne l'aperçoit pas. Cachée, avec plusieurs jeunes filles et quelquefois avec de très-vieilles femmes, derrière un grand drap blanc, il doit la reconnaître au seul contact de sa main ou à son talon; s'il n'y parvient pas, il lui est interdit de s'approcher d'elle de toute la soirée. — Cet usage, assez général en France, existe également chez les Morlaques, où le jeune homme est astreint à deviner quelle est sa fiancée mêlée dans un groupe de jeunes filles voilées. — Dans les Eddas, il est, au contraire, question d'une jeune fille qui se choisit un mari parmi plusieurs jeunes gens dont on ne voit que les pieds [1].

En beaucoup de contrées du Berry, l'épousée donne à son fiancé, la veille du mariage, une *chemise de noces;* cette coutume était même observée il n'y a pas encore très-longtemps parmi la bourgeoisie, à la Châtre et dans les environs. A Bengy-sur-Craon, dans le Cher, « c'est la marraine de la mariée qui, au retour de l'église, donne à sa filleule une chemise de fine toile; ailleurs, la mariée reçoit ce cadeau du parrain de son époux [2]. » — Cela doit nous faire souvenir que, sous notre ancienne monarchie, lors du mariage de certains grands personnages, c'était un honneur, à la cour, *de donner la chemise* aux nouveaux mariés. Cet usage, dont parle souvent Saint-Simon dans ses *Mémoires*, avait sans doute la même origine que le nôtre.

Le *don de la chemise* est une pratique toute symbolique et qui remonte à la plus haute antiquité. D'après les poëtes allemands du moyen âge, les nouveaux époux avaient l'habitude d'échanger leurs chemises [3]. Les nouveaux mariés, chez les Grecs, échangeaient également entre eux des vêtements. C'était là, à proprement parler, l'indice d'une adop-

[1] *Entretien de Brage avec Aeger.*
[2] *Les Noces de campagne en Berry*, par M. Ribault de Laugardière.
[3] Jacob Grimm, *Antiquités du droit allemand*, p. 441.

tion réciproque et d'une union indissoluble. — Le sens allégorique de la chemise et même de l'anneau de mariage est parfaitement expliqué dans le fait historique suivant : Parmi les présents que le Vieux de la Montagne envoya à saint Louis se trouvaient une chemise et un anneau : — « Vous et notre maître, dirent au roi les envoyés, vous devez rester unis comme les doigts de la main, et comme la chemise l'est au corps [1]. »

L'adoption par la chemise, ainsi que celle par le *soulier* (voy. plus bas), avait lieu dans les temps les plus reculés. Selon Diodore de Sicile, la première de ces adoptions était connue des Grecs aux époques les plus lointaines de leur histoire; elle était encore pratiquée en Syrie au douzième siècle [2]. — Encore aujourd'hui, à Rizano, petite ville de Dalmatie, située à deux lieues de Raguse, sur la frontière de la Turquie, « lorsque les parents ont arrêté l'époque d'un mariage, le père du jeune homme envoie à tous les membres masculins de l'autre famille une *chemise* et une *paire de bottes* [3]. »

Le jour même de leur union, les nouveaux mariés reçoivent de leurs parrains et de leurs marraines un présent de noces d'une certaine importance et qui, de temps immémorial, porte le nom de *cochelin*. — Aujourd'hui, le *cochelin* est presque toujours une somme d'argent; autrefois, c'était un ustensile de ménage. A Argenton (Indre), il n'y a pas un grand nombre d'années, le *cochelin* consistait en une écuelle d'étain à couvercle, et lorsque l'on parlait du potier d'étain qui avait l'habitude de fabriquer ces sortes de vases, on l'appelait toujours le *marchand de cochelins*. — Au quinzième siècle, en Italie, c'était le fiancé qui offrait, en cette cir-

[1] Michaud, *Histoire des croisades*, t. IV, p. 406.
[2] M. Michelet, *Origines du droit français*, p. CIV de l'Introduction.
[3] Voy. *l'Univers illustré* du 7 mars 1866.

constance, à sa fiancée une *coupe d'amour* (*cuppa amatoria*).

Les mots *cochetus*, *cochet*, *coquet*, qui tous signifient *présent de noces*, et dont il est question dans le *Trésor des Chartes*, ont absolument la même signification que notre mot *cochelin*. — Le verbe français *cocher*, notre verbe berrichon *chaucher* [1], qui expriment, le premier pour les oiseaux, le second pour toute espèce d'animaux, l'accouplement du mâle et de la femelle, indiquent clairement l'étymologie du terme *cochelin*. — On pourrait encore dériver cette expression des mots *oscleum*, *osculum* (baiser), par lesquels on désigne, dans les anciennes chartes, la dot ou les dons que l'on présentait à la jeune épouse en les accompagnant d'un *baiser* [2]. — La Sologne, dont le langage, les croyances et les coutumes ont tant de ressemblance avec les nôtres, connaît aussi le *cochelin* [3].

Chez les Romains, il entrait dans les présents de noces beaucoup d'objets de fantaisie, n'ayant aucune utilité réelle, ou ne servant qu'à la parure des femmes; chez les Germains, au contraire, ces présents n'avaient rien de frivole et étaient toujours en rapport avec les habitudes et les besoins journaliers du nouveau couple [4]. On retrouve donc dans la composition de nos *livrées* et de nos cadeaux de noces les goûts des deux peuples qui tour à tour ont envahi la Gaule.

Il n'y a pas encore fort longtemps, dans les environs de Bourges principalement, les jeunes filles qui appartenaient à des parents aisés revêtaient, le jour de leur mariage, des robes de noces qui parfois avaient été portées, en semblable occasion, par plusieurs de leurs grand'mères. Il arrivait souvent alors que certaines maisons possédaient, par héritage,

[1] Voy. plus loin, à la table des matières, ce mot : Chauche-malin.

[2] Voy. les mots Oscleum, Osculum dans Du Cange.

[3] Au reste, une assez grande partie de la Sologne dépendait de l'ancien Berry et se trouve encore comprise dans le département du Cher.

[4] Tacite, *la Germanie*.

une ou deux douzaines de ces robes. Faites ordinaireme en *drap du seau*, — drap inconnu de nos jours, et q *durait par ennui*, disent nos vieux chroniqueurs, — la mè de famille ne s'en parait guère que dans des circonstanc tout à fait solennelles : lors de la Fête-Dieu, au baptêm d'un premier-né et quand elle mariait ses enfants.

A propos de ce *drap du seau*, dont parle le vieux satiriqu Régnier (Satire X) :

> Sa ceinture honorable, ainsi que ses jartières,
> Furent d'un *drap du seau*, mais j'entends des lizières...,

nous ferons remarquer que le commentateur Brossette s trompe lorsqu'il dit que ce drap était « ainsi nommé d'un petite ville appelée *le Seau* dans le Berry. » — Le *drap d seau* se fabriquait principalement à Bourges; les deux pa sages suivants de notre historien Jean Chaumeau en font f et expliquent parfaitement cette dénomination : — « Quan les draps faictz à Bourges ou en Berry ont le *seau* (sceau et *marque du mouton*, ilz sont estimés par dessus toute drap perie. » (Page 176.) — « S'il estoit question de marier quel que fille de bonne et riche maison, il estoit par mots exprè apprisé au contract que ses abilhemens nuptiaux seroyent d fin *drap du seau* de Bourges. » (Page 226.)

Mais voici l'heure de se rendre à l'église, qui approche La toilette de la mariée est presque terminée. Le futur, su la permission respectueusement demandée au beau-père vient d'entourer la taille de sa bien-aimée de la ceinture qu les *bachelières* ou filles d'honneur lui ôteront, le soir, a coucher du soleil, après l'avoir menée à l'écart[1]. — En Bretagne, c'est le contraire : « Des jeunes filles revêtent la marié de la ceinture argentée que le mari seul pourra défaire[2]. »

[1] Voy. les mots Bachelières et Ceintourer dans le *Glossaire du Centre*
[2] Pitre-Chevalier, *Noces vendéennes*.

Ces formalités ont un cachet tout à fait antique :

Tam gratum mihi, quam ferunt puellæ
Pernici aureolum fuisse malum
Quod *zonam* soluit diu ligatam.
(Catulle, II, v. 11.)

Hymen, o hymenæe
Te suis tremulus parens
Invocat : tibi virgines
Zonulâ soluunt sinus... etc.
(Id., LXI, v. 50.)

Chez les Francs, les choses se passaient comme en Berry : le mari prenait des mains du garçon d'honneur le ruban qui devait servir de ceinture, et le passait autour du corps de sa fiancée [1].

La ceinture de noces, qui consiste, de nos jours, en un simple ruban, était autrefois le plus bel ornement de la toilette d'une fiancée. Dans nos campagnes, aux environs de Cluis particulièrement, les notaires trouvent encore assez fréquemment, en procédant à leurs inventaires, de ces vieilles et brillantes parures, aujourd'hui passées de mode. Ces ceintures, souvent dorées, au moins argentées, et toujours fleuronnées, sont parfois d'une grande richesse. Elles se portaient seulement le jour du mariage. C'était un précieux joyau domestique que les mères transmettaient à leur fille. Cependant, en quelques localités, à Saint-Août (Indre), entre autres, la jeune épouse, deux ou trois jours après la cérémonie nuptiale, appendait sa ceinture dans l'église de sa paroisse, au-dessus de l'autel de la Vierge. Elle joignait quelquefois à cette gracieuse offrande tous les rubans et les pompons qui avaient servi à son ajustement de noces.

Au moyen âge, dans nos pays, le privilége de porter la

[1] *Mémoires de l'Académie celtique*, t. II.

ceinture n'appartenait pas à toutes les mariées. A Gournay (Indre), par exemple, le seigneur avait *droit de ceinture nuptiale*, c'est-à-dire que chaque fois qu'une jeune fille de ce fief venait à se marier, elle payait au seigneur une certaine somme pour avoir la permission de porter cette parure le jour de son mariage. — Il est très-probable que ce *droit de ceinture nuptiale* avait été substitué à la *marquette*, ou au célèbre *droit du seigneur*, que l'on dit d'origine gauloise, et dont il sera question plus loin. On peut en dire autant d'un autre droit qui se percevait encore, en Berry, dans la dernière moitié du dix-huitième siècle et qui est ainsi mentionné par l'*Aveu et dénombrement du marquisat de Presle* (Indre), imprimé en 1752 : — « François et Silvain Guillemain, du village du Bois-Bureau, paroisse de Montipouret, doivent au marquis de Presle, *lors du mariage de leurs filles*, chacun quatre deniers, le jour de la bénédiction nuptiale. Pareils droits sont dus par tous les descendants desdits Guillemain, tenant feu et lieu et demeure séparée, jusqu'à infini. »

La ceinture mise, il ne reste plus qu'à *chausser la mariée*, et ce n'est pas, quoi qu'il en semble, chose facile. Tout le monde pourtant s'y emploie avec zèle. Père, mère, frères, sœurs, cousins, amis, essaient tour à tour, et chacun en vain, de chausser la mariée, et tous se retirent, confus de leur insuccès, après avoir déposé dans la chaussure trop étroite une pièce de monnaie dont l'épousée fait son profit[1]. — C'est ce qu'on appelle *caler le soulier*, aux environs d'Issoudun. — Enfin le fiancé se présente; il approche le soulier du pied de la jeune fille, et le soulier entre tout seul !

Voy. *les Noces de campagnes en Berry*, de M. Ribault de Laugardière. — En Vendée, on glisse une pièce de monnaie dans chacun des souliers de la mariée pour écarter les maléfices. (J. Laprade, *Erreurs et préjugés des paysans*.)

Nous avons déjà dit que le *soulier*, ainsi que la *chemise*, jouait autrefois, en certaines circonstances, un rôle allégorique. Dans l'antiquité, chez les Égyptiens, les Juifs, etc., le soulier était l'indice de la possession, de la propriété. On trouvera des preuves de cette assertion dans la Bible : ch. XXV, vers. 9 du Deutéronome, et ch. IV, vers. 7 du livre de Ruth. On peut voir encore, à ce sujet, les pages 12, 44 et 137 des *Origines du droit français* de M. Michelet. — « La femme, est-il dit, page 12 de cet ouvrage, *entrait dans le soulier*, lorsqu'elle entrait en puissance de mari. » — Le soulier était offert en même temps que l'anneau nuptial, et le don de ces deux objets était toujours accompagné d'un baiser (*osculum, oscleum*).

Au moment de partir pour l'église, la fiancée attache au cou de chacun des conviés une petite étoile de ruban de couleur rose et blanche, comme l'*exploit* dont nous avons parlé plus haut, et reçoit en retour un baiser. Cette étoile, souvent accompagnée de longs rubans, porte aussi le nom de *livrée*. Cela fait, le cortége, précédé des ménétriers, se met en marche au son de la musette et de la vielle, auquel se mêlent de fréquentes détonations d'armes à feu.

Heureuse et fière la mariée qui, ce jour-là peut se rendre à l'église en voiture ! heureuse et fière encore celle qui peut faire ce voyage assise en croupe derrière son fiancé !

En quelques localités, et, entre autres, aux environs de Cluis, il est de rigueur que les mariés, en allant recevoir la bénédiction nuptiale, suivent le chemin par lequel ont coutume de passer les convois funèbres ; s'ils se rendaient à l'église en ligne directe, à travers champs, tous les deux mourraient infailliblement dans l'année.

Le départ pour l'église est toujours plein de gaieté. C'est le moment des folles chansons, qu'interrompent à chaque instant les joyeux et perçants . *Iou ! iou !* ainsi que les brusques détonations des pistolets chargés de poudre jusqu'à la

gueule, que les jeunes *gâs* [1] de la noce vont déchargeant, par manière de facétie, dans les jambes ou dans l'oreille de leurs voisins.—En Languedoc, on tire aussi, en cette occasion, force coups de pistolet dans le but d'*éloigner les mauvais génies*. —Les Chinois, les Arabes, les Grecs modernes, etc., brûlent de même beaucoup de poudre dans ces sortes de fêtes.

Quant à notre cri : *Iou! iou!* qui, ces jours-là, résonne sur divers points de la France, il est tout à fait semblable à l'exclamation : *Io!* que les Romains faisaient surtout entendre dans les fêtes consacrées à l'hymen [2]; on le retrouve aussi dans les vieilles comédies d'Aristophane (*Nuées*, vers 537-543), et nous avons déjà dit que dans les fêtes de Bacchus, les assistants criaient à tue-tête : *Eleleu iou! iou!* — « Lors du mariage des Kabyles, dit le général Daumas, les femmes, les enfants font retentir l'air de leurs joyeux : *You! you! you!* On tire une multitude de coups de fusil [3]. ». — Ce cri de joie et d'émulation est encore fréquemment poussé par nos paysans, lorsqu'ils veulent s'animer à un exercice quelconque; il en est de même en Afrique. Le journal *l'Akhbar*, en parlant d'une *fantasia* courue en 1850 par des cavaliers musulmans, non loin d'Alger, s'exprime ainsi : « Toutes les fois qu'un cavalier se distinguait par quelque tour de force, les : *You! you!* des Mauresques placées sur les terrasses des maisons voisines, éclataient sur toute la ligne et lui servaient à la fois d'encouragement et de récompense. »

---

[1] Les jeunes garçons. — En Normandie, on dit aussi *gâs* pour *gars*, *garçon*. « C'est la prononciation légitime et primitive », dit M. Génin, dans ses *Variations du langage français*. — En langue celtique, *gadzo* signifie *homme*, et en berrichon, *gazin* s'emploie pour *petit garçon*, *gamin*; nous disons aussi *gazou*. Or, *gazin* et *gazou* ont encore la plus grande ressemblance avec le terme *gwazig*, qui, en celtique, signifie *petit homme*, *nain*, et avec ces mots plus barbares que latins : *gasachio*, *gasachium*, qui se trouvent dans le texte de la loi salique et que l'on traduit par *homme*.

[2] Voy. les poésies de Tibulle.

[3] *Mœurs et coutumes de l'Algérie*, p. 185.

Aux environs d'Éguzon (Indre), on porte devant la fiancée, lorsque le cortége est en marche, une poule blanche, choisie autant que possible dans la basse-cour de la jeune fille. De temps en temps on fait crier la pauvre bête en lui arrachant quelques plumes. — Encore un emblème dont nos paysans ont complétement perdu le sens. Cette poule blanche est certainement ici l'image de l'innocence et de la chasteté[1], car, dans les Vosges, où cet usage était autrefois connu, on refusait l'hommage de la poule blanche à toute mariée dont la réputation était équivoque. — A Éguzon, on finit par tuer à coups de bourres de pistolet l'inoffensif animal, ce qui semble compléter l'allégorie. — Dans quelques villages de la Beauce, ce sont des tourterelles ; en Russie, ce sont des pigeons qui, en cette circonstance, symbolisent la pureté de l'épousée.

Sur quelques points du Berry, on donne à la poule nuptiale une signification précise et toute différente. En 1862, lors du mariage d'un jeune homme de Saint-Denis-de-Jouhet, qui prenait femme à Cluis, les habitants de cette dernière ville furent très-étonnés de voir l'un des garçons de la noce porter soigneusement sur le bras et introduire dans l'église une belle poule ornée de rubans. Interrogé sur le sens de cet usage, il répondit que cela se pratiquait ainsi dans sa paroisse, pour procurer au nouveau couple de nombreux enfants. — La poule est donc aussi considérée comme le symbole de la fécondité. C'est sans doute pourquoi, dans certaines contrées de l'Allemagne, on servait aux époux, le lendemain de leurs noces, une poule rôtie qu'ils mangeaient ensemble et qui était connue sous le nom de *Poule des noces*, ou de *Poule d'amour*[2].

Du côté de Bengy-sur-Craon (Cher), dit M. Ribault de Laugardière, « il est d'usage, en allant à la messe de mariage,

[1] Voy. à la table des matières, ce mot : Poule blanche.
[2] Jacob Grimm, *Antiquités du droit allemand*, p. 441.

d'emporter un gâteau, une bouteille de vin et un verre. Les passants qui arrêtent la voiture et embrassent la mariée reçoivent une part de galette et une *verrée* de vin. A cette occasion, le porte-gâteau trouve souvent moyen de jouer un tour à ceux qui se montrent trop curieux d'embrasser la mariée, plutôt pour la récompense que pour le baiser en lui-même : — « J'ai oublié mon couteau », dit-il, et les gourmands de tirer bien vite le leur de leur poche. Or, on ne doit pas *couper* le gâteau, mais bien le *casser*. Le couteau des étourdis est facétieusement confisqué pour plusieurs jours, tout le temps que durera la fête[1] ».

A propos de ce gâteau que l'on doit *rompre* et non *couper*, nous rappellerons ce que nous avons dit plus haut, page 62, tome I, sur l'emploi du fer ; enfin, comme nouvelles preuves de cette observance, nous indiquerons le troisième vers du dernier couplet de la chanson rapportée p. 52, tome II, et nous citerons le fait suivant : — Lorsque l'on cuit, dans nos campagnes, on fait toujours de la galette que l'on sort du four longtemps avant le pain ; or, on prétend que si, pour manger cette galette, on la *coupait* au lieu de la *casser*, le pain qui est encore au four tomberait en morceaux.

Les cris, les chants, les rires de l'assemblée ne s'apaisent qu'aux abords de l'église. Le silence s'étant fait peu à peu, le plus proche parent de l'épousée la prend par la main, ou lui donne le bras pour l'introduire dans le saint lieu. Ce sera le plus proche parent du mari qui l'accompagnera, lorsqu'elle en sortira.

A partir de ce moment, on peut, au moyen d'une foule d'observations, prévoir, jusqu'à un certain point, quel sera le sort à venir des nouveaux mariés.

Si l'un des cierges placés, pendant la célébration du mariage, devant les époux, brûle lentement ou vient à s'éteindre, on

[1] *Les Noces de campagne en Berry.*

doit s'attendre à ce que le marié devant lequel il se trouve précédera l'autre dans la tombe.

Si, dans l'instant où le nouveau couple s'agenouille devant l'officiant, l'époux vient, par hasard, sans préméditation, à mettre le genou sur un pan de la robe de la mariée, tenez pour certain qu'il ne se laissera jamais, en aucun cas, mener par sa femme.

Celui des deux époux qui, sans réflexion, au moment de l'évangile, se lève le premier, peut être assuré que de son côté sera la toute-puissance dans le gouvernement des affaires domestiques.

D'ailleurs, il dépend toujours du mari d'être le maître en son ménage ; il ne s'agit pour cela que de bien faire attention, lorsqu'il passe, en présence du prêtre, l'anneau nuptial au doigt de sa future, à ne pas le glisser au-dessous de la deuxième phalange. — Toutefois, comme on peut se marier ailleurs qu'en Berry, il est bon de savoir que les choses ne se passent pas, par toutes nos provinces, de la même manière. En Vendée, par exemple, c'est la femme qui se trouve devenir maîtresse, lorsque, en pareille occasion, l'anneau n'a pas dépassé la seconde jointure. — Remarquons, en passant, que cet anneau est considéré par nos villageoises comme une chaîne indissoluble qui les attache pour toujours à leur mari, et qu'elles ne doivent jamais quitter, même après la mort. Toutes s'accordent à dire qu'elles aimeraient mieux rencontrer le diable dans leur chemin qu'une femme mariée sans son anneau nuptial.

Désirez-vous connaître lequel des deux conjoints aura l'humeur la plus jalouse ? Rien n'est plus facile. Lorsqu'ils sont agenouillés sous l'*abrifou*, c'est-à-dire sous le poêle ou le voile que l'on tient suspendu au-dessus de la tête des mariés pendant la consécration nuptiale, pincez-les ou piquez-les au talon, et soyez assuré que le plus jaloux des deux sera celui qui se montrera le plus sensible à cette épreuve.

Notre mot *abrifou*, que l'on peut traduire pour *couvre-fou*, taxe évidemment de folie ceux qui s'engagent dans les liens du mariage. — L'*abrifou* est aussi connu, dans quelques-unes de nos campagnes, aux environs de Cluis notamment, sous les noms de *joug*, de *rabat-joie*, et ces deux derniers termes ne sont pas moins significatifs que le premier. — Il est inutile de faire observer que l'*abrifou* ou le poêle remplace symboliquement la chambre et même la couche nuptiale, depuis que les prêtres ne sont plus dans l'usage « d'encensier la chambre et de bénéir l'espous et l'espouse séans ou gésans en leur lict[1]. »

La *pièce de mariage*, que, partout ailleurs, le mari donne à son épouse, au moment où le prêtre bénit leur union, est remplacée, chez nous, par treize pièces de monnaie que nous appelons *treizains* :

« A l'offrande, Germain mit, selon l'usage, le *treizain*, c'est-à-dire treize pièces d'argent dans la main de sa fiancée. » (George Sand, *la Mare au diable*.)

Les gens riches offrent à leur épousée treize pièces d'or pour *treizains*. Les autres donnent treize pièces de monnaie de moindre valeur ; mais toujours les plus neuves, les plus brillantes qu'ils peuvent se procurer. Il en est, hélas ! qui ne sauraient offrir que treize sous ; mais le bon Dieu permet souvent que leur *marché* vaille mieux que ceux qui se sont conclus au poids de l'or.

Cet usage, consacré et prescrit par beaucoup de vieux rituels, rappelle le temps où, chez les Hébreux, les Grecs, les Gaulois, les Francs, etc., le mari achetait sa femme ou fournissait la dot. Les coutumes de presque toutes nos provinces avaient adopté ces mœurs, que modifia par la suite la renaissance du droit romain[2].

---

[1] *Ancien Missel à l'usage de Paris* ; traduction du milieu du quinzième siècle ; Bibl. imp. msc.

[2] Voy. les *Origines du droit français* de M. Michelet, p. xxxv.

D'après la coutume juive, la promesse de mariage se faisait en présence de témoins, sans écrit, par une *pièce d'argent*, et le jeune homme disait à sa prétendue, en la lui donnant : « Recevez cet argent pour gage que vous deviendrez mon épouse[1]. » — Chez les Gaulois, « dotem non uxor marito, sed uxori maritus affert », dit César, liv. VI de ses *Commentaires*. — Dans la loi Gombette ou loi des Bourguignons, les dons faits à l'épouse s'appellent *prix nuptial*. — La loi des Lombards parle du *prix* que l'on devra donner en échange de la femme que l'on prendra pour épouse, et dit positivement qu'un homme libre peut acheter (*emere*) une épouse où bon lui semble. — De nos jours, chez les Kabyles et, en général, dans toutes les tribus africaines, le mari achète littéralement sa femme. Avant la conquête de l'Algérie, chez le commun des Arabes, on se procurait une épouse pour deux ou trois hectolitres de blé, c'est-à-dire pour huit ou douze francs. — Un cheval valait le double. — Or, aujourd'hui (1865), il en coûte vingt fois plus pour acquérir une femme ; ce qui ne laisse pas que d'être gênant pour de pauvres diables qui ont l'habitude de divorcer, en moyenne, une fois sur deux ans[2]. Dans la classe aisée, « le taux ordinaire de la femme arabe est de cinq cents francs ; mais quand il s'agit d'une beauté rare, il faut pour l'épouser, verser entre les mains de son père, trente, cinquante et jusqu'à cent mille francs[3]. » Aussi le grand nombre des filles est-il regardé par ces peuples comme une richesse de la maison[4]. — En Laponie, il en est de même ; le mari y achète aussi sa femme, ce qui fait que, dans ce pays, les mères aiment beaucoup mieux accoucher d'une fille que d'un garçon, « parce qu'elles reçoivent

[1] Dom Calmet, *Dictionnaire de la Bible*, t. IV, p. 77.
[2] Jules Vinet, *les Terres en Algérie*.
[3] Louis Noir, *Variétés algériennes*.
[4] Le général Daumas, *Mœurs et coutumes de l'Algérie*, p. 184.

des présents en les mariant[1]. » — Cet usage existe également chez les Hindous, depuis un temps immémorial, et malgré les lois de Manou. Enfin, l'île d'El-Binan, située sur la côte de Sumatra, est si célèbre, en Orient, pour la beauté de ses femmes, qu'elle est fréquentée depuis des siècles par les peuples asiatiques, qui viennent de tous côtés y acheter leurs épouses.

Expliquons maintenant pourquoi les pièces de monnaie données, chez nous, par le mari à l'épousée, sont toujours au nombre de *treize*. — On doit voir dans ces treize pièces d'argent autre chose que le prix effectif de la femme, ou le montant réel de la dot offerte à l'épouse ; on doit les considérer comme des arrhes nuptiales. Ces arrhes, d'après la coutume des Francs et le texte même de la loi Salique, étaient toujours composées de *treize deniers*, quels que fussent d'ailleurs le rang et la fortune du fiancé. Cela résulte clairement du passage suivant extrait de la chronique latine du moine Frédégaire : — « Les envoyés du roi offrirent à Clotilde, selon la coutume des Francs, *le sol et le denier*, puis ils l'épousèrent au nom de Clovis[2]. »

Nos *treizains* représentent donc le *sol* et le *denier*, c'est-à-dire *treize deniers*[3], et cet usage est d'origine germanique.

Gardons-nous d'oublier que ces *treizains*, une fois bénits, acquièrent et conservent à jamais une foule de propriétés merveilleuses. Par exemple, il suffit d'en glisser un, secrètement, dans les vêtements d'un amoureux qui va demander une jeune fille en mariage, pour que sa démarche réussisse ; fût-il un malotru, s'adressât-il à une princesse !

Il n'y a pas encore très-longtemps, dans quelques églises du Berry, on présentait à la nouvelle mariée une quenouille

[1] Regnard, *Voyage en Laponie*.
[2] Frédégaire, *Epitom*. 18 ; — M. Michelet, *Orig. du droit français*.
[3] Ces treize deniers valaient, au temps de Charlemagne, 4 fr. 30 c. de notre monnaie actuelle ; chaque denier représentant 33 de nos centimes.

garnie de chanvre, dont elle filait une ou deux aiguillées[1]. On retrouve cet usage dans certains cantons du pays chartrain, où la mariée, au sortir de l'église, s'agenouille sous le porche, devant la statue de sainte Anne, fait trois signes de croix, prend une quenouille que porte la sainte, la met à son côté, et file pendant un moment[2].

Cette vieille pratique semble avoir été presque générale dans les premiers siècles du christianisme. C'était ordinairement dans un petit oratoire dédié à la Vierge que s'accomplissait alors la cérémonie symbolique de la quenouille, qui, selon toute apparence, avait pour but de glorifier le travail. Chez les Francs nouvellement convertis au christianisme, les parents de l'épousée, à l'issue de la messe nuptiale, prenaient sur l'autel de la Vierge une quenouille et la donnaient à filer à la jeune femme, en lui disant : — « N'oublie pas que Dieu bénit le travail domestique de la compagne de l'homme[3]. »

Mais cette coutume était bien antérieure à l'ère chrétienne, car les Gaulois la connaissaient. Chez eux, la Vierge et sainte Anne étaient remplacées par la déesse Néhalennia, et c'était devant sa statue que l'on conduisait l'épousée aussitôt après la célébration du mariage. Cette statue, placée dans un bosquet, avait le visage voilé ; elle portait une corbeille remplie de fruits, un chien se tenait à ses pieds[4]. Ainsi en présence de la déesse, la jeune épouse recevait une quenouille consacrée, chargée de chanvre, qu'elle filait un instant. — Au dire des mythologues, la déesse Néhalennia protégeait l'intérieur des ménages ; son voile était le symbole de la pudeur, son chien celui de la fidélité, etc. — On serait presque tenté

[1] M. Ribault de Laugardière, *les Noces de campagne en Berry*, p. 19.
[2] J. Laprade, *Erreurs et préjugés des paysans.*
[3] *Mémoires de l'Académie celtique*, t. IV.
[4] Voy. sur cette déesse, Servais Gale, *Dissert. de Sibyllis*, etc., ch. 36; — Keisler, *Ant. sept. et celt.* ; Montfaucon, *Antiq. expliquée*, t. II, p. 443.

des présents en les mariant[1]. » — Cet usage existe également chez les Hindous, depuis un temps immémorial, et malgré les lois de Manou. Enfin, l'île d'El-Binan, située sur la côte de Sumatra, est si célèbre, en Orient, pour la beauté de ses femmes, qu'elle est fréquentée depuis des siècles par les peuples asiatiques, qui viennent de tous côtés y acheter leurs épouses.

Expliquons maintenant pourquoi les pièces de monnaie données, chez nous, par le mari à l'épousée, sont toujours au nombre de *treize*. — On doit voir dans ces treize pièces d'argent autre chose que le prix effectif de la femme, ou le montant réel de la dot offerte à l'épouse ; on doit les considérer comme des arrhes nuptiales. Ces arrhes, d'après la coutume des Francs et le texte même de la loi Salique, étaient toujours composées de *treize deniers*, quels que fussent d'ailleurs le rang et la fortune du fiancé. Cela résulte clairement du passage suivant extrait de la chronique latine du moine Frédégaire : — « Les envoyés du roi offrirent à Clotilde, selon la coutume des Francs, *le sol et le denier*, puis ils l'épousèrent au nom de Clovis[2]. »

Nos *treizains* représentent donc le *sol* et le *denier*, c'est-à-dire *treize deniers*[3], et cet usage est d'origine germanique.

Gardons-nous d'oublier que ces *treizains*, une fois bénits, acquièrent et conservent à jamais une foule de propriétés merveilleuses. Par exemple, il suffit d'en glisser un, secrètement, dans les vêtements d'un amoureux qui va demander une jeune fille en mariage, pour que sa démarche réussisse ; fût-il un malotru, s'adressât-il à une princesse !

Il n'y a pas encore très-longtemps, dans quelques églises du Berry, on présentait à la nouvelle mariée une quenouille

[1] Regnard, *Voyage en Laponie*.

[2] Frédégaire, *Epitom*. 18 ; — M. Michelet, *Orig. du droit français*.

[3] Ces treize deniers valaient, au temps de Charlemagne, 4 fr. 30 c. de notre monnaie actuelle ; chaque denier représentant 33 de nos centimes.

garnie de chanvre, dont elle filait une ou deux aiguillées[1]. On retrouve cet usage dans certains cantons du pays chartrain, où la mariée, au sortir de l'église, s'agenouille sous le porche, devant la statue de sainte Anne, fait trois signes de croix, prend une quenouille que porte la sainte, la met à son côté, et file pendant un moment[2].

Cette vieille pratique semble avoir été presque générale dans les premiers siècles du christianisme. C'était ordinairement dans un petit oratoire dédié à la Vierge que s'accomplissait alors la cérémonie symbolique de la quenouille, qui, selon toute apparence, avait pour but de glorifier le travail. Chez les Francs nouvellement convertis au christianisme, les parents de l'épousée, à l'issue de la messe nuptiale, prenaient sur l'autel de la Vierge une quenouille et la donnaient à filer à la jeune femme, en lui disant : — « N'oublie pas que Dieu bénit le travail domestique de la compagne de l'homme[3]. »

Mais cette coutume était bien antérieure à l'ère chrétienne, car les Gaulois la connaissaient. Chez eux, la Vierge et sainte Anne étaient remplacées par la déesse Néhalennia, et c'était devant sa statue que l'on conduisait l'épousée aussitôt après la célébration du mariage. Cette statue, placée dans un bosquet, avait le visage voilé ; elle portait une corbeille remplie de fruits, un chien se tenait à ses pieds[4]. Ainsi en présence de la déesse, la jeune épouse recevait une quenouille consacrée, chargée de chanvre, qu'elle filait un instant. — Au dire des mythologues, la déesse Néhalennia protégeait l'intérieur des ménages ; son voile était le symbole de la pudeur, son chien celui de la fidélité, etc. — On serait presque tenté

[1] M. Ribault de Laugardière, *les Noces de campagne en Berry*, p. 19.
[2] J. Laprade, *Erreurs et préjugés des paysans*.
[3] *Mémoires de l'Académie celtique*, t. IV.
[4] Voy. sur cette déesse, Servais Gale, *Dissert. de Sibyllis*, etc., ch. 36; — Keisler, *Ant. sept. et celt.* ; Montfaucon, *Antiq. expliquée*, t. II, p. 443.

de trouver quelque rapport de consonnance entre le nom de cette déesse et celui de sainte Anne, sainte filandière, que nous appelons *Nanne* en Berry. Le mot latin *neo* (je file) semblerait aussi avoir contribué à la formation du nom de Néhalennia.

Au reste, chez la plupart des peuples, la quenouille joue un rôle lors de la célébration des mariages. Au Japon même, on montre à la mariée une quenouille et du lin, comme pour l'avertir que désormais elle sera obligée de s'occuper du ménage [1]. La quenouille était autrefois pour la femme l'emblème des vertus domestique. Encore au seizième siècle, et même beaucoup plus tard, les dames les plus huppées de nos provinces passaient une grande partie de leur temps à filer et portaient presque toujours une quenouille au côté. — On sait que le plus grand éloge que les Romains aient pu faire de la vie exemplaire de Lucrèce est celui-ci : *Domum mansit, lanam fecit.* — La reine Berthe, la mère de Charlemagne, n'allait guère sans sa quenouille, et ce grand roi, ainsi que nous l'apprend Eginhard, dans ses *Annales*, était heureux de voir ses filles se servir habilement du fuseau. — Lors de la profanation des tombeaux de l'église de Saint-Denis, on trouva des quenouilles dorées auprès de plusieurs reines. Ceci rappelle qu'aux temps homériques, non-seulement les reines, mais les déesses maniaient le fuseau et la navette. Le travail, alors, était tellement honoré, qu'il n'était pas rare de voir des héros charpentiers, maçons, etc.

Au sortir de l'église, la joie de l'assemblée renaît plus vive et plus bruyante que jamais. Nous ne pouvons guère nous dispenser de reproduire ici au moins l'une des chansons qu'en cette circonstance on n'oublie pas d'entonner au milieu de l'explosion des : *Iou! iou!* et des éclats de rire et de pistolet.

[1] *Histoire des religions et des mœurs de tous les peuples du monde*, t. I, p. 161.

Quand on marie ses filles,
Faut-i[1]! que de tourments!
On les mène à l'église;
A vont toujours pleurant,
Adieu les amourettes!
Adieu, c'est pour longtemps!

On les mène à la messe
En compagnie d' leux gens[2];
On les mène à la messe,
A vont toujours pleurant.
Adieu les amourettes!
Adieu, c'est pour longtemps!

La mariée a s' désole,
A va toujours s' doulant[3];
Sa mère qu' est auprès d'elle,
La va reconsolant.
Adieu les amourettes!
Adieu, c'est pour longtemps

Sa mère qu'est auprès d'elle,
La va reconsolant :
— Pleurez pas tant, ma fille,
Vous chagrinez vos gens.
Adieu les amourettes!
Adieu, c'est pour longtemps!

Moi, quand j'ai pris ton père,
J'allais toujours chantant;
Toi, c'est ben le contraire,
Tu vas toujours r'chignant.
Adieu les amourettes!
Adieu, c'est pour longtemps!

— Quand v' avez pris mon père
V' aviez d' la bonne argent[4];

[1] **Faut-il!** — interjection d'étonnement, de pitié, dit le *Glosssaire du Centre.*

[2] **De leurs gens,** — c'est-à-dire de leurs parents.

[3] **Se douler** (*dolere*), se plaindre.

[4] ***Argent*** est toujours féminin dans la bouche de nos paysans. — ***V' avez, v' aviez,*** contraction de *vous avez, vous aviez.*

Moi, c'est ben le contraire,
J'ai pas six liards vaillant.
Adieu les amourettes!
Adieu, c'est pour longtemps!

Puis tout le monde chante en c œur et sur un autre air, le couplet suivant qu'il faut prendre dans un sens facétieux plutôt que satirique :

J' la prenons cheux guère, guère,
J' la menons cheux rin du tout;
Disons, disons tous,
Qu' all' ne valait guère;
Disons, disons tous
Qu'all' vaut rin du tout!

C'est ainsi que le joyeux cortége arrive devant le domicile conjugal. — En cet instant, dans quelques-unes de nos localités, on offre aux deux époux prêts à franchir le seuil un peu de pain et de vin. Le mari mord le premier dans le pain, puis la mariée suit son exemple. — Cet antique usage est consigné dans quelques vieux rituels. Selon dom Martène, un missel de Paris du quinzième siècle en fait mention[1].

Nous avons rencontré plus haut, dans la cérémonie des *treizains*, un souvenir de la *coemptio* romaine, sorte de mancipation (aliénation) de la femme à son mari qui, par un achat simulé, en devient le possesseur; nous retrouvons évidemment, dans ce léger repas, une réminiscence de la *confarreatio*, cérémonie symbolique qui tirait son nom du gâteau de froment que mangeaient les deux époux en signe d'union. — En Chine, le bonze présente aux nouveaux mariés une coupe de vin à laquelle la femme porte d'abord ses lèvres et que brise ensuite le mari, après l'avoir vidée d'un trait[2]. — Chez les juifs, lorsque les mariés sont sous la *houpé* ou dais

[1] Voy. *de Antiq. ritibus Ecclesiæ*, t. II, p. 376.
[2] Charles de Mutrécy, *Campagne de Chine*, 1861.

nuptial, le rabbin bénit une coupe de vin et la leur offre : Tous deux en goûtent [1]...

En certaines paroisses, au moment d'entrer dans la maison, les mariés reçoivent sur la tête une pluie de chènevis ou de grains de froment. — Ceci rappelle l'usage où étaient les anciens Hébreux de répandre sur les nouveaux époux, après qu'ils avaient reçu la bénédiction nuptiale, des poignées de blé, en criant : *Croissez et multipliez !* — A Carthage, il en était de même; chez les Athéniens, c'étaient des figues que l'on jetait sur le nouveau couple.

Aux environs de Cluis et ailleurs, les mariés trouvent un balai placé en travers sur le seuil de la porte. Si la jeune épouse est bonne ménagère, elle relève le balai, en donne deux ou trois coups par la chambre et le remet à sa place habituelle. Si elle passait par-dessus sans le relever et s'en servir, cela pronostiquerait chez elle fainéantise et désordre. — Chez les Frisons, la nouvelle mariée trouve aussi un balai en travers de la porte; mais elle saute par-dessus sans le déranger, parce qu'on le place ainsi pour conjurer les mauvaises influences.

En d'autres endroits du Berry, le seuil est libre; seulement le mari, en entrant, prend derrière la porte un instrument de culture quelconque et va, dans la chènevière ou le courtil, bêcher ou piocher un instant, tandis que sa femme saisit une quenouille et se met à filer.

Lorsque ces rites antiques et depuis longtemps incompris ont été observés, tout le monde s'assied au banquet des noces. Les uns, et ce sont surtout les vieux, tiennent souvent table, sans désemparer, plus de quarante-huit heures durant. Les jeunes gens ne s'en lèvent guère que pour se livrer aux plaisirs de bourrée.

Bientôt, la voix nasillarde de la musette, les sons criards

[1] Daniel Stauben, *Scènes de la vie juive en Alsace.*

et saccadés de la vielle, les soudains et sauvages *iou! iou!* des danseurs, les éclats de rires des danseuses, les fréquentes détonations des pistolets, les chants discordants des buveurs, qui souvent *mènent* vingt *branles*[1] différents à la fois, tout cela forme un concert assourdissant et charivarique impossible à décrire.

Parmi les nombreuses chansons que font alors entendre les gens de la noce, il en est qui sont empreintes d'une naïveté passablement égrillarde; ce sont ordinairement les plus anciennes. D'autres ont plus ou moins de rapport avec la circonstance. Nous nous contenterons de consigner ici les trois suivantes. La première a été recueillie aux environs de la Châtre et fournie par nous au *Glossaire du Centre*. Elle est curieuse en ce qu'elle reproduit l'un des plus gracieux incidents de l'entrevue de Roméo et de Juliette. La seconde a déjà paru en grande partie dans *les Noces de campagne en Berry* de M. de Laugardière. Nous la donnons entière et telle que nous l'avons entendu chanter par le grand Bigot, de la paroisse de Lacs (Indre).

I

L'aut' ceux soirs que c'était grand' fête,
J' fus voir ma blonde en sa chambrette; *bis.*
Tout aussitôt qu'alle m'a vu
— « Galant mauvais,
Par tes allées, par tes venues, } *bis.*
Tu me déplais.

— Si tu voulais, ma chère aimante,
J' te parlerais de c' qui m' tourmente. *bis.*
— Parlez tout bas, tout doux marchez,
Mon cher aimi,
Car si mon pèr' nous acoutait, } *bis.*
J' serions péris! »

[1] Airs de danse. — *Mener un branle,* c'est le chanter. Voy. la note 2 de la page 10 t. II.

A peine ensemble j' nous trouvions
Qu' l'alouett' fit entend' sa chanson. *bis.*
« Vilaine alouett', v' là de tes tours;
Mais tu mentis :
Tu nous chantes le point du jour; } *bis.*
C'est pas ménuit! »

Ah! si l'amour prenait d' racine,
J'en planterais par tout' ma vigne; *bis.*
J'en planterais dans mon jardrin,
Aux quatre coins,
Et j'en bârais à ceux câlins } *bis.*
Qui n'en ont point[1].

II

« Ma bell', fasez-moué un bouquet
Qui siet ben fait;
Étachez-lou d'une soie varte,
Ben proprement;
Mes amourett's, étou les voutes,
Séyint dedans. »

La belle, en fasant le bouquet,
All' soupirait :
— « Vous m' laîrez donc éci enceinte
De c' cher enfant!...
Quand qu' c'é qu' vous r'vinrez de la guerre,
I sera grand...

Et qoué donc que j' f'rai de c't enfant
Quand i s'ra grand?... »
— « La bell', vous li f'rez un' cocarde
De riban blanc;
Vous l'envîrez rejoindr' son père
Au régiment.

[1] *Glossaire de la première chanson :* — *L'aut' ceux soirs*, pour *l'autre de ces soirs*, c'est-à-dire : *l'autre soir...*, c'est ainsi que nous disons *l'aut' ceux jours* pour *l'autre jour*. — *Qu'alle*, qu'elle. — *Aimante, aimi*, amante, ami. — *Acoutait*, écoutait. — *Péris*, morts. — *Tu mentis*, tu mens. — *Bârais*, baillerais, donnerais. — *Ménuit*, minuit; c'est d'après la même règle que nous disons *médi* pour midi. — *Jardrin*, jardin.

— Et qu' diront-is au régiment,
En le voyant?
— Is diront tous : « Par la morguienne!
» V'là un cadet!
» Fasons-en noute caputaine,
» A lui l' bouquet[1]! »

Quelquefois un chœur de toutes jeunes filles entonne gaiement la cantilène suivante, dont l'air est charmant :

Vers cheuz nous, zeux mariont tous,
Gnya que moué qui garde l'âne;
Vers cheuz nous, zeux mariont tous,
Gnya que moué qui garde l' tout.
Quand mon tour veinra,
Gard'ra l'âne,
Gard'ra l'âne,
Quand mon tour veinra,
Gard'ra l'âne qui voudra[2].

Pendant l'interminable repas des noces, et au moment où l'on va servir le rôti, le marié et la mariée se lèvent un instant de table et vont s'asseoir à l'écart, une serviette sur leurs genoux, et sur la serviette leur *cochelin*, c'est-à-dire l'écuelle à couverture d'étain dont nous avons parlé plus haut; mais aujourd'hui, le *cochelin* est presque toujours remplacé

---

[1] *Glossaire de la deuxième chanson :* — *Fasez-moué,* faites-moi.— *Étachez-lou,* attachez-le, liez-le. — *Étou* (*etiam*) *les voutes,* aussi les vôtres. — *Séyint* soient. — *Vous m' lairez donc éci*, vous me laisserez donc ici. — *Quand qu' c'é qu' vous r'vinrez,* pour *quand que c'est que vous reviendrez*, c'est-à-dire : quand vous reviendrez. — *Riban*, ruban; racine de *ribanbelle*, peut-être. — *Envirez*, enverrez. — *Cadet*, fort, vigoureux gaillard; luron, comme on dit trivialement. — *Noute caputaine*, notre capitaine. — *A lui l' bouquet*, à lui la palme. Voy. le mot Bouquet dans le *Glossaire du Centre.*

[2] *Glossaire de la troisième chanson :* — *Zeux mariont,* pour *se marient*. *Eux,* précédé d'un *z* euphonique, s'emploie très-fréquemment pour *se.* — *Gnya*, contraction de *il n'y a :*

Il *gnia* office qui quienne, je sis votre sarviteur.
(MOLIÈRE, *le Médecin malgré lui,* act. II, sc. III.)

— *Veinra*, viendra.

par un plat ou un saladier. Les époux ainsi placés, ceux d'entre les convives qui désirent leur faire un cadeau s'approchent et déposent tour à tour dans le vase quelques pièces d'argent, et reçoivent en retour un baiser de la mariée. Anciennement, on donnait au nouveau couple, en cette circonstance, au lieu d'argent, divers objets propres à monter son ménage, tels que du linge, de la vaisselle, des provisions de bouche, etc., etc.

Quand le soir arrive, et lorsque l'obscurité commence à envahir la vaste grange qui, d'ordinaire, sert de salle de festin, un jeune garçon alerte et subtil, profitant du bruit et de la confusion qui règnent dans l'assemblée, se glisse sous la table jusqu'à la place occupée par les nouveaux époux, et enlève adroitement l'une des jarretières de la mariée. Il reparaît bientôt, se faisant gloire de sa conquête aux yeux de toute l'assistance qui l'applaudit et avec laquelle il partage joyeusement son trophée. — Ce larcin emblématique annonce à la jeune épouse la perte prochaine d'un trésor plus précieux.

Si, le jour des noces, l'épousée brise ou déchire, par accident, quelque partie de son ajustement, cela est regardé comme de très-bon augure pour le mari. — C'est tout le contraire en Russie, où le moindre dommage qui arrive à la toilette de la mariée lui présage un fâcheux avenir et même une mort prochaine.

Dans le cours de la soirée, plusieurs jeunes filles s'approchent de la nouvelle épouse, et l'une d'entre elles lui présente tour à tour un énorme bouquet et un gâteau, en lui adressant ces couplets :

Nous venons, à ce soir,
Tout dret de nout' village,
Pour vous faire à savoir,
A perpos d' vout' mariage,
Madam', que j' vous souhaitons
Tous les plus heureux dons.

des présents en les mariant[1]. » — Cet usage existe également chez les Hindous, depuis un temps immémorial, et malgré les lois de Manou. Enfin, l'île d'El-Binan, située sur la côte de Sumatra, est si célèbre, en Orient, pour la beauté de ses femmes, qu'elle est fréquentée depuis des siècles par les peuples asiatiques, qui viennent de tous côtés y acheter leurs épouses.

Expliquons maintenant pourquoi les pièces de monnaie données, chez nous, par le mari à l'épousée, sont toujours au nombre de *treize*. — On doit voir dans ces treize pièces d'argent autre chose que le prix effectif de la femme, ou le montant réel de la dot offerte à l'épouse ; on doit les considérer comme des arrhes nuptiales. Ces arrhes, d'après la coutume des Francs et le texte même de la loi Salique, étaient toujours composées de *treize deniers*, quels que fussent d'ailleurs le rang et la fortune du fiancé. Cela résulte clairement du passage suivant extrait de la chronique latine du moine Frédégaire : — « Les envoyés du roi offrirent à Clotilde, selon la coutume des Francs, *le sol et le denier*, puis ils l'épousèrent au nom de Clovis[2]. »

Nos *treizains* représentent donc le *sol* et le *denier*, c'est-à-dire *treize deniers*[3], et cet usage est d'origine germanique.

Gardons-nous d'oublier que ces *treizains*, une fois bénits, acquièrent et conservent à jamais une foule de propriétés merveilleuses. Par exemple, il suffit d'en glisser un, secrètement, dans les vêtements d'un amoureux qui va demander une jeune fille en mariage, pour que sa démarche réussisse ; fût-il un malotru, s'adressât-il à une princesse !

Il n'y a pas encore très-longtemps, dans quelques églises du Berry, on présentait à la nouvelle mariée une quenouille

[1] Regnard, *Voyage en Laponie*.

[2] Frédégaire, *Epitom.* 18 ; — M. Michelet, *Orig. du droit français*.

[3] Ces treize deniers valaient, au temps de Charlemagne, 4 fr. 30 c. de notre monnaie actuelle ; chaque denier représentant 33 de nos centimes.

garnie de chanvre, dont elle filait une ou deux aiguillées[1]. On retrouve cet usage dans certains cantons du pays chartrain, où la mariée, au sortir de l'église, s'agenouille sous le porche, devant la statue de sainte Anne, fait trois signes de croix, prend une quenouille que porte la sainte, la met à son côté, et file pendant un moment[2].

Cette vieille pratique semble avoir été presque générale dans les premiers siècles du christianisme. C'était ordinairement dans un petit oratoire dédié à la Vierge que s'accomplissait alors la cérémonie symbolique de la quenouille, qui, selon toute apparence, avait pour but de glorifier le travail. Chez les Francs nouvellement convertis au christianisme, les parents de l'épousée, à l'issue de la messe nuptiale, prenaient sur l'autel de la Vierge une quenouille et la donnaient à filer à la jeune femme, en lui disant : — « N'oublie pas que Dieu bénit le travail domestique de la compagne de l'homme[3]. »

Mais cette coutume était bien antérieure à l'ère chrétienne, car les Gaulois la connaissaient. Chez eux, la Vierge et sainte Anne étaient remplacées par la déesse Néhalennia, et c'était devant sa statue que l'on conduisait l'épousée aussitôt après la célébration du mariage. Cette statue, placée dans un bosquet, avait le visage voilé; elle portait une corbeille remplie de fruits, un chien se tenait à ses pieds[4]. Ainsi en présence de la déesse, la jeune épouse recevait une quenouille consacrée, chargée de chanvre, qu'elle filait un instant. — Au dire des mythologues, la déesse Néhalennia protégeait l'intérieur des ménages; son voile était le symbole de la pudeur, son chien celui de la fidélité, etc. — On serait presque tenté

[1] M. Ribault de Laugardière, *les Noces de campagne en Berry*, p. 19.
[2] J. Laprade, *Erreurs et préjugés des paysans.*
[3] *Mémoires de l'Académie celtique*, t. IV.
[4] Voy. sur cette déesse, Servais Gale, *Dissert. de Sibyllis*, etc., ch. 36; — Keisler, *Ant. sept. et celt.*; Montfaucon, *Antiq. expliquée*, t. II, p. 443.

semblable, s'établit entre les porteurs de la *rôtie* et les nouveaux époux [1].

En Bretagne, dit M. de la Villemarqué, « le jour de la noce à minuit, on déshabille la mariée devant tout le monde et on la couche; son mari se place auprès d'elle, on leur sert une *soupe au lait*, et quelquefois on remplit le lit nuptial de petits enfants... Cependant biniou et bombardes jouent l'air de la *soupe au lait*, dont les jeunes gens et les jeunes filles chantent les paroles [2]. »

Une cérémonie analogue, mais beaucoup plus indécente, a lieu, en Chine, dans la même circonstance. A peine entrés dans la chambre nuptiale, les époux chinois reçoivent la visite de leurs amis, « qui ne se contentent pas, comme en certains pays, d'adresser des compliments plus ou moins flatteurs à la mariée, mais qui lui font subir une rigoureuse et outrageante inspection, qui, en dépit de la coutume du pays, doit mettre à une rude épreuve la pudeur de la jeune Chinoise [3]. » Chez les Arabes, « la sœur ou la mère du nouvel époux va trouver la mariée au lit, ou pour mieux dire, sur le tapis; elle la déshabille, et le vêtement de l'épousée est promené au bout d'un bâton par les femmes, qui jettent des cris d'allégresse en l'honneur de la mariée [4]. »

Enfin toutes ces réjouissances nuptiales sont couronnées le second ou le troisième jour des noces, par la *plantation du chou*, bouffonnerie allégorique et philosophique, où le chou figure comme symbole de la fécondité, et dont nous ne nous aviserons pas de parler, après la curieuse et complète description qu'en a donnée Mme Sand, à la fin de *la*

---

[1] J. Laprade, *Erreurs et préjugés des paysans*. — Voy., pour tous les couplets insérés dans ce chapitre, *les Noces de campagne en Berry* de M. Ribault de Laugardière.

[2] *Barzaz-Breiz*, t. II, p. 314.

[3] Charles de Mutrécy, *Campagne de Chine*, 1861.

[4] J. Zaccone, *de Batna à Tuggurt*,

Mare au diable. Nous remarquerons seulement, à propos de ce chou que l'on place, orné de rubans et de banderoles, sur le toit de la maison que doit habiter le nouveau couple, qu'au Japon on met des pavillons au haut de la demeure où le marié conduit sa nouvelle compagne [1].

Nous noterons encore que le chou est toujours entouré, dans la corbeille où on le plante, de petites baguettes enrubantées qui supportent des pommes, ordinairement au nombre de trois. Or, d'après les poésies bardiques, la pomme, dans la symbolique végétale des Gaulois, était un fruit mystique, et l'arbre qui le produit était considéré, ainsi que dans la Genèse, comme l'arbre de la *science*. De plus, les traditions galloises nous apprennent que le paradis terrestre, ou plutôt l'Élysée des druides, était connu sous le nom d'Ile d'Avalon ou d'*Ile des pommes* (*aval* signifiant pomme en breton, et *avalou* pommier). Cette ancienne île d'Avalon est aujourd'hui une île britannique appelée *Glastonbury;* elle abonde en pommiers, et les savants lui trouvent tous les caractères d'un ancien sanctuaire druidique [2]. — Dans la légende de l'enchanteur Merlin, il est aussi question d'une Ile des pommiers, appelée l'*Ile du bonheur*, où se cueille le *fruit de prophétie.*

Les anciens, en général, semblent avoir attribué à la pomme et au pommier certaines vertus aphrodisiaques. Ainsi s'expliquerait ce cri de la jeune épouse, dans le Cantique des cantiques : — « Faites-moi une couche de *pommes*, car je me pâme d'amour [3] ». Ainsi s'expliqueraient encore ces paroles que l'on trouve un peu plus loin : — « Je t'ai réveillée sous un *pommier*, là où t'a enfantée

[1] *Histoire des religions et des mœurs de tous les peuples du monde,* t. I, p. 161.
[2] *Barzaz-Breiz* t. I, p. 282.
[3] Cant. des cant., II, 5.

celle qui t'a donné le jour[1]. » Enfin, dans les vieilles poésies bretonnes du *Barzaz-Breiz*[2], un jeune amoureux chante : — « J'ai dans le courtil de ma mère, un pommier chargé de fruits... Quand viendra ma douce belle... nous irons, ma douce et moi, nous mettre à l'ombre dessous. » D'un autre côté, si la mythologie grecque représente quelquefois les Destinées ou les trois Parques avec des pommes à la main[3], c'est que ces divinités présidaient à la conception et aux enfantements. — Remarquons encore que les musulmans parlent beaucoup d'un pommier qu'ils appellent l'*arbre de la vie*. Ce pommier, disent-ils, est sorti des pepins de la *pomme d'Héva*, et produit des fruits merveilleux qui procurent la force et la grâce d'une éternelle jeunesse. Il est question, dans la mythologie scandinave, de certaines pommes qui avaient des propriétés semblables : « L'Asesse Iduna conserve dans une boîte des pommes dont les dieux se nourrissent quand ils se sentent vieillir; elles leur rendent la jeunesse... [4]. »

Au reste, la pomme figure également dans les noces bretonnes, et nous en avons déjà parlé plus haut, p. 24, t. II.

Nous allons rappeler, en terminant ce chapitre, plusieurs droits seigneuriaux qui, autrefois, en Berry, concernaient les mariages et dont quelques-uns n'ont cessé d'être en vigueur qu'à la fin du dernier siècle.

La veuve la plus récemment remariée de la rue d'Indre, à Châteauroux, était tenue de se présenter tous les ans, le mardi de Pentecôte, devant la grande porte du château. Là, au milieu de tous ses voisins, qui lui servaient de cortége, et portant sur sa tête un pot de terre plein de roses et décoré

[1] Cant. des cant., VIII, 5.
[2] T. II, p. 349.
[3] Dom Martin, *Religion des Gaulois*, t. II, ch. XXIII et XXIV.
[4] *Les Eddas*, traduction de Mlle R. du Puget, p. 60.

de rubans, elle était reçue par le seigneur de l'endroit ou par son représentant qui, après que la veuve remariée avait chanté une vieille chanson, toujours la même depuis des siècles, brisait avec un certain cérémonial le pot aux roses, tandis que la chanteuse l'avait encore sur la tête. — Ce droit, disent quelques-uns, était dû au seigneur de Châteauroux pour le *dédommager* d'une dîme autrefois perçue sur la prairie où la rue d'Indre avait été construite [1]. — Il est à remarquer qu'en cette circonstance, toutes les personnes, hommes et femmes, qui accompagnaient la veuve au pot de roses, portaient à leurs chapeaux ou à leurs coiffes *une aille vert* (*sic*).

A Palluau (Indre), les personnes veuves qui avaient *fait un recarrelage* [2], c'est-à-dire qui avaient convolé, dans le cours de l'année, devaient, le jour de la Pentecôte, *casser la oulle* (*olla*). — Il s'agissait encore ici d'un pot de terre, mais qui, cette fois, était placé au haut d'une très-longue perche, et que l'on s'évertuait à briser à coups de pierre et de bâton.

A Quantilly (Cher), le jour du Saint-Sacrement, c'était le *droit de Bertholle* que les époux de l'année devaient à leur seigneur. Ce droit consistait en un jeu semblable à celui de la *oulle* en usage à Palluau [3].

L'habitude de *casser la oulle*, à l'occasion des mariages, existe toujours dans quelques cantons de notre Sologne berrichonne. Là, ce sont les gens de la noce qui, armés d'un bâton et les yeux bandés, cherchent à briser la *oulle*. Celui qui y parvient reçoit pour récompense un baiser de la mariée.

---

[1] Dalphonse, *Statistique du département de l'Indre*, p. 264. — Voy. la page 262 du Compte rendu de la Société du Berry (années 1863-1864), vous y trouverez un procès verbal concernant la présentation de ce pot de fleurs.

[2] Voy. ce mot dans le *Glossaire du Centre*.

[3] M. Raynal, *Histoire du Berry*, t. II, p. 209.

Toutes ces vieilles coutumes ne doivent pas être sans analogie avec celle où sont nos paysans de briser les verres et les pots qui ont servi à *arroser le chou*, lors de sa *plantation*. — Au reste, on dit encore en plusieurs contrées du Berry *casser le pot*, pour dire marier l'une de ses filles, et surtout sa dernière fille.

Ce pot cassé, à propos de mariage, nous fait ressouvenir que, parmi les gitanos ou bohémiens, les alliances matrimoniales s'accomplissent par la simple et unique formalité du bris d'un vase de terre que cassent les deux époux. On sait que pour épouser la belle Esméralda, Pierre Gringoire ne fut astreint par le roi de Thunes qu'à ce mystérieux et symbolique cérémonial.

Chez les Juifs de l'Alsace, lorsque deux familles ont réglé es conditions d'un mariage, on mande le scribe pour dresser le contrat, et aussitôt après on *casse la tasse*, ce qui accomplit les fiançailles. — Nous avons dit plus haut que lors de la célébration d'un mariage israélite, et tandis que les fiancés sont sous le dais nuptial, le rabbin présente une coupe remplie de vin aux deux époux, qui la portent à leurs lèvres; nous devons ajouter qu'aussitôt ce rite observé, le marié brise la coupe en la jetant dans une vasque de marbre placée près de l'autel. — Nous avons dit également que chez les Chinois les choses, en pareille circonstance, se passaient exactement de la même manière.

Remarquons encore, à propos des mariages israélites, que, le jour de la bénédiction nuptiale, au sortir de la synagogue, le cortége rencontre toujours sur son chemin le *schamess* ou bedeau, balançant dans ses mains une bouteille pleine de vin, qu'il brise au moment où passent les mariés[1].

Enfin, dans la vallée d'Égerlande, en Bohême, on présente à la mariée, lorsqu'elle fait son entrée dans la maison de son

[1] Daniel Stauben, *Scènes de la vie juive en Alsace.*

époux, un verre plein de vin dont elle avale le contenu et qu'elle jette ensuite par-dessus son épaule. Si le verre se casse, c'est un bon présage. Dans le cas contraire, les gens de la noce s'empressent de le mettre en pièces [1].

Voici maintenant quelques rites matrimoniaux autrefois observés dans certains cantons du Limousin ou de la Marche, qui ne sont pas sans rapport avec les coutumes que nous venons de rappeler.

La veille de la Pentecôte, chaque habitant de la ville de Dorat était tenu de porter devant le château un *faix de joncs* [2], tandis que les nouvelles mariées chantaient une chanson en l'honneur de la fête et du comte de la Marche; après quoi elles se prenaient par la main et faisaient trois fois le tour du château en dansant.

« Le jour du mardi gras, à onze heures du matin, les jeunes gens de la même ville qui avaient été mariés ou tonsurés pendant l'année, achetaient un *grand lard* (un porc gras) que l'on distribuait à la porte de l'église de Saint-Pierre [3].

---

[1] Pierre Dick, dans *l'Univers illustré* du 21 mars 1866.

[2] C'était avec ce jonc que l'on *jonchait*, en été, les salles des châteaux et des maisons, les écoles de l'Université et les églises, où, jusque vers la fin du seizième siècle, on ne voyait ni chaises ni bancs; et tout le monde s'asseyait sur cette *jonchée;* aussi ceux qui la vendaient criaient-ils alors dans les rues du vieux Paris :

Joncs verdoyants ! fraisches ramées !

(*Le Dict des crieries de Paris.*)

« Les commères s'en viennent à l'oustel (à la maison) et se séent à l'entour d'un beau feu, si c'est en yver; et si c'est en esté, elles se mectent sur le *jonc.* » (*Les Quinze Joyes de mariage*, p. 125 de l'édit., elzév. de P. Janet.)

[3] Cette distribution de *lard* ou de porc gras était assez commune au moyen âge. A Vatan (Indre), « la *charité du lard* consistait en un revenu de plus de 200 livres. Ce revenu était employé, d'abord par la maladrerie de Saint-Jean de la Marzaut, puis par l'Hôtel-Dieu de Vatan, à acheter plusieurs porcs qu'on salait et qui étaient distribués, le mardi gras, aux pauvres de Vatan et des environs... On portait en pompe au seigneur un morceau de porc salé; les officiers de la justice y avaient aussi leur portion; ensuite la distribution s'en faisait à tous les pauvres qui se présentaient. » — (Extrait d'un vieux manuscrit du dix-huitième siècle, espèce de chronique locale de la ville de Vatan.)

Cela fait, le prévôt de ladite église, portant à son col un petit enfant, passait sous un globe de verre suspendu en l'air et rempli d'eau. Au même instant, le chanoine hebdomadier cassait le globe avec une gaule, et si le prévôt passait assez vite et assez adroitement pour n'être pas mouillé, il recevait une rétribution. Puis, à l'heure de midi, les acteurs de cette scène, auxquels se réunissaient les principaux bourgeois de la ville et tout le populaire, se transportaient en face du château en se tenant par la main et en dansant aux sons des trompettes, tambours, hautbois et cornemuses qui précédaient la foule. Arrivé devant le château, on en faisait trois fois le tour, en chantant en l'honneur des seigneurs des couplets dont la tradition a conservé le refrain suivant :

Vivo li quens de la Marcho,
Siour dau Daurat en Basso-Marcho !
Lindedin, vivo Mariote,
Nostro domno din quelle grotte !

» A chaque tour, on s'arrêtait devant la porte principale du manoir, et l'on criait par trois fois :

« Salut au seigneur comte ! salut à madame la comtesse ! Que Dieu leur accorde de longs jours ! »

» Alors si le comte était au château, il devait en sortir, recevoir gracieusement les habitants et leur offrir à boire un coup de bon vin dans un godet de bois. Après quoi, tous les nouveaux mariés qui faisaient partie du cortége donnaient chacun quatre deniers tournois au capitaine du château.

» Ces usages sont mentionnés dans une transaction en latin faite, en l'an 1324, entre le comte de la Marche, Louis Ier, duc de Bourbon, et le chapitre du Dorat [1]. »

Indépendamment du jeu de la *oulle*, auquel étaient assujettis ceux des habitants de Palluau qui se mariaient en secondes noces, tous les nouveaux mariés, indistinctement, de

[1] Joullietton, *Histoire de la Marche*.

cette seigneurie étaient obligés, aussi le jour de la Pentecôte, sous peine de trois livres d'amende, de *courir l'éteuf*, c'est-à-dire de se disputer un ballon ordinairement de la grosseur d'un boulet de vingt-quatre. — Le jeu de l'*éteuf* était absolument le même que celui de la *soule*, encore en usage au dernier siècle dans le Morbihan et le Calvados [1].

Les hommes nouvellement mariés de la châtellenie de la Motte-Chauveron, qui n'était séparée de Palluau que par la rivière de l'Indre, devaient apporter, tous les ans, le jour de la Pentecôte, un *éteuf*, et le remettre, en présence du bailli, et, à trois reprises différentes, entre les mains du comte de Palluau ou de son procureur fiscal. Le comte, ou son lieutenant, chaque fois qu'il recevait l'*éteuf*, le lançait contre celui qui venait de le lui donner, et si le nouveau marié en était atteint, il devait payer à son seigneur la somme de trois livres. Pareille somme était due par ceux qui négligeaient de présenter l'*éteuf*.

De leur côté, et dans les mêmes circonstances, les nouvelles mariées de la Motte-Chauveron offraient au comte de de Palluau un *chapeau de roses rouges*, et de plus il leur était enjoint de s'assembler, à la suite du jeu de l'*éteuf* et de chanter, l'une après l'autre, en présence du seigneur ou de son procureur, une *chanson en danse ronde*. — Les nouveaux mariés de la Motte-Chauveron devaient en outre en cette occasion, au comte de Palluau, un *pot de terre* tout neuf [2].

Dans la châtellenie de Mareuil (Cher), ceux qui s'étaient mariés dans l'année donnaient, le jour de la Trinité, à leur seigneur ou à son représentant, qui prenait en cette occurrence, le titre de *roi des bacheliers* [3], un *éteuf*, ou *balle de*

---

[1] Voy. plus haut, p. 86, t. I, ce qui concerne l'*éteuf* et la *sole*.

[2] M. le vicomte Ferdinand de Maussabré, *Généalogies historiques*; famille Palluau.

[3] Voy. le *Dictionnaire des fiefs* de Renauldon. Paris, 1788; au mot Bachellerie.

paume de trente-deux carreaux et de neuf couleurs; ceux qui s'étaient mariés en secondes noces donnaient *un billard de deux pieds et demi, compris la masse, qui doit être d'un pied et demi, et chacun deux billes neuves*[1]. — Ce *billard* n'était autre chose qu'un bâton (*billus*, en basse latinité) qui servait de manche à la *masse*. Les deux réunis, formaient une espèce de *maillet* avec lequel on poussait les *billes* ou boules, au jeu du *mail*. Villon a dit : « et un *billard* de quoi on crosse », et, dans nos vieux Noëls, des bergers qui vont voir l'Enfant Jésus disent à l'un de leurs camarades qui a des mules aux talons :

Marche devant, pauvre mulard,
En t'appuyant sur ton *billard*[2].

Enfin, les personnes de Mareuil qui convolaient en troisièmes ou quatrièmes noces, étaient astreintes au même devoir que celle squi convolaient en secondes, à moins qu'elles ne préférassent payer deux oisons et vingt deniers.

Avant la révolution de 1789, tout habitant du village de Villiers (Cher) qui se mariait en premières noces devait un *roibry*, c'est-à-dire un roitelet[3], au seigneur de Mareuil. Ce droit se payait, le jour de la Trinité qui suivait le mariage, entre les mains du fermier des redevances seigneuriales, qui, comme nous venons de le dire, prenait le titre de *roi des bacheliers* toutes les fois qu'il s'agissait de l'accomplissement d'un devoir matrimonial.

Voici dans quelles formes s'exécutait ce singulier paiement : — Le *roibry* était placé sur un *pot de banne*[4], c'est-à-dire

[1] M. Raynal, *Histoire du Berry*, t. II, p. 208.

[2] *Billard* est encore un surnom que l'on donne quelquefois, chez nous, aux boiteux qui s'aident d'un *billard* ou bâton pour marcher.

[3] Voy. plus loin, à la table des matières, le mot : Roi-Bertaud (le).

[4] *Pôt* ou *pau*; ces deux termes berrichons correspondent aux deux mots latins *postis* et *palus*, et signifient *pieu*, *pal*. Les deux formes ont leur analogues dans le vieux français : — « Lia à un *post* bien estrait. » (2e traduction du *Chastoiement*, cont. II.) — « Panurge emmancha en ung

sur une longue et forte perche que les nouveaux mariés soutenaient avec leurs épaules par un bout, tandis que l'autre était porté par un tiers, et l'on s'acheminait ainsi vers le château. Cette redevance acquittée, le *Roi des bacheliers* et les mariés, accompagnés d'autant de musiciens qu'ils pouvaient s'en procurer, allaient prendre le seigneur et la dame de Mareuil, les conduisaient à la messe et les ramenaient ensuite chez eux. Puis, dans l'après-dînée, on allait *tirer la quintaine* sur la rivière de l'Arnon et sous les fenêtres du château[1].

Le représentant du seigneur n'était qualifié, en ces occasions, de *roi des bacheliers* que parce qu'il devenait, pendant ces cérémonies, le conducteur, le chef des *bacheliers* ou garçons d'honneur de la noce. On a déjà vu plus haut que les jeunes filles qui, dans quelques cantons du Berry, accompagnent la mariée en qualité de filles d'honneur, portent encore le nom de *bachelieres*. — Les *bacheliers*, dont le nom vient, selon toute probabilité, du latin *baccalis*, ne furent ainsi appelés que parce que, sans doute, une branche de laurier, de gui, etc., garnie de ses baies, de ses perles (*baccæ*), était autrefois l'attribut de leurs fonctions. C'est ainsi que les *bazvalan* de la Bretagne doivent leur nom au rameau de genêt fleuri qui leur sert d'insigne.

A Mehun-sur-Yèvre (Cher), ceux qui s'étaient mariés dans l'année *tiraient la quintaine*, le jour de la Pentecôte, sous les fenêtres du château. Ils offraient de plus, dans la même occasion, un *chapeau de roses*[2] au procureur de la seigneurie

---

grand *pau* les cornes du chevreul et la peau... » (Rabelais, *Pantagruel.*) La *banne* ou le *banneau* est un grand vase en bois, à oreilles percées, dans lequel on écrase le raisin en temps de vendange. Le *pôt*, passé dans les oreilles de la *banne*, sert à le transporter.

[1] Boutaric, *Traité des droits seigneuriaux;* — Raguau, *Indices des droits royaux et seigneuriaux.*

[2] Ces *chapeaux* ou *couronne de roses*, d'origine romaine, étaient encore d'usage au moyen âge. — Dans un *past* ou festin que les échevins de

et une collation au greffier, mais le fermier des amendes était tenu de leur fournir un *menestrier*. — Ceux qui, prévenus la vielle, n'acquittaient pas ces redevances, s'exposaient à une amende de soixante sols. Étaient affranchis de la *quintaine* les nouveaux mariés auxquels il était survenu des enfants dans l'année[1].

On sait que la *quintaine* était un exercice dans lequel on s'amusait à jouter contre un mannequin ou jaquemart affublé d'un bouclier et emmanché dans un pieu fiché en terre. Ce jaquemart, muni de longs bras, était posé sur un pivot mobile, et toutes les fois que la lance ou la perche des jouteurs le frappait ailleurs qu'*entre les quatre membres*, comme on disait alors, il tournait brusquement sur lui-même et assenait aux maladroits une violente gourmade.

« Comme anciennement les seigneurs demeuraient presque tous dans leurs terres, leurs justiciables, pour les amuser, allaient prendre le divertissement de la *quintaine* sous les fenêtres du château[2]. » — Cet amusement était alors, dans notre Berry, aussi en vogue qu'en aucune autre province de France. Dans la baronnie de Mézières-en-Brenne, on *tirait la quintaine*, une fois l'an, sur la rivière la plus proche du château, et ceux qui manquaient au jour indiqué ou qui *faisaient semblant de rompre leurs lances*, devaient une

---

Saint-Quentin (Aisne) recevaient tous les ans, au douzieme siècle, du châtelain de la vicomté, les dits échevins étaient servis par le procureur et le greffier de la ville portant serviette sur l'épaule et une *couronne de fleurs* sur la tête. (Fouquier Cholet, *des Mœurs, usages, etc., dans la ville de Saint-Quentin, depuis le septième siècle jusqu'à nos jours*; Saint-Quentin, 1823.) — Lorsque le connétable servait le roi pendant son repas, ce grand dignitaire avait sur la tête un *chapel de roses*. (Le Grand d'Aussy, *Vie privée des Français*, t. II, p. 246.) — Voy. plus haut la note de la page 190, t. I.

[1] Renauldon, *Traité des droits seigneuriaux*, in-4°, 1765; — *Dictionnaire des fiefs* du même auteur : — Raynal, *Histoire du Berry*, t. II, p. 209.

[2] Commentaire sur le *Traité des droits seigneuriaux* de Boutaric, édition de 1775, p. 654.

amende de soixante sols au seigneur[1]. Tous les ans, le dimanche d'après la Trinité, les meuniers des moulins des Planches, de Pont-Roullin, de Villebernin et du Breuil, qui étaient assujettis aux droits de *frappe-pal* et de *quintaine*, donnaient ce spectacle au comte de Palluau[2]. Le même usage existait dans la baronnie de Preuilly, située sur les confins de la Touraine et du Berry : — « Le jour de la Trinité, 1432, P. Frotier, baron de Preuilly, fait jouter ses meuniers à la quintaine[3]. »

Le *frappe-pal* différait de la *quintaine*, en ce que c'était ordinairement un long *pal* ou poteau que l'on plantait au milieu d'une rivière, et contre lequel les lutteurs, montés sur des batelets, joutaient avec de longues perches. Si, le bateau lancé, la pointe de la perche ne rencontrait pas le pal, le jouteur était exposé à faire un plongeon dans la rivière, ce qui divertissait fort l'assistance.

Ces tournois de vilains attiraient toujours un grand concours de peuple, et Boutaric nous apprend que, tandis que les justiciables s'évertuaient ainsi, avec plus ou moins de bonne volonté, à distraire leurs maîtres, « les jeunes seigneurs laïcs ou ecclésiastiques se mêlaient dans la foule et prenaient sans façon, avec les jeunes filles et surtout avec les nouvelles mariées, des libertés publiques que la décence des mœurs a proscrites dans la suite[4]. »

A Saint-Août (Indre), les nouveaux mariés étaient obligés d'aller, au sortir de la messe nuptiale, embrasser le seigneur de l'endroit; à son défaut, le fermier de ses terres; en l'absence de l'un et de l'autre, ils baisaient le *corré*[5], ou verrou

[1] Commentaire sur le *Traité des droits seigneuriaux*, de Boutaric, édition de 1775, p. 654.

[2] M. Ferdinand de Maussabré, *Généalogies historiques*.

[3] *Mémoires de la Société archeologique de Touraine*, VI, 265.

[4] *Traité des droits seigneuriaux*, p. 654.

[5] Rabelais emploie le mot *courrail* dans le sens de *verrou* : « J'en seray bien fort tenu au *courrail* de vostre huys. » (*Pantagruel*, l. IV, ch. VI.)

de la grande porte du manoir seigneurial. Cela se pratiquait encore ainsi à Saint-Août, avant la révolution de 1789. — Au reste, les Coutumes de Berry, d'Auxerre et de Sens disent positivement qu'en l'absence du seigneur, le vassal *baise le verroil de l'huis*[1].

Nous ajouterons, à propos de cet usage, que nous tenons d'une vieille personne très-digne de foi, qu'anciennement, à Bourges, beaucoup de nouvelles mariées, en sortant de l'église, embrassaient indistinctement tous les passants qu'elles rencontraient dans les rues. Cette naïve effusion de bonheur n'eût pas laissé que d'être très-fatigante dans une ville plus peuplée que Bourges. — Au surplus, la Marche et quelques-uns de nos cantons limitrophes de cette province ont conservé cette coutume : — « Dans ces pays, les femmes et les jeunes filles sont sages et vertueuses, ce que pourtant on aurait peut-être de la peine à croire, en les voyant, le jour de leur mariage, courir embrasser tous ceux qu'elles rencontrent. Quels qu'ils soient, il faut qu'elles les embrassent; tout cela aux yeux de leurs futurs époux... [2]. » — On voit qu'ici l'embrassade précède la bénédiction nuptiale.

Les nouvelles mariées de la ville de Déols, près Châteauroux, devaient un *plat de viande garni* au seigneur de Varennes, près de Lourouer-les-Bois[3]. — Autrefois, « presque partout, le marié, avant de se mettre à table, prenait avec lui un joueur de viole, et allait porter au seigneur le *mest du mariage*. Il posait le plat sur le buffet du château, faisait deux tours d'une danse gentille, et se retirait en saluant[4]. »

Quelques-uns de nos curés de campagne reçoivent encore, en certaines paroisses, un *plat de noce*. « Dans tout le Sancerrois, et notamment à Savigny, après la bénédiction nup-

[1] Voy. à la table des matières, le mot: Correi (le).
[2] *La Dame de Malval,* roman, par M. Simon Mingasson, d'Éguzon.
[3] M. de la Tramblais, *Esquisses pittoresques de l'Indre,* p. 19.
[4] Ragueau, *Gloss.*, t. II, p. 112.

tiale, les nouveaux époux se rendent au presbytère, musique en tête et suivis de tous les invités. Pendant cette visite, ils offrent au prêtre qui les a bénis, un gâteau orné de rubans et de fleurs... Il se fait un échange de compliments et de bons conseils. Puis, quand le joyeux cortége s'est retiré, quatre vieillards, représentant les deux familles, vont s'asseoir, avec le curé, à une table que les mariés ont fait servir avec autant de soin que la leur[1]. »

L'usage du *plat de noce* était jadis connu par toute la France. D'anciens statuts ecclésiastiques portent que le prêtre ou chapelain réclamera, si besoin est, le *plat de noce*, publiquement, et *sous peine d'excommunication*[2].

Dans le principe, le *plat de noce* était une rémunération offerte au prêtre qui avait bénit le lit nuptial. Cette bénédiction eut d'abord lieu au moment où les mariés venaient de se coucher; mais, en raison des plaisanteries indécentes que se permettait parfois l'assistance, on finit par accomplir cette formalité pendant le jour. — On a souvent raconté, à ce propos, l'anecdote suivante : — Le curé de Saint-Médéric s'étant présenté chez un chiffonnier de sa paroisse, qui venait de se marier, pour bénir son lit, fut tout étonné de n'en pas trouver. — « Bénissez ce coin, mon père, lui dit le chiffonnier; ce soir il y aura de la paille. »

A Dun-le-Roi (Cher), le *droit de coquinage* se levait sur ceux qui *se laissent battre de leurs femmes*[3].

Enfin, le *droit de Julie*, connu aussi, dans la capitale du Berry, sous le nom de *droit joli*, était un véritable *droit de nopçage* qui existait sur plusieurs points de notre province, et qui, après avoir été converti, à Bourges, en une redevance de 7 sols 6 deniers, avait fini par échoir à l'hôtel-Dieu de cette ville, — singulier privilége pour un hôpital! — qui le

[1] Compte rendu de la Société du Berry, année 1866, p. 398.
[2] *Statuta eccles. Meldens.*, Ann. circit. 1346.
[3] M. Raynal, *Histoire du Berry*, t. II, p. 210.

faisait encore percevoir par ses préposés au moment de la Révolution. — M. Labouvrie, ancien notaire, déclare, dans un recueil de faits historiques qui concernent le Berry[1], avoir payé le *droit joli* en 1779, quelques mois après son mariage.

Cette sorte de privilége était autrefois dévolue non-seulement à des seigneurs laïques, mais encore à des abbés, à des évêques, et à beaucoup de maisons religieuses. Un simple curé berrichon, auquel on déniait le *droit joli*, osa le revendiquer, en plein seizième siècle, par-devant la cour de l'archevêque de Bourges. « *Ego vidi*, rapporte, à ce propos, Nicolas Bohier, auteur d'un commentaire sur l'ancienne Coutume de Bourges, *ego vidi in curia Bituricenci coram metropolitano, processum appellationis in quo Rector seu Curatus parochialis prætendebat ex consuetudine primam habere carnalem sponsæ cognitionem, quæ consuetudo fuit annullata, et in emendas condemnatus*[2]. »

Les abbés de Saint-Théodard en Quercy, les évêques d'Amiens, les bénédictins de Saint-Étienne de Nevers, les chanoines de Lyon et de Marseille, etc., etc., exerçaient le *droit joli*. Les abbés de Saint-Théodard, entre autres, usaient de ce droit avec si peu de retenue, que leurs tenanciers prièrent le comte de Toulouse de les protéger; mais le comte n'ayant point le pouvoir de restreindre les droits des abbés, conseilla à leurs vassaux de quitter les terres de l'abbaye et de venir s'établir dans le voisinage de l'une de ses forteresses; ce que firent ces pauvres diables, et ce fut leur petite colonie qui jeta les premiers fondements de la ville de Montauban.

« On a cru trop aisément, dit M. Michelet en parlant du *droit de nopçage*, que cet outrage était de forme, jamais réel. Mais le prix indiqué en certains pays pour en obtenir dispense dépassait fort les moyens de presque tous les

[1] Un volume in-8°, imprimé à Bourges, chez Manceron, en 1836.
[2] M. Raynal, *Histoire du Berry*, t. II, p. 210.

paysans. En Écosse, par exemple, on exigeait « plusieurs vaches », chose énorme et impossible... D'ailleurs, les *Fors du Béarn*, publiés en 1842, disent positivement : « L'aîné du paysan est censé le fils du seigneur, car il peut être de ses œuvres. »

Le *droit joli*, ou le *droit de Julie*, existe encore, à l'heure qu'il est, à Jersey; mais il n'en coûte que trois sous pour s'en affranchir[1].

La locution *droit de Julie* ne serait-elle pas la traduction de *lex Julia*, et ne rappellerait-elle pas cette loi qui, au rapport de Suétone, donnait à *Julius Cæsar* toutes les femmes (*quas et quot vellet*)? — On sait que le jour où ce conquérant triompha des Gaules, les soldats qui entouraient son char chantaient en chœur :

Urbani, servate uxores; mœchum calvum adducimus.
Aurum in Gallia effutuisti; at hic sumsisti mutuum.

Ce que M. Baudement traduit ainsi :

Cachez bien vos moitiés, imprudents citadins :
Voici venir le char de ce chauve adultère
Qui, mêlant les plaisirs aux soucis de la guerre,
Faisait l'amour en Gaule avec l'or des Romains.

[1] Auguste Vacquerie, *les Miettes de l'histoire*, p. 466.

CHAPITRE TROISIÈME

FUNÉRAILLES.

Dans quelques contrées du Berry, et particulièrement aux environs de Neuvy-Saint-Sépulcre, dès qu'on s'aperçoit qu'un malade approche de sa fin, on se hâte de faire l'acquisition d'un bonnet de coton neuf, dont on le coiffera aussitôt après sa mort. On s'empresse également de faire dire la *prière de l'âme* par la personne qui, dans la paroisse, est chargée de cet office.

A l'instant précis où, dans une famille, quelqu'un vient de mourir, on arrête l'horloge; on retourne contre la muraille, ou l'on couvre d'un voile épais les glaces ou les miroirs qui garnissent l'appartement; on tient les rideaux de la couche mortuaire librement ouverts, pour que l'âme du défunt puisse prendre plus largement son essor, et les écheveaux de fil que l'on entasse ordinairement sur le ciel des lits sont soigneusement enlevés, de crainte qu'elle ne s'y embarrasse. On s'abstient de moucher le cierge ou la chandelle que l'on a placée près du mort dès les premiers moments de son agonie, afin que l'âme s'y brûle moins facilement les ailes. Enfin on jette l'eau et le lait qui peuvent

se trouver dans des vases non couverts, au moment où le malade expire, parce que, disent les uns, son âme, qui vient y laver sa souillure aussitôt qu'elle a dépouillé son enveloppe terrestre, pourrait s'y noyer ; parce que, selon les autres, il ne faut pas s'exposer à *boire un coup des péchés* du défunt. — Cette dernière coutume existe aussi chez les Juifs, et son origine est indiquée par ces paroles de Moïse : — « Quand un homme sera mort en quelque tente, tout vaisseau auquel ne sera point attaché un couvercle, sera souillé [1]. » — De plus, les rabbins tiennent pour certain que l'ange de la mort, immédiatement après avoir frappé un moribond, a pour habitude de laver son glaive dans l'eau de la maison, ce qui fait que l'on ne manque jamais de répandre ce liquide dans la rue [2].

« A Bourges, dans la classe ouvrière, aussitôt qu'une personne a rendu le dernier soupir, on *arrête l'ouvrage*, c'est-à-dire qu'on avertit tous les parents du défunt, afin qu'ils cessent, en signe de deuil, tout travail pendant le reste de la journée [3]. »

La chambre où gît le trépassé est jonchée de menthe, de sauge, de baume et d'autres plantes odoriférantes que l'on désigne sous le nom d'*herbes fortes* ou *herbes du mort*. — Varron, Servius, etc. nous apprennent qu'il en était de même chez les anciens.

Les *changeuses*, — on appelle ainsi les vieilles femmes qui font profession d'ensevelir les morts, — revêtent ordinairement le défunt des plus beaux habits et même des bijoux qui étaient à son usage. S'il s'agit d'une femme, et surtout d'une femme mariée depuis peu d'années, on la pare de ses atours de noces. — Cela a lieu également en Russie, où les

[1] Nombres, xxx, 14 et 15.

[2] Buxtorf, *Synagoga judaica*, c. 35; — Dom Calmet, *Dictionnaire de la Bible*, t. I, p. 233.

[3] *Glossaire du Centre*, au mot Arrêter.

vêtements nuptiaux ne se portent que deux fois : le jour du mariage et le jour de la mort, et les choses ne se passent pas autrement au Japon, où le voile blanc de la mariée lui sert toujours de linceul [1]. Chez les anciens Grecs, on donnait au mort une robe précieuse [2]. Les Grecs modernes ont conservé cette coutume, mais la plupart du temps, ils dépouillent le mort de sa toilette, au moment de le mettre en terre [3].

Si le défunt savait lire, les *changeuses* lui mettent dans les mains son livre d'Heures; s'il était illettré, elles se contentent de lui passer au bras son chapelet. Souvent encore elles lui placent entre les doigts une branche de buis qui a été bénite le jour des Rameaux, et l'on est persuadé que cette branche fleurit, tous les printemps, dans la tombe, si la personne qu'elle renferme s'est trouvée digne d'entrer dans le ciel. Cette croyance existe également en Espagne.

Changer, ou ensevelir un mort, passe pour une œuvre très-méritoire; — mais jamais les *changeuses* n'ensevelissent leurs parents. — Elles ont presque toujours pour salaire une partie de la dépouille du défunt.

Il n'y a pas encore fort longtemps, dans quelques cantons du Berry, à Bengy-sur-Craon (Cher), par exemple, on glissait dans la bouche du trépassé une pièce de monnaie pour le mettre à même de payer au *bon saint Pierre* sa place dans le paradis [4].

---

[1] Oscar Comettant, *Variétés japonaises*.

[2] Homère, *Iliad.*, l. XXIV, v. 587; — Id., *Odyss.*, l. XXIV, v. 44. — Voy. encore Euripide, Sophocle, etc.

[3] « On dépouilla la morte de tous les ornements dont on l'avait revêtue. La robe de mérinos bleu, qu'on avait fait voir en passant à toute la ville, lui fut ôtée; on la laissa dans une méchante robe noire. On reprit l'oreiller brodé qu'elle avait sous la tête, et on le remplaça par un sac plein de terre. » (Edmond About, *la Grèce contemporaine*.)

[4] Nous devons ce renseignement à M. Ribault de Laugardière, de Bourges, qui a recueilli et publié une foule de détails pleins d'intérêt sur les habitudes et les croyances de notre vieux Berry.

Chez les Romains, des pleureuses à gages marchaient, les cheveux épars, à la tête des convois; dans les campagnes des environs de la Châtre, où les femmes ne montrent en aucune circonstance leur chevelure [1], celles qui assistent à un enterrement suppléent à cette marque d'affliction en détachant et laissant pendre sur leurs épaules les *oreillons* de leur coiffure. Ces *oreillons*, qui rappellent les bandelettes cannelées des statues égyptiennes, consistent en deux longs bandeaux de toile, qui tiennent à la coiffe et qui encadrent la figure lorsqu'ils sont relevés [2]. Lors de la mort d'un mari, nos villageoises portent les *oreillons* détachés durant toute la première année de leur veuvage; après la mort d'un père ou d'une mère, pendant quarante-deux jours seulement. — Notons, en passant, que si la durée du deuil pour la femme veuve est d'un an, le deuil du mari qui a perdu sa femme ne dure que six mois. Indice peu galant de la supériorité que l'homme s'attribue sur sa moitié. — En Espagne comme en Portugal, la veuve qui ne se remarie pas garde le deuil toute sa vie.

Les femmes de nos campagnes complètent leur deuil au moyen de la *capiche*, espèce de manteau à large capuchon qui leur cache entièrement le corps et le visage, et qui les fait ressembler à ces statues désolées qui pleurent, drapées de longs linceuls, auprès de certains tombeaux. Les proches parentes du défunt gardent ce lourd surtout pendant plusieurs semaines.

Autrefois, en beaucoup de nos paroisses, les hommes qui suivaient un enterrement ôtaient leurs cravates, et le fils du mort restait un an sans en porter. Cela avait encore lieu, il n'y a pas un grand nombre d'années, à Cluis et dans les environs.

[1] Voy. plus loin, p. 111, t. II.

[2] Le jour où nos paysannes vont à confesse ou à la messe de relevailles, elles laissent aussi pendre leurs *oreillons*.

Le bleu, symbole de la constance et de la fidélité, est, aussi bien que le noir, la couleur du deuil. Tant que durent ces jours de regret, on évite de porter du rouge sur les moindres parties de son ajustement, même sur son mouchoir de poche. Au reste, le bleu, chez les Bretons, chez les Morlaques, et, en général, dans tout l'Orient, est également une couleur de deuil ; c'est ce qui a fait dire à un poëte : — « Les Orientaux portent le deuil en bleu : voilà pourquoi le ciel et les mers de cette pauvre Grèce sont d'un si magnifique azur. »

Dans les environs de la Châtre, pour peu que la demeure du mort soit éloignée de l'église de la paroisse, on place le corps sur une voiture à bœufs pour l'y conduire. Plus l'attelage est nombreux, plus l'honneur que l'on rend au défunt est considérable. Il n'était pas rare anciennement de voir quatre et même six paires de bœufs attelées au char funèbre d'un maître de domaine.

Pendant la marche du convoi, on guide ces animaux avec douceur, sans leur adresser la parole et surtout sans leur faire sentir l'aiguillon. S'ils viennent à s'arrêter d'eux-mêmes, cela indique que le mort a besoin d'une prière. Alors, tout le monde s'agenouille et prie, jusqu'à ce qu'il plaise aux bœufs de se remettre en marche, ce qui annonce que le mort est soulagé.

Dans le canton d'Éguzon (Indre), quelle que soit la distance qui sépare le domicile mortuaire du champ de repos, quel que soit le mauvais état des chemins ou de la saison, le corps est toujours porté à bras dans sa dernière demeure; il serait messéant de l'y conduire autrement. — En Bretagne, on transportait autrefois le mort au cimetière sur une voiture attelée de bœufs ou de juments, mais jamais de chevaux. — Chez les Arabes, ce dernier voyage se fait à dos de mulet.

A chaque croix que l'on rencontre sur le chemin, — et l'on en trouve presque à tous les carrefours dans nos cam-

pagnes, — on arrête les bœufs, et le cortége fait une station pendant laquelle on plante une toute petite croix en bois au pied de la grande. Cet usage est sans doute une touchante allusion à la croix plus ou moins lourde que tout mortel, durant son passage ici-bas, est condamné à porter. Arrivé au terme de son rude pèlerinage, chaque chrétien, en déposant ainsi l'humble symbole de ses souffrances au pied de la grande croix du Christ, semble, en expiation de ses faiblesses, offrir ses peines et ses afflictions à celui qui en endura de si cruelles pour le salut du genre humain.

Cette pratique rappelle celle où sont les voyageurs, en certaines provinces, de jeter une pierre, en signe de salutation, au pied des croix situées le long des grands chemins[1]. — Dans la Nièvre, c'est le bâton, la baguette que le voyageur porte à la main, qu'il dépose au pied de certaines croix. — « Sur le flanc du mont Beuvray, dit M. Dupin aîné[2], est une croix de bois, au pied de laquelle un grand nombre de visiteurs viennent jeter leurs bâtons de voyage : la terre en est jonchée... Non loin de là, on rencontre un autre tumulus formé, *antiquo more*, par des brins de bois accumulés les uns sur les autres comme une charbonnière. Il y avait eu là un meurtre de commis, et les passants y jetaient leur baguette en forme d'expiation. »

Il est aisé de rattacher ces antiques coutumes à des coutumes plus vieilles encore. Toutes nos croix champêtres sont autant de monuments funèbres élevés à la mémoire de l'Homme-Dieu, et c'est bien réellement un rite expiatoire qu'accomplissent les passants en déposant au pied de chacune d'elles les différents objets dont nous venons de parler. Or, c'était précisément de cette manière que les Celtes honoraient la mémoire des morts. Jamais ils ne passaient près

[1] Dom Calmet, *Dictionnaire de la Bible*, t. IV, p. 345.
[2] *Le Morvan*, p. 41, 42.

d'un tombeau sans y ajouter une pierre ou un peu de terre, et c'est ainsi que s'élevaient, avec le temps, ces rustiques tumulus que les savants ont appelés *baraws* ou *galgals*, et qui sont assez communs sur quelques points de notre Berry. Les Celtes tenaient cette coutume de leurs aïeux les Aryas, ainsi que le constatent les livres sacrés de ces derniers[1].

Ces tertres funéraires sont appelés *stupas* en sanscrit. « Il y a une immense voie pavée de ces tumulus qui, partant de Balkh, du Pendjab et de l'Afghanistan, où on les nomme *tépé*, se dirigent par la Perse vers le Caucase, s'éparpillent sur les steppes de l'Ukraine et atteignent d'un côté la Suède et de l'autre la France. C'est probablement la route qui conduisit les émigrations aryanes depuis les plateaux alpestres du Paropamisus jusqu'en Europe[2]. »

Les lignes suivantes indiquent positivement de quelle manière ont dû s'ériger ces antiques monuments : — Dans le Turkestan, cette contrée de l'Asie centrale qui avoisine la patrie primitive des Aryas, il est toujours d'usage d'élever sur la tombe de tout personnage important un *joszka, yoskza* ou *yorska*, c'est-à-dire un monticule de terre. « Tout bon Turcoman doit y contribuer pour au moins sept pelletées de terre, en sorte que ces grossiers mausolées atteignent fréquemment une circonférence de soixante pieds sur une hauteur de vingt-cinq à trente. Dans les vastes plaines où ils s'élèvent, ces tertres funèbres attirent l'œil de très-loin; l'homme du pays les connaît tous par leur nom, c'est-à-dire par le nom de celui dont ils abritent les restes.— Cette coutume existait aussi chez les anciens Huns; les Hongrois de nos jours s'y conforment encore quelquefois. Il y a peu d'années qu'à la suggestion du comte Édouard Karoly, un tertre de ce genre fut dressé à Cachan (haute Hongrie), en

[1] *Rig-Vêda*, sect. VI, lect. 6, h. 13; t. IV, p. 162 de la traduction de M. Langlois.

[2] M. A. Chodzko, *Contes des paysans et des pâtres slaves*, p. 395.

mémoire du comte Széchenyi, comme preuve du respect qu'il avait su inspirer à tous ses compatriotes[1].»

Enfin, c'est encore exactement de cette façon que se forment ces monticules funéraires que les Arabes de nos jours appellent des *nça*. En effet, les *nça* du désert sont composés de pierres que tout passant dépose à l'endroit même où quelqu'un est mort de mort violente, soit qu'il ait perdu la vie par suite d'une condamnation judiciaire, soit qu'il ait succombé sous le poignard d'un assassin, ou sous la dent des bêtes féroces. Cet usage était aussi connu des Hébreux, chez qui ces monceaux de pierres se nommaient *margemah*. Voy. le livre de Josué, ch. VII, v. 26; ch. VIII, v. 29, et le deuxième livre de Samuel, ch. XVIII, v. 17. Salomon a dit, dans ses Proverbes : « Il en est de celui qui honore l'insensé comme de celui qui ajoute une pierre au *margemah*. »

Il suffit, croyons-nous, de rapprocher ces différentes coutumes de la nôtre pour être convaincu qu'une seule et même pensée a présidé à l'établissement des unes et des autres; car, nous le répétons, toute croix du Christ rappelle son tombeau et le plus exécrable des meurtres.

Pendant les courtes haltes que l'on fait auprès des croix, les assistants viennent, les uns après les autres, secouer sur le cercueil un rameau de buis chargé d'eau bénite; ensuite tout le monde reprend lentement sa marche.

Aussitôt que le corps a été descendu de la voiture, on le dépose sur la *pierre des morts*, où le prêtre vient le recevoir avant son introduction dans l'église.

La *pierre des morts* est une grande table de pierre placée à quelques mètres de la façade de la plupart de nos églises de campagne. Cette table, presque toujours composée de *trois pierres brutes*, forme un véritable dolmen. — C'est

[1] Arminius Vambéry, *Voyages d'un faux derviche*, traduits par M. E. Forgues.

encore là, pensons-nous, une trace du culte druidique; car les résultats des fouilles pratiquées au pied des dolmens ont fait connaître que ces monuments des âges primitifs avaient presque toujours une destination funéraire; les chants gaëliques et kimriques qui sont parvenus jusqu'à nous[1] confirment d'ailleurs cette opinion. D'après ces antiques poésies, c'était sur les dolmens que l'ovate[2], ou prêtre sacrificateur, égorgeait les victimes humaines.

A peine le cercueil a-t-il été déposé sur la *pierre des morts*, que l'on se hâte de ramener l'attelage à la ferme, non sans avoir eu soin de relever les *élardes*[3], que l'on avait couchées, au moment du départ, le long de la *châsse* (cercueil). Cette précaution est prise à seule fin d'empêcher l'âme du défunt de remonter sur la voiture et de revenir au logis. Si, de son côté, le conducteur du char funèbre s'avisait d'y monter pour retourner au domaine, il serait sûr de mourir dans l'année.

Il arrive parfois qu'au moment d'introduire la *châsse* dans l'église ou dans le cimetière, elle devient si lourde que les porteurs, tant robustes et tant nombreux soient-ils, ne peuvent parvenir à la soulever. C'est signe que le trépassé ne se trouve point en état de grâce ou qu'il est damné. Dans le premier cas, les prières de l'assistance, unies à celles du prêtre, réussissent presque toujours à lever la difficulté; mais lorsque le second cas, celui de la damnation, vient à s'offrir, — ce qui heureusement est fort rare, — on conçoit qu'il est impossible d'y remédier sur-le-champ. Cette circonstance, assure-t-on, se présenta, il y a bien des années, dans la

---

[1] Voy. les *Barzas-Breiz* publiés par M. de la Villemarqué, et le chant d'*Uther-Pen-Dragon*, recueilli par le même auteur dans ses *Contes des anciens Bretons*.

[2] *Ovate* est le nom que les historiens grecs donnent au prêtre gaulois, appelés *ovaïdd* dans les poésies kimriques, et *baïdh* dans celles des Gaëls.

[3] Les *élardes* sont de gros et solides bâtons mobiles que l'on place debout aux quatre coins du chartil de la charrette, et qui, en temps ordinaire, servent à retenir les ridelles ou le chargement.

paroisse de Lacs. Alors, on creusa la fosse aux abords du saint lieu ; mais lorsqu'on y eut descendu le cercueil, il s'enfonça à une telle profondeur dans la terre, qu'on le perdit complétement de vue, et que tout le monde fut persuadé qu'il s'était directement rendu aux enfers.

On jette dans la fosse du mort le vase qui a contenu l'eau bénite[1] dont on s'est servi durant cette triste cérémonie ; c'est ainsi qu'autrefois, en Bretagne, on enfouissait avec le cercueil le pot de braise dans lequel on avait brûlé de l'encens[2], et ces habitudes rappellent l'usage où étaient les anciens, lorsqu'ils sacrifiaient aux dieux infernaux ou des morts, de jeter dans les flammes l'huile et le vase qui l'avait renfermée :

Cremantur... fuso crateres olivo.
(Virg., *Énéide*, liv. XI, v. 225.)

On doit se garder d'*ouvrir la terre sainte*, c'est-à-dire d'enterrer un mort, après le coucher du soleil ; autrement, il mourrait quelqu'un dans la paroisse chaque jour de la semaine.

Si la terre que l'on a sortie de la fosse ne suffit pas pour la remplir, après qu'on y a déposé le cercueil, on peut être assuré qu'il renferme un avare. Aussi disons-nous souvent, en parlant d'une personne dont la ladrerie est notoire : — « Il ne se trouvera jamais assez de terre pour lui couvrir les yeux. »

Après leur sortie de l'enceinte funèbre, tous ceux qui ont fait partie d'un convoi se hâtent de se laver les mains dans le premier ruisseau ou la première mare venue. Si l'on ne trouve pas d'eau sur le chemin, chacun des assistants ac-

[1] De nos jours, ce vase consiste en une simple écuelle de terre ; il y a cent ans, c'était une petite bouteille également en terre cuite, sans vernis, au large ventre, au col court, et qui portait sur ses flancs l'empreinte d'une ou de plusieurs petites croix. On trouve souvent de ces sortes de bouteilles dans nos vieux cimetières de village.

[2] Ogée, *Dictionnaire historique de la Bretagne*, t. III. p. 158.

complit cette ablution au moment de franchir le seuil de sa demeure. Cette coutume existe également en Languedoc. — Les Juifs, en pareille circonstance, procèdent aussi à une purification; car le livre des Nombres s'exprime ainsi : — « Quand un homme sera mort dans une tente, quiconque entrera dans cette tente sera souillé[1]. » Tous les peuples de l'antiquité furent imbus de cette croyance. Les Grecs suspendaient la chevelure du défunt à la porte de sa maison pour qu'on évitât de se souiller en y rentrant par mégarde[2]. A Rome, selon Porphyre, les prêtres et les aruspices empêchaient le public de s'introduire dans la demeure du mort; on plaçait alors à la porte, comme avertissement, une branche de cyprès, appelée par Virgile *funerea frons*. Enfin, chez les Perses, les Chinois et la plupart des peuples de l'Inde, on ne peut approcher un cadavre sans contracter une souillure légale[3]. — Dans certains de nos villages, cette souillure est tellement redoutée que si un enterrement vient à passer dans un endroit où l'on fait sécher le linge, on ne manque jamais de le relaver. C'est sans doute encore à un motif semblable que l'on doit l'usage, scrupuleusement observé, de faire refondre le cierge bénit que l'on a allumé près de l'agonisant.

Cependant la cérémonie religieuse est terminée, et le pieux cortége, loin de se disperser, se dirige vers la maison du défunt. Si ce dernier laisse des regrets, on charme l'ennui de la route en s'entretenant de ses qualités; s'il en est autrement, on chemine en silence, ou en parlant de la pluie et du beau temps.

Arrivé au domicile mortuaire, on trouve un banquet tout dressé. Chacun aussitôt y prend place, et ce repas funèbre,

---

[1] Nombres, XIX, 14.

[2] *Hist. des relig. et des mœurs de tous les peuples du monde*, t. I, p. 20.

[3] *Histoire des religions et des mœurs de tous les peuples du monde*, t. I, p. 137.

que l'on commence toujours la larme à l'œil, s'achève souvent, grâce à l'influence consolatrice du vin du cru, d'une manière assez gaie. Il n'est pas rare que, tout en trinquant, on propose au veuf ou à la veuve du jour une nouvelle alliance, et que le veuf ou la veuve discute avec beaucoup de liberté d'esprit les avantages et les inconvénients que les partis proposés peuvent offrir. — A l'Argentière, dans les Hautes-Alpes, on va plus loin : « Après l'inhumation, les tables sont dressées autour du cimetière; celle du curé et de la famille sur la fosse même du mort. Le dîner fini, le plus proche parent prend son verre, chacun l'imite et s'écrie avec lui : *A la santé du pauvre mort*[1] ! — Les Morlaques prennent aussi ce repas avec leur curé, ce qui n'empêche pas la plupart des convives d'y perdre entièrement la raison. « En Russie, les personnes qui ont accompagné le mort à sa dernière demeure reviennent à la maison mortuaire, où les parents du défunt leur font les honneurs d'un splendide repas, entremêlé de prières et de rasades ; on boit et on mange en s'entretenant du mort et de ses vertus; ses plus intimes amis renchérissent sur les louanges et se grisent en l'honneur de sa mémoire. Cet usage, qui existe encore aujourd'hui dans toute sa force, rend les dépenses d'un enterrement très-onéreuses pour les familles peu aisées[2].

Chez les Romains, le *silicernium*, ou festin des funérailles, avait lieu, comme à l'Argentière, près du tombeau du mort : « — Ad sepulcrum, antiquo more, silicernium confecimus quo pransi discedentes dicimus alius alii : Vale[3] ! » — Ces scènes funèbres sont souvent représentées sur les stèles antiques.

Ce banquet funéraire, appelé *perideipnon* par les Grecs, *grafol* par les Scandinaves, était très en vogue chez presque

[1] *France pittoresque*, t. I, p. 154.
[2] C. Famin, *Encyclop. moderne.*
Nonnus Marcell. ex Varrone.

tous les peuples de l'antiquité, surtout en Orient, où il existe encore. Il est connu sous le nom de *stypa* en Pologne, et sous celui de *trizna* chez les autres nations slaves. Les Arabes connaissent également cet usage, ainsi que les Juifs. On le retrouve aussi chez les Lapons, mais si largement pratiqué, que Regnard, dans son *Voyage en Laponie*, fait, à propos des obsèques du savant pasteur Joannès Tornœus, la réflexion suivante : — « Je n'avais jamais entendu parler de *lendemain* qu'aux noces, et je ne croyais pas qu'il en fût de même aux enterrements. »

Malgré les défenses de l'Église, qui s'éleva souvent contre cette coutume, certaines communautés religieuses persistèrent à l'observer. Selon le Rituel de Saint-Ouen de Rouen, on donnait, dans la chambre de l'abbé, après sa mort, un repas composé d'*épices de toute espèce et de bon vin*[1]. — Quand un moine de la Grande-Chartreuse mourait, on l'étendait tout habillé sur une planche; c'était un jour de fête pour la communauté. On s'assemblait au réfectoire, les jeûnes de l'ordre étaient rompus pour célébrer ce jour qui commence une nouvelle vie (*natalis dies*[2].) En cette circonstance, la religion semble penser du chrétien qui passe de cette vie dans l'autre, ce que la légende dit d'un saint qui vient d'expirer : « Et tunc vivere incepit, morique desiit. » La loi de Mahomet est d'accord sur ce point avec l'esprit chrétien. Le Koran interdit toute marque extérieure de deuil et d'affliction à la mort d'un croyant; il entend, au contraire, que l'on se réjouisse, parce que le défunt se rend auprès de Dieu pour recevoir la récompense du bien qu'il a pu faire ici-bas.

A Badecon (Indre), et dans quelques communes des environs, au milieu du repas funèbre, tous les convives se

[1] Dom Martène, 11, 1128 B.
[2] Michelet, *Origines du droit français*, p. 425.

lèvent de table, se rangent autour du lit du mort et se mettent à prier ; puis l'un des assistants prend la parole et vante dans un discours les qualités du défunt. — Certaines paroisses ont, pour cette circonstance, un orateur habitué à prononcer ces sortes d'éloges.

Il est à remarquer que, dans quelques-unes des contrées du Berry qui se rapprochent le plus de la Creuse, un plat de fèves ou de pois secs figure toujours parmi les mets du banquet funèbre. Il en est de même chez nos voisins de la Marche.

Le repas des funérailles, ainsi que bien d'autres usages qui nous semblent aujourd'hui absurdes ou barbares, a complétement perdu son sens dans l'esprit de nos paysans. Il en est de même de presque toutes nos coutumes et croyances antiques. La plupart eurent probablement, dans le principe, leur raison d'être, et souvent une pensée morale ou gracieuse présida à leur établissement ; mais à travers tant de siècles, l'esprit ou la signification de ces vieux symboles s'est presque toujours perdu, et la lettre morte est seule arrivée jusqu'à nous.

Par suite de la croyance où l'on est que tout ce qui a touché ou approché le corps du défunt devient impur, le soir même de l'enterrement, on transporte au loin, dans les champs, la paille du lit mortuaire et l'on y met le feu. Rien d'aussi lugubre que ces incendies funèbres. — Le lendemain, on lessive tout le linge du mort ; mais si l'on a du fil à blanchir, on se garde bien de le placer dans le cuvier, toujours pour ne pas mettre d'entraves à la liberté de l'âme du trépassé. Dans certaines localités, on lave tous les vêtements du défunt, même ceux qu'il n'a pas portés, fussent-ils de drap ou de soie.

A défaut de mausolées d'airain ou de marbre, pour honorer et perpétuer le souvenir des êtres qui leur furent chers, nos paysans se contentent de monuments plus mo-

destes, mais qui, pour être moins fastueux et moins durables, n'en sont peut-être que plus touchants.

Dans le canton d'Éguzon, beaucoup de familles possèdent, sur les confins de leur petit domaine, et, autant que possible, près d'un chemin public, une espèce de tumulus où elles n'oublient jamais de planter une grande croix toutes les fois que l'un de leurs membres disparaît de ce monde. Cette pieuse coutume fait naturellement songer à ce passage du livre des Juges (ch. II, v. 9), où il est dit : — « Et on l'avait enseveli dans les bornes de son héritage, sur la montagne d'Éphraïm. »

On ne saurait imaginer rien de plus mélancolique, rien de plus attendrissant que l'aspect de ces humbles calvaires. Chacun d'eux, est connu, dans la paroisse, sous le nom de la famille à laquelle il appartient, et chaque croix est connue, dans la famille, sous le nom de celui dont elle perpétue le souvenir. Ainsi se conserve bien plus vive la mémoire de ceux qui ne sont plus; ainsi, en présence des devanciers, les survivants continuent à cultiver l'héritage paternel, et si, dans leur labeur quotidien, le fardeau de la vie leur est parfois trop lourd à porter, la vue du calvaire domestique leur rappelle celui de l'Homme-Dieu, et, tout en se résignant à souffrir, ils se disent que pour eux aussi se lèvera le jour du repos.

Les *Esquisses pittoresques de l'Indre* donnent la vue du tumulus de la famille des Chocats, et voici ce que dit M. de la Villegille de ce champêtre monument : — « Le *carrefour aux Chocats* rappelle un touchant usage qu'il n'est pas sans intérêt de signaler. Il ne s'agit pas, en effet, de ces petites croix que l'on dépose, lors du passage d'un convoi, au pied des grandes croix isolées, plantées à la rencontre de plusieurs chemins. Les croix qui se groupent sur le monticule des Chocats ont environ deux mètres de haut, et chacune d'elles peut, en quelque façon, être considérée

comme un cénotaphe rustique. Lorsqu'un habitant de ces parages vient à mourir, sa famille a coutume d'ériger une croix à sa mémoire, soit à la limite des champs qui lui appartenaient, soit au centre du carrefour le plus rapproché. Aussi le curieux aspect offert par le *tertre des Chocats* se reproduit sur plusieurs points de la contrée aux intersections des routes un peu fréquentées. »

M. de la Villegille pense que l'origine de cet usage peut se rattacher « à l'ancienne coutume de limiter par des croix les territoires compris dans des concessions de franchise, comme fit Hugues II de Naillac, lorsque, après avoir fondé le prieuré du Pin, vers 1230, il affranchit tous ceux qui viendraient demeurer dans la circonscription des croix qu'il avait plantées de ses propres mains. » — L'institution de nos calvaires, croyons-nous, puise simplement sa raison d'être dans un sentiment tout naturel de piété filiale. S'il fallait l'attribuer à tout autre motif, le fait historique suivant pourrait encore en expliquer l'origine. — L'établissement de la *trêve de Dieu*, en 994, n'ayant réprimé qu'imparfaitement les actes de brigandage auxquels se livrait depuis longtemps la noblesse; le clergé, et celui du Berry l'un des premiers[1], s'avisa de faire planter dans les campagnes un grand nombre de croix près desquelles se réfugiaient voyageurs, laboureurs et bergers avec leur bétail, aussitôt qu'apparaissait à l'horizon quelque chevalier maraudeur, et la présence du signe vénéré leur servait presque toujours de sauvegarde. — « Peut-être est-ce de là, dit M. Ferdinand Langlé, après avoir rapporté ce fait, que vient l'usage de placer des calvaires aux carrefours et sur les chemins[2]. »

Dans les environs de Neuvy-Saint-Sépulcre, ce sont de grandes croix isolées, hautes quelquefois de plus de vingt

[1] Voy. la *Notice sur l'abbaye de Déols* par M. Grillon des Chapelles, p. 24 et 71, et l'*Histoire du Berry*, par M. Raynal, t. II, p. 117.

[2] *L'Historial du jongleur*. Paris, 1829, page 7 des notes.

pieds, que les familles consacrent à la mémoire de leurs morts. On les élève, tantôt sur le point le plus éminent d'un *carroir*, tantôt à l'endroit où les sentiers verdoyants des villages débouchent sur les routes poudreuses. Ces croix, peintes de diverses couleurs et toujours très-historiées, portent souvent tous les attributs de la passion du Christ. Ordinairement on y lit le nom du mort et une pieuse réclame par laquelle on sollicite les prières du passant. Parfois aussi un cadran, placé au point de jonction des bras de la croix, indique l'heure à laquelle le trépassé exhala son dernier souffle.

Ces monuments funèbres, ainsi dressés aux abords des grands chemins, rappellent l'habitude qu'avaient les anciens de construire leurs tombeaux le long des voies publiques.

Nous terminerons ce chapitre par deux observations qui ont trait à certains détails de mœurs aujourd'hui complétement oubliés. On trouve assez souvent dans quelques-uns de nos vieux cimetières de village une espèce de petite bille en terre cuite, ornée de légers fleurons appliqués au vernis. La présence de ces billes en de pareils lieux doit provenir de l'usage où l'on était autrefois et où l'on est encore aujourd'hui en certaines provinces, dans la Bresse entre autres, de mettre des hochets semblables dans les mains des enfants au moment de les ensevelir. On sait que la coutume d'enfermer dans la tombe du mort les plus chers objets de ses affections terrestres remonte à la plus haute antiquité et se retrouve chez les peuples les plus divers; mais rien ne saisit le cœur comme la vue de ces pauvres jouets, placés par la plus tendre et la plus malheureuse des mères entre les doigts de son jeune enfant. Il nous semble lui entendre dire, au moment où elle dépose sur son front le dernier baiser : Tiens, mon ange, emporte dans le ciel, avec mon bonheur, ce qui faisait ta plus douce joie en ce monde.

Le petit lion et le petit lièvre en terre cuite, que l'on a trouvés au milieu des tombelles du cimetière gallo-romain d'Alléan découvert, de 1849 à 1851, près de Baugy (Cher), sont probablement encore des jouets qui, ainsi que les billes dont nous venons de parler, furent autrefois déposés dans quelque tombeau d'enfant[1].

On voit, au *Museum christianum* du Vatican, une foule de joujoux enfantins que l'on a recueillis dans des tombes païennes et dans les cimetières des premiers chrétiens. Ce qui abonde surtout dans cette collection de hochets, ce sont les poupées d'os et d'ivoire, les grelots, les petites clochettes de métal, etc., etc.

La dernière coutume dont nous voulons parler est celle qu'avaient nos aïeux de graver sur les pierres tombales les attributs, les insignes du métier ou de la profession du défunt. Cet usage, quant aux dignitaires de l'Église, s'est conservé jusque dans ces derniers temps; mais, en ce qui concerne les sépultures des habitants de la campagne, il s'est perdu depuis bien des années, et semble même avoir été toujours très-restreint, au moins si nous en jugeons par les traces fort rares qu'il a laissées dans nos pays. Du reste, M. de Caumont, dans son *Cours d'antiquités monumentales*, ne mentionne que des attributs appartenant à des tombes d'ecclésiastiques ou de nobles. Quelquefois pourtant on a figuré des règles, des équerres, des compas, etc., sur les pierres tombales qui ont recouvert, au moyen âge, la cendre de quelques architectes religieux.

La petite et très-ancienne église de Lourouer-Saint-Laurent près la Châtre, offre encore aujourd'hui de nombreux spécimens de ces hiéroglyphes symboliques. Entre autres empreintes, on remarque sur les dalles de calcaire très-dur

[1] Voy., dans le tome I des *Mémoires de la Commission historique du Cher*, la notice pleine d'intérêt que M. Berry, conseiller à la Cour impériale de Bourges, a publiée sur la *nécropole* d'Alléan.

qui forment le pavé de son aire, plusieurs socs de charrue indiquant des tombeaux de laboureurs. — Il y a une trentaine d'années, vers 1832, on découvrit non loin de la chapelle romane de Cosnay, dans la commune de Lacs, une tombe qui portait la figure d'une navette[1] et qui révélait ainsi la dernière demeure d'un tisserand. Sur une autre dalle, un long bâton, renflé par le haut bout, marquait l'étape suprême où, après de lointains et nombreux voyages, un pèlerin avait fini par *planter le bourdon.*

La vue de ces humbles sépultures, ainsi *illustrées*, vous fait naturellement ressouvenir qu'Ulysse, dans Homère, érigea un aviron sur le tombeau du pilote Elpénor[2], et que le pieux Énée, d'après Virgile, plaça sur celui de son cher Misène la lance et le clairon dont il s'était servi dans les combats :

Imponit suaque arma viro, ramumque tubamque[3].

L'usage de déposer les armes du défunt sur son tombeau a été retrouvé chez les peuplades de l'Australie par le lieutenant Britton. — C'est encore par suite de cette coutume que « l'on voyait des vaisseaux sculptés sur les tombes des Grecs qui, en Eubée, avaient été bateliers, pêcheurs de coquillages, ou qui avaient fait le commerce maritime ou celui des étoffes de pourpre[4]. »

Non-seulement les anciens avaient l'habitude de désigner de cette manière la profession ou le métier du défunt, mais leur religion, moins austère que la nôtre, leur permettait

[1] Le simple trait qui figure cet instrument suffirait pour mettre sur la voie de l'étymologie du mot *navette*. La *navette* n'est autre chose qu'un petit navire (*navis*) dont le tisserand est le pilote, et qui *navigue* de droite à gauche et de gauche à droite, entre les fils de la chaîne, tendus sur le métier.

[2] *Odyssée,* chants XI et XII.

[3] *Énéide*, liv. VI, vers 234.

[4] Philostrate. *Vie d'Apollonius de Tyanes*, l. I, § XXIV; traduction de M. Chassang.

même d'indiquer sur la pierre tombale les goûts, les passe-temps et jusqu'aux faiblesses de celui dont elle protégeait la cendre. Les sculptures qui ornent les cippes funéraires, si nombreux et si curieux, de l'antique cimetière d'Alléan (Cher) prouvent surabondamment notre assertion : — Ici c'est un homme « à physionomie épanouie, qui a dû être quelque joyeux disciple de Bacchus, à en juger par la capacité du vase qu'il supporte de la main droite et dans lequel il verse le doux jus de la treille que contient le broc dont sa main gauche est armée[1]. » Là c'est un jeune homme qui a entre les doigts une flûte antique à pavillon. Plus loin un adolescent, vêtu du *sagulum*, tient dans chacune de ses mains un objet de forme ronde que l'on peut prendre, à volonté, pour une balle ou pour une pomme. Ailleurs on voit un enfant qui semble jouer avec une poupée. — Mais la scène la plus gracieuse qu'offrent les bas-reliefs de ce funèbre musée est assurément celle-ci : un autre enfant, du nom d'Alogiosus, soutient de sa main gauche un oiseau, tandis qu'il lui donne à becqueter l'index de sa main droite. Cette charmante sculpture, très-bien exécutée, est selon toute apparence un touchant monument d'amour maternel, car sur l'arcade demi-circulaire qui forme la frise de ce petit tableau on lit cette simple inscription, écho lointain et toujours désolé du plus tendre des sentiments : *Meo Alogioso.*

Nous ne quitterons pas ce sujet sans parler d'un genre de sépulture antique qui nous paraît fort curieux et dont nous n'avons trouvé la description dans aucun ouvrage d'archéologie.

A trois kilomètres à peine de la Châtre, sur le coteau qui domine, vers le nord, le bourg de Briantes, on découvrit, en 1829, sous une légère couche de terre végétale, une assez grande quantité de fosses sépulcrales creusées sur la plate-

[1] M. Berry, *Description des monuments funéraires gallo-romains de Baugy*; p. 133 du t. I des *Mémoires de la Commission historique du Cher.*

forme et dans le massif d'un vaste banc de grès tendre. C fosses avaient à peine deux pieds de profondeur; elles étaie beaucoup plus étroites aux pieds qu'à la tête, et l'on rema quait à la base du triangle allongé qu'elles formaient, u espèce de petite niche quadrangulaire et en retraite, où av dû s'emboîter la tête du cadavre. Mais voici ce que ce sépulture offrait surtout de particulier : plusieurs de c tombes étaient disposées circulairement, c'est-à-dire qu'ell représentaient les rais ou rayons d'une vaste roue, à la ci conférence de laquelle venaient aboutir leurs chevets, tan que leurs pieds se pressaient contre le moyeu. Du reste, ne trouva aux alentours aucun fragment de couvercle d'ossements.

Encore quelques notes : — « Sous la féodalité, lorsqu'u habitant de Chitray (Indre) venait à mourir, ses héritie étaient tenus de porter au seigneur de Cors, avant la sort du cercueil de la maison, la bourse du décédé avec quat deniers dedans, faute de quoi le châtelain demeurait se gneur à perpétuité de la moitié des meubles du défunt[1]. C'est ainsi que le comte de Palluau avait droit de mortail sur tous ceux qui décédaient dans les paroisses d'Onzay de Villebernin, et ce droit était de quatre deniers et u bourse neuve pour les originaires des dits lieux et de ci sols et une bourse neuve pour les autres; le tout re dable au château de Palluau dans les vingt-quatre heur du décès, à peine de 3 livres d'amende. Enfin, les religie de l'abbaye de Déols avaient droit au lit de toute person noble qui mourait à Bommiers[2].

[1] M. de la Tramblais, *Esquisses pittoresques sur le département de l'Ind* p. 173.

[2] M. Ferdinand de Maussabré, *Généalogies historiques*.

CHAPITRE QUATRIÈME

LES AMES EN PEINE.

On pense généralement, dans nos campagnes, que l'entrée du paradis est interdite à celui qui, à sa sortie de ce monde, a été privé de funérailles. On croit aussi que les âmes des malheureux qui perdent la vie par un accident imprévu, ou dont la mort subite ou violente n'a point été accompagnée des vœux et des prières de leurs proches, sont condamnées à errer, sinon éternellement, au moins pendant une longue suite de siècles, autour des lieux témoins de leurs derniers moments.

Cette catégorie de revenants constitue, à proprement parler, la classe des *âmes en peine*. Il n'est guère de paroisse où l'on ne signale quelque endroit hanté par ces sortes d'esprits qui, en général, se font entendre plutôt qu'ils ne se font voir.

Dans la partie la plus élevée du bois de Boulaise situé sur la commune de Vic-Exemplet, à trois lieues de la Châtre, il existe une vaste et insondable fondrière du sein de laquelle s'élève, durant la saison de la glandée, des cris de détresse entrecoupés de sanglots. — *Cadi! cadi! cadi!* répète sans cesse la voix plaintive et haletante d'un enfant; et cette voix, de plus en plus lamentable et déchirante, s'affaiblit bientôt

par degré, et finit par s'éteindre dans les profondeurs de l'abîme. — Ces cris, assure-t-on, sont ceux d'un pauvre petit porcher qui, voyant le chef de son troupeau[1] s'embourber dans le marais, voulut le secourir, et disparut avec lui dans le gouffre.

Au bord du chemin qui conduit du bourg de Lacs au village des Clouds, toujours dans le canton de la Châtre, on rencontre, à l'intersection de quatre sentiers, un tronçon de pierre calcaire, haut à peine de quelques pieds, et qui jadis formait la base d'une très-vieille croix dont la partie supérieure a depuis longtemps disparu. Cette humble ruine, assise sur un petit tertre que recouvre, en toute saison, un frais et odorant tapis de serpolet, est connue, dans les environs, sous le nom de *croix de l'Agneau*. On affirme que l'on entend parfois sortir de dessous ce monticule des gémissements étouffés, et l'on raconte, à ce propos, l'histoire que voici :

Il y a bien des années, une bande de jeunes *pâtours* désœuvrés s'amusaient à *enterrer*, en ce lieu, l'un de leurs camarades qui se prêtait en riant à cet imprudent badinage. — « J'étouffe ! j'étouffe !.. » cria bientôt avec angoisse le malheureux enfant. Aussitôt ses amis se hâtent d'enlever la terre qui le recouvre ; mais il est trop tard, l'infortuné n'existe plus !...

Depuis lors, les passants virent souvent, à la tombée du jour, un petit agneau blanc, couché à l'endroit même qui avait été le théâtre de cette triste aventure. On en vint naturellement à penser ce que pouvait très-bien être l'âme du jeune *pâtour*, qui apparaissait ainsi pour solliciter des prières, et ce fut en ce temps-là que l'on érigea la *croix de l'Agneau*.

Cette œuvre expiatoire, ainsi que l'on s'y attendait, mit fin à l'apparition ; mais elle ne suffit pas, il faut bien le croire, pour calmer entièrement les tribulations de cette *âme en peine*.

---

[1] *Le verrat*, qui porte le nom de *cadi* dans le sud de notre province.

Cette légende nous fait ressouvenir que, d'après les croyances païennes, chaque tombeau avait son génie[1], et que ce génie, préposé à la garde du monument, apparaissait souvent sous la forme d'un animal, emblème des qualités morales du défunt. L'agneau caractérise évidemment ici l'innocence du jeune *pâtour*, de même que le beau serpent qu'Énée vit sortir du mausolée de son père symbolisait la grande prudence d'Anchise.

Sur le territoire de la commune de Thevet, entre le village des Baudins et le moulin de la Pouserie, et dans un pré connu sous le nom de la *Font-Compain*, on venait d'achever le chargement d'une énorme charretée de foin. C'était la dernière que l'on avait à sortir de la prairie, et, comme on voulait en finir, on l'avait considérablement surchargée, car on évaluait son poids à bien près de quarante quintaux. Mais elle avait été si carrément *montée*, si parfaitement équilibrée par Jacques Compain, qui passait, à bon droit, pour le plus habile chargeur du canton, que l'on était aussi tranquille sur son sort que si elle eût été rendue et empilée dans les fenils de la ferme. Jacques Compain, lui-même, était si assuré de la conduire à bon port, qu'il n'avait pas hésité un instant à céder à la fantaisie de trois de ses jeunes *gas*[2] qui demandaient à grands cris qu'on les hissât, près de leur père, sur la vaste plate-forme qui couronnait la verte montagne de fourrage.

Assis sur l'avant de la cargaison, Jacques Compain devait jouer le rôle de pilote et diriger la manœuvre, tandis que deux conducteurs, à pied, armés de longs aiguillons, et rangés de chaque côté de l'attelage, composé de huit robustes bœufs, se chargeaient d'en presser ou d'en ralentir la marche.

Bientôt la masse énorme s'ébranle et s'avance, escortée

[1] « Nullus enim locus sine genio est, » dit Servius.
[2] Jeunes garçons. — Voy. la note 1 de la page 36, t. II.

par la troupe des faneurs et des râteleuses, qui échangent de joyeux propos et mêlent leurs bruyants éclats de rire aux rires non moins bruyants des enfants perchés sur la voiture.

Tout allait à souhait, et la montagne mobile semblait glisser plutôt que rouler sur la pelouse fraîchement tondue, lorsque tout à coup la surface de la prairie, détrempée par les pluies ou par des eaux souterraines, se laisse entamer par les roues. Jacques Compain s'en aperçoit aussitôt : — « Marchons ! enfants, marchons ! » dit-il vivement, en se levant et s'adressant à la fois aux bœufs et à ceux qui les conduisent. Mais le sol, tourbeux et tremblant, fléchit de plus en plus sous le poids du lourd chargement, et bientôt n'offre plus de prise au pied fourchu des aumailles.

— « Allons ! allez ! enfants, allons !... » crie avec énergie tout le monde en même temps. Et les conducteurs et les faneurs harcèlent de leurs aiguillons et de leurs fourches le flanc haletant des bœufs et les interpellent ardemment par leurs noms.

Cependant Jacques Compain allait et venait d'un bout de la plate-forme à l'autre, et jetait ses ordres à chacun.

— « Aux roues ! aux roues ! se prit-il à crier subitement, et que le bon Dieu et la bonne sainte Vierge nous soient en aide !... » ajouta-t-il à voix basse, en couvrant de ses regards ses trois enfants plus étourdis qu'effrayés de cette scène de détresse.

Alors, les plus robustes s'arc-boutent derrière les roues ; les autres, hommes et femmes, s'attachent au corps de la voiture, s'acharnent à la pousser en avant, et toutes les voix ne cessent de s'unir pour encourager l'attelage qui commence à perdre pied.

Soins inutiles ! peines perdues !.... La terre, qui semble fondre sous tant d'efforts, s'entr'ouvre à la fin tout à fait... une clameur immense et suprême, qu'accompagne un effroyable mugissement, déchire un instant les airs, et le

convoi tout entier, hommes, femmes, enfants, bœufs et voitures, tout disparaît à la fois et pour jamais dans la vaste fondrière!...

Si l'on en croit les habitants des hameaux qui avoisinent le *pré de la Font-Compain*, depuis cet horrible naufrage, quand vient la saison des *fauchailles* [1], le calme des nuits de la fin de juin est souvent troublé par des cris éclatants et confus de laboureurs [2] en péril, qui excitent et gourmandent leurs bœufs ; puis, une explosion de voix désespérées, qu'accentuent des sanglots et des lamentations de femmes et d'enfants, épouvante un moment les échos et s'éteint tout à coup dans un silence de mort.

Longtemps avant l'invention des ponts et chaussées, la grande route, ou, pour mieux dire, le grand chemin de Clermont-Ferrand à Tours, passait, en Berry, par les villes de Châteaumeillant et de Saint-Chartier, et traversait, entre ces deux antiques cités, le village de Cosnay, dont l'ancienneté n'est pas moins respectable. A l'entrée de cette dernière bourgade, du côté de l'est, et tout proche du grand chemin, se trouve une humble croix qui, depuis des siècles, porte le nom de *Croix-Moquée*.

Voici quelle origine on donne à cette dénomination :

De temps immémorial, et presque jusqu'à nos jours, l'ancienne route de Clermont à Tours a été fréquentée par des caravanes d'ouvriers auvergnats, qui, chaque année, se dirigeaient périodiquement vers les provinces du nord-ouest pour y exercer leur industrie. Or, un soir qu'une troupe de scieurs de long se reposait, en passant, sur la petite pelouse qui s'étend autour de la *Croix-Moquée*, deux d'entre eux se permirent à l'endroit du pieux monument de grossières

[1] C'est-à-dire l'époque de la fauchaison.

[2] Dans le sud du Berry, on donne le nom de *laboureur*, non-seulement à l'ouvrier qui *laboure* la terre, mais encore au charretier qui conduit une voiture à bœufs.

insultes. Énergiquement blâmés par leurs compagnons, ils ne s'en piquèrent que davantage à ce jeu impie, et finirent par se mettre en devoir de scier l'arbre de la croix. Mais à peine le fer effleura-t-il le bois sacré que l'on en vit jaillir des gouttes de sang et que les deux sacriléges, frappés de la foudre, furent engloutis dans un abîme qu'elle ouvrit sous leurs pieds.

Le voyageur qui, par une nuit tranquille, se trouve passer près de la *Croix-Moquée*, n'a qu'à prêter l'oreille, il ne tardera pas à entendre un bruit souterrain qu'il reconnaîtra bientôt pour le va-et-vient monotone et régulier d'une scie. Ce sont, au dire des gens de l'endroit, les deux scieurs de long qui, condamnés à perpétuité à un labeur éternel, poursuivent incessamment leur interminable pénitence.

Ces diverses traditions nous montrent de quelle importance sont, aux yeux de nos paysans, les honneurs et les devoirs que l'on est dans l'habitude de rendre aux morts. L'antiquité païenne avait sur ce point la même manière de penser. Elle était également persuadée que les ombres de ceux qui sortaient de cette vie par suite d'une mort violente ou inopinée, erraient près des lieux où gisaient leurs corps autant de temps qu'ils restaient privés de funérailles.

Nec in Acherontem recipere voluit
Quia præmature vita careo,

est-il dit quelque part dans Plaute. Rappelez-vous encore ces beaux vers où la prêtresse qui accompagne Énée durant sa descente aux enfers lui fait la description de tout un peuple d'*âmes en peine :*

Hæc omnis, quam cernis, inops inhumataque turba est;
Portitor ille, Charon; hi, quos vehit unda, sepulti.
Nec ripas datur horrendas et rauca fluenta
Transportare prius quam sedibus ossa quierunt[1].

[1] *Énéide*, l. VI.

Vous savez qu'Énée reconnut parmi ces infortunés les *âmes en peine* de Leucaspis et d'Oronte, deux officiers de sa flotte qui avaient perdu la vie dans un naufrage :

Cernit ibi mœstos et mortis honore carentes,
Leucaspim et Lyciæ ductorem classis Orontem.

Les honneurs funèbres pouvaient seuls retenir les mânes dans la tombe. Aussi Énée a-t-il dit précédemment (l. III, vers 68), en parlant du tombeau qu'il élève à Polidore : *animam condimus sepulcro.* — On trouvera une autre preuve de notre assertion, au chant XI de l'*Odyssée*, dans les touchantes instances par lesquelles Elpénor supplie Ulysse de lui accorder un *paisible tombeau.*

Si l'on en croit le géographe Pausanias[1], les cris des guerriers qui avaient succombé dans la grande bataille de Marathon épouvantaient parfois le voyageur qui traversait ces champs célèbres. C'est ainsi qu'en Bretagne, la plaine d'Auray, qui fut le théâtre, en 1364, d'une rencontre sanglante et décisive entre les troupes du comte de Blois et celles du comte de Montfort, retentit souvent pendant la nuit, des plaintes des combattants qui, depuis cinq cents ans, se lamentent et réclament un tombeau et des prières[2].

[1] *Græciæ Descriptio.*
[2] Émile Souvestre, *les Derniers Bretons,* chap. IV, § 2.

CHAPITRE CINQUIÈME

CIVILITÉ VILLAGEOISE.

Dans les fermes, ainsi que dans les familles nombreuses tout le monde, maîtres et domestiques, mange à la gamelle. Le chef de la maison, après avoir fait le signe de la croix avec sa cuillère, la plonge dans le potage, et chacun l'imite aussitôt, mais en observant les règles traditionnelles de l'étiquette, qui veut que les plus avancés en âge, d'abord parmi les maîtres, ensuite parmi les serviteurs, attaquent tour à tour la gamelle. La bienséance exige encore que les commensaux puisent constamment dans la partie de la soupière qui leur fait face. — Les Arabes agissent de même lorsqu'ils mangent le *couscoussou*.

Dans beaucoup de maisons, les femmes ne se mettent point à table avec les hommes; elles ne sont occupées que de les servir et prennent leur repas, debout ou assises à l'écart. — « La femme arabe ne mange pas non plus avec son époux, encore moins avec ses hôtes[1]. » D'après le code conjugal des Hindous, « une femme ne peut se permettre de manger avec son mari; elle doit se trouver honorée de

[1] Général Daumas, *Mœurs et coutumes de l'Algérie*, p. 187.

manger ses restes. » Il en était de même chez les Hébreux, il en est de même encore dans tout l'Orient. Il n'y a pas longtemps, cet usage existait aussi en Italie et en Espagne. Mais voici qui est bien plus fort : « Aux îles Marquises, les femmes, non-seulement ne mangent pas avec les hommes, mais elles ne doivent pas même employer, pour apprêter leur repas, le feu qui a servi à cuire les aliments d'un homme[1]. »

Si, dans le cours de la réfection, des gaz trop abondants se développent dans l'estomac des convives, il n'est point du tout messéant de leur livrer passage. Beaucoup de paysans en usent ainsi, même à la table de leurs maîtres, et le son franc et plein qui signale la sortie de ces gaz, indique si clairement que, dans l'esprit du convive, ces étranges détonations ne sont autre chose que des actions de grâce parties d'un estomac reconnaissant, que l'amphitryon, quelle que soit sa susceptibilité, ne s'en offense jamais, au moins ostensiblement.

Cette singulière façon de remercier son hôte se retrouve encore chez les Arabes[2]; tant il est vrai que les mœurs primitives sont les mêmes partout. Voici ce que nous lisons dans la relation d'un voyage en Algérie, publiée dernièrement par M. Alex. Bellemare : — « Vous avez bien dîné chez un Arabe, vous êtes satisfait de la manière dont il a exercé l'hospitalité envers vous, vous voudriez lui adresser un remercîment; priez Dieu que votre estomac trop chargé ait besoin de dégager un trop plein d'air. Oh! ne le retenez pas, vous ne sauriez faire à votre hôte un compliment plus flatteur. — Mon hôte a bien dîné, se dit l'Arabe, il est con-

[1] H. de M..., *le Catholicisme aux îles Marquises.*

[2] « Chez les Arabes, l'éructation n'est pas une grossièreté; elle est permise comme chez les anciens Espagnols, à qui sans doute la domination arabe avait laissé ce souvenir. » (Le général Daumas, *Mœurs et coutumes de l'Algérie.*)

tent de moi : *El hamdou Lillah* (louange à Dieu), ou bien : *sahha* (que Dieu te donne la santé) ; telle sera sa réponse au compliment que vous lui aurez adressé, et, je vous le jure, plus ce compliment sera bruyant, mieux il sera reçu.

« Et voilà cependant, ajoute M. Bellemare, ce que sont les mœurs des peuples! ce qui, chez l'un, est une grossièreté inexcusable, chez l'autre, au contraire, chez un peuple placé à moins de deux cents lieues de nos côtes, est non-seulement admis, mais va même jusqu'à être considéré comme une politesse. »

Au reste, les Italiens et les Espagnols se comportent absolument de la même manière, et ces derniers ont tellement propagé cette habitude par toutes leurs colonies que personne ne s'y refuse cette sorte de soulagement, même dans la maison de Dieu. « C'est parfois, dit un voyageur français[1], qui a assisté au service divin dans les églises du Chili, c'est parfois un véritable concert auquel tout le monde prend part, les prêtres qui disent la messe, les clercs qui la servent, les fidèles qui l'entendent, et même le trompette de la garde civique, qui profite des points d'orgue pour mêler ces bruits insolites à ses pieuses fanfares. »

Quelques-uns de nos paysans se permettent encore, — toujours à l'instar des Arabes, — une autre espèce de liberté beaucoup plus téméraire que celle dont nous venons de parler; mais nous la passerons sous silence, d'abord par respect pour la délicatesse de notre lecteur, ensuite parce que nous savons que,

Loin d'épuiser une matière,
Il n'en faut prendre que la fleur.

Il nous suffira de dire que, chez les Arabes, où tout se passe gravement, cette incongruité est accueillie avec la même bienveillance et le même cérémonial que l'éternument parmi

[1] M. Louis d'Aysac, *Voyage au Chili.*

nous. « Quand arrive, dit M. le général Daumas[1], ce qui, chez nous, serait un grave accident, ce qui, chez eux, n'est qu'un indice de prospérité, l'auteur dit avec sang-froid :

« *L'hamdoullah.* (Je remercie Dieu.)

» Sous-entendez : Qui m'a donné assez de bien pour remplir mon ventre.

» *Allah iaatik-sahha* (Que Dieu te donne la santé !) lui est-il répondu sur le même ton calme. »

On voit que, sous certains rapports, les habitudes berrichonnes ne sont pas moins pittoresques que celles du Sahara; on voit aussi que souvent ce qui émerveille un touriste au delà de l'Atlas se pratique dans son pays, à sa porte, depuis des siècles. — Voyagez donc après cela!

Rappelons maintenant au lecteur ce que pensaient les anciens de ces sortes de libertés. — Chez les Grecs, certaines sectes de philosophes se les permettaient volontiers, tandis que d'autres en étaient profondément scandalisées. Les stoïciens, par exemple, malgré l'austérité de leurs principes, étaient, sous ce rapport, beaucoup plus tolérants que les péripatéticiens. Voici, à ce sujet, ce que raconte Diogène Laërce. La plus grave des deux inconvenances en question étant échappée, dans la chaleur de la discussion, et en présence de toute son école, au philosophe Métroclès, qui enseignait la doctrine de Zénon, ce digne homme fut si confus et si consterné de cette mésaventure qu'une fois rentré chez lui, il ne voulut plus en sortir. L'un de ses amis, le stoïcien Cratès, apprenant cette résolution, fut le trouver, le raisonna, le consola, « et, dit Montaigne, adjoutant à ses consolations et raisons l'exemple de sa liberté, se mettant à péter à l'envy avecques luy, il luy osta ce scrupule, et, de plus, le retira à sa secte stoïque, plus franche, de la secte péripatétique, plus civile, laquelle jusques lors il avoit suivy[2]. » — Les Romains,

[1] *Mœurs et coutumes de l'Algérie*, page 12.
[2] *Essais*, liv. II, chap. XII; Diogène Laërce, VI, 94.

de leur côté, étaient également, sur ce chapitre, plus ou moins réservés. Au dire de Suétone, l'empereur Claude ayant appris qu'un de ses convives habituels avait failli perdre la vie pour s'être refusé ce soulagement, fut sur le point de rendre un édit qui eût permis à ses commensaux d'exhaler, même en sa présence, toute espèce de gaz « flatum crepitumque ventris. » — Que l'on dise, après cela, que ce prince était dépourvu de toute humanité. — Suétone nous apprend encore que l'un des successeurs de Claude, Vitellius, donnait lui-même l'exemple de ces impolitesses. Comme il aimait, dans ses voyages, à rire et plaisanter avec les muletiers qu'il rencontrait aux relais et dans les auberges, souvent, le matin, il leur demandait s'ils avaient déjeuné, et rotait devant eux pour leur montrer que, quant à lui, il n'était pas à jeun.

Mais revenons à nos Berrichons.

Lorsqu'un paysan mange hors de chez lui, il ne manque jamais, son repas terminé, de laisser dans le plat ou sur son assiette, une bouchée du dernier mets qu'on lui a présenté. Eût-il une faim canine, et ne lui eussiez-vous servi qu'une mauviette, il ne se lèvera pas de table sans qu'il en reste pied ou aile. Il n'oubliera point, non plus, de répandre sur le sol les dernières gouttes de son vin. — Veut-il, par ces pratiques, vous montrer qu'il est plus que satisfait de ce que vous lui avez offert? est-ce une manière ingénieuse de vous prouver tout à la fois qu'il est sobre et que vous êtes suffisamment généreux? ou bien, plutôt, cette habitude ne serait-elle pas un souvenir des pieuses libations que faisaient les anciens, à la fin comme au commencement de leurs repas; ou simplement une conséquence de cette prescription de l'Éternel : — « Tu ne différeras pas de m'offrir de ton abondance et de tes liqueurs[1] », prescription à laquelle se conforment encore les Juifs, car « après leurs repas, ils ont soin

[1] Exode, XXII, 29.

qu'il reste toujours quelque morceau de pain sur la table[1]. » — Ces usages remontent à la plus haute antiquité, puisqu'on les retrouve chez les Aryas : — « Indra et Vâyou, dit un chantre védique, c'est pour vous que sont ces libations; venez prendre les mets que nous vous offrons, voici les boissons qui vous attendent. » — « Les Aryas appelaient *soma* le liquide qu'ils versaient journellement en l'honneur des dieux[2]. »

Certaines vieilles femmes, en commençant leurs repas, sont aussi dans l'usage de jeter sur le sol une petite cuillerée de potage : c'est assurément là une libation faite à quelque lare, à quelque dieu domestique. Cela s'est pratiqué, cela se pratique encore en bien des pays : en Normandie, en Savoie, en Suisse, en Écosse, etc. Quelque chose d'approchant s'observe même en des contrées beaucoup plus lointaines. Au rapport de Marco Polo, « les Tartares ont des idoles protectrices auxquelles ils vont, avant le repas, barbouiller les lèvres de graisse; après quoi ils répandent un peu de bouillon hors de la porte en l'honneur des esprits[3]. » — « Chez les villageois des Bélo-Ruthènes, en Pologne, il n'est pas rare de rencontrer, le jour de la fête du patron des troupeaux, dans les laiteries, son image barbouillée de lait caillé dont quelque ménagère a bien voulu régaler le saint[4]. » — En Chine, le maître de la maison, qui donne à dîner verse à terre le vin d'une coupe avant que l'on se mette à table.

Ces hommages adressés à des divinités inférieures devinrent surtout très-fréquents, en Gaule, vers les commencements de l'ère chrétienne; c'est ce que M. de la Villemarqué explique très-bien de la manière suivante : « A la fin de l'époque païenne, les génies domestiques semblaient avoir détrôné les dieux publics et généraux ; la dévotion populaire, en se

[1] Dom Calmet, *Dictionnaire de la Bible,* t. III, p. 528, édit. de 1783.
[2] Alfred Maury, *Croyances et Légendes de l'antiquité,* p. 89 et 90.
[3] *Histoire générale des voyages*, t. VII, p. 301.
[4] A. Chodzko, *Contes slaves,* p. 390.

détournant de Teutatès, d'Heusus, de Belen, et de plusieurs autres habitants de l'Olympe celtique, s'était portée de préférence vers les petites divinités locales, moins haut placées et par cela même plus accessibles aux humains; aussi est-ce à elles que s'adressent le plus grand nombre des *ex voto* qui nous sont parvenus du premier au quatrième siècle de notre ère[1]. »

C'est plus qu'une impolitesse, c'est presque une profanation que de s'asseoir sur l'*arche*[2] où l'on pétrit le pain de la famille. En agissant ainsi, on serait censé afficher du mépris pour une chose que l'on regarde quasi comme sacrée : le pain quotidien. Le pain semble être, chez nos paysans, ainsi que chez les Égyptiens, le symbole de la vie. Dans nos villages, où beaucoup de personnes se signent encore, au début de chaque repas, avec la première bouchée de pain qu'elles portent à leurs lèvres, on apprend les enfants, dès l'âge le plus tendre, à respecter le *pain du bon Dieu*. Ce respect va si loin que l'on évite même de placer, sur la table le *chanteau*[3], sens dessus dessous; cela, dit-on, *chasse le pain de la maison*[4].

---

[1] *Myrdinn, ou l'enchanteur Merlin*, p. 7.

[2] Grand coffre à couvercle, beaucoup plus long que large. — Du latin *arca*. — Ce mot, dans le sens où nous l'employons aujourd'hui, fut longtemps français. On le retrouve dans l'expression *arche d'alliance*, par laquelle on désigne une espèce de coffre où l'on renfermait, chez les Hébreux, les tables de la loi. — Les vieilles chartes, les papiers précieux, se conservaient autrefois dans une *arche*, c'est pourquoi on leur donne le nom d'*archives*. Dans plusieurs anciens titres, on lit : « Comme porte l'acte renfermé dans l'*arche*. » (Voy. Alexis Monteil, *Histoire des Français*, t. I, p. 413 et 573.) — « Les titres de la *communauté des Jault*, que le maître garde dans une *arche*, remontent au delà de l'an 1500... » (M. Dupin aîné, *le Morvan*, p. 90.) — Geoffroy Tête-Noire, célèbre chef de partisans au service des Anglais, sous Charles VI, dit, dans son testament, à ses trente compagnons : « Tout ce que je vous ai annoncé vous trouverez en l'*arche*. Si, le départirez entre vous bellement, et si ne povez être d'accord, et que le diable se mette entre vous, prenez une hache, bonne et forte, et bien tranchante; rompez l'*arche*, et puis en ait qui avoir pourra. »

[3] Pain entamé. — Voy. à la table des matières ce mot : Chanteau.

[4] Voy. les pages 287-288, tome I.—Remarquons, en passant, que le pain

L'anecdote suivante, rapportée par M. Michelet dans ses *Origines du droit français*, montre combien est vivace, même dans les cœurs les plus pervers, cette vénération pour la principale nourriture de l'homme : — « Une fermière du Hanovre et son valet de ferme, afin de se marier ensemble, avaient comploté d'assassiner le fermier. La nuit, pendant son sommeil, le valet devait s'introduire dans la chambre de son maître par une fenêtre que la femme lui ouvrirait. La fenêtre se trouvant un peu trop élevée, la fermière fit passer à l'assassin un pétrin sur lequel il pût monter pour l'escalader plus aisément. Mais au moment de poser le pied sur ce pétrin, il s'aperçut qu'il y restait un peu de pâte, et s'écria : « Je » ne marcherai pas là-dessus : c'est un don de Dieu; ce serait » un péché. » Il fallut lui passer un autre meuble. »

Autant un villageois est galant, empressé et même pressant auprès de la jeune fille qu'il recherche en mariage, autant il l'est peu, une fois marié. En général, le paysan ne manifeste pas une grande considération pour le beau sexe. Cela provient sans doute de ce qu'il n'apprécie les personnes que d'après le degré de leurs forces physiques ou de leur utilité matérielle.

Il tutoie sa femme, mais celle-ci ne le tutoie pas. Lorsqu'il en parle, il dit : *ielle* (elle), ma *fumelle*[1], *la fumelle*

---

tourné sens dessus dessous, ou le *pain à l'envers*, comme on disait autrefois, était, au moyen âge, un signe de réprobation. Ainsi, une dame qui voulait congédier un galant n'avait qu'à mettre son pain à l'envers, lorsqu'elle se trouvait à table auprès de lui; ainsi, lorsqu'un chevalier avait forfait à l'honneur, on tranchait la nappe devant lui, et l'on *couchait son pain à l'envers*.

[1] *Fumelle* se dit pour *femme*, comme *mâle* se dit pour *homme* : — « Il y avait plus de *fumelles* que de *mâles* à la messe. » On trouve *fumelle* dans Ronsard :

Et ce fesant, il égale
Les amours d'un palme mâle (d'un palmier)
Qui, fait amoureux nouveau,
Se penche sur un ruisseau,
Pour caresser d'un grand zèle,
A l'autre bord, sa *fumelle*.

de cheux nous, ou simplement : *qualqui d' cheux nous* (celle de chez nous.)

Dans la plupart de nos familles villageoises, la femme non-seulement reconnaît l'autorité absolue de son mari, mais encore celle de son fils aîné, lorsqu'elle vient à tomber en veuvage. Il en est de même en Chine, où une loi fondamentale déclare que, « veuve et mère, la femme est sous la dépendance de l'aîné de ses fils. » Il en était, il en est encore de même en Grèce, où, comme on sait, Télémaque disait à Pénélope : — « Rentre dans ton appartement, ma mère, reprends ta toile et tes fuseaux ; distribue la tâche à tes femmes... c'est à moi, qui suis le maître céans, de parler..... etc.[1] ». Le code hindou va plus loin ; il dit positivement : « Une créature femelle est faite pour obéir à tous âge ; fille, elle doit se courber devant son père ; femme devant son mari ; veuve, devant ses fils ou les parents de son mari. » Ce code hindou est impitoyable pour la femme ; c'est lui qui dit encore : « Il n'y a pas d'autre dieu sur la terre pour la femme que son mari. — Si son époux rit, elle rira ; s'il pleure, elle pleurera, etc., etc. » Enfin, Manou a donné en partage aux femmes « l'amour de leur lit, de leur siége et de la parure, la concupiscence, la colère, les mauvais penchants, le désir de faire le mal et la perversité[2] », et Napoléon, brochant sur le tout, a dit, à Sainte-Hélène : « Chacun a ses propriétés et ses obligations ; les propriétés de la femme sont la beauté, les grâces, la séduction ; ses obligations, la dépendance et la soumission[3]. »

Mais voici qui dépasse toutes les bornes du dédain : le sang même de la femme était regardé comme trop vil pour être versé sur l'autel des divinités hindoues. Dans l'un des

[1] *Odyssée*, chant XXI ; — Edmond About, *la Grèce contemporaine*.

[2] *Mânava-d'harma-Câstra*, l. II, çl. 88 ; voy. aussi çl. 93-99. — M. du Méril, *Histoire de la comédie, période primitive*, p. 213.

[3] *Mémorial de Sainte-Hélène*, édit. Delloye, t. IV, p. 227.

chapitres du *Kalika Pourana*, espèce de formulaire qui prescrit les règles à suivre lorsque l'on sacrifie des animaux ou des hommes, le dieu Shiva lui-même dit à ses adeptes : — « Que jamais on n'immole une femelle, soit de l'espèce animale, soit de l'espèce humaine; le sacrificateur d'un tel sacrifice tomberait indubitablement dans l'enfer[1]... » — Remarquez chez les Hébreux une tradition semblable; voyez le chapitre XIII de l'Exode, versets 2, 12, 13 et 15.

Comment concilier cette injonction méprisante du dieu Shiva avec ces gracieuses paroles tirées des Lois de Manou, le plus ancien législateur de l'Inde : « Où les femmes sont honorées, les divinités sont réjouies; où elles sont méprisées, il est inutile de prier Dieu... — Le nom d'une femme doit être agréable, doux, imaginaire, finir par des voyelles longues et ressembler à des mots de bénédictions[2]. »

Si la maîtresse de la maison se trouve malade en même temps qu'une *aumaille*, c'est-à-dire en même temps qu'un bœuf ou une vache, le *maître* appellera plutôt le médecin pour sa bête que pour sa femme. — Un métayer nous disait, il n'y a pas longtemps : « J'ai eu bien du malheur, cette année; j'ai perdu deux bœufs et ma jument, *sans compter la Jeanne, ma fumelle*, qui est morte au commencement de la moisson. » — C'est sans doute à ce métayer-là que Pierre Dupont aura entendu chanter ces deux vers :

J'aime Jeanne, ma femme, eh bien, j'aimerais mieux
La voir mourir que voir mourir mes bœufs.

Le Limousin, notre voisin, range encore plus bas sa femme dans ses affections, car il ne la nomme, dans sa prière quotidienne, qu'après ses châtaignes et ses raves :

[1] Traduction de M. Daniélo; *Histoire et tableau de l'univers*, t. III, p. 33.

[2] Traduction de Victor Hugo.

Monsiour saint Marsa,
Nostra bon fondatour,
Prega per nous nostra Seignour
Qu'il veilla, garda,
Nostra castagna,
Nostra raba,
Nostra *fenna*.

Enfin, pour beaucoup de nos paysans, une fille n'est pas un enfant; une mère même vous dira : « J'ai deux *enfants* et trois filles. » Chez les villageois d'une partie de l'ancien Maine, ce mépris pour le sexe féminin est encore poussé plus loin. Dans le département de la Sarthe, lorsqu'une fermière vient d'accoucher, on demande : « Est-ce un gas? » Si c'est une fille, on répond avec dédain : « Ouen! ce n'est qu'une *creïature*[1]. »

Cet injuste et sauvage mépris de l'homme pour sa compagne se manifeste encore d'une façon bien significative dans les faits suivants : — Le roi de France, Louis VII, dit dans une charte : « Effrayé que nous étions de la multitude de nos filles (*territi multitudine filiarum*), nous souhaitions ardemment que Dieu nous accordât des enfants d'un sexe meilleur... » — « D'après la loi du pays de Galles, la femme ne peut témoigner contre un homme; car la femme n'est que le tiers de l'homme; or un tiers n'est pas croyable contre deux tiers[2]. » — « En tout témoignage de vérité, disent les *Évangiles des quenouilles*, il convient trois femmes pour deux hommes. » — Les Japonais de nos jours sont bien moins généreux encore pour la femme, puisqu'ils n'admettent pas son témoignage en justice[3]. — D'un autre côté, le Coran déclare que la femme est inférieure à l'homme, parce que le mari la dote de ses biens. Le Coran exige que,

[1] Dureau de la Malle.

[2] *Origines du droit français*, par M. Michelet. — Voy., plus haut, p. 6, t. II.

[3] M. Oscar Comettant, *Variétés japonaises*,

dans le partage de sa fortune, le père de famille donne à chacun de ses fils la part de deux filles; puis il enjoint à tout mari de corriger celles de ses femmes qui ne seront pas obéissantes, et même de les *battre*. Enfin, chez les Morlaques, on ne parle jamais d'une femme sans employer une formule d'excuse[1].

Aux personnes consciencieuses et non prévenues, dont l'opinion, quant à la valeur intrinsèque de la femme, ne serait pas parfaitement fixée, nous rappellerons que l'Éternel, qui doit s'y connaître, a fait, au chapitre XXVII du Lévitique, une évaluation en numéraire de l'homme et de la femme, à différents âges. — Il faut bien l'avouer, par cet arrêt suprême, duquel on ne peut malheureusement point appeler, la femme n'est guère moins mal traitée que par la loi du pays de Galles.

Voici le tarif de l'Éternel :

« L'estimation que l'on fera d'un mâle, depuis l'âge de vingt ans jusqu'à l'âge de soixante ans, sera du prix de cinquante sicles (environ 400 francs, le sicle valant à peu près 8 francs); mais si c'est une femme, alors l'estimation sera de trente sicles. — De cinq à vingt ans, le mâle vaudra vingt sicles d'argent et la femme dix. D'un mois à cinq ans, le mâle vaudra cinq sicles et la fille trois. — Enfin, de soixante ans et au-dessus, le mâle sera estimé quinze et la femme dix. » — En présence de cette évaluation, le rapprochement que voici n'est pas sans intérêt : — Un lieutenant de vaisseau, M. Mage, qui, vers 1864, a passé trois années au Soudan, sur les bords du Niger, et qui, par curiosité, a marchandé plusieurs fois des nègres mâles et femelles, mis en vente sur des marchés encombrés d'esclaves de tous les âges, a fait connaître, dans le journal *la Liberté* du 15 sep-

[1] Fortis, *Voyage en Dalmatie*; — Daru, *Histoire de Venise*, t. IV, p. 598, 601.

tembre 1866, les prix suivants : — Un nègre de sept quinze ans se vendait de soixante-quinze à cent vingt francs une négresse vierge, du même âge, valait de quarante-cin à soixante-quinze francs.

L'Église se montra bien autrement sévère que l'Éternel l'égard de la femme, puisque, après l'avoir qualifiée de *ve infirmius*, la question de savoir si elle avait une âme fu agitée dans un concile. — Tertullien, l'un des Pères d l'Église, déclare que la femme est la *porte du démon;* sai Jean Chrysostome, ou *Bouche d'or,* dit qu'elle est *la natu du mal ornée de l'apparence du bien.* Selon saint Cyprien « la femme engendre la concupiscence; c'est la glu empoi sonnée dont Satan se sert pour captiver nos âmes; to rapport avec une femme est une incongruité. » — Bientôt voix unanime du clergé confirma ces doctrines. En 614, concile d'Auxerre ordonna aux femmes de se couvrir le visag et les mains pour recevoir l'eucharistie; un autre concil tenu à Aix-la-Chapelle, proclama que « la femme est chemin de perdition, la piqûre du scorpion, une engean funeste. » Enfin, un moine soumit ou posa à un certain co cile de Mâcon, dont parle Grégoire de Tours, cette question « Savoir si la femme fait, ou non, partie de l'humanité. »

Le culte rendu à la force physique est l'un des sign les plus caractéristiques de la barbarie d'un peuple. D'u sentiment pareil provenait, chez beaucoup d'anciennes s ciétés, le mépris où tombaient les vieillards et les infirme mépris qui allait parfois jusqu'à entraîner leur mort. C'e donc à l'état d'ignorance où vivent les habitants de n campagnes qu'il faut attribuer le degré d'infériorité assig parmi eux à la femme. — Chez les sauvages de toutes l parties du monde, les femmes sont les très-humbles esclav de l'homme. — Le vieux *jus quiritium,* si dur, si cruel po le sexe féminin, et, en général, pour tous les faibles, da

d'une époque où les mœurs romaines, qui ne furent jamais fort douces, étaient tout à fait grossières. En aucun temps, au contraire, la dignité de la femme ne fut plus élevée que parmi les anciens Grecs, aux jours les plus brillants de leur civilisation. Il en fut de même chez les Égyptiens.

Il n'y a pas encore très-longtemps, les femmes de nos campagnes regardaient non-seulement comme incivil, mais comme de la dernière inconvenance de laisser voir leur chevelure[1]. Aussi se tenaient-elles toujours à l'écart pour se coiffer, et renfermaient-elles scrupuleusement tous leurs cheveux sous leur *cayenne*[2]. Cet usage, qui n'est plus guère observé que par les doyennes d'âge de nos villages, n'aurait-il pas pour origine cette injonction adressée par saint Paul aux Corinthiens : « Il faut que la femme marche le chef couvert à cause des mauvais anges[3] ? » — Par suite de ce commandement, certains théologiens proclamèrent plus tard que les démons avaient un goût particulier pour les cheveux des femmes, et le suffragant de Trèves, au dire du démonographe Boguet, dans son *Discours des sorciers*, déclara positivement que les démons incubes s'attachaient de préférence aux femmes qui avaient les plus belles tresses. — De là, sans doute, l'habitude où sont les religieuses de ne laisser voir aucune partie de leur chevelure, et l'ancienne coutume où l'on est, dans certains ordres, de leur raser la tête lorsqu'elles font profession ; de là encore cette vieille tradition qui exige que, à partir du jour de son mariage, la femme juive refoule soigneusement tous ses cheveux sous une calotte de satin noir, et les remplace désormais par un bandeau de velours appliqué sur le front[4]. Il en est de même

[1] Voy., à la fin de *la Mare au diable*, de Mme Sand, le chap. III des Noces de campagne.

[2] La *cayenne*, ou *caillenne*, est une calotte piquée que recouvre la coiffe. Voy. plus bas, à la table des matières le mot : Cayenne.

[3] Épître I, XI, 5, 6 et 10.

[4] Daniel Steuben. *Scènes de la vie juive en Alsace.*

en Russie : les filles du peuple et même celles de la class aisée ne laissent plus paraître leurs cheveux aussitôt qu'elle sont mariées.

En parlant de leurs garçons et de leurs filles, nos villageoi disent : *Mes drôles, mes drôlesses*, et cela dans un sens affe tueux. — Dans le patois génevois, *drôle* signifie également *ga çon*. « Diez y voit, avec raison, dit M. Littré, le même mot qu l'allemand *drollig*, plaisant. » — *Drôle*, dans cette acceptio doit avoir le même sens et la même origine que le mot *dril* dont nous avons parlé plus haut, page 197, tome I.

A propos des étranges modifications que le temps et l'usag ont fait subir à l'acception primitive de certains termes, nou remarquerons que le mot *garce*, aujourd'hui si bas, et qu n'est, après tout, que le féminin de *gars* ou de *garçon*, s'em ploie encore quelquefois, chez nous, dans le sens honnêt de *jeune fille*. — C'est ainsi qu'en vieux français, l'expressio *donzelle* a servi à désigner une fille ou une femme de dis tinction : — « L'autheur du jeu vient proposer le donz ou la *donzelle* que l'on a choisy..., etc.[1]. » Au reste, *demo selle* se dit encore *donzella* en provençal et en italien. — Cette défaveur du mot *garce* doit nous rappeler qu'au moye âge, le terme *garçon* fut pendant longtemps pris en très mauvaise part. Il avait alors, au masculin, une significatio non moins injurieuse que celle que l'on donne aujourd'hu à son féminin *garce* : — « Et avec ce, lui dist plusieur injures et villenies en l'appelant *garson*[2]. » — La réhabili tation de *garçon* ne date guère que de la fin du seizièm siècle.

Les expressions *garce*, *drôlesse*, *donzelle* et *pucelle* étai depuis longtemps tout à fait exclues du langage poli, et l mot *fille*, et même celui de *demoiselle*, étant en voie d

[1] Des Accords, *Bigarr. Acrostiches.*
[2] *Procès-verbal de 1376*, cité par Du Cange.

subir la même déchéance, que nous restera-t-il donc bientôt pour dénommer l'un des plus gracieux objets de la création? La jeune fille finira-t-elle par devenir un être réellement ineffable?

On appelle communément la femme mariée par le nom féminisé de son mari, et la fille aînée de la famille par le nom féminisé de son père, auquel on ajoute l'article *la*. Ainsi l'on dira *la Gerbaude*, au lieu de *la femme* ou *la fille de Gerbaud*[1]. — Cet usage existait encore, il y a une cinquantaine d'années, dans la plupart de nos maisons bourgeoises. Il date de loin, et notre vieux Catherinot, dans son *Escu d'alliance*, en cite de singuliers exemples à propos des *Leroy de Bourges* : « Ce qui est risible, dit-il, c'est que le sexe de cette famille se nommoit *La Reine*, comme aussi *Du Coing*, *La Coignée*; *Du Moulin*, *La Moline*; *Du Pain*, *La Paine*... » —— « En Italie, dit le baron de Mortemart (dans *la Vie élégante de Paris*), le laisser-aller *del parlare* permet de dire, en citant de très-grandes dames qui sont parfaitement vertueuses, *la Colona* pour la princesse Colona; *la Pignatelli* pour la princesse Pignatelli; etc., etc.. » — En France, les susceptibilités ou le purisme de notre langue ne permettent ces mots que pour ce qui appartient au théâtre. » Ainsi, dans un certain monde, au lieu de dire : madame Malibran, mademoiselle Grisi, on dira *la Malibran*, *la Grisi*; ce qui sera toujours fort malséant.

Souvent la fille, après son mariage, ne prend pas le nom de son mari; alors elle garde son nom féminin, comme cela se pratiquait chez les Grecs et les Romains, ou bien elle continue de porter le nom féminisé de son père, comme cela a lieu en Lombardie. — Enfin, il n'est pas sans exemple que le mari porte le nom de sa femme.

Lorsque nos paysans interpellent une personne d'un âge

[1] Voy., dans le *Glossair du Centre*, les mots La et Le.

plus avancé que le leur, ils lui donnent le titre de *père* ou de *mère;* si c'est un jeune homme, ils le nomment *mon fieu* (mon fils, mon filleul).

Les enfants ne tutoient jamais leurs ascendants; ils ont pour eux beaucoup de respect, surtout pour leurs aïeuls, qu'ils appellent *mon grand, ma grand.*

Nos villageois ne se désignent jamais entre eux que par leurs prénoms ou leurs *sornettes*[1]; aussi en rencontre-t-on quelquefois qui ignorent complétement leur nom de famille. Ils se désignent encore assez fréquemment par le juron qui leur est familier ou la locution qui leur est habituelle. Ainsi ils diront : « *Diable me brûle* est bien malade; — *Nom d'un rat* est à la foire; — La femme à *Diable m'estrangouille* (strangulo) est morte; — Le garçon à *Bon Jou* se marie avec la fille à *Dieu me confonde*, etc., etc. »

Un mot sur quelques-unes de nos manières de jurer : — *Bon Jou!* est un juron très en usage dans les environs de la Châtre. C'est l'équivalent du *per Jou* des Normands et du *per Jovem* des Latins. Remarquez que certains antiquaires prétendent que *Jou* était, chez les Galls, le nom de la Divinité suprême. — *Bon san!* est un autre jurement berrichon qui signifie *bon saint!* et où figure le *san* italien ou espagnol. — Nos paysans emploient parfois des jurons fort énergiques. En voici un que nous avons entendu sortir de la bouche d'une femme : *Sacré rempart de dix-sept sortes de gar...!* Le suivant, qui n'est pas moins expressif et qui rappelle le supplice de certains martyrs de l'ancienne galerie des tableaux espagnols du Louvre, est surtout familier aux maquignons d'Écueillé (Indre) : « Que le diable me *travouille* les tripes sur un *travoué* de fer, si le cheval que je vous vends là 20 pistoles n'en vaut pas 100[2]! » — Nous

[1] Sobriquets. — Voy. p. 216, t. II.

[2] Voy. le mot Travouiller dans le *Glossaire du Centre.*

disons *travouiller*, *traouiller* pour *devider*, et *travoué*, *travoir* pour *dévidoir*, *rouet*, instrument qui sert à mettre en écheveau le fil enroulé sur le fuseau. Ces mots étaient jadis français : « Elle lui fait porter les enfans, les li fait bercer, lui fait tenir sa fusée (son fuseau) quand elle *traouille* [1]. »

Les métayers appellent le propriétaire dont ils cultivent le bien, *noute monsieu*, *nout' borgeois* [2] ou *nout' maître*. Cette dernière appellation, également usitée en Bourbonnais et en Bretagne, est fort ancienne. Voyez ce qu'en dit A. Monteil, t. I, p. 113, 184 et 185 de son *Histoire des Français*.

Nos villageois donnent volontiers du *monsieu* à un parvenu, à un artisan, ou au garde champêtre; mais, entre eux, ils ne désigneront jamais les gros bonnets du canton qu'en retranchant cette qualité. Pas n'est besoin de dire que le motif qui les pousse à s'exprimer ainsi n'a aucune analogie avec le sentiment admiratif qui souvent porte les personnes bien élevées à supprimer toute espèce de titre lorsqu'elles nomment, par exemple, Victor Hugo, Lamartine, ou toute autre illustration contemporaine.

Cette affectation quelque peu ironique dégénère parfois en raillerie narquoise; l'usage suivant le prouve de reste. — Dans nos campagnes, où l'on méprise souverainement le porc, à cause surtout de sa vie fainéante et inutile, on lui donne, par manière de plaisanterie, les noms de *noble*, de *borgeois*, de *monsieu*. On le désigne, aussi comme en Bourgogne et ailleurs, par cette périphrase : *un habillé de soie;* jeu de mot basé, ainsi que chacun sait, sur le nom du poil de la bête et sur le privilége qu'avait autrefois la noblesse de porter

[1] *Les Quinze Joyes du mariage*, p. 107 de l'édition de Janet, 1857.

[2] Le berrichon substitue assez souvent la voyelle *o* au son *ou*, et presque toujours le son *ou* à la voyelle *o;* ainsi l'on dit : *bordon* pour *bourdon*, *borgeon* pour *bourgeon*, *borse* pour *bourse*, et, au contraire, *grous* pour *gros*, *houme* pour *homme*, etc., etc. — Voy., quant au mot Borgeois, liv. V, ch. v, le XXIIe proverbe.

seule, avec le clergé, des vêtements de soie [1]. Cette joyeuseté rabelaisienne, qui rappelle le surnom de *pourceau d'Épicure* appliqué à un voluptueux, semble répandue par toute la France : en Normandie, un porc est un *gentilhomme;* en Bretagne, il porte le plus beau nom de la province : on l'appelle *mab-Rohan*, c'est-à-dire *fils de Rohan.* — Émile Souvestre, qui nous fournit ce dernier renseignement, ne savait comment s'expliquer cette locution. Voici ce qu'il en dit dans son charmant recueil de légendes intitulé *le Foyer breton :* « On appelle les porcs, en Bretagne, *mab-Rohan, fils de Rohan;* nous ignorons l'origine de ce nom. »

Autrefois, en Berry, tout porc était qualifié de *baron*, et il semble que ces sortes de plaisanteries étaient goûtées par ceux mêmes qui en étaient l'objet, car nous lisons dans un tarif des foires de Brion (Indre), daté du 26 décembre 1506, la clause suivante : « Tout lart (porc gras) passant, doibt à monseigneur les oreilles du *baron* [2]. » — Le seigneur de Brion était alors l'amiral Chabot, dont le tombeau se voit au Louvre [3]. Observez toutefois qu'en anglais, *barrow* (prononcez *bar'ô*) signifie *verrat.*

Nos campagnards saluent sans ôter leur chapeau. — Jusqu'à midi, ils disent *bonjour;* passé le milieu de la journée, ils disent *bonsoir.* Il en est de même chez les Arabes [4].

Un mendiant, auquel vous venez de faire l'aumône, vous dira : « Que le bon Dieu vous *argarde* (vous regarde) comme je vous *argarde!* »

---

[1] Voy., concernant ce privilége, le *Traité de la police* par Delamare, liv. III, chap. IV. — Saint-Simon, dans ses *Mémoires*, dit, en parlant de Caumartin, nommé conseiller d'État en 1697 : — « C'est le premier homme de robe qui ait hasardé le velours et la *soie :* on s'en moqua extrêmement, et il ne fut imité de personne. »

[2] Ce tarif a été publié par M. Grillon des Chapelles dans ses *Esquisses biographiques de l'Indre.*

[3] Voy. le mot Lard dans le *Glossaire du Centre.*

[4] Général Daumas, *Mœurs et coutumes de l'Algérie.*

Nos villageois accueillent l'éternument d'une grande personne par ces mots : *Dieu vous assiste! Dieu vous aide!* — Celui d'un enfant, en disant : *Dieu te cresse!* c'est-à-dire : *Dieu te fasse croître*[1]! — L'usage de saluer et de faire des souhaits lorsqu'une personne éternue est fort ancien. On salue, dit Aristote, lorsqu'il vous arrive d'éternuer, parce que l'éternument part du cerveau, siége de l'intelligence et de l'esprit. — Chez les Perses, lorsqu'on éternue, la loi veut qu'on ait recours à la prière, attendu que, en ce moment critique, le mauvais esprit fait tous ses efforts pour séduire l'éternueur. — Dans l'Inde, on attache une grande importance à l'éternument; les différentes manières dont on s'acquitte de ce besoin s'interprètent de bien des façons. Par exemple, si une femme indienne, malgré l'extrême envie qu'elle a d'éternuer, n'en peut venir à bout, elle est persuadée qu'en cet instant-là même, son mari, absent, éprouve une velléité d'infidélité non suivie d'effet[2].

Presque tous nos paysans se mouchent sans mouchoir, comme ce gentilhomme dont parle Montaigne, au livre Ier, chapitre XXII de ses *Essais*. Les plus aisés d'entre eux portent cependant dans leur poche un tissu quelconque, mais ils ne s'en servent guère qu'après que le plus gros de la besogne est fait. — On se comporte absolument de même, à l'heure qu'il est, dans la patrie d'Alcibiade. Cette coutume y paraît même beaucoup plus généralisée que chez nous. En Grèce,

---

[1] Nous disons *crêtre* pour *croître*, et nous employons ce verbe activement, comme on faisait jadis en français :

Bien heureux le malheur qui *croist* la renommée.
(Desportes, *Premières œuvres*, p. 80.)

Vous me semblez bien amendée et creue,...
Que Dieu vous *croisse* encore plus prospère.
(Clément Marot.)

« Les valets qui se plaignent de leurs gages peuvent-ils d'eux-mêmes *les croître*, en se garnissant les mains d'autant de bien appartenant à leurs maîtres? » — Réponse : « Ils le peuvent... » (*Somme* du père Bauny, jésuite, p. 213 et 214 de la 6e édition.)

[2] *Poésies populaires de l'Inde*, traduites par M. Lamairesse. Paris, 1867.

dit M. About, « les hommes de *toute condition* se mouchent dans leurs doigts avec une grande dextérité. Les riches bourgeois s'essuient *après* avec leur mouchoir. La haute société se mouche à la française et n'en est pas plus fière[1]. » — Les Moldaves agissent avec le même sans-façon, et les ambassadeurs du roi de Siam, en 1861, et ceux du roi des Annamites, en 1863, ne se conduisaient pas autrement en pleine cour de France.

Le gentilhomme dont nous avons parlé plus haut justifiait cette manière d'agir par des raisons assez originales que Montaigne était loin de rejeter; lisez plutôt son récit : — « Un gentilhomme françois se mouchoit toujours de sa main, chose très-ennemie de nostre usage; défendant là-dessus son fait (et étoit fameux en bons rencontres), il me demanda quel privilége avoit ce sale excrément, que nous allassions lui apprêtant un beau linge délicat à le recevoir, et puis, qui plus est, à l'empaqueter et serrer soigneusement sur nous; que cela devoit faire plus de mal au cœur que de le voir verser où que ce fût, comme nous faisons toutes nos autres ordures. Je trouvai qu'il ne parloit pas du tout sans raison; et m'avoit la coutume ôté l'appercevance de cette étrangeté, laquelle pourtant nous trouvons si hideuse, quand elle est récitée d'un autre pays. »

Certaines formules de politesse reviennent fréquemment dans la conversation de nos paysans, surtout lorsqu'ils s'entretiennent avec des personnes auxquelles ils doivent quelque considération; ce sont celles-ci : *parlant par respect; — sous vot' respect: — au respect que je vous dois; —sans vous offenser*, etc., qu'ils prononcent toujours en se découvrant.

Toutes ces expressions s'emploient pour *sauf votre respect*. On y a recours toutes les fois qu'on veut adoucir ou faire excuser des paroles trop libres ou qui réveillent des idées de

[1] *La Grèce contemporaine.*

mépris ou de dégoût. On s'en sert toujours avant de nommer, ou aussitôt après avoir nommé un animal immonde, principalement le porc : — « J'ai conduit, *sans vous offenser*, deux cochons à la foire. » — On s'en sert même en parlant du porcher; ce qui fait que sa profession est tombée dans le plus grand discrédit. — En Bretagne, c'est lorsqu'il est question d'un tailleur que l'on use d'une formule semblable[1].

Au reste, il n'y a pas encore très-longtemps, cette manière de s'excuser existait parmi nos bourgeois; il en est ainsi de beaucoup d'autres usages et croyances, devenus aujourd'hui le partage exclusif de la campagne. Ces locutions étaient même comprises au nombre des formules de nos vieux notaires. Nous lisons dans un acte du 19 septembre 1734, passé devant Michel Villain, notaire à la Châtre, la clause suivante : — « Ne pourra ledit preneur tenir bestiaux dans le susdit lieu, pour luy ny d'autres, que dudit sieur bailleur, *sauf au respect des porcs* qu'iceluy preneur pourra tenir pour luy. »

Nous remarquerons, en passant, si ce n'est dans l'intérêt de la bête, au moins dans celui de son pasteur, qu'il est assez difficile de s'expliquer le sentiment qui porte nos paysans à manifester tant de mépris pour le porc et son gardien; surtout lorsque l'on considère quel cas l'ancienne Gaule faisait de cet animal. Ses forêts en étaient peuplées; d'après ses médailles, c'était un de ces quadrupèdes qui surmontait ses étendards et qu'elle opposait sur les champs de bataille à la louve romaine[2]. Il paraîtrait même que nos pères, à l'exemple

[1] « Les Bretons comptent trois professions damnables : celles des tailleurs, des meuniers et des ménétriers. » (De la Villemarqué, p. 55 et 368 du t. I des *Barzaz-Breiz*.)

[2] Lisez dans la *Revue de la numismatique française*, 1840, p. 244, une savante dissertation de M. de la Saussaye sur l'insigne national des Gaulois. — Nous verrons plus loin, p. 187, t. II, que le cheval figurait aussi sur les médailles et les bannières gauloises. Or, d'après les préjugés de nos paysans, il existe aujourd'hui un singulier contraste entre les destinées de ces deux vieux symboles. En effet, l'un d'eux, le cheval, est regardé durant sa vie comme un noble animal, mais devient, aussitôt

des Hindous qui adorent des dieux à tête de porc, rendirent au cochon des honneurs divins, car M. Alexandre Lenoir a lu au-dessus d'une ancienne porte de ville, à Langres, une inscription qui semble l'annoncer[1]. Les Gaulois avaient sans doute apporté ce culte de l'Inde, leur berceau, où cet animal était en si grande estime. D'après les livres sacrés de ce pays, le porc fut l'une des incarnations de Brahma et de Vichnou, et ce dernier dieu est considéré comme le père des *varahas* ou des verrats[2]. Dans la mythologie scandinave, le porc ne fait pas une moins grande figure. Les Eddas le proclament « l'animal des héros[3]. » Le char du dieu Frey est conduit par deux de ces quadrupèdes, dont on connaît les noms; enfin, la foule des guerriers morts en combattant, qui peuple le palais d'Odin, ne se nourrit pas d'autre chose que du lard sans cesse renaissant du porc Sachrimner.

D'un autre côté, le mépris que nos paysans témoignent pour le porc ne saurait avoir rien de commun avec la répulsion qu'inspirait cet animal aux Juifs et aux Égyptiens, puisque, chez ces peuples, c'était la religion qui, prenant en main les intérêts de l'hygiène publique, avait suscité une telle horreur contre le porc, que les Juifs n'en prononçaient jamais le nom et ne le désignaient pas autrement qu'en disant : *cette bête, cette chose*. Les Égyptiens, particulièrement, l'avaient tellement en abomination que si quelqu'un d'entre

---

après sa mort, pour nos villageois, un objet d'horreur que nul n'ose approcher (voy. p, 186, t. II). Le porc, au contraire, après avoir vécu dans l'ignominie, a des funérailles honorables : son corps figure, *more antiquo*, sur une sorte de bûcher, puis ses restes, précieusement recueillis, presque embaumés, sont conservés dans la demeure de ses maîtres.

[1] Désiré Monnier, *Traditions populaires comparées*, p. 478 et 775; — Voy. aussi, plus haut, p. 13, t. I, ce qui concerne le porc du dieu Frey.

[2] Voy. le *Brahma-Purâna*.

[3] Voy. le *Poëme de Hyndla* dans les Eddas.

eux venait, par hasard, à en être touché, il courait à l'instant même se jeter à l'eau tout vêtu. Le porcher, parmi ces derniers, était, au dire d'Hérodote, un véritable paria avec qui nul ne voulait avoir de rapport et auquel l'abord des temples était rigoureusement interdit[1]. Enfin, de nos jours, les Turcomans sont persuadés que « le musulman le plus pieux qui est mis à mort par un animal de la race porcine (sanglier ou cochon), arrive impur dans l'autre monde, où cent années de purgatoire ne suffisent pas pour effacer sa souillure[2].

Mais revenons. — « Non-seulement, dit M. le comte Jaubert, les formules d'adoucissement s'emploient lorsqu'en parlant à un supérieur, on mentionne des animaux immondes; mais il arrive souvent qu'on en fait usage relativement à d'autres objets auxquels s'attache, parmi les gens à prétentions, une idée méprisante, par exemple une de ces carrioles suspendues appelées *pataches* : — « J'ons vu passer, *sous vot' respect*, une patache[3]. »

Une formule d'excuse équivalente est employée par Molière, dans *le Médecin malgré lui*, en parlant d'un apothicaire :

« J'avons dans notre village un apothicaire, *révérence parler*, qui li a donné je ne sais combien d'histoires. »

C'est assurément dans l'intention de se moquer de ces sortes de précautions oratoires que Rabelais dit dans son *Pantagruel* :

« Je les ameine d'ung pays auquel les pourceaulx, *Dieu soit avecques nous*, ne mangent que myrobolans; les truyes en leur gésine, *saulve l'honneur de toute la compaignie*, ne sont nourries que de fleurs d'orangiers. »

---

[1] Hérodote, liv. II, chap. 47.

[2] Arminius Vambéry, *Voyages d'un faux derviche*, traduits par M. E. Forgues.

[3] *Glossaire du Centre de la France*, au mot Respect.

CHAPITRE SIXIÈME

LES BERGÈRES.

LE VENDREDI BLANC ; — LE LOUP, ETC.

Dans certains cantons du bas Berry, on donne le nom de *Vendredi blanc* au vendredi qui se trouve neuf jours avant Pâques. C'est une fête toute pastorale et qui intéresse particulièrement les bergères de ces pays. Ce jour-là, elles jeûnent, et, dans les environs de la Châtre, elles se rendent par troupes nombreuses à la ville pour assister à la messe. Chacune d'elles y porte un petit faisceau de bâtons *blancs*, ou de baguettes de coudrier, dont l'écorce a été enlevée, et qui, parfois, ont été *guisées*, c'est-à-dire enjolivées de bizarres et capricieuses sculptures par les amoureux. Ces baguettes, formées d'un seul jet, et coupées à certains jours de la lune, doivent, durant le cours de l'année, servir de *touches* pour *toucher* (conduire) et compter les brebis.

Les verges de coudrier passent dans ces contrées, comme en plusieurs autres pays, pour avoir des vertus secrètes. — « Je craignons pas les sorciers, j'avons une baguette de coudrier », dit une bergère vosgienne, dans *les Anges du foyer* d'Émile Souvestre. — Cette croyance se retrouve chez les

anciens Scandinaves : « Tu ferais mieux de tenir à la main une gaule de coudrier et de mener paître les chèvres », est-il dit dans les Eddas[1]. D'autres passages des mêmes livres attestent que ces baguettes étaient aussi sculptées.

Aux environs de Cluis, c'est particulièrement de gaules de *petou* (bouleau) que les bergères se pourvoient, le jour du Vendredi blanc. Elles vont quelquefois les chercher fort loin. Or, le bouleau paraît avoir partagé, avec le chêne et l'aubépine, les honneurs sacrés chez les anciens peuples de la Gaule[2].

Quelques-unes de ces baguettes servent aussi de quenouilles. Les sculptures bizarres dont elles sont encore, mais rarement ornées, — car cet usage se perd, — rappellent ces runes ou caractères secrets dont il est si souvent parlé dans les Eddas, et que les peuples septentrionaux traçaient autrefois sur une foule d'ustensiles, tels que des cornes à boire, des poignées d'épées, des bâtons, etc., etc., et auxquels ils attribuaient des propriétés mystérieuses. — « Kostbera était célèbre, disent les Eddas; elle savait expliquer les runes et lire les bâtons runiques à la clarté du foyer. » — Cette coutume existait également dans l'ancienne Égypte, où les prêtres et les magiciens portaient habituellement des bâtons sur lesquels étaient gravés des caractères hiéroglyphiques. Les figures que les bardes gallois du moyen âge appelaient *rhîn* ou *run*, c'est-à-dire *mystères*, et dont la signification n'était connue que des initiés; les lettres magiques qui composaient l'*ogham* ou l'ancien alphabet national de l'Irlande, figures et lettres qui sont reproduites page 140 de *l'Esprit de la Gaule*, par Jean Reynaud, ne sont pas sans analogie, quant à la forme, avec les sculptures que portaient, il y a quarante ans, les bâtons *guisés* de nos bergères berrichonnes.

Les baguettes du Vendredi blanc sont toujours, dans chaque

[1] Voy. le poëme antique sur les Voels.
[2] M. de la Villemarqué, *les Romans de la Table Ronde*.

faisceau, de longueur inégale et en nombre impair. Cette dernière circonstance révèle encore la trace d'une antique tradition ; car il est évident que nos bergères pensent comme les anciens, que le nombre impair est agréable à la Divinité : *numero Deus impare gaudet*[1]. La même croyance existe en Chine, où, par la même raison, les étages des pagodes les plus importantes sont toujours en nombre impair. Ce nombre, aux yeux de Pythagore, passait pour le plus parfait. Le nombre septenaire, qui se retrouve si souvent dans la Bible, notamment dans le Lévitique, appartenait aux choses sacrées. Selon Corneille Agrippa, il était réputé pour très-puissant soit en bien, soit en mal. Le nombre ternaire, regardé par les anciens comme non moins parfait, était sacré dès les âges les plus reculés, principalement dans l'Inde et dans les Gaules.

Il n'y a pas encore très-longtemps, lorsque le prêtre de la Châtre avait béni les bâtons blancs, les bergères des environs, à l'instar des païens qui frappaient souvent les images de leurs dieux afin de raviver leur vertu, n'oubliaient jamais de toucher et, au besoin, de battre assez vertement de leurs gaules la statue de saint Lazare placée dans l'une des chapelles de l'église ; car saint Lazare, en raison de la consonnance de son nom, est pour elles la personnification du *hasard,* et préside essentiellement à la destinée si incertaine des troupeaux.

Les bâtons blancs, une fois consacrés, sont suspendus au plancher des bergeries, où la bergère vient les prendre un à un, au fur et à mesure de ses besoins.

Nous remarquerons, à propos de ces usages, que le bâton dépouillé de son écorce, ou bâton blanc, était autrefois un symbole de sujétion. Il était l'attribut des suppliants. Gramaye, dans ses *Antiquités d'Anvers,* parle des confrères de

[1] Virgile, VIIIe églogue. — Par contre, les anciens croyaient que les nombres pairs plaisaient aux divinités infernales. Voy. *l'Énéide,* liv. VI, vers 244.

l'arc de Welda, qui se présentèrent devant les statues des saints avec des baguettes blanches dans leurs mains en signe de dépendance[1].

Quant à la coutume de faire succéder aux supplications adressées aux saints les menaces et même les horions, elle semble avoir existé dans tous les temps et dans tous les pays. Si l'on en croit le rapport suivant de dom Martène, les agriculteurs, au moyen âge, l'avaient poussée fort loin : — « Sanctorum imagines seu statuas irreverenti ausu tractantes, cum est intemperies aeris, vel tempestatis,... in terra protrahunt, in orticis vel spinis supponunt, verberant, dilaniant, percutiunt et submergunt penitus reprobantes, etc.[2] » — « Autrefois, dans le Quercy, lorsque la récolte était mauvaise, les paysans couraient aux églises, en arrachaient les saints, les traînaient et les fustigeaient pour avoir laissé grêler leurs champs et geler leurs vignes[3]. » — « Dans un des plus anciens jeux dramatiques qui nous soient parvenus, un dévot à saint Nicolas, très-irrité que le saint eût mal répondu à sa confiance, s'écriait :

Te, ni reddas meum,
Flagellabo reum[4]. »

— En 1692, pendant le siége de Namur, l'eau étant tombée à verse, le jour de saint Médard, « les soldats, au désespoir de ce déluge, firent des imprécations contre ce saint, en recherchèrent les images, et les rompirent et brûlèrent tant qu'ils en trouvèrent[5]. »

Plusieurs de nos provinces continuent de se livrer à ces superstitieuses irrévérences. En voici un remarquable exemple :

---

[1] Voy. le *Dictionnaire des proverbes* de M. Quitard, p. 122.
[2] *Recueil des statuts synodaux des Églises de Cahors et de Rodez.*
[3] Alexis Monteil, *Histoire des Français*, t. II.
[4] *Origines latines du théâtre moderne*, p. 274; — M. du Méril, *Histoire de la comédie*, p. 331.
[5] Saint-Simon, *Mémoires*, t. I, ch. I.

— « Le pêcheur dieppois professe une dévotion outrée pour le patron de sa barque, dont une image enluminée est placardée au fond de sa cabine. Il tombe souvent aux pieds de ce saint, ordinairement apocryphe, et lui adresse les plus naïves prières; mais aussi gare au saint, s'il tarde trop à accorder au marin la grâce qu'il sollicite! Le Dieppois impatient l'accable d'injures, et crible parfois la vénérable image de coups de couteau[1]. »

Encore de nos jours, à Naples, de vieilles et sordides mendiantes, qui se disent cousines de saint Janvier, gourmandent et malmènent leur divin parent, pour peu qu'il soit trop lent à opérer son célèbre miracle : — « Allons, canaille, brigand, vieil édenté, chien pourri, *faccia gialluta*, *fato miracolo!* (face jaune[2], fais ton miracle!) » lui crient-elles d'une voix menaçante et furibonde. Et pourtant saint Janvier est l'idole des Napolitains, et ils sont fermement persuadés que Dieu ne règne aux cieux que par sa permission[3].

Ainsi que nous l'avons dit, les Grecs et les Romains, en certaines circonstances, ne portaient guère plus de respect à leurs dieux. Théocrite, idylle VII, vers 106, parle de chasseurs qui donnent des coups de fouet au dieu Pan, pour le punir de ce qu'une chasse, entreprise sous ses auspices, n'avait point réussi. Enfin, le fait suivant prouve que la multitude ignorante est en tout temps et partout la même : — « Il arrive assez souvent en Chine, dit le père Le Comte, que le peuple, après avoir bien honoré ses dieux, s'il n'en obtient pas ce qu'il demande, les traite avec le dernier mépris; les uns les chargent d'injures, les autres de coups : « Chien d'esprit, lui disent-ils quelquefois, nous te logeons dans un

[1] M. J. Cauvain, *Dieppe*.

[2] *Face jaune*, parce que le saint est représenté par un buste en argent à tête d'or.

[3] Maxime Du Camp, *la Conquête des Deux-Siciles*. — On trouve dans cette relation de curieux détails sur saint Janvier.

temple magnifique; tu es bien doré, bien nourri, bien encensé; et, après tous ces soins, tu nous refuses ce qui nous est nécessaire!... » Puis, on le lie avec des cordes, on le traîne par les rues, chargé de boue et de toutes sortes d'immondices. »

Après la cérémonie religieuse du Vendredi blanc, les bergères sont dans l'habitude de se rendre au cabaret et de s'y restaurer parfois un peu plus copieusement que ne le comporte une fête pastorale et surtout un jour de jeûne. Des danses succèdent au repas, puis les jeunes pèlerines du Vendredi blanc s'en retournent en chantant dans leurs villages.

Cette champêtre solennité rappelle les antiques *Palilies*, fêtes instituées par les Romains en l'honneur de Palès, la déesse des bergers et des troupeaux. Les Palilies se célébraient précisément à la même époque que notre Vendredi blanc.

Indépendamment du Vendredi blanc, il est encore une grande fête pour nos bergères, c'est celle des *tondailles*. Nous désignons ainsi l'époque où l'on tond les brebis. Ce mot fut longtemps français :

« Estimant qu'en iceluy pays, festin on nommast crevailles, comme de ça nous appelons fiançailles, espousailles, relevailles, *tondailles*, mestivailles... » (Rabelais.)

« Conservez la fraîcheur de vos rieuses grisettes; dans les campagnes, la joie de vos bourrées, le festin des *tondailles* avec ses galettes et sa fromentée. » (H. de la Touche, *le Déshérité*.)

Les tondailles ont ordinairement lieu vers la fin de juin. Elles étaient autrefois l'occasion de grandes réjouissances dans nos domaines. Les propriétaires faisaient, ce jour-là, des présents aux bergères; ils leur donnaient des *épingles* : — « Item, le sixième jour dudit mois, *ung millier d'espinglés* pour donner aux bergières de la métaierie de Bourdoiseau (près l'étang de Villiers, dans le Cher), durant *tondailles*. » (*Comptes des receveurs de l'Hostel-Dieu de Bourges*, 1500, 1501.)

La Cour impériale de Bourges prend encore, chaque année,

la veille de la Saint-Jean (23 juin), un congé de huit jour connu sous le nom de *vacances des tondailles*.

Les métayers, anciennement comme aujourd'hui, régalaie ceux de leurs voisins et de leurs amis qui les avaient aic à tondre leurs troupeaux, et c'était un grand plaisir pour maître de la ferme d'*aller en tondailles* avec toute sa fam et d'assister au banquet et aux danses qui signalaient ce fête champêtre.

On n'est pas surpris de retrouver ces habitudes tout patriarcales chez les anciens Hébreux : — « Ces peuples, c dom Calmet, faisaient les *tondailles* des troupeaux dans joie. C'était une fête à laquelle on invitait ses amis. Nab époux d'Abigaïl, faisant sa tondaille, avait préparé un rep comme un festin de roi. (I Samuel, xxv, 2 et suiv.) – Absalon invita toute la famille royale aux tondailles de s troupeaux. » (II Samuel, xiii, 23.) (*Dictionnaire de l Bible*, t. V.)

Nos bergères ont pour habitude de cacher le nombre préc de leurs moutons, car elles pensent que si elles en accusaie exactement le chiffre, elles s'exposeraient à le voir procha nement diminuer. Si vous demandez à une bergère combie elle a de brebis, et qu'elle en ait, par exemple, 98 ou 10 elle vous répondra toujours : « J'en ai près d'un cent, c un peu plus d'un cent », et jamais : « J'en ai 98 ou 104.

On trouve des traces de cette superstition dans les pr verbes suivants :

> Non ovium curat numerum lupus.
> (Virgile, *Églogue* vii.)
> Brebis comptées, le loup les mange.

Par suite du même préjugé, on n'oublie jamais de plac dans les parcs d'abeilles une ou deux ruches vides pour dissimuler la quantité réelle. Cette précaution suffit, assure-t-o pour dérouter les sorciers ou autres personnes malinte

tionnées, et réduire à néant tous leurs maléfices. — C'est sans doute encore cette superstition qui fait que beaucoup de gens ne veulent pas déclarer exactement le nombre de leurs années.

Nos bergères croient que le loup est neuf jours *badé* (ouvert), et neuf jours *barré* (fermé); ce qui veut dire que pendant neuf jours, il a la mâchoire libre et mange tout ce qu'il rencontre, et que, pendant les neuf jours suivants, il ne peut desserrer les dents et se trouve condamné à un long jeûne. — De là, notre locution proverbiale : « Faire un repas de loup », c'est-à-dire manger beaucoup, manger pour neuf jours.

Dans quelques-uns de nos villages, les bergères vous diront que « le loup vit neuf jours de chair, neuf jours de sang, neuf jours d'air et neuf jours d'eau, et qu'il n'est à craindre que dans les dix-huit jours durant lesquels il se nourrit de chair et de sang[1]. »

Il passe aussi pour certain que si le loup qui survient pour enlever un mouton, voit la bergère avant d'en être vu, à l'instant même, celle-ci devient *rauche* (enrouée), au point de ne pouvoir crier. Alors, il ne lui reste qu'une ressource, — mais cette ressource est infaillible, — c'est de se décoiffer et de courir sus au loup, les cheveux épars; elle est sûre, en agissant ainsi, de le mettre en fuite. Si, au contraire, le loup est aperçu le premier, il perd tout pouvoir sur la bergère et le troupeau.

Les Romains admettaient une partie de ces croyances :

..... Vox quoque Mœrin
Jam fugit ipsa : lupi Mœrin videre priores.
(Virgile, *Églogue* IX.)

Pline parle de cette superstition au l. VIII, ch. 34 de son *Histoire naturelle*, et Cardan (*de Subtilitate*, l. 17) dit « qu'il

[1] Dr Robin-Massé, *Revue du Berry*, t. I, p. 190.

y a quelque chose aux yeux du loup contraire à l'homme, par laquelle l'haleine est empeschée, conséquemment la voix. » — Enfin l'on trouve dans *les Évangiles des quenouilles* les passages suivants : — « Se aucun voit le loup devant que le loup le voye, il n'aura povoir de lui méfaire, et pareillement la personne au loup. — Si le loup pœult une personne approchier à sept piés près et la veoir en la face, de son alaine rend la personne tant enrouée qu'elle ne pœult crier. »

La locution française : *il a vu le loup*, que l'on emploie en parlant d'une personne enrouée, est en contradiction avec la tradition ci-dessus.

Nous nous permettrons, en passant, une observation sur le mot *rauche*, mentionné plus haut. — *Rauche*, en Berry, a deux significations. Lorsque nous l'employons comme adjectif, il signifie *enroué*, *rauque*, et vient du latin *raucus*. Lorsque nous l'employons comme substantif, il signifie *roseau*. — Or, *rauche* (roseau) et *rauche* (enroué) n'ont qu'une seule et même origine, car c'est par onomatopée que les roseaux portent, chez nous, le nom de *rauches*, ou d'*enroués*; ces plantes, lorsqu'elles sont agitées par les vents, faisant entendre, en se frottant les unes contre les autres, un bruit *rauque* ou *rauche*.

Ce premier pas fait, il nous suffira d'en faire un autre pour découvrir l'étymologie du mot *roseau* lui-même.

Quelques-uns de nos vieux romans de chevalerie disent *raus*, *rause*, pour *enroué*, *rauque* :

> Ne je ne puis mais (*plus*, de *magis*) haut crier,
> Car douze mois en l'an suis *raus*.
>
> (*Congié de Baude Fastour d'Aras*, vers 381.)

Nous ignorons si quelqu'une de ces vieilles épopées emploie *raus* ou *rause* pour *roseau*, mais nous savons que sur certains points du Berri, les roseaux se nomment *raus*, *rauses*

ou *roses*, — de là, les noms des étangs des *Roses*, des Hautes-*Roses*, etc., dans la Brenne (Indre). Nous savons aussi que, dans plusieurs contrées de l'Allemagne, non-seulement *raus* signifie roseau, mais que *rauh* se dit pour *rauque*, et *rauschen* pour *bruissement*. — On peut donc affirmer, par les raisons ci-dessus déduites, que le *raus* (enroué) des vieux Français et le *raus* (roseau) des Berrichons et des Allemands, dérivent de la même source, et que tous deux, ainsi que notre terme *rauche*, pris dans ses deux acceptions, ont été formés par onomatopée.

CHAPITRE SEPTIÈME

LES MOISSONNEURS ;
LE ROI ; — LA J'MENT ; — LES SERVANTES DE PRÊTRES ;
LE VEAU ; — LE CRAPAUD ; — LA GERBAUDE,
ETC., ETC.

Sur plusieurs points du Berry, et, entre autres, dans les environs de la Châtre, le chef des moissonneurs porte le titre de *roi*. Chaque bande de moissonneurs a son roi, qu'elle est obligée de suivre et auquel elle doit obéir pendant les heures de travail. Ce roi, tout à fait étranger à la race des rois fainéants, marche à la tête de son peuple, paie de sa personne, et prend la plus forte part dans toutes les corvées qu'il impose à ses sujets.

C'est là un reste de l'usage où l'on était autrefois, au moyen âge, de donner le nom de *roi* aux chefs des corps de métiers. — « Dans l'inventaire des titres du duché de Châteauroux, dit Alexis Monteil (*Histoire des Français des divers états*), se trouve une pancarte de 1563, où il est fait mention du *roi des merciers*. » — Il est bien d'autres royautés de ce temps-là qui, malgré toutes nos révolutions, fleurissent encore en Berry. Celles que consacre la religion s'y sont particulièrement conservées. On trouvera plus loin, p. 176, ce qui concerne ces différentes royautés.

Un peu avant l'heure du *médion*, — c'est ainsi que nous appelons le repas du milieu du jour, qui se prend ordinairement, hors de la maison, à l'endroit même où se trouvent les ouvriers, — les moissonneurs sont dans l'usage de se coucher sur le sillon et de dormir pendant quelque temps. Ils appellent cela *voir la j'ment* (jument) : — « C'est temps de *voir la j'ment;* — allons *voir la j'ment* [1], » disent-ils.

C'est habituellement le *roi* qui donne le signal de cette sieste en plein air. S'il tarde trop à le donner, l'un des moissonneurs se met à contrefaire le hennissement d'un cheval; aussitôt les autres travailleurs répondent par un cri semblable, et tout le monde va *voir la j'ment.*

A Saint-Août (Indre), on dit, dans les mêmes circonstances, *aller voir la demoiselle.* Il en est de même aux environs de Cluis; mais, ici, c'est le dernier de la file des moissonneurs qui, le moment du repos venu, en donne le signal en s'écriant : *Allons voir la demoiselle; elle compte!* — Nous avons vainement cherché à nous faire expliquer le sens mystérieux de ces différentes expressions.

Nos moissonneurs appellent *servantes de prêtres* ces soudaines et violentes bouffées de vent qui, par un temps calme, surviennent tout à coup, soulèvent, chassent devant elles, et emportent en tourbillonnant, souvent à de grandes distances,

---

[1] Dans nos campagnes, on donne assez souvent le nom de *jument* à toute bête chevaline, quel que soit son sexe : — « Ils étaient montés, pour la plupart, sur ces petits chevaux connus dans toute la province sous le nom générique de *juments*, dont on fait *j'ments* par abréviation. C'est une traduction littérale du *jumentum* des Latins, pris dans le sens de bête chevaline. Ce mot ne laissait pas de me paraître fort étrange par la manière dont on l'employait. En effet, je ne pouvais guère m'empêcher de rire quand j'entendais mes nombreuses connaissances m'adresser la parole à mesure que je passais près d'elles : — « Bonjour, monsieur Vermond; comment vous portez-vous? — Mais je vous en prie, monsieur Vermond, prenez les devants; votre *j'ment*, c'est un cheval entier. » (M. Charles Rousselet, *Chroniques du Berry.*) — En roman, en catalan et en portugais, on dit aussi *jumento* pour *cheval.*

les javelles des champs, les andains des prés, la poussière des chemins, etc., etc.

Pourquoi a-t-on nommé *servantes de prêtres* ces impétueux emportements de l'air?—Ne serait-ce pas parce que les braves filles qui gouvernent le ménage de nos bons curés de campagne, et qui sont presque toujours maîtresses au presbytère, ont d'autant plus de propension à s'emporter et à tempêter qu'elles vivent avec de saints personnages auxquels la patience, l'égalité d'humeur et la sérénité d'âme sont particulièrement recommandées? — Ou, plutôt, faut-il reconnaître dans cette dénomination un vestige des anciennes dissensions religieuses qui divisèrent si profondément le Berry[1], et les réformés, pour jeter de l'odieux sur les chefs du catholicisme, n'auraient-ils pas, dans ces temps de haine, cherché à faire croire à nos paysans que ces espèces de trombes, si fatales aux récoltes, étaient les ministres, les *servantes*, de la méchanceté des prêtres? Bien d'autres insinuations pareilles, toujours à propos de désastres météorologiques, et que l'on ne saurait expliquer autrement, se retrouvent au fond de plusieurs de nos croyances populaires. Par exemple, chaque fois que les fruits de la terre ont été ravagés par la grêle, il est rare que nos paysans ne racontent pas que; dans telle paroisse, au moment où l'orage était le plus effrayant, un coup de fusil tiré dans la nuée, en fit tomber un ou plusieurs prêtres, dans les poches desquels se trouvèrent une grande quantité de grêlons.—Au reste, aux yeux de nos villageois qui ont conservé la plupart des préjugés du moyen âge, tout prêtre est un grand savant, et tout savant, étant plus ou moins sorcier, passe nécessairement pour être plus ou moins malfaisant.

Le passage suivant, tiré des *Évangiles des quenouilles*, peut

[1] M. Just Veillat, dans ses *Huguenots d'Issoudun*, nous a donné de cette époque orageuse un tableau tracé de main de maître.

encore donner matière à quelque induction : — « Une meschine (servante, concubine) de prestre, persévérant et mourant en péchié (péché) est cheval au dyable, et ne fault jà prier pour elle... etc., etc.[1]. »

Du côté d'Éguzon (Indre), les *servantes de prêtres* s'appellent *trifoutets;* dans quelques cantons du Cher, on les nomme *put....*, ce qui s'accorde avec la citation des *Évangiles des quenouilles.*

En Bretagne, et bien plus loin encore, en Islande, le populaire est convaincu que ce sont des fées qui voyagent dans ces rapides tourbillons[2].

Quoi qu'il en soit, un moyen infaillible d'empêcher les javelles d'un champ d'être bouleversées et dispersées par les *servantes de prêtres*, c'est de placer, en croix, en tête du sillon, les deux premières poignées de blé que l'on coupe dans ce champ.

Lorsqu'un lieur de gerbes ne peut pas enserrer, avec le lien trop court, les javelles que l'on a disposées en tas pour les mettre en gerbes, il rejette le blé qu'il trouve de trop et se met à contrefaire le beuglement d'une vache. Cela veut dire que la *gerbe a fait un veau*, et cet avertissement, qui ne manque jamais d'exciter l'hilarité des travailleurs, suffit pour qu'aussitôt l'un des javeleurs vienne recueillir le *veau* qu'il porte sur l'une des gerbes qui n'ont pas encore été liées.

Celui des javeleurs qui se trouve ramasser la dernière javelle d'un champ de blé, est toujours l'objet des plaisanteries de ses camarades : *Tu mangeras le crapaud!... tu mangeras le crapaud!...* lui crie-t-on joyeusement de toutes parts. — De là l'habitude où nous sommes de dire,

[1] P. 90 et 133 de l'édition elzévirienne de P. Janet.

[2] Alfred de Nore, *Coutumes, mythes et traditions des provinces de France.*

en général, d'un ouvrier qui finit sa tâche le dernier : — *Il a mangé le crapaud.*

Si le *leveur de gerbes*[1] n'est pas assez fort pour soulever la gerbe à bout de bras, il appuie l'extrémité du manche de son *forchat* (forte fourche) contre terre; alors on dit, en se gaussant de lui, qu'il *pique le crapaud.* — L'origine et le sens de ces deux dernières locutions sont pour nous lettres closes.

Dans certains cantons du Berry, aussitôt que la moisson d'un champ est terminée, on attache au sommet d'un arbre ou au bout d'une longue perche fichée en terre, une poignée d'épis que l'on dispose presque toujours en croix. Cela fait, tout le monde, moissonneurs, javeleurs et glaneuses, sautent et dansent autour du frêle monument, en lançant leurs chapeaux en l'air, en chantant une espèce de ronde, et en criant par intervalles : *Jablotte! javelotte!*

Cette coutume n'est pas sans analogie avec une très-ancienne habitude qu'avaient, encore au dernier siècle, les paysans du Mecklembourg et de quelques autres contrées de l'Allemagne, et qui consistait à laisser debout, dans le champ que l'on venait de moissonner, quelques épis autour desquels les travailleurs se mettaient à danser en chantant : — *Wode! Wode! prends cela pour nourrir tes chevaux*[2]. C'est-à-dire : — « Odin! Odin! prends cela pour..., etc. » — C'était là, comme on le voit, un souvenir de la religion odinique ou scandinave.

---

[1] Le *leveur de gerbes* (prononcez *l'veux d'jarbes*) est un ouvrier de confiance qui, en temps de moisson, représente les intérêts du propriétaire, dans les domaines exploités par métayers ou à moitié fruits. C'est le *leveur de gerbes* qui, après avoir compté les gerbes dans les champs, les *lève* ou soulève avec une fourche, en en prenant une sur deux, et les tend au chargeur qui est sur la voiture.

[2] Goyer, *Revue française*, n° 7, janvier 1829; — Mlle Amélie Bosquet, *la Normandie romanesque et merveilleuse*, p. 63.

La *gerbaude* est une réjouissance bachique qui, dans nos domaines, termine tout labeur un peu important, mais surtout celui de la moisson. Lorsque ce grand travail est achevé, on place sur la dernière charretée de froment que l'on rentre à la ferme une gerbe monstre que l'on pare de rubans et de vertes ramées, et tous les moissonneurs, leur roi en tête, escortent en chantant, et au son de la musette, ce champêtre trophée. — C'est ainsi que, dans la plus haute antiquité, on célébrait par des chants la fin des plus importants travaux agricoles[1].

Rendu à la ferme, on *baptise* avec quelques bouteilles de vin l'énorme faisceau d'épis, et il semble que par cette libation, accomplie avec une certaine solennité et à la manière antique, on remercie la providence d'avoir protégé et mené à bonne fin la récolte. — Puis tout le monde s'attable, et l'on fête gaiement et longuement la *gerbaude* ou la grosse gerbe.

Le mot *gerbaude* emporte tellement l'idée de grosseur, que, lorsque l'on veut désigner la brebis, la vache la plus grosse d'un troupeau, on dit : « Voici la *gerbaude.* » — Nous ne doutons pas que le nom propre *Gerbaud,* si répandu dans les environs de la Châtre, n'ait désigné, dans le principe, des hommes remarquables par leur forte corpulence.

On peut supposer encore que *gerbaude* est la même chose que *chère baude* (repas joyeux, *chère lie,* comme dit la Fontaine), *bauld* signifiant *joyeux, gai* (voy. Nicot), et *caraude* (du latin *caro*), employé dans le sens de *gerbaude,* se trouvant dans Roquefort.

En Limousin, on dit : *fa lo dzerbo-baoudo,* littéralement : *faire la gerbe joyeuse;* et voici ce que dit, à propos de cet usage, M. Béronie, dans son *Dictionnaire du patois du bas*

[1] Voy. Isaïe, XVI, 10, et Jérémie, XXV, 30 et XLVIII, 33. — Voy. aussi Aristophane, *Acharniens*, v. 201.

Limousin : — « Lorsque toutes les gerbes vont être rentrées, un des ouvriers en fait une beaucoup plus grosse pour la dernière. Cette gerbe est ordinairement arrosée par quelques bouteilles de vin et donne lieu à un repas; c'est ce que nous appelons *fa lo dzerbo-baoudo;* et comme, sur la fin de ce repas, il arrive quelquefois un peu de désordre, nous disons proverbialement : *O lo dzerbo-baoudo* (à la *gerbaude*), pour dire : avec bruit, avec confusion.

Mme Sand a très-exactement et très-poétiquement reproduit, dans l'un des plus beaux tableaux de sa *Claudie,* le cérémonial usité dans la célébration de la *gerbaude.*

La *gerbaude* est aussi connue sur quelques points de notre province, sous les noms de *berlot* et de *poêlée.* — Voy. ces deux mots dans le *Glossaire du Centre.*

CHAPITRE HUITIÈME

LES BRIOLEUX.

Brioler, c'est chanter pour encourager les bœufs durant leur travail. Les chants que fait alors entendre le laboureur ont un caractère particulier. Le motif en est presque toujours lent et triste comme celui de la plupart des airs d'origine gaëlique. Au reste, toutes les vieilles mélodies de notre France centrale semblent empreintes de cette naïve mélancolie, et l'on a remarqué que les anciens chants de l'Irlande ont la même expression.

Les accents de nos *brioleux* se transforment parfois en une sorte de plain-chant entrecoupé de cadences prolongées qui, tantôt s'interrompent brusquement, et tantôt se terminent, en sautant à l'octave, par une note perçante et joyeuse. — Mme Sand a parfaitement caractérisé ces chants dans son admirable scène du *labour* de *la Mare au diable*.

Cette manière de distraire les bœufs et de les exciter au travail s'appelle, à Cluis (Indre), *hôler*; dans la basse Vendée, *bouarer;* en Poitou, *arauder*, *érauder*, que Roquefort traduit par *animer, inciter*, et dans le Morvan *kioler* :

« De même que l'Arabe encourage et désennuie ses chameaux par le son d'un galoubet, le Morvandiau fait entendre à ses bœufs des sons retentissants et filés en point d'orgue d'une longue tenue, lorsqu'il se met à *kioler*[1]. »

Notre verbe *brioler* est sans doute de la même famille que le substantif *brio*, qui, en italien, signifie *vivacité*, et que l'adjectif *briolou*, *briola* qui, dans le Jura, correspond à *vif*, *actif*. Notons encore, en passant, qu'en Béarn, on dit *brüilou* pour *violon*, et que, dans quelques-uns de nos cantons, *bioler* est synonyme de *brioler*.

L'usage de *brioler les bœufs* remonte à la plus haute antiquité. — « Le plus ancien chant populaire connu, dit M. J.-J. Ampère[2], est un couplet adressé par un laboureur égyptien à ses bœufs. Écrit en hiéroglyphes, il y a environ trois mille ans, il a été traduit par M. Champollion[3] de la manière suivante :

Battez pour vous,
Battez pour vous,
O bœufs!
Battez pour vous,
Battez pour vous,
Des boisseaux pour vos maîtres. »

Plusieurs chants de ce genre, assure M. Fauriel, furent importés de Grèce dans le midi de la France par les fondateurs de Marseille. — Enfin, Avicenne, qui écrivait au dixième siècle, recommande au laboureur de chanter le plus souvent possible pendant son travail, parce que le chant réjouit les animaux et les délasse.

Bien *brioler* est chose assez rare ; aussi prise-t-on beaucoup

[1] M. Dupin aîné, *le Morvan*, p. 18.

[2] *Instructions du comité de la langue, de l'histoire et des arts de la France, etc.*

[3] *Lettres écrites d'Égypte et de Nubie en 1828 et 1829*, par Champollion le jeune. Paris, 1833, in-8, p. 196,

les laboureurs dont la voix pleine et sonore sait *trembler* et soutenir indéfiniment les notes graves et lentes de ce chant primitif. On cite encore, à Cosnay, dans la paroisse de Lacs, comme un maître *brioleux* le grand Renard, de Fontenay, mort il y a plus d'un demi-siècle. On assure que lorsqu'il labourait dans le *chaumoi*[1] de Montlevic, et que le temps était *saige*[2], on l'*acoutait brioler du biau mitan* de la grand'place de la Châtre, c'est-à-dire à une distance de plus d'une lieue.

Il n'avait pas, dit-on, son pareil, lorsque, *menant le grand labourage*, il interpellait en chantant et d'une seule halenée chacun des dix bœufs qui composaient son puissant attelage :

Çà, Gaya, Sarzé, Guivé,
Fauviau, Charbouniau, Varmé,
Cerison, Morin,
Rossigneu, Châtain,
Eh ! eh ! eh ! mes maignons !
Eh ! mes valets, allons !

On voudra bien nous permettre un peu de philologie à propos de ces noms de bœufs :

Gaya ne doit pas se confondre avec *Gaillard*, autre nom de bœuf, dont la signification est différente. *Gaya* ne veut pas dire autre chose que *bigarré*, *tacheté*. En espagnol, le mot *gaya* s'emploie absolument dans le même sens.

Sarzé, aux environs de la Châtre ; *Sarzin*, *Sarrazin*, en d'autres parties du Berry[3], sont des noms qui servent à désigner les bœufs bruns ou noirs ; ils équivalent à *Morin*, que nous rencontrerons plus bas.

Guivé vient du latin *gilvus*, qui se traduit par *gris* cendré.

Fauviau, de couleur *fauve* : — « Ce *faulveau* à la raye

[1] Grande étendue, en plaine de terre, labourable.
[2] Sage, pour calme.
[3] Voy. le mot Bœuf dans le *Glossaire du Centre*.

noire », dit Rabelais. Paul-Louis Courier, d'après son maître, parle aussi d'un *fauveau* à la raie noire.

Charbouniau, c'est-à-dire noirâtre, charbonné.

Varmé pour *vermeil*, indique un pelage rouge, vif ou luisant. — En espagnol, on dit *pelo vermejo* pour *poil de vache*.

Cerison, de couleur cerise.

Morin ou *Maurin*, de couleur brune ou noire. Les noms propres *More*, *Lemore*, *Morin*, *Moreau*, *Morillon*, *Morneau*, si répandus parmi nous, surtout dans le canton de la Châtre, ont la même signification et la même origine. — Ces dénominations datent du passage des Maures en Berry. — Il est très-remarquable qu'en Espagne, pays longtemps occupé par ce peuple, *Moro* se dit pour *Maure*; *Morillo* pour *petit Maure* et *Moreno*, dont notre *Morneau* est la contraction, pour *très-brun*, presque *noir*.

Au reste, ce n'est pas la seule trace que l'invasion des Maures ait laissée en Berry. Dans la commune de Lacs, près la Châtre, toutes les fois que l'on parle d'une contrée qui a été ravagée par un désastre quelconque, on a coutume de dire : — « C'est comme du temps de la *Guerre à Maurons*, où l'on *mettait tout à blanc*. » — C'est ainsi que dans le *Journal d'un bourgeois de Paris*, écrit au commencement du quinzième siècle, on compare, à chaque page, les pillages et les massacres de cette époque aux excès commis autrefois en France par les Sarrasins.

Ajoutons, en passant, que si les Maures nous ont donné les *Morin* et les *Moreau*, nous devons aux Anglais nos *Langlois*, nos *Lanlois* et même nos *Lan-ia*, dont nous sommes forcés d'écrire le nom à la chinoise, parce que notre habitude de mouiller le *gl* à la manière italienne ne nous permet pas de l'écrire tout d'une pièce.

Rossigneu se dit d'un bœuf à la robe rousse. *Rossigneu* est aussi, dans nos contrées, le nom du *rossignol*, ce qui nous fait croire que les noms français et berrichon de cet oiseau

viennent du latin *russeolus* et signifient tout autre chose que le mot *luscinia*, nom sous lequel il était connu des Romains. Si, en vieux français, le rossignol s'est appelé *lousegnol*, *luscignol*, on l'a aussi nommé *rosseignol*, *rossinol*, *roussignoul*.

Le mot *maignons*, employé par nos *brioleux*, va nous conduire à l'étymologie du terme français *mignon*. En berrichon, nous disons *maigner*, *maignable* pour *manier*, *maniable*; or, nous donnons la qualification de *maignon* ou de *mignon* à un enfant ou à un animal doux et docile, qui se laisse *maigner* ou *manier*.

Valets doit s'entendre dans le sens de *garçons*, comme très-anciennement en français.

Notons, en terminant, que parfois nos *brioleux* interrompent leurs chants pour assaillir d'injures les plus paresseux de leurs bœufs. Dans ces circonstances, l'animal apostrophé est ordinairement traité de *propre à rien*, de *faignant* (fainéant), d'*avocat*[1]! Nous avons même entendu donner très-irrévérémment à l'un de ces animaux le nom d'un très-haut et très-respectable dignitaire de notre métropole.

[1] Tout homme de plume est, aux yeux de nos paysans, un *faignant*.

CHAPITRE NEUVIÈME

LES VIGNERONS :
LA HUÉE; — VIVE LE ROI AU GRAND NEZ!
ETC., ETC.

Vive le roi au grand nez! ce cri, accompagné d'un *tintement de marre*, ou d'un grand *tintamarre*[1], est encore poussé par quelques vignerons des environs de la Châtre, au moment où ils font la *huée* pour s'avertir, de proche en proche, que leur journée est finie.

Le *roi au grand nez* n'est autre que François Ier,

. . . . . .le roi François
Dont le nez avoit deux grands doigts
Sur les plus grands nez de son âge[2],

et dont un assez bon poëte latin du seizième siècle, Louis Alleaume, a dit :

Occupat immenso qui tota numismata naso.

Du vivant de ce roi, et même longtemps après sa mort, le peuple, en France, ne le nommait pas autrement que le *roi au grand nez;* c'est ainsi que Jean, duc de Berry, dont

[1] Voy. Pasquier, *Recherches de la France*, l. VIII, ch. LII.
[2] La Mesnardière, *Testament de Michelette.*

nous allons bientôt parler, avait été surnommé le *Duc camus*, à cause de la forme écrasée de son nez[1].

Les *vivat* par lesquels nos vignerons accueillent encore, après plus de trois siècles, le souvenir de François Ier sont des cris inspirés par la gratitude, car le *roi au grand nez* fut leur bienfaiteur en rendant obligatoire, vers 1539, la *Coutume du Berry*.

A partir de cette époque, la durée de leur travail fut considérablement réduite : — « Depuis le premier jour de mars, dit cette coutume, jusques au premier jour d'octobre, les vignerons entreront en besongne à cinq heures et besongneront jusques à six heures du soir; et depuis le premier jour d'octobre jusques au premier jour de mars, seront en besongne au point du jour et besongneront jusques à la nuit. »

C'est donc, nous le répétons, par reconnaissance envers François Ier que nos vignerons s'écrient encore aujourd'hui : *Vive le roi au grand nez!* — C'est ainsi qu'aux environs de Blois, les vignerons criaient et crient peut-être encore, au moment de la *huée* : — *Dieu pardoint au bon comte de Blois*[2]!

Voici, selon un vieux commentateur de la Coutume du Berry, Gabriel Labbé, qui parle d'après Étienne Pasquier[3], à quelle occasion l'usage de la *huée* avait été institué :

« Jean, duc de Berry[4], partant un jour, de grand matin, pour la chasse, trouva quantité de vignerons qui estoient en un vignoble proche de la ville de Bourges, et voyant ce pauvre peuple gaigner sa vie à la très-grande sueur de son corps, il s'informa de l'un d'eux ce qu'ils pouvoient gaigner par

[1] M. Raynal, *Histoire du Berry*, t. II, p. 512.

[2] E. Pasquier, *Recherches de la France*, l. VIII, ch. LII; — Alexis Monteil, *Histoire des Français*, t. I, p. 390 et 567.

[3] *Recherches de la France*, ch. XLVIII.

[4] Né en 1340, mort en juin 1416.

jour, et combien d'heures ils travailloient, et plusieurs autres telles particularités esquelles prenoit plaisir à les escouter.

» Il lui fut répondu qu'aux grands jours d'esté, ils étoient tenus de prester pied à boule à leur besongne depuis les quatre heures du matin jusques à huict ou neuf heures du soir, et ès plus courts jours de l'hyver, depuis six heures du matin jusques à sept ou huict heures du soir, *estans même contraincts pour cest effect porter chandelles et lanternes quant et eulx pour les esclairer.* »

Rappelons, en passant, que ce règlement plein d'inhumanité était l'œuvre des prud'hommes de Bourges, auxquels une charte de 1175 attribuait le droit de fixer les heures de travail des vignerons et autres manœuvres. Ceux de ces malheureux qui commençaient ou finissaient leur journée plus tard ou plus tôt que ne le prescrivait le règlement, ne recevaient aucun salaire [1].

« Le duc, poursuit Gabriel Labbé, prenant ce peuple à compassion et estimant que les maîtres usoient de trop grand'rigueur à son endroict, ordonna que de là en avant le vigneron ne seroit tenu de s'acheminer à sa besongne devant six heures en quelque temps que ce fust, et qu'en esté toute besongne cesseroit à six heures du soir, et en hyver à cinq. Et pour ne rendre cette ordonnance illusoire, commanda que ceux qui estoient plus proches de la ville et conséquemment devoient entendre plus à leur aise le son de la cloche, en donnassent advertissement en criant aux autres qui estoient plus prochains, lesquels seroient tenus rendre le semblable aux autres, et ainsi de main en main.

» Cecy fust depuis très-estroictement observé audit pays de Berry, auquel le premier vigneron ayant, sur les cinq ou six heures du soir, fait la première clameur, il excitoit son voisin à en faire autant, et luy pareillement aux autres.

[1] Voy. l'*Histoire du Berry* de M. Raynal, t. II, p. 174.

Tellement qu'en toute la contrée s'entendoit une grande *huée* et clameur par laquelle chacun estoit incontinent adverty qu'il falloit faire retraite en sa maison. » — « Or, ajoute E. Pasquier[1], les bonnes gens du pays assurent qu'ils avoyent ouy dire qu'autrefois le premier qui donnoit advertissement aux autres avoit accoustumé de *tinter dessus sa marre* avecq' une pierre, et tout d'une suite commençoit à *huer* après ses autres compaignons. »

La Coutume du Berry ayant réglé, dans la suite, ainsi que nous l'avons dit, les heures de travail des vigneronns, voulut leur interdire la *huée*. — « Les vignerons, dit-elle (article 1er du titre XV), ne feront, à la fin de leur journée, aucune *huée* ne cry pour advertir ou inciter les autres à laisser besongne, ainsi qu'ils avoient accoustumé faire par cy-devant. »

Mais la *huée*, « ores que défendue par cest article, est néantmoins encore maintenant usitée », ajoute Gabriel Labbé, qui écrivait vers la fin du seizième siècle.

« J'ai ouï raconter, dit, à ce propos, un autre commentateur de la même Coutume, Jean Mauduit, bailly de la châtellenie d'Argenton, au commencement du dix-septième siècle, j'ai ouï raconter qu'au tems de la promulgation de la Coutume du Berry, les femmes des vignerons, voyant la *huée* interdite, se mirent à sonner les cloches pour inciter leurs maris de laisser besogne, et que mon ayeul fut en l'église de Saint-Marcel-lès-Argenton, où est l'un des beaux vignobles du Berry, et les chassa, dont ses ennemis prirent occasion de supposer qu'entre ces femmes, il y en avoit une enceinte, laquelle il avoit fait avorter. Le juge royal, lors supérieur d'Argenton, d'ailleurs animé contre mon ayeul, sur la plainte de cette femme, décerne commission pour informer, et, sur cette information, décret de prise de corps. — Le voilà prisonnier et persécuté par la justice, celui qui avoit tenu la

[1] *Recherches de la France.*

main à l'exécution de la Coutume!... et comme il étoit près d'être condamné pour avoir fait périr un enfant avant sa naissance, la femme accoucha d'un enfant bien sain qui démentit les faux témoings et les obstétrices (sages-femmes), fit absoudre l'innocent de la fausse accusation, condamner sa partie en grosse réparation et punir le parjure des témoings et de leurs acheteurs infâmes que l'on a vu périr misérablement. »

Jean Mauduit, que cette mésaventure domestique rend injuste, termine cette historiette par la réflexion suivante : — « Il n'y a que trop de vignes en Berry, *ubi propter crapulam multi obserunt*, comme dit l'Ecclésiaste, et où l'anagramme de *vigneron* est *ivrongne*. »

CHAPITRE DIXIÈME

ANCIENS JEUX :
L'ENGRANGE; — LA GALINE; — L'ENFILE-AIGUILLE;
LE PETIT BONHOMME VIT ENCORE;
PARÉ OU CAFFÉ; — LA CAYE; — LA PÈTE-EN-GUEULE;
LE FURON; — JE VOUS PRENDS SANS VERT; ETC.

L'ENGRANGE.

Le jeu de l'*engrange* consiste en un carré traversé par quatre lignes droites dont deux partent des angles, et les deux autres du milieu des côtés du carré; toutes ces lignes passant par le centre. Pour jouer à l'engrange, les deux joueurs sont munis chacun de trois jetons qu'ils placent alternativement sur l'extrémité de chaque ligne ou à leurs points de jonction, et celui qui, le premier, parvient à placer ses trois jetons sur la même ligne, gagne la partie.

Notre engrange est ce que Rabelais nomme les *marelles*, dans la liste des jeux de Gargantua, et ce que les Basques connaissent de temps immémorial sous le nom de *las marellas*. — La *marelle* en usage parmi les écoliers de Paris, et que les enfants de notre pays appellent *la classe*, n'est plus du tout la même chose que les *marelles* ou l'engrange.

L'engrange, aujourd'hui presque tombée dans l'oubli, a dû être autrefois très en vogue dans le Berry; ce qui le dé-

montre, ce sont les nombreuses figures que l'on en trouve sur les dalles et les pierres d'appui de nos vieux monuments.

L'écu des anciens rois de Navarre représente une véritable engrange, et Labastide, savant qui vivait vers la fin du dix-huitième siècle, prétend que ce jeu a été importé dans le pays des Basques par les Phéniciens, et que les rois de Navarre l'adoptèrent pour blason comme marque de leur nationalité[1].

Dans l'ouest du Berry, l'engrange porte le nom de jeu de *la Grange;* en Limousin, on l'appelle *Rendzeto*, ce qui revient au même.

LA GALINE.

On donne ce nom à un jeu très-répandu dans nos villages. La *Galine* a la forme d'un bouchon de bouteille. On l'assied sur l'une de ses extrémités, et sur l'autre on dépose les pièces de monnaie qui composent les mises des joueurs. Ceux-ci se placent plus ou moins loin de la galine, et cherchent à l'abattre au moyen de gros sous qui leur servent de palets. Lorsqu'elle a été abattue, les pièces de monnaie qui forment l'enjeu appartiennent au joueur qui l'a renversée, pourvu toutefois que ces pièces se trouvent plus près du palet du joueur que de la galine.

La galine est connue dans le Jura. — Ce jeu, très-ancien, est, selon toute apparence, d'origine gauloise; son nom, du moins, semble l'indiquer.

Il est à remarquer que, dans une infinité de jeux, la mise des joueurs porte le nom de *poule;* or, *poule* et *galine*, ou *galline*, ont la même signification.

[1] Voy. pour plus de détails à ce sujet, le *Magasin pittoresque* de l'année 1840, p. 32, et une *Dissertation sur les Basques* (très-rare) par de Labastide.

L'ENFILE-AIGUILLE.

Le mardi gras, et quelquefois le mercredi des Cendres, les femmes du peuple, et surtout les vigneronnes, se réunissaient, il n'y a pas encore très-longtemps, sur la grande place de la Châtre, pour y danser des rondes en chantant les couplets les plus obscènes. De toutes jeunes filles, encouragées par leurs mères, prenaient part à ces chants.

Bientôt, échauffée par ses cris et ses rires indécents, l'effrénée bacchanale se répandait dans la ville en jouant à l'*Enfile-aiguille*.

Dans ce jeu, les chanteuses se donnant la main, composaient une chaîne interminable dont la ligne sinueuse envahissait les rues et en suivait les mille détours. De temps en temps, les extrémités de cet immense serpent venant à se rencontrer, les deux personnes qui en formaient la tête élevaient leurs bras, et la queue du monstre, qui, à cet instant, en devenait la tête, se glissait sous cette espèce d'arcade, et entraînait rapidement à sa suite le corps tout entier qui, se repliant sur lui-même, allait dérouler plus loin ses capricieux anneaux et tracer de nouveaux méandres. Au moment où s'opérait cette dernière évolution, la bande échevelée criait à tue-tête : *Enfile, enfile, enfile l'aiguille de Paris!*

Cet usage, qui existait à la Châtre depuis des siècles et que l'autorité municipale a eu, dans ces derniers temps, — vers 1830, — toutes les peines du monde à faire disparaître, n'avait d'autre but, au dire des chanteuses elles-mêmes, que de faire *pousser la charbe* (le chanvre).

Peut-être était-ce là un souvenir des fêtes que l'on célébrait à Rome en l'honneur de Tellus, et que l'on appelait *sementines*, parce qu'elles avaient lieu dans la saison des semailles. Peut-être encore les chants obscènes de nos dan-

seuses n'étaient-ils qu'un écho des hymnes pleins de licence que chantaient en public les femmes et les jeunes filles, lors de la célébration, chez les anciens, de certaines fêtes printanières, telles que les Dionysiaques à Athènes, les Matronales et la fête d'Anna Perenna à Rome[1]. Ces réjouissances cyniques étaient aussi connues des Hindous, ainsi que l'attestent certaines farces grossières publiées dans l'*Anthologia sanscritica* de M. Lassen.

Quant à notre enfile-aiguille, ce divertissement chorégraphique a tous les caractères de la danse si connue, dans le Midi, sous les noms de *falandoulo*, *farandoule*, et à laquelle on assigne une origine fort antique. Thésée ou Dédale, affirment certains érudits, en serait l'inventeur, et elle reproduirait dans ses fantasques figures les détours inextricables du labyrinthe de Crète[2]. Cette danse allégorique aurait été introduite dans les Gaules par les Phocéens, fondateurs de Marseille.—En somme, il y a tout lieu de croire que ces évolutions chorégraphiques étaient, dans le principe, une imitation des danses astronomiques de l'ancienne Égypte. Ces danses, toujours accompagnées de chants, et dans lesquelles on simulait le cours orbiculaire des globes célestes, passèrent plus tard dans la Grèce. La danse de l'*hormus* à Sparte, était de ce nombre.

Au reste, le divertissement de l'enfile-aiguille était encore en usage à Bourges, il y a peu d'années. Ceux qui s'y livraient allaient répétant :

Enfilez mon aiguille de bois,
Enfilez mon aiguille !

---

[1] Aristophane, in *Acharn.*, v. 260. — Voy. Varron et Ovide pour ce qui concerne les Matronales et Anna Perenna.

[2] *Knôssia* était le nom de cette danse, parce qu'elle se dansait surtout à Cnosse, ville de l'île de Crète. (Sophocle, *Ajax;* — Lucian., *de Salt.;* — Callim., in *Del.;* — Plutarque, in *Thess.*)

PETIT BONHOMME VIT ENCORE.

Cet amusement peut aussi être regardé comme renouvelé des Grecs. — A ce jeu, les acteurs se transmettent de proche en proche une baguette enflammée par un bout, en disant : — *Petit bonhomme vit encore!* et celui entre les doigts duquel le feu vient à s'éteindre donne un gage et cesse de jouer.

C'est probablement là une imitation de la *course au flambeau* en usage chez les anciens Athéniens. Dans cet exercice, dont parlent plusieurs auteurs grecs[1], des jeunes gens, rangés sur une seule ligne, occupaient tout l'espace compris entre la porte du jardin de l'Académie et les murs d'Athènes. Après avoir allumé un flambeau sur l'autel de Prométhée, ils se le passaient de main en main, et ceux qui le laissaient s'éteindre étaient aussitôt exclus du divertissement.

PARÉ OU CAFFÉ.

Jouer à *paré ou caffé*, c'est jouer à *pair ou non*, à *pair ou impair*; *ludere par impar*, comme dit Horace.

Les Italiens emploient, comme nous, *caffo* pour impair, et ils disent en jouant à ce jeu : *pari o caffo?*

> Questo si chiama giuocare a *pari o caffo*.
> (Manzoni, *Promesse sposi*, t. II, p. 613.)

Caffe, par un *e* muet, signifie aussi chez nous, *impair*, *dépareillé*. — Pris substantivement, ce mot signifie un enfoncement, une dépression, dans une surface qui doit être plane.

Gaf, dans Borel, a le même sens que notre mot *caffe*. — Ménage, dans ses *Origines de la langue françoise*, écrit *caf*.

[1] Hérodote, l. VIII, ch. 98; — Æschyl., in *Agam.*, vers 320; Pausanias, l. I, ch. 30.

LA CAYE.

Tel est le nom d'un amusement en usage parmi les enfa Lorsque l'on joue à la *caye*, l'un des joueurs poursuit t les autres, et aussitôt qu'il est parvenu à en toucher il s'écrie : *Caye!* c'est-à-dire : *Je te frappe!* du verbe la *caio*, *caiare* (fouetter, fustiger). — Celui qui *est caye* frappé poursuit à son tour les autres joueurs.

En Limousin, ce jeu s'appelle *Cabé*, et voici l'explicati que donne de ce mot M. Béronie, auteur du *Dictionna du patois bas-limousin :* — « Quand un enfant joue avec autre, il lui donne une petite tape en criant : *Cabé!* et pre la fuite afin que l'autre le poursuive. Ce mot vient du lati « *Hoc habe :* Aie cela, attrape cela! » — On sait que peuple, à Rome, employait le même terme, en voyant cha celer le gladiateur frappé à mort : « *Hoc habet!* Il en tient s'écriait-il.

Le jeu de la caye est connu, en certaines parties du Ber sous le nom de : *Tu l'as*, ce qui ne laisse aucun doute la signification de notre mot *caye* et du terme limou *cabé*.

LA PÈTE-EN-GUEULE.

La *Pète-en-gueule*, que Rabelais mentionne dans son ca logue des jeux de Gargantua et dont il orthographie le *Pet en gueule*, est un amusement fort ancien. Il faut quatre pour jouer à ce jeu. Deux des acteurs, la tête tour dans un sens opposé, se placent côte à côte, et se tienn immobiles, les mains et les genoux appuyés contre le Cependant les deux autres joueurs, l'un debout et l'autr tête en bas, s'embrassent fortement et font la bascule posant alternativement leurs reins en travers sur les reins leurs camarades, ce qui fait qu'à chaque tour de bascule, changent de position et se trouvent, l'un après l'autre, a

les pieds en l'air. Cette position des deux joueurs agissants, les forçant à avoir la figure entre les jambes l'un de l'autre, on devine de reste pourquoi cet exercice, passablement grossier, a été appelé la *pète-en-gueule*. — Une vieille édition illustrée du *Virgile travesti* de Scarron donne, dans l'une de ses gravures, une idée fort exacte de ce jeu.

Dans quelques cantons du Cher, cet amusement est connu sous un nom peut-être moins pittoresque, mais à coup sûr beaucoup moins malsonnant. On y dit : *jouer à virer les couètes*, ce qui revient à : *jouer à retourner les lits*. — Cette locution s'explique facilement : l'action d'une personne qui retourne un lit de plume ou un matelas ressemblant assez à celle des deux joueurs qui s'enlèvent tour à tour pour changer de place.

LE FURON.

Le *furon* est encore l'un des jeux avec lesquels Gargantua *passait et belutait le temps*.

Les personnes qui jouent au furon sont rangées en cercle et tiennent entre leurs doigts un cordon formant une chaîne sans fin et passé dans un anneau. C'est cet anneau qui est le *furon*. Les joueurs, le faisant glisser le long du cordon, se le passent vivement les uns aux autres, en ayant soin de le cacher autant que possible avec leurs mains et en chantant les paroles suivantes :

Il court, il court, le furon,
Le furon du bois, Mesdames;
Il court, il court, le furon,
Le furon du bois mignon.
Il a passé par ici,
Le furon du bois, Mesdames;
Il a passé par ici
Le furon du bois joli.

Cependant, l'un des joueurs, placé en pénitent au milieu du cercle, cherche à saisir le furon entre les mains de l'un

des chanteurs, et, s'il y parvient, il est reçu dans le rond, et celui entre les doigts duquel il a saisi le furon prend sa place et donne un gage.

Furon est ici pour *furet*. — Chez les Espagnols, qui substituent souvent le *h* au *f*, le *furon* s'appelle *huron*. — Le nom du *furon* ou du *furet*, petit quadrupède qui se *fourre* dans les trous les plus étroits, vient certainement du latin *forare* (forer, percer); cela est si vrai qu'en Berry, nous disons *furette* (vrille) pour *foret*. — Le verbe français *fourrer*, *se fourrer* (introduire, s'introduire, pénétrer) a la même origine que les mots *furet*, *forer* et *foret;* aussi devrait-on l'écrire par un seul *r*, ne serait-ce que pour le distinguer de son homonyme *fourrer* (garnir de fourrure).

JE VOUS PRENDS SANS VERT.

A Châteauroux, à Châtillon-sur-Indre, et dans quelques autres localités du bas Berry, on joue encore aujourd'hui à : *Je vous prends sans vert;* il en est de même en Sologne et dans la Nièvre, à Clamecy.

Du treizième au quatorzième siècle, ce jeu, que n'a pas oublié Rabelais, était très en vogue par toute la France. C'était au commencement du mois de mai que l'on se livrait à ce passe-temps :

« Ce mois nous avertit qu'il faut songer au *vert* », dit la Fontaine, scène VIII de sa comédie intitulée : *Je vous prends sans vert.*

Pendant les premiers jours de mai, chacun avait soin de porter sur soi un petit rameau *vert*, et ceux qui n'en étaient pas munis s'exposaient à s'entendre dire : — *Je vous prends sans vert* et à recevoir, à l'instant même, un seau d'eau sur la tête [1].

[1] Tuet, *Matinées sénanoises*, n° 47, p. 110.

Par la suite, cet amusement n'eut lieu qu'entre les membres de certaines sociétés qui prirent le nom de *Sans-Vert*. Ceux qui en faisaient partie avaient le droit de se visiter à toute heure de la journée, et de s'administrer la douche, lorsqu'ils se surprenaient sans *vert*. En outre, les sociétaires ainsi pris au dépourvu étaient condamnés à une peine pécuniaire, et le produit de ces amendes était consacré à de joyeux repas qui, à certaines époques de l'année, réunissaient tous les confrères du *Sans-Vert*.

A Châtillon-sur-Indre, c'est toujours pendant le carême, et seulement après que l'*Angelus* est sonné, que l'on joue au *vert*. Une personne vient-elle, alors, à vous aborder et à vous montrer son rameau, vous devez à l'instant même exhiber le vôtre. « Si vous en êtes dépourvu, ou si votre *vert* est moins foncé que celui de votre adversaire, vous perdez un point; en cas de doute, un arbitre est appelé [1]. »

On sait que cet usage a donné lieu à la locution proverbiale *prendre quelqu'un sans vert*, c'est-à-dire le prendre au dépourvu.

On trouve des traces de cet amusement dans les habitudes romaines. Quand venait le premier jour de mai, des jeunes gens des deux sexes sortaient en dansant de la ville de Rome, et se répandaient dans la campagne, où ils cueillaient des rameaux *verts* dont, à leur retour, ils décoraient la demeure de leurs familles. Tout le monde, ce jour-là, était tenu de porter un rameau vert; il était honteux de ne pas en avoir.

Plusieurs autres jeux, consignés par Rabelais dans sa curieuse nomenclature, sont encore usités dans nos villages. Nous pourrions parler du *Piquarome*, du *Châgne* ou *Chêne forchu*, du *Pigeonnet*, du *Monte*, *monte l'échelette* ou *Monte*,

[1] M. le comte Jaubert, *Glossaire du Centre*, au mot Vert.

jolet, *monte plus haut*, etc., etc.; mais cela deviendrait fastidieux [1].

Nous terminerons ce chapitre par quelques observations sur deux vieilles locutions souvent employées par les joueurs de nos pays.

AULU!

Ce cri est poussé par les enfants dans quelques-uns de leurs jeux. Ils déclarent, par cette exclamation, qu'ils sont affranchis des règles de ces mêmes jeux, ou que, pour eux, la partie est finie.

Le *Dictionnaire du patois bas-limousin* de M. Béronie donne deux explications de l'interjection *Aulu;* nous allons rapporter celle qui nous paraît la plus vraisemblable : — *Aulu* dérive du mot latin *ludus* (jeu) précédé de l'*a* privatif. Cette conjecture est appuyée par les expressions suivantes fréquemment employées dans les jeux où il y a des coups à recevoir : — *Auluder* ou *oluder;* verbe actif, c'est-à-dire *mettre hors du jeu;* — *Auluder la tête, le visage*, c'est convenir qu'on ne frappera ni à la tête ni au visage; — *S'auluder*, c'est déclarer qu'on ne joue plus, qu'on se retire du jeu. — Cicéron a employé le verbe *eludere* dans ce dernier sens.

A Cluis (Indre), les enfants, au lieu de crier : *Aulu!* crient: *A la lu!* et cela arrive toutes les fois qu'ils atteignent un objet convenu, tel qu'une pierre, un poteau, etc., qui leur sert de but, et qui les affranchit des conséquences du jeu. — Règle générale : Tout joueur qui *magne* (manie, touche) *la lu*, est à l'abri des poursuites de ses camarades.

Cette exclamation: *A la lu!* bat terriblement en ruine l'ingénieuse interprétation de M. Béronie, car elle nous force à

[1] Voy. les mots Piquarome et Châgne dans le *Glossaire du Centre.* — Voy. aussi, pour les anciens jeux de la *soule*, de la *oulle*, de l'*éteuf*, etc., les p. 86, t. I, et 61, t. II.

décomposer et à écrire le cri : *Aulu!* ainsi qu'il suit : *Au lu!* — Mais, alors, que signifiera *lu?* — Peut-être la même chose que *lée* (lech), mot celtique que l'on traduit par *pierre*[1]. Dans ce cas, *au lu*, *à la lu*, voudra dire : Je suis au *lu*, je touche à la *lu*, à la *pierre*, au but.

D'après cette supposition, nos locutions : *A la lu! Au lu* pourraient très-bien avoir quelque analogie avec l'expression *pierre du lu*, par laquelle on désigne, sur certains points du Berry, divers blocs de pierre que l'on prétend avoir appartenu au culte druidique[2]. — *Pierre du lu*, c'est-à-dire *pierre de la pierre*, constitue une redondance que l'on rencontre fréquemment dans le langage populaire; en voici un exemple : — « En appelant le menhir de Damville (Eure) *Pierre lée* (Pierre pierre), le peuple commet un pléonasme qui nous fournit une nouvelle preuve de son respect aveugle et obstiné pour la tradition[3]. » — C'est ainsi que le nom de *Pierre-la* ou *Pierre des las*, que l'on donne au dolmen de Saint-Plantaire (Indre)[4], nous semble ne pas signifier autre chose que *Pierre-pierre* ou *Pierre des pierres;* c'est ainsi que le *Champ des Las* et la *Pierre des las*, qui se trouvent sur le chemin d'Allouis à Allogny (Cher), et dont nous avons parlé plus haut, page 102 du tome I, nous semblent encore des appellations que l'on peut traduire par le *Champ des Pierres* et la *Pierre des pierres*.

---

[1] Vaugeois, *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie.* — « Cette syllabe : *lée*, qui accompagne et termine un grand nombre de surnoms appliqués aux monuments druidiques, tels que *Pierre lée*, *Pierre couplée*, *Pierre courcoulée*, etc., est un mot celtique qui signifie *pierre plate.* » (*La Normandie romanesque et merveilleuse*, p. 185.) — Il existe, aux environs de Bourges, une pierre druidique qui est également connue sous le nom de *Pierre lée.*

[2] M. le comte Jaubert, *Glossaire du Centre*, au mot : Lu.

[3] Mlle Amélie Bosquet, *la Normandie roman. et merv.*, p. 185. — Voy. aussi, plus haut, la note de la p. 124, t. I.

[4] Voy. p. 101, t. I.

AUNER LES AUBERTAS.

Cette expression, dont se servent habituellement nos villageois, dans certains jeux, signifie rassembler, enlever, mettre de côté les menus objets qui, répandus sur le terrain, pourraient former obstacle aux projectiles dont se servent les joueurs.

Auner, ainsi que *aunar* en roman, *aunare*, *adunare* en italien, se traduit par *réunir*, *rassembler en tas*, et tous ces mots procèdent du latin *adunare*[1] :

> A un vilain m'ont doné mi parent
> Qui ne fet fors *aüner* or et argent.
>
> (Richard de Semilly, *Essai sur la musique*, t. II, p. 216.)

Le mot *auberta* ou *aubarta* (*barta* en roman), d'où semble dériver le français *broutille*, se retrouve encore dans une autre locution berrichonne que nous expliquons plus loin. (Voy. à la table des matières le mot : Aubertas.)

---

[1] Voy. le mot Aunar dans le *Lexique roman* de M. Raynouard. — *Aunar* est aussi espagnol.

LIVRE CINQUIÈME.

LANGAGE, LOCUTIONS, DICTONS.

CHAPITRE PREMIER.

DU PATOIS BERRICHON.

> Qui igitur linguarum vulgarium etymologias inquirit, peculiaria provinciarum idiomata bene noscat, necesse est. (Du Cange.)

Non moins que ses croyances et ses coutumes, le langage et les pensées d'un peuple sont propres à faire connaître son humeur, ses goûts et la tournure de son esprit. C'est ce qui nous engage à réunir ici un certain nombre de nos locutions locales et quelques-uns de nos adages et dictons.

Les travaux philologiques des Nodier, des Raynouard, des Ampère, des Génin, des Wey et des Littré ont si bien démontré, dans ces derniers temps, l'importance de nos différents dialectes provinciaux, que les spéculations de beaucoup de bons esprits se portent de plus en plus vers ce genre d'étude. Notre savant et spirituel compatriote, M. le comte Jaubert,

a déjà publié depuis longtemps un *Vocabulaire du Berry*, auquel a succédé tout récemment le *Glossaire du Centre de la France*[1]. Il serait à désirer que l'on multipliât ce genre de publications. Les patois, en France, sont tellement variés qu'il est tel de nos départements qui pourrait, à lui seul, fournir matière à deux ou trois de ces recueils. Malheureusement ces sortes de lexiques sont encore fort rares chez nous, tandis que l'Angleterre en compte presque autant qu'elle renferme de comtés.

C'est sans contredit dans le midi de notre ancienne province, et principalement dans ce que nous appelons le *Boischau*[2], que l'idiome berrichon est le plus curieux à étudier. Là, surtout, abondent les locutions originales, les vieilles maximes prudentes et sensées, les dictons plaisants et narquois, et il semble que le pittoresque de cette contrée se reflète dans le langage imagé de ses habitants.

Situé sur les confins de la langue d'*oïl* et de la langue d'*oc*, le bas Berry, et particulièrement l'arrondissement de la Châtre, se trouve parler un patois d'autant plus riche qu'il procède de ces deux vieilles langues, mères de notre français moderne. — En un mot, à l'exemple des *Bretons-Bretonnants*, les naturels de cette région sont de véritables *Berrichons-Berrichonnants*, et si jamais le besoin d'ériger une chaire de berrichon se fait sentir, on ne pourra guère la fonder ailleurs qu'à la Châtre.

Plaisanterie à part, il est certain que le philologue qui

---

[1] S'il ne nous appartient pas de faire l'éloge de ce livre, il nous sera du moins permis de rappeler que l'auteur de cet important travail a reçu une haute marque de distinction de la part de l'Institut de France, qui a couronné son œuvre dans la séance générale des cinq académies, tenue le 14 août 1856, et qui l'a reçu au nombre de ses membres, le 3 mai 1858.

[2] Le *Boischau* est le Bocage berrichon. — On donne ce nom, dans le bas Berry, à tout ce qui n'est pas *Brenne* ou *Champagne*, c'est-à-dire Marais ou Plaine. — Voy. M. Raynal, *Hist. du Berry*, t. I, p. 14. — Voy. aussi, plus bas, à la table des matières, le mot : Tourtier (le).

voudra se donner la peine d'étudier le langage de nos paysans y découvrira une mine féconde d'anciens vocables qui le mettront sur la voie d'un grand nombre d'étymologies.

Ce que nous avançons là, nous croyons l'avoir déjà démontré en plusieurs endroits de cet ouvrage[1]; comme preuves concluantes, nous citerons ici trois mots français dont on ne pourrait, sans le secours du berrichon, trouver l'origine. — Ces mots sont la préposition *avec* et les verbes *atteler* et *écarquiller*.

MM. Ampère et Génin tirent *avec* du mot latin *ubi*, Nodier le fait venir de *abusque cum*, et M. Littré de *apud hoc*. — Qu'il nous soit permis, après d'aussi grands maîtres, de présenter une autre étymologie de la préposition *avec*.

Nos paysans disent *anvé*, *anvec* pour *avec*. Ils mettent *anvé* devant les mots commençant par une consonne, et *anvec* devant ceux qui commencent par une voyelle. Ainsi, ils diront : *anvé li*, *anvec ielle*, pour *avec lui*, *avec elle*. — La consonnance et la forme que donne à ce mot la prononciation de nos villageois, en révèlent, selon nous, la véritable origine.

Anvé, *anvec*, procèdent nécessairement de l'adjectif latin *ambo* qui, ainsi que la préposition *anvé*, indique un rapport d'assemblage, et que l'on retrouve dans nos vieilles épopées chevaleresques sous la forme de *ambesdoux*, *ambdui*, etc. — Du latin *ambo* est d'abord sortie la préposition *amb*, qui, dans la langue romane, tient la place d'*avec*. (Voy. les mots *am*, *amb*, dans le *Lexique roman* de M. Raynouard.) Puis, le latin *ambo* et le roman *amb* produisirent la préposition *ambé*, par laquelle plusieurs provinces de la langue d'*oc*, telles que le Dauphiné, la Provence et la Marche, notre proche voisine, remplacent le mot *avec*. — Cette dernière allégation est confirmée par le passage suivant d'un noël provençal où

[1] Voy. p. 267, 275, 298, t. I; et 21, 130, 141, t. II.

l'on détaille les présents offerts par des bergers à l'Enfant Jésus :

Un li pouerte un chapou,
Et l'aoutre un bouen moutou;
L'aoutre li pouerte un cerase,
Ambe un bouen froumage grase.

C'est-à-dire :

L'un lui porte un chapon,
Et l'autre un bon mouton;
L'autre lui porte des recuites
Avec un bon fromage gras.

Cela posé, il nous sera facile d'établir que notre mot *anvé* est absolument synonyme de la préposition *ambé*, en faisant simplement observer que la substitution du *v* au *b*, et *vice versa*, déjà si fréquente en français, où l'on dit *corbeau* pour *corvus*, *Fontevrault* pour *fons Ebraldi*, etc., est presque aussi commune chez les Berrichons que chez les Gascons, desquels, comme on le sait, J. Scaliger a dit :

Felices populi quibus Bibere est Vivere!

— On trouve même la forme *abec* dans le passage suivant de d'Aubigné :

« ... et faire qu'*abec* peu de poudre ils soient empourtez sur le rempart[1]. »

Avec a donc succédé à *anvé; anvé* à *ambé*, et *ambé* à *ambo*.

Cette généalogie constatée, nous allons nous occuper de celle du verbe *atteler*.

Les laboureurs des environs de la Châtre n'ont point d'autre terme pour désigner le timon d'une voiture à bœufs que le mot *àte*. Ce sont ordinairement les deux plus forts bœufs de la ferme que l'on place de chaque côté de l'*àte*.

[1] *Aventures du baron de Feneste*, p. 52 de l'édition annotée par M. Mérimée. Paris. 1855.

Le verbe français *atteler* et ses dérivés descendent évidemment de notre expression *âte*, qui, elle-même, a pour ancêtre le mot latin *hasta*. En effet, l'*âte* n'est autre chose qu'une lance, une *flèche*, ainsi qu'on s'exprime en parlant du timon d'un carrosse.

Âte est de la même famille que les mots français *hast*, *hâteur*, *hâtier* : — *hast* signifiant un long bâton, *hâteur* étant le nom d'un cuisinier de grande maison, chargé de surveiller les viandes qui sont à la broche ou à l'*âte;* et *hâtier* désignant ces grands landiers de cuisine dont les crochets soutiennent les lances, les *âtes*, auxquelles les viandes sont attachées.

N'oublions pas de remarquer qu'en mainte occasion, notre patois est beaucoup plus logique que le français. Le berrichon se montre presque toujours conservateur scrupuleux des origines de notre langue. Par exemple, il dira : *désateler* au lieu de *dételer*, comme disait d'Aubigné dans la phrase suivante : — « Il arriva que les chevaux qu'ils n'avoient pas *désatelez*, au premier bruit, emportèrent et brisèrent tout [1]. » Dans le français *dételer*, on ne trouve plus la trace du radical *âte*, que conserve entier notre verbe *désateler*, qui ne signifie autre chose que *détacher de l'âte*, du timon. —C'est ainsi, à propos du mot *détacher*, qui tombe sous notre plume, que le berrichon emploie encore *désattacher* au lieu de *détacher*, pris dans l'acception de *séparer*, *délier*. Nous concevons que l'on se serve de *détacher* dans le sens de *ôter une tache*, mais nous ne voyons pas pourquoi l'on n'a pas dit *désattacher* dans le sens de *séparer*, *délier*, puisque l'on dit *désabuser*, *désaccoutumer*, *désapprouver*, et non pas *débuser*, *découtumer*, *déprouver*.

Quant au verbe *écarquiller*, employé dans cette phrase : « *Écarquiller* les yeux », c'est à tort, selon nous, que le

[1] *Histoire*. III, 92.

Glossaire du Centre, et, après lui, M. Littré, font dériver ce mot du substantif *quarquille*, synonyme, disent-ils, en Berry de *quarquier* (quartier, quart), lobe ou cuisse de noix [1]. D'abord, on ne saurait trouver le moindre rapport entre le sens du mot *quarquille* ainsi expliqué et l'action d'ouvrir démesurément les yeux; ensuite, il est certain que le mot *carquille* et non *quarquille*, n'a jamais signifié autre chose dans nos campagnes, que *coquille*. Nous disons des *carquilles* d'œuf, des *carquilles* de noix, une *carquille* de limaçon. Donc, *écarquiller* les yeux, c'est les ouvrir tellement grands qu'ils paraissent près de sortir de leurs *carquilles*, c'est-à-dire de leurs paupières, qui ressemblent véritablement à des *coquilles*.

Nous pourrions alléguer bien d'autres faits qui montreraient jusqu'à quel point notre dialecte est judicieux et conséquent, mais notre amour du berrichon nous a déjà entraîné trop loin. Quoi qu'il en soit, les observations qui précèdent prouveront une fois de plus combien Nodier était dans le vrai, lorsqu'il disait : — « En archéologie grammaticale, il n'y a peut-être pas une notion positive dont on puisse approcher autrement que par les patois. » (*Notions de linguistique.*)

Quelles bévues ne commettent pas journellement, dans l'interprétation de nos vieux vocables, quelques-uns de nos Du Cange modernes, et cela pour avoir négligé l'étude du berrichon! Nous n'en citerons qu'un exemple :

Nous disons *chaumenir, chauvenir, chanir* [2], pour *moisir*. Ces différentes formes ont la même origine et la même signification que le verbe français *chancir*, et dérivent, selon toute probabilité, des verbes latins *canere*, *canescere*, pris

---

[1] *Jarre* de noix, se dit, chez nous, pour *cuisse* de noix, et *jarre* est là pour *jambe*.

[2] Voy. ces mots dans le *Glossaire du Centre*.

dans l'acception de *être blanc de moisissure.* — Notre verbe *chaumenir*, du reste, était autrefois français : « Si tu les gardes longtemps, tu verras qu'elles *chaumeniront.* » (Bernard Palissy.) — « Ils n'en ont qu'une nazarde, et sur le soir quelque morceau de pain *chaumeny.* » (Rabelais, *Pantagruel*, l. II, ch. xxx.) — Eh bien, voici la singulière explication que donne de ce mot l'un des annotateurs de Rabelais; — preuve nouvelle des excès auxquels peut nous entraîner la manie de vouloir tout expliquer : — « *Chaumeni*, dit ce commentateur, signifie *pain chaud* de *menil* ou de ménage, c'est-à-dire pain bis [1]. »

Ce philologue savait assurément beaucoup de latin, de grec et même de celtique; mais le malheureux n'avait aucune teinture de berrichon.

[1] Voy. le tome IV des œuvres de Rabelais, éditées par Dalibon en 1823.

CHAPITRE DEUXIÈME

LOCUTIONS LOCALES, DICTONS ET PROVERBES.

CHRÉTIEN; — PARLER CHRÉTIEN.

Nous nous servons du mot *chrétien* d'une manière absolue pour désigner un homme, une personne : « Il n'y pas de *chrétien* capable de soulever cette pierre. » — « De tous les animaux qui *couront* sur la terre, disait un paysan des environs de la Châtre, c'est le *chrétien* qui est le plus longtemps à *s'adfier* (à s'élever). »

Chrétien, employé adjectivement, équivaut à humain :

« A son âge, pourvu qu'on trouve à qui parler, on ne regarde pas si c'est à une tête de chèvre ou à une figure *chrétienne*. » (Georges Sand, *la Petite Fadette*.)

Parler chrétien, c'est parler français et surtout berrichon. Aux oreilles de nos villageois, le pape lui-même, s'il ne parlait pas français, ne *parlerait pas chrétien*.

> Par la vertu-bieu, elle ne *parle* point *christian*.
> (Rabelais, *Pantagruel*.)

« Il faut *parler chrétien*, si vous voulez que je vous entende. » (Molière, *les Précieuses ridicules*.)

« *Parle chrétien*, j'écoute. » (George Sand, *les Maîtres sonneurs*.)

LE CORRÉ DE LA PORTE [1].

Quand un métayer, un fermier, ou même un propriétaire, s'oppose au droit de parcours général que s'arrogent si volontiers sur son bien les *ménageots* [2], ceux-ci ont bientôt dit, en parlant de celui qui défend ce qui lui appartient : — *Il n'emportera pas le corré de la porte!* ce qui signifie : Il ne sera pas toujours le maître; il finira bien par déguerpir d'une manière ou d'une autre; parce que, anciennement, lorsqu'on cédait ou vendait sa maison, la tradition symbolique s'en faisait par le verrou ou *corré*, que l'on déposait entre les mains du donataire ou de l'acquéreur.

Aujourd'hui que nos maisons ferment à clef, nous disons en français de celui qui abandonne sa demeure : *Un tel a mis la clef sous la porte*; or, *mettre la clef sous la porte* est absolument la même chose que *ne pas emporter le corré de la porte*. — On disait encore autrefois : *laisser l'anneau à la porte* [3], ce qui signifiait toujours : être forcé de quitter sa maison et ses biens. Cette locution se rapproche tout à fait de la nôtre, puisque l'anneau tenait au *corré* et servait à le faire jouer.

Par une synecdoche hardie, le *corré* ou verrou représentait, sous l'ère féodale, non-seulement le manoir, mais le seigneur lui-même. En l'absence de ce dernier, c'était le corré qui recevait l'hommage et le baiser du vassal ou feudataire. Voici deux exemples berrichons de cette sorte de cérémonial :

« Le 2 novembre 1637, Ithier Rochoux, notaire, et Daniel

---

[1] *Corré* pour verrou : — « Et que s'il trouvoit la porte ouverte, qu'il entrast doucement et qu'il la refermast hardiment au *correil.* » (*Les Quinze joyes du mariage.*) — Voy. plus haut, p. 65, t. II.

[2] Petit propriétaire qui ne possède ordinairement qu'une maison et une chènevière. — Voy. p. 61, t. I.

[3] Michelet, *Origines du droit français.*

Dorguin, bailli de la baronnie de Neuvy-Saint-Sépulcre, se présentèrent, au nom de dame Anne de la Forest, dame d'Ars, de Montgivray et de la Beauce et baronne de Neuvy-Saint-Sépulcre, qui s'excuse sur son état de maladie et son grand âge, au châtel de Nohant, pour rendre foi et hommage à cause de la terre de la Beauce, à messire Jean de Sève, président à la cour des aydes, seigneur de Nohant. — Le sieur Dorguin étant au devant de la porte et entrée principale dudit châtel de Nohant, ayant l'espée, les gants, le chapeau, le manteau et les esperons ostés, le genouil en terre avec une honnête et courtoise révérence, *baisa le verrouil* de la porte dudit châtel, le tout en signe d'humilité et de fidélité... Le seigneur absent était représenté par son fermier ou intendant, le sieur Collas[1]. »

Un autre acte de foi et hommage, accompagné des mêmes formalités, est accompli, le 13 juillet 1665, à la porte du château de Cluis-Dessous, par honorable Étienne Thabaud, sieur d'Archis, élu pour le roi en l'élection générale de Châteauroux, et ce, pour plusieurs héritages dont le sieur d'Archis était détenteur, et qui relevaient de la seigneurie de Cluis-Dessous, alors possédée par la grande Mademoiselle, Son Altesse Mademoiselle de Montpensier, réprésentée, en cette circonstance, par honorable Jacques Godin, sieur du Mas, son procureur fiscal aux lieu, justice et paroisse de Cluis-Dessous[2].

A propos du cérémonial qui accompagnait jadis la mise en possession de certaines propriétés immobilières, nous ajouterons que la livraison d'une maison se faisait non-seulement par la remise du *corré* ou de l'*anneau*, mais aussi par celle du *seuil*, des *gonds*, des *linteaux* de la porte, etc., etc., et nous saisirons cette occasion pour consigner ic

[1] *Recueil d'anciennes minutes notariées*, communiqué par M. Léon Mauduit de la Châtre.
[2] *Ibidem*.

quelques prises de possession encore usitées dans nos contrées au milieu du dix-septième siècle, et que nous avons trouvées dans les minutes d'anciens notaires du pays.

« Aujourd'hui, vingt-troisième jour de décembre 1656, en présence du notaire royal soussigné..., haut et puissant seigneur messire Gilles Lucas, marquis de Saint-Marc, Saint-Chartier, etc., etc., a prins et appréhendé la vraie, réelle et actuelle possession du lieu de Ponthion..., et ce, par le jeu du *correi* de la porte principale et par l'entrée et issue qu'il a faites dans l'un des appartements en masure de la maison noble dudict lieu de Ponthion, par la rupture des branches des arbres de la garenne qui est au devant de ladicte maison, comme aussi par celle des arbres fruictiers étant au jardin dudict lieu; ensemble du moulin du lieu susdict par entrée et issue qu'il a faites en icelui, ouverture et fermeture des fenestres, et par toutes autres solennités en tels cas accoustumées, déclarant ledict seigneur à haulte voix qu'il vient de prendre la vraie... possession dudict lieu et fief noble de Ponthion... »

« Aujourd'hui, vingt-septième jour de juillet 1657, en présence du notaire soubsigné..., noble et scientifique personne, Charles de Baillon, clerc tonsuré, demeurant à Paris..., s'est transporté au devant de l'église du Prieuré de Saint-Chartier, où étant, revestu de ses soutane, surplis et bonnet, a prins et appréhendé la vraie, corporelle et actuelle possession dudict prieuré..., et ce, par l'entrée et issue des grandes portes et principales de ladicte église, baisement du principal autel d'icelle, ouverture et fermeture du livre missel étant sur icellui, son des cloches de ladicte église, entrée et issue de la maison dépendante dudict prieuré, et par toutes autres voies et cérémonies à ce accoutumées... Ce fait, le sieur de Baillon a dict et déclaré à haulte et intelligible voix qu'il venoit de prendre... possession dudict prieuré de Saint-Chartier. »

Lors d'une prise de possession, en 1664, de la cure et du prieuré de Saint-Pierre de Transault, le récipiendaire, Jacques Mousnier, est assisté par un prêtre du nom de Merle. Ithier Rochoux, notaire à Neuvy-Saint-Sépulcre, chargé de dresser acte de cette cérémonie, s'exprime ainsi : — « ... Moi, notaire royal soussigné, et ledict sieur Mousnier, nous sommes transportez avec les témoings cy-bas nommez aux bourg et esglise de Tranzault, où là, estant au davant de la grande porte et principale entrée de ladicte esglise, ledict sieur Merle a prins ledict sieur Mousnier par la main et fait aspersion d'eau bénite aux adcistans, et de là sont allez aux fonds baptismaux, ont ouvert et fermé iceux, ouvert et fermé les bouëtes où sont les saintes huiles, puis de là au grand autel davant lequel ilz se sont agenouillez, faict leurs prières à ce requises et accoustumées estre faictes, ouvert le livre missel et faict sonner les cloches de ladicte esglise, chanté l'hymne *Veni Créator spiritus;* après lesquelles cérémonies, ledict sieur Merle a déclaré à haulte voix aux adcistans qu'il met ledict sieur Mousnier en la vraie, réelle, actuelle et corporelle possession de ladicte cure et prieuré de Saint-Pierre de Transault. »

Nous mentionnerons encore la prise de possession suivante, à cause des singularités qui la caractérisent. — Il résulte d'un acte reçu Paslin, notaire, le 11 février 1634, que toutes les fois qu'un nouveau seigneur venait prendre possession du château de Crozant situé sur les confins du Berry, le seigneur de Puy-Guillon devait être appelé le premier à lui rendre foi et hommage. Alors, le sire de Puy-Guillon se rendait auprès du grand cimetière de Crozant, « et illec saluoit en grand respect son seigneur féodal, puis, prenant son cheval par la bride, le conduisoit en tout honneur et révérence jusqu'au dedans du châtel et ville dudit Crozant, et, après que le nouveau châtelain avoit mis pied à terre, le seigneur de Puy-Guillon devoit prendre et retenir à lui ledit cheval,

la robe ou manteau et l'épée de mondit seigneur féodal, et en faire sa pleine volonté[1]. »

LES MENUS SUFFRAGES.

Nous appelons *menus suffrages* certaines redevances accessoires que le métayer ou le fermier paie, en nature ou en argent, au propriétaire d'un domaine. Il est des *menus suffrages* qui se composent de volaille, de beurre, de fromage, de gibier, de pâtisserie, etc. ; il en est d'autres où il entre des denrées exotiques, telles que du sucre et du café ; mais cela ne se voit plus guère que dans le voisinage de la Marche.

En 1543, les religieux du Landais (Indre) stipulent dans un bail que le meunier auquel ils afferment un moulin leur donnera, tous les ans, *une livre de gingembre et un diner honorable*[2]. — Nous avons déjà dit, page 22, t. I, qu'au dernier siècle, le fermier du domaine de la Garenne, situé dans la commune de Thevet (Indre), était redevable au seigneur de Saint-Chartier d'*un gasteau fin de la fleur d'un boisseau de froment, à chascune feste des Roys, ou pour iceluy de la somme de trente sols.* — Le fermier du moulin banal de Guérin, commune de Nohant-Vic, donnait au même seigneur *deux plats de poèssons par chascun an, payables à la première septmayne de caresme, et deux livres de sulcre avec deux livres de castonnade, payables à chascun jour de Saint-Jean-Baptiste.* — Enfin, un marchand payait, à la même époque, sur une maison, une *bécasse* au seigneur de Sarzay[3].

Les *menus suffrages*, — au moins cette locution, devenue depuis des siècles une antiphrase, semblerait l'indiquer, — ne durent être, dans l'origine, que des cadeaux volontaires

[1] Joullietton, *Histoire de la Marche*, t. I, p. 369.
[2] M. de la Tramblais, *Esquisses pittoresques de l'Indre*, p. 292.
[3] *Aveu et dénombrement du marquisat de Presse* (canton de la Châtre). Paris, 1752.

consistant en quelques douceurs gastronomiques, en quelques *bons harnois de gueule*, comme dit du Fouilloux, que le colon offrait à son maître pour se le rendre agréable; mais le temps a bien changé tout cela, et les *menus suffrages* se sont insensiblement transformés, presque partout, en de lourdes redevances pécuniaires, qui se paient annuellement et à jour fixe. C'est ainsi qu'en matière d'impôt, le *don gratuit* a souvent dégénéré en contribution forcée.

La *livre de gingembre*, dont nous avons parlé plus haut, rappelle les *épices* que recevaient les juges de nos anciennes cours de justice pour le jugement d'un procès par écrit. Les *épices*, ainsi que nos *menus suffrages*, furent, dans le principe, c'est-à-dire alors que les fonctions judiciaires étaient exercées gratuitement par les seigneurs, des présents en nature composés de friandises, telles que dragées, épiceries, etc., que les plaideurs offraient aux juges; mais « ce qui n'était, dans l'origine, qu'une courtoisie spontanée et volontaire, devint par la suite une rétribution obligée, les jugesaimant mieux, dit Pasquier, l'argent que les dragées [1]. »

Au reste, les *menus suffrages*, comme toutes les redevances en nature, doivent être d'origine franque ou germanique. Chez les Germains, dit Tacite, les hommes de condition servile cultivaient leurs domaines comme bon leur semblait; seulement le maître les astreignait à lui fournir du blé, du bétail, des vêtements, etc.

En français, on ne connaît plus, sous le nom de *menus suffrages*, que certaines prières fort courtes qui se débitent après l'office et, en quelque sorte, par surérogation, et cette expression ne s'emploie qu'en plaisantant ; mais on verra, par le passage suivant de la *Vénerie* de Jacques du Fouilloux, que, de son temps, l'on se servait de la locution *menus suffrages* exactement dans le même sens qu'elle eut primiti-

[1] M. Charles Desmaze, *le Parlement de Paris et son organisation*.

vement et qu'elle a conservé chez nous : — « L'assemblée des veneurs, dit du Fouilloux, en parlant des rendez-vous de chasse du vieux temps, doit se faire en quelque beau lieu, sous des arbres, auprès d'une fontaine ou d'un ruisseau... Cependant le cuysinier s'enviendra chargé de plusieurs bons harnois de gueule, comme jambons, langues de bœuf, groings, oreilles de pourceau, cervelas, eschines, pièces de bœuf de saison, carbonnades, jambons de Mayence, pastez et autres *menus suffrages* pour remplir le boudin. »

LA GUENILLÈRE.

Le porche ou l'auvent qui précède l'entrée des églises, et sous lequel se tiennent, pendant les offices, les pauvres ou *guenaus*[1], comme nous disons encore quelquefois, porte le nom de *guenillière*. Beaucoup de nos vieilles églises de campagne sont pourvues de *guenillières*. C'était presque toujours là que se plaçaient, au moyen âge, les lépreux ou les *cacots*, lorsqu'ils n'avaient point de place assignée dans l'intérieur du temple :

« Le porche d'une église, qu'on appelle *guenillière* à cause que les gredots peilleroux, qui sont mendiants loqueteux, s'y tiennent pendant les offices. » (George Sand, *la Petite Fadette.*)

Guenillière, *guenille*, *guenau*, tout cela se tient.

LES COUSINS DE LA TRINITÉ.

On donne ce nom aux nombreux mendiants étrangers qui se rendent, ou plutôt qui se rendaient, il y a une trentaine d'années, de tous les points de la France, à la fête de la Trinité de Cluis-Dessous, l'une des plus grandes solennités

[1] Ce mot, ainsi que nous l'avons déjà dit, a formé le nom propre Guenaud, *Guénot*; voy. la p. 268, t. I.

religieuses du bas Berry. On pouvait avec d'autant plus de raison les qualifier ainsi que, la communauté des femmes existant parmi eux, ils étaient tous, en réalité, plus ou moins parents. Avant la mise en vigueur des dernières lois contre le vagabondage, on voyait, à Cluis, la veille de la Trinité, cette immonde cohue de vauriens s'entasser pêle-mêle, pour y passer la nuit, dans les granges, dans les cours et jusque sur la voie publique. La Trinité était, assure-t-on, l'une des époques de l'année où ceux d'entre eux qui avaient pris à bail, pour un certain temps, la femme, la fille ou la sœur de l'un de leurs *cousins*, soldaient le prix de leur débauche et contractaient de nouveaux engagements.

Au reste, ces truands sont eux-mêmes dans l'habitude de s'appeler entre eux du nom de *cousin*. Cet usage est, à ce qu'il paraît, immémorial parmi les membres des races maudites ou méprisées, dont M. Francisque Michel a publié l'histoire en 1847, et nous citerons ici le passage où il l'explique :

« Le nom de *capot*, comme ceux de *cagot*, de *gahet*, etc., étant injurieux, on comprend que les malheureux auxquels on les donnait n'en fissent pas usage quand ils avaient à désigner des individus de leur caste; ils employaient le mot *cousin*, sans doute parce que, forcés de s'allier entre eux, ils étaient tous parents à un degré plus ou moins rapproché. »

Nous avons aussi les *cousins de Sainte-Solange*, mais ceux-ci n'ont rien de commun avec les *cousins de la Trinité;* ils rappelleraient plutôt les *cousines de Saint-Janvier*, à Naples[1].

LES ROIS DU BERRY.

Toutes les royautés sont loin d'être complétement disparues en France. Dans le seul arrondissement de la Châtre, nous en connaissons quatre qui ont pour siéges Aigurande,

[1] Voy. la page 126, tome II.

Cluis, Mouhers et Crozon. Tous les ans, et cela depuis des siècles, le jour de la fête patronale de ces différentes paroisses, on proclame dans chacune d'elles un roi et une reine. La naissance, le suffrage universel, ne sont pour rien dans ces intronisations. Ces couronnes ne sont ni héréditaires, ni électives; elles sont vénales et s'adjugent au plus offrant et dernier enchérisseur, au moins dans le *royaume* de Cluis, car nous ne savons pas au juste comment se passent les choses à Aigurande, Mouhers et Crozon. Nos royautés berrichonnes, quoique achetées à l'encan, n'en sont pas moins des royautés de droit divin, puisque, aussitôt après l'adjudication, le roi et la reine sont sacrés par le prêtre.

Riche ou pauvre, noble ou vilain, tout le monde peut prétendre et arriver à cette souveraineté. Ainsi, en 1856, le prince impérial, encore au berceau, est proclamé *roi de Cluis* par M. le curé Pailleret [1], et, l'année suivante, la couronne passe à un simple particulier de la paroisse de Gournay, et tout cela sans révolution, sans coup d'État, sans déchirements politiques.

Ces sortes de trônes, auxquels on aspire surtout à cause des avantages, plutôt hygiéniques que spirituels que l'on dit y être attachés, se crient toujours ainsi : — *A dix, à vingt, à trente livres, le roi!...* — *A dix, à vingt, à trente livres, la reine!...* etc. — La livre représente, ici, une livre de cire, et non l'ancienne livre monétaire.

A Cluis-Dessous, la *royauté de la Trinité* se vend sur la place publique, *coram populo;* il n'y a pas de fraude possible, et le tout va de *cire* ou de *sire*, puisque ce dernier titre s'adjuge à celui qui en a offert le plus de livres de *cire*.

L'adjudication terminée, le roi et la reine sont proclamés aux sons des musettes et des hautbois. Cette scène char-

[1] Voir les registres de la fabrique de Cluis.

mante, et qui reproduit si bien les mœurs naïves du vieux temps, se passe, à Cluis-Dessous, sous le vaste feuillage d'un orme magnifique et au milieu d'un paysage enchanteur

Les rois fourmillaient autrefois sur notre vieux sol berrichon. Si l'on en juge par les traces qu'ils ont laissées dans nos anciens registres de paroisse, chaque bourgade devait avoir le sien. Grâce aux investigations d'un savant et spirituel archéologue, qui a bien voulu consigner dans la *Revue du Berry* (t. II, p. 157), le résultat de quelques-unes de ses recherches, nous connaîtrons désormais les noms de trois de ces monarques. — C'est d'abord Jean Nicot, qui régnait vers le milieu du dix-septième siècle, sur les populations de la paroisse de Saint-Maurice de Cuffy, aujourd'hui petite commune de l'arrondissement de Saint-Amand (Cher). C'est ensuite... mais laissons parler l'historien de ces rois inconnus, ce sera tout bénéfice pour le lecteur : — « Comment à Saint-Maurice-de-Cuffy, Notre-Dame-de-Tendron (autre commune de l'arrondissement de Saint-Amand) avait sa royauté. — Ces sortes de royautés étaient de pieuses confréries qui possédaient leurs statuts, leurs priviléges, leurs indulgences, elles contribuaient aux œuvres de bienfaisance, et ajoutaient comme à l'envi aux pompes des solennités religieuses.

» Leur institution devait remonter à une époque relativement assez reculée, car parmi les offices de la cour on retrouve celui de *fol du roy*, qui tombe en désuétude après François Ier. On y trouve aussi les mousquetaires qui succèdent aux hallebardiers.

» En 1701, les statuts de la royauté de Notre-Dame de Tendron furent renouvelés et approuvés par Monseigneur de Bourges. Des bulles d'indulgence furent impétrées et

[1] Voy. pour ce qui concerne la *Royauté de la Trinité*, à Cluis-Dessous, une brochure intitulée: *Cluis et ses environs*, que M. C...., d'Aigurande, a publiée à la Châtre, en 1855.

obtenues en cour de Rome le 30 juillet 1703; elles coûtèrent cinquante-trois livres et quatorze sols au secrétariat de l'Archevêché.

» Il n'est peut-être pas sans intérêt de connaître la nomenclature des grands officiers et dignitaires de cette royauté. La voici par ordre de préséance:

Le roi,
La capitainerie,
La lieutenance,
Le porte-enseigne,
Le guidon,
Les pages du Roi,
L'*albarde* (plus tard les mousquetaires),
Le deuxième guidon,
Le sergent,
Le fol,
Les soldats.

» Comme sous l'empire, après la mort de Caracalla, tous les ans, la royauté était mise à l'enchère, ainsi que les dignités et offices de la couronne.

» A ceux qui étudient l'économie civile et politique d'autrefois, nous sommes heureux d'en livrer quelques prix courants.

» En 1682, la royauté était *estroussée* (adjugée) à Bernard Longis, moyennant 105 sols et une livre de cire. — La capitainerie valait 1 escu et 1/2 livre de cire. — La lieutenance avait coûté une livre de cire et 20 sols pour le tambour. — Les mousquetaires et le fol du roi étaient taxés à une demi-livre de cire.

» En 1686, la couronne était placée sur la tête de Martial Couppechou; l'*estrousse* s'était élevée à dix livres; il y avait hausse! c'était sans doute un reflet de la monarchie du grand siècle. En cette année, l'Europe se taisait devant Louis XIV, et le duc de la Feuillade faisait à ses frais ériger sur la place des Victoires la statue du souverain, couronné par la Renommée.

» Des faits et gestes des rois de Notre-Dame-de-Tendr
l'ingrate histoire ne nous a rien transmis; ils ne sont c
signés ni sur le marbre, ni sur le bronze; sans doute
règne a été doux à leurs sujets, puisque la postérité
ignore! C'est donc avec un scrupule des plus grands q
nous nous hasardons à classer Bernard Longis parmi les r
fainéants, et Martial Couppechou parmi les rois batailleu

» Quant au roi de Saint-Maurice-de-Cuffy, Jean Nicc
nous sommes heureux d'affirmer que, né sur les bords c
la Loire, il est complétement étranger à l'introducteur de
Nicotiana tabacum, lequel du reste ne fut qu'ambassade
en Portugal. »

Dun-le-Roi et Sancerre eurent aussi leurs rois; mais d'apr
le peu que nous savons de leur manière de gouverner,
ne peut les ranger parmi les monarques de droit divin q
nous venons de mentionner; ils appartiendraient plutôt
cette classe de *rois des Ribauds* dont nous avons parl
page 174, t. I, et qui avaient pour capitale Issoudun. — L
rois de Sancerre, connus, ainsi que ceux de Dun-le-Roi
sous le nom de *Rois des jeux*, ont cessé de régner vers
fin du douzième siècle. L'histoire n'en parle que pour co
tater leur chute; voici tout ce qu'elle en dit:

Chaque année, le lundi de Pâques, les jeunes gens
Sancerre, ayant à leur tête le *Roi des jeux*, faisaient u
descente à Saint-Satur, envahissaient la ville et l'abba
et, après avoir mené joyeuse vie pendant plusieurs jo
aux dépens des habitants et des chanoines, et s'être livré
toute espèce de folies, entre autres à celle d'assommer t
les chiens qu'ils rencontraient dans les rues, le *Roi des jeu*
suivi de sa troupe, rentrait à Sancerre, non sans avoir lai
des traces déplorables de son passage sur toutes les dépe
dances de l'abbaye.

[1] M. Raynal, *Histoire du Berry*, t. II, p. 210.

Guillaume Ier, comte de Sancerre, sur les instances de l'abbé et des religieux de Saint-Satur, abolit cette bizarre coutume et renversa pour toujours le trône des *Rois des jeux*[1].

De tous les rois populaires, et non sacrés par l'Église, qui, au moyen âge, florissaient en Berry aussi bien que dans les autres provinces de France, nous ne connaissons plus aujourd'hui que le *roi de la fève* et le *roi des moissonneurs*, dont il a été question aux pages 19, t. I et 132, t. II de ce recueil; mais les archives de la préfecture de l'Indre ont conservé le souvenir du *roi des merciers du duché de Berry*, et elles donnent sur ce personnage des détails trop intéressants pour que nous les passions sous silence.

Ce *roi des merciers*, ainsi que tous les rois des autres corporations ou corps de métiers, était chargé de veiller aux intérêts de sa communauté et de sauvegarder les immunités et priviléges de ses sujets.

Le document qui va suivre est textuellement extrait des *Esquisses biographiques du département de l'Indre*, publiées, en 1862, par M. Grillon des Chapelles. Il est curieux à plus d'un titre, mais surtout parce qu'il fait revivre des mœurs et des usages qui n'ont laissé aucune trace dans nos habitudes.

« Le seigneur de Brion[2] ayant impétré du roi trois foires

[1] Voy. l'*Histoire du Berry* de la Thaumassière, l'*Histoire de Sancerre* de Malfuson, p. 58, et l'intéressante *Monographie de l'abbaye de Saint-Satur*, publiée par M. Gemahling dans le *Compte rendu de la Société du Berry*, année 1866, p. 260.

[2] Ce seigneur de Brion était le fameux Philippe Chabot, comte de Buzançais et amiral de France, dont on trouve la biographie complète dans l'ouvrage de M. Grillon des Chapelles. — Le bourg de Brion, situé à quatre lieues de Châteauroux, dans le canton de Levroux, est un petit chef-lieu de commune qui semble avoir eu autrefois une certaine importance. On y a découvert, en 1845, de curieuses antiquités gauloises dont M. des Chapelles donne la description, p. 418 du t. II de ses *Esquisses*.

à tenir, par chacun an, à perpétuel, audit lieu de Brion, et les lettres d'octroi ayant été criées et publiées ès plus prochaines villes, quatre lieues à la ronde, savoir à Châteauroux, à Levroux, à Vatan; et après ces publications, leur entérinement ayant été fait à Issoudun par le lieutenant du bailli du Berry, le 26 décembre 1536 [1], prudent homme, Pierre de Cherigne, procureur et receveur de la baronnie de Brion, vient requérir le bailli de cette baronnie, Me Guy Bonnin, résidant à Châteauroux, de vouloir aller audit lieu de Brion pour y faire tenir lesdites foires avec les solennités requises; « ce que lui accordasmes (dit le bailli), et tout incontinent montasmes à cheval, accompagné de honorable homme et saige maistre Claude Aubourg, greffier dudit lieu et baronnie, qui tous arrivasmes audit lieu de Brion entour l'heure de neuf heures du matin, où, nous y étant, se comparut par devant nous... Anthoine Avard, lieutenant de Léonard Thoureau, maistre et revisiteur des merciers en ce pays et duché de Berry, lequel nous dist et exposa que il s'opposoit à ce que aulcuns estalassent ne desployassent marchandises ne que l'on fist achat, vente, trafique de marchandise audit lieu... que préalablement il ne fust satisfaict de ses droicts de maistre et *roy des merciers* [2], et que les cérémonyes réquises à créacion et institucion de foires ne fussent faictes et solemnisées... et aussi se comparurent par-devant nous les merciers jurés de la ville d'Issoudun, ceux des villes de Châteauroux, Levroux, Bourg-Déols, Vastan, et plusieurs

[1] C'est le 26 décembre que se tient, de nos jours, l'*assemblée* de Brion; il en était sans doute de même en 1536.

[2] Par cette dénomination de *merciers*, on désigne nécessairement, ici, les marchands en général. — Très-anciennement, les merciers pouvaient vendre toute espèce de marchandises, mais il leur était interdit d'en fabriquer aucune; c'est pourquoi on disait alors proverbialement, en parlant d'eux : *Marchands de tout et faiseurs de rien.* — En 1557, la corporation des merciers de Paris était si considérable, qu'ils défilèrent, sous les yeux de Henri II, dans la plaine de Saint-Denis, au nombre de plus de trois mille.

autres merciers jurés qui allèrent avec ledit Avard, leur *roy* et maistre revisiteur d'iceux; et davantaige disoient qu'il estoit question de la créaciòn et institucion de trois foires, et pour chascune d'icelles, eu esgard à la faculté de la personne de mondit seigneur (Philippe Chabot), et aussi à l'eccessif nombre d'iceux, leur appartenoient bien cent escuz, qui estoient trois cens escuz pour les trois foires, ensemble le défray et bancquet d'iceux et de chascun d'eux, un beuf, une truye, et aultres choses nécessaires et dont ils avoient accoustumé de user à créacion et institucion de nouvelles foires.

» Après avoir marchandé, les merciers acceptent du procureur du baron de Brion « six vingts livres tournois outre le défray et bancquet... et à la charge que lesdits merciers et chascun d'eux promirent et soy obligèrent de assister par trois ans prochains à icelles foires... suivant lequel accord, iceux merciers prindrent et allumèrent des torches où estoient attachés des escussons semés des armes de mondit seigneur, ensemble prindrent et saisirent ung beuf et une truye qui par ledit procureur leur furent livrés, et firent crier que ung chascun d'entre eux qui vouldra mettre à chevaulcher ledit beuf ès entours du champ establi pour lesdites foires[1], qu'ils eussent à y mettre prix et qu'il seroit estroussé (adjugé) au plus offrant et dernier enchérisseur, à la charge que icelui à qui appartiendroit et qui chevaulcheroit ledit beuf comme

[1] Dès la plus haute antiquité, l'*occupation* ou la *limitation* d'une portion de terre concédée se faisait au moyen de la *chevauchée*. — Voy., sur cette vieille coutume, le chapitre Ier du livre II des *Origines du droit français* de M. Michelet. — D'après un diplôme de l'an 496, Clovis donne à Jean, abbé de Reomans, en Bourgogne, toute la terre dont il aura pu faire le tour sur son âne en une journée. — En 1205, un roi de Danemark octroie à saint André tout le terrain dont il aura fait le tour en chevauchant sur un poulain âgé de neuf nuits, et pendant que le roi prendra un bain. (*Origines du droit français*, page 80.) — Mais notre *chevauchée du bœuf* rappellera surtout que Romulus, — il y a de cela 2,620 ans, — traça la première enceinte de Rome en promenant autour du mont Palatin, selon les uns, deux taureaux blancs, selon d'autres, une vache et un taureau attelés à une charrue.

dernier mecteur, seroit franc de péage ès terres de mo[illegible] seigneur, à quoy fut dissenti par ledit procureur... vou[illegible] seulement qu'il fut bien entendu que cette franchise ne [illegible] tendroit pas au delà de la terre de Brion.

« . . . La chevaulchée du beuf fut mise à prix, et fina[illegible]ment demeura à Jean Turot d'Issoudun, lequel monta [illegible] ledit beuf qui estoit lié de nappes (peaux) par les corne[illegible] tenu par plusieurs desdits merciers, les aultres desqu[illegible] tenoient une fille lubricque qui estoit revestue d'un pellis[illegible] et l'un d'iceulx tenoit ladite truye, après laquelle march[illegible] ung escuyer; et en cest estat, aïant tous leurs épées nu[illegible] entrèrent audit champ establi pour lesdites foires, et e[illegible] estant entrés au premier quanton, présenta ledit procure[illegible] la sentence donnée audit Issoudun, et fut cette senten[illegible] criée par le sergent Brossart pour faire assembler et congrég[illegible] le peuple, et icelluy Brossart mist mondit seigneur en po[illegible]session et saisine d'avoir lesdites foires, et de pouvoir fair[illegible] bastir, construire et édifier halles, estaux et loges en tel lie[illegible] ou lieux que verroit estre affaire, et ce avec les droits, prou[illegible]fits, esmolumens que l'on a accoustumés à prendre et leve[illegible] ès aultres foires, et suivant le tarif qui en a été dressé[1]... et après ladite publicacion et exécucion de sentence faicte au[illegible] dit premier quanton, se transportèrent au deuxième quanton[illegible] et du deuxième au tiers quanton, et du tiers quanton a[illegible] quart quanton[2]... dont et desquelles choses ledit de Chérign[illegible] requist et demanda lecture au dit juge et garde... et lui fu[illegible]

[1] Ce tarif, spécialement rédigé pour les foires de Brion, et qu[illegible] M. Grillon des Chapelles reproduit en son entier, p. 415 du 2e vol. d[illegible] ses *Esquisses*, mentionne certaines denrées que l'on ne trouverait assu[illegible]rément pas aujourd'hui dans nos plus célèbres foires berrichonnes. P[illegible] exemple, il y est dit : — « Marchand vendant *saulmons*, doibt la tes[illegible] d'un chascun saulmon vendu; — et pour charge d'*allouzes*, doibt un[illegible] allouze; — pour chascun cent de *merlans*, ung merlan; — tout homm[illegible] qui porte *pommes de grenades*, doibt à monseigneur une pomme. »

[2] Ces quatre cantons sont les quatre points cardinaux. — Ceci trait à l'*orientation*, formalité qui s'observait également dans l[illegible]

autres merciers jurés qui allèrent avec ledit Avard, leur *roy* et maistre revisiteur d'iceux; et davantaige disoient qu'il estoit question de la créaciòn et institucion de trois foires, et pour chascune d'icelles, eu esgard à la faculté de la personne de mondit seigneur (Philippe Chabot), et aussi à l'eccessif nombre d'iceux, leur appartenoient bien cent escuz, qui estoient trois cens escuz pour les trois foires, ensemble le défray et bancquet d'iceux et de chascun d'eux, un beuf, une truye, et aultres choses nécessaires et dont ils avoient accoustumé de user à créacion et institucion de nouvelles foires.

» Après avoir marchandé, les merciers acceptent du procureur du baron de Brion « six vingts livres tournois outre le défray et bancquet... et à la charge que lesdits merciers et chascun d'eux promirent et soy obligèrent de assister par trois ans prochains à icelles foires... suivant lequel accord, iceux merciers prindrent et allumèrent des torches où estoient attachés des escussons semés des armes de mondit seigneur, ensemble prindrent et saisirent ung beuf et une truye qui par ledit procureur leur furent livrés, et firent crier que ung chascun d'entre eux qui vouldra mettre à chevaulcher ledit beuf ès entours du champ establi pour lesdites foires[1], qu'ils eussent à y mettre prix et qu'il seroit estroussé (adjugé) au plus offrant et dernier enchérisseur, à la charge que icelui à qui appartiendroit et qui chevaulcheroit ledit beuf comme

[1] Dès la plus haute antiquité, l'*occupation* ou la *limitation* d'une portion de terre concédée se faisait au moyen de la *chevauchée*. — Voy., sur cette vieille coutume, le chapitre Ier du livre II des *Origines du droit français* de M. Michelet. — D'après un diplôme de l'an 496, Clovis donne à Jean, abbé de Reomans, en Bourgogne, toute la terre dont il aura pu faire le tour sur son âne en une journée. — En 1205, un roi de Danemark octroie à saint André tout le terrain dont il aura fait le tour en chevauchant sur un poulain âgé de neuf nuits, et pendant que le roi prendra un bain. (*Origines du droit français*, page 80.) — Mais notre *chevauchée du bœuf* rappellera surtout que Romulus, — il y a de cela 2,620 ans, — traça la première enceinte de Rome en promenant autour du mont Palatin, selon les uns, deux taureaux blancs, selon d'autres, une vache et un taureau attelés à une charrue.

le peu de temps qu'il dura, le roi de France traita d'égal à égal avec *son cousin* le roi de Boibelle, et, de part et d'autre, les procédés furent pleins de courtoisie. — Heureusement pour nos souverains berrichons, la politique envahissante de M. de Bismark n'était pas encore connue; aussi régnèrent-ils pendant une longue suite de siècles dans la plus entière indépendance, et, lorsque le dernier d'entre eux céda sa couronne à Louis XV, ce fut de son plein gré, sans pression d'aucune espèce; il fut même stipulé, dans le contrat d'abandon, que le peuple de Boibelle serait pendant vingt ans, à partir de cette cession, affranchi de tout impôt.

Un misérable hameau est tout ce qui reste, aujourd'hui, de la capitale de cet ancien royaume. — Quant aux faits et gestes de ses souverains, relatés par les chroniques, ils n'offrent rien de bien mémorable. « La gloire, s'il y en a eu, dit un savant critique, est restée sans échos. La cour de ces rois n'a jamais jeté un grand éclat; quelques procès avec leurs voisins composent toute leur histoire militaire; leurs exploits sont des exploits d'huissiers. Les réceptions solennelles de quelques princes du sang français en tournée de voyage constituent toutes leurs relations diplomatiques [1]. »

ÉQUARRISSEURS DE BOIS ROUGE.

C'est ainsi que nos villageois nomment les écorcheurs de chevaux. Cette profession est en horreur dans nos campagnes; aussi n'était-elle exercée, autrefois, que par des malheureux perdus de réputation, et qui, tombés dans le dernier degré de l'abaissement, n'avaient plus à rougir de

[1] M. G. Vapereau, *l'Année littéraire* (1866). — Voy. ce que dit M. Raynal du royaume de Boibelle, p. 58, 331, 332 du t. I, p. 276 du t. II, et p. 227 du t. IV de son *Histoire du Berry;* voy. encore et surtout l'*Histoire du royaume de Bois-Belle* par Aymé Cécil; Bourges, E. Pigelet, 1865.

octroyé en cette forme... Fait audit lieu de Brion,... les jour et an que dessus..., etc. »

Les royautés berrichonnes que nous venons de passer en revue étaient toutes ou vénales ou électives, et partant toutes étaient temporaires. Mais il existait aussi, dans notre province, une royauté héréditaire, une vraie royauté celle-là, calquée sur celle de France et qui comptait comme elle plusieurs races ou dynasties. — Nous voulons parler du royaume de Boibelle. — Située daus le haut Berry, et composée de trois paroisses, cette monarchie n'a cessé d'exister qu'en 1766, il y a juste un siècle. Quoique son origine se perde dans la nuit des temps, ce n'est seulement qu'à dater de la première moitié du douzième siècle que l'histoire a commencé à recueillir les noms de quelques-uns de ses souverains. Ce sont Richard de Boibelle (1129), Humbaud et son épouse Théophanie, puis leur fils Eudes, nommé dans le cartulaire de l'abbaye de Saint-Sulpice-lès-Bourges : *Odo de Bobelia* (1170).

Plus puissants que les rois d'Yvetot, les rois de Boibelle battaient monnaie, levaient des impôts, avaient une armée, et déclaraient ne tenir leur couronne que *de Dieu, de leur épée et du lignage.*

Cette fière souveraineté, perdue dans le royaume de France, dont elle formait pour ainsi dire le noyau, paraît avoir toujours vécu dans la meilleure intelligence avec ses puissants voisins. Pourtant, en 1608, sous le règne de Henri IV, les *faux sauniers,* — espèce de contrebandiers qui transportaient du sel des pays rédimés dans ceux qui étaient soumis à la gabelle, — ayant trouvé un refuge sur le territoire du roi de Boibelle, et les officiers de Henri ne pouvant les y poursuivre, il s'éleva quelques difficultés entre les deux monarques ; mais ce différend fut bientôt apaisé, et, pendant

ciennes *occupations* ou *limitations* de terrain. — Voy. les p. 76 et 97 *Origines du droit français* de M. Michelet.)

sur les monnaies ainsi que sur les étendards de ces derniers[1], et même, si l'on en croit un célèbre numismate[2], à l'époque où nos pères marchaient à la tête des nations galliques, le coursier biturige avait été adopté comme symbole national par cette grande confédération. Enfin, suivant l'usage de la plupart des anciens peuples, les Gaulois immolaient le cheval à plusieurs de leurs dieux, et sa chair était le mets principal des festins solennels qui accompagnaient quelques-uns de leurs sacrifices religieux. C'était principalement à Belenus, le dieu du soleil, que les Gaulois sacrifiaient le cheval; c'est ainsi que les Grecs immolaient cet animal à leur Apollon. Les Perses, les Syriens, etc., sacrifiaient aussi des chevaux au soleil, et toutes ces nations suivaient en cela l'exemple de leurs ancêtres communs, les Hindous, chez lesquels l'*Açvamédha* ou immolation du cheval, était le sacrifice par excellence : « Quiconque accomplit un *Açvamédha,* disent les Védas, conquiert tous les mondes, surmonte la mort, expie ses péchés et ses sacriléges[3]. » On recourait à ce sacrifice dans le but d'obtenir la faveur du ciel, alors que tous les autres moyens pour y parvenir se trouvaient sans effet. En célébrant l'*Açvamédha* cent fois, on pouvait arriver à entrer dans Sarga, le paradis des Indiens[4].

Après que la doctrine du Christ se fut propagée dans les Gaules, le clergé mit tous ses soins à faire disparaître les traces des vieilles croyances druidiques; il s'efforça d'en extirper les dernières racines jusque dans les usages nationaux qui pouvaient rappeler l'ancien culte, et c'est alors sans doute que la chair du cheval fut de nouveau déclarée impure

[1] Le cheval figura aussi sur les enseignes romaines (voy. p. 119, t. II), et c'était sous la forme de cet animal que les Scythes adoraient le dieu de la guerre.

[2] Lelewel, *Types gaulois ou celtiques.* Bruxelles, 1841.

[3] M. Daniélo, *Histoire et tableau de l'univers,* t. III, p. 522.

[4] *Lois de Manou;* — M. A. Chodzko, *Contes slaves,* p. 258.

rien. — Nous connaissons un vieillard qui eut le malheur, dans son enfance, de tenir le pied d'un cheval, tandis que l'équarrisseur le dépeçait; on ne l'a pas encore oublié. Ce pauvre diable, qui jouissait d'une certaine aisance, a eu, dans le temps, beaucoup de peine à se marier, et n'a pu faire qu'un sot mariage, grâce à ce sot préjugé.

Il y a cinquante ans, l'*équarrisseur de bois rouge* n'aurait pas pris ses repas avec les gens du domaine pour lequel il travaillait; on le servait à part, dans une sébile de bois qu'il portait toujours avec lui.

Un paysan dépouillera volontiers un mouton, une chèvre, un bœuf; mais il aimerait mieux se couper le poignet que d'écorcher une *bête chevaline*.

Cette superstition date de loin; elle semble remonter à Moïse, car le Deutéronome (ch. XIV, v. 6) dit textuellement: — « Vous mangerez, d'entre les bêtes, de toutes celles qui ont l'ongle séparé, le pied fourché, et qui ruminent », et le Lévitique (ch. II, v. 8) ajoute, à propos des animaux déclarés immondes, au nombre desquels comptait nécessairement le cheval comme solipède : — « Vous ne toucherez pas même à leur chair morte. » — Remarquez encore qu'à Rome, il était interdit aux flamines de toucher aux chevaux que l'on offrait comme victimes dans les sacrifices[1].

Au reste, encore de nos jours, chaque peuple semble avoir sa bête d'aversion, en tant que comestible. Ce serait un crime abominable, dans les Indes, de manger du bœuf; une grande impiété, en Russie, de manger du pigeon, et une action impardonnable, en Italie, de goûter à du lapin.

On peut très-bien, d'ailleurs, expliquer le préjugé populaire qui concerne le cheval de la manière suivante : — Cet animal était en grand honneur chez les Celtes, et particulièrement chez les Bituriges, nos ancêtres directs. Il figurait

[1] Pline, *Hist. nat.*, liv. XXVIII, ch. 40.

sur les monnaies ainsi que sur les étendards de ces derniers[1], et même, si l'on en croit un célèbre numismate[2], à l'époque où nos pères marchaient à la tête des nations galliques, le coursier biturige avait été adopté comme symbole national par cette grande confédération. Enfin, suivant l'usage de la plupart des anciens peuples, les Gaulois immolaient le cheval à plusieurs de leurs dieux, et sa chair était le mets principal des festins solennels qui accompagnaient quelques-uns de leurs sacrifices religieux. C'était principalement à Belenus, le dieu du soleil, que les Gaulois sacrifiaient le cheval; c'est ainsi que les Grecs immolaient cet animal à leur Apollon. Les Perses, les Syriens, etc., sacrifiaient aussi des chevaux au soleil, et toutes ces nations suivaient en cela l'exemple de leurs ancêtres communs, les Hindous, chez lesquels l'*Açvamédha* ou immolation du cheval, était le sacrifice par excellence : « Quiconque accomplit un *Açvamédha*, disent les Védas, conquiert tous les mondes, surmonte la mort, expie ses péchés et ses sacriléges[3]. » On recourait à ce sacrifice dans le but d'obtenir la faveur du ciel, alors que tous les autres moyens pour y parvenir se trouvaient sans effet. En célébrant l'*Açvamédha* cent fois, on pouvait arriver à entrer dans Sarga, le paradis des Indiens[4].

Après que la doctrine du Christ se fut propagée dans les Gaules, le clergé mit tous ses soins à faire disparaître les traces des vieilles croyances druidiques; il s'efforça d'en extirper les dernières racines jusque dans les usages nationaux qui pouvaient rappeler l'ancien culte, et c'est alors sans doute que la chair du cheval fut de nouveau déclarée impure

[1] Le cheval figura aussi sur les enseignes romaines (voy. p. 119, t. II), et c'était sous la forme de cet animal que les Scythes adoraient le dieu de la guerre.

[2] Lelewel, *Types gaulois ou celtiques*. Bruxelles, 1841.

[3] M. Daniélo, *Histoire et tableau de l'univers*, t. III, p. 522.

[4] *Lois de Manou*; — M. A. Chodzko, *Contes slaves*, p. 258.

et que ceux qui en mangeaient furent tenus pour immondes.

« Vous me mandez, écrit le pape Grégoire III (en 734) à saint Boniface, évêque de Germanie, que beaucoup de personnes se nourrissent de chair de cheval. Sévissez, très-saint frère, contre tous les mangeurs de chevaux, ils sont immondes et leur action est exécrable[1]. »

Dans une ordonnance de François II, duc de Bretagne (1477), on lit ce qui suit : — « Ceux sont villains natres (naturels), de quelconque lignaige qu'ilz soient, qui s'entremettent de villains mestiers, comme estre *escorcheurs de chevaux*, etc., telles gens ne sont dignes d'eulx entremettre de droit ni de coustume... »

Pendant très-longtemps, en Bretagne, les équarrisseurs furent regardés comme infâmes; on les appelait *caqueux*, *cacous*, et on les mettait au rang des lépreux. En 1436, l'évêque de Tréguier leur avait assigné une place à l'écart dans les églises. On fut même jusqu'à leur interdire les pratiques de la religion et à leur refuser l'inhumation en terre sainte.

L'espèce d'horreur qu'inspire, parmi nous, le cheval après sa mort s'observe chez quelques peuples étrangers. — « On croit encore en Autriche, dit Bernardin de Saint-Pierre, dans ses *Observations sur la Prusse*, qu'un homme est déshonoré s'il touche à un cheval mort. Dans la dernière guerre, un capitaine d'artillerie ayant retiré avec ses gens un cheval tué qui embarrassait le chemin, ses camarades ne voulurent plus avoir de commerce avec lui. L'impératrice, pour lui rendre l'honneur, le fit manger à sa table et l'avança d'un grade pour avoir surmonté un préjugé si contraire au bien du service. »

Les Prussiens, au dire du même auteur, ne partagent pas cette superstition. Ils ont même cherché, dans ces derniers

[1] Keysler, *Antiquitates selectæ septentrionales.*

temps, à réhabiliter la chair du cheval. Cela résulte du passage suivant d'une lettre de Berlin, insérée dans *le Constitutionnel* du 14 mai 1847 : — « Je dois vous faire part d'un dîner très-singulier qui a été mangé, la semaine dernière, dans la Mohren-Strasse, par une Société qui s'intitule *hippophage*. Le but de cette société est de démontrer, en prêchant d'exemple, que la chair de cheval est une nourriture exquise. Soixante-dix membres, parmi lesquels plusieurs médecins, avalaient, d'un air très-convaincu de la bonté de leur cause, des ragoûts de poulain préparés par un ancien cuisinier de l'ambassade de Russie. » — Dans un numéro de *l'Union médicale* de la fin de 1854, M. Amédée Latour parle très-longuement et très-spirituellement d'un repas semblable offert à plusieurs savants de Paris, par le directeur de l'École vétérinaire d'Alfort, et à la suite duquel il a été reconnu que « la viande d'un vieux cheval de vingt-trois ans a donné : un bouillon supérieur; un bouilli très-mangeable; un rôti exquis. » De son côté, le principal journal de l'Algérie, *l'Akhbar*, a plusieurs fois entretenu ses lecteurs, en novembre 1861, d'un grand banquet donné dans le foyer du théâtre d'Alger, auquel assistaient les autorités de la colonie et même les consuls étrangers, et dans lequel on n'a servi que des viandes de cheval, d'âne et de mulet, qui ont été trouvées excellentes. — Enfin, nous lisons dans le journal *la Presse*, du 9 novembre 1865, les lignes suivantes : — « L'administration supérieure de Paris vient, dit-on, de prendre une décision sur la question de la viande de cheval. Elle aurait reconnu qu'il pouvait être ouvert une boucherie spéciale dans les mêmes conditions qu'une boucherie ordinaire; l'exploitant étant tenu toutefois de se pourvoir d'un abattoir particulier pour les besoins de son commerce[1]. »

[1] Une ordonnance du préfet de police, du 9 juin 1866 autorise ces sortes de boucheries.

Au dernier siècle, le célèbre médecin Géraud, de nos jours, le baron Larrey, ont vanté dans leurs écrits l'excellence de la viande de cheval; ce qui n'empêche pas quelques personnes de prétendre que cette viande, comparativement à ses propriétés nutritives, est plus chère que celle du bœuf, même lorsque cette dernière a atteint un prix excessif.

Au reste, les Scandinaves et tous les peuples du nord consommaient autrefois beaucoup de cheval. Les Turcomans, les Tartares et les Kalmouks s'en nourrissent aujourd'hui à l'ordinaire, et le peuple de quelques villes d'Italie en mange avec plaisir : à Tarente, par exemple, la chair de cheval se vend publiquement.

Observons, en terminant cet article, que les tanneurs, parce qu'ils manipulaient des peaux de chevaux, les cordiers, parce qu'ils apprêtaient et tordaient, autrefois, les cordes à *boyau*, passaient, il n'y a pas très-longtemps encore, pour *s'entremettre de villains mestiers*, et par conséquent n'étaient pas moins méprisés que les équarrisseurs. Chose singulière, à l'autre bout du monde, au Japon, une prévention semblable, mais beaucoup plus outrée; existe contre les tanneurs. — « Les tanneurs, au Japon, sont bannis de la société et mis hors la loi. Vous pouvez, pour vous distraire, tuer le plus honnête tanneur, personne n'y trouvera à redire, tandis que la peine de mort est prononcée contre quiconque tue un chien... Les tanneurs japonais vivent isolés dans des hameaux maudits, réservés à eux seuls... L'entrée des lieux publics leur est interdite... On les sert, lorsqu'ils voyagent, à la porte des auberges, dans une écuelle à eux appartenant, qu'ils portent partout avec eux. Personne ne voudrait se servir d'un ustensile dont un ouvrier tanneur aurait fait usage[1]. » — Chez les anciens Juifs, au temps de Jésus-Christ, le métier de corroyeur était également méprisé.

[1] M. Oscar Comettant, *Variétés japonaises*.

LES QUATRE PIEDS BLANCS.

Nous avons coutume de dire, en parlant de quelqu'un qui se permet ou auquel on permet des choses que l'on ne passerait pas à tout le monde : *Il a les quatre pieds blancs, il peut passer partout.*

L'usage où l'on était, au moyen âge, en beaucoup de provinces, d'affranchir de tout péage les chevaux qui avaient les *quatre pieds blancs* ne doit laisser aucun doute sur l'origine et le sens littéral de cette locution. — Voy., concernant cette coutume, les *Mémoires historiques sur Troyes*, de Grosley, et l'*Histoire des Français des divers états*, d'Alexis Monteil, t. II, p. 97 et 483.

Ce dicton s'applique aussi à une personne constamment heureuse en ses entreprises, et qui réussit dans des circonstances où tout autre échouerait, et il n'est pas sans analogie avec cette ancienne sentence que les Romains avaient héritée des Grecs : « *Quem fortuna nigrum pinxerit, hunc non universum ævum candidum reddere poterit :* Celui que la fortune a peint en noir ne sera jamais blanc. »

LE PATRON JACQUET ; — LA FERT'IMBAULT.

Dès patron Jacquet, se dit en Berry, comme en beaucoup d'autres provinces, pour : dès le point du jour, de très-bonne heure :

> Il avançoit pays, monté sur son criquet,
> Se levoit tous les jours *dès le potron Jacquet.*
> (Granval, *Cartouche*, chant VIII.)

On a donné de cette locution proverbiale plusieurs explications qui nous paraissent plus ingénieuses que satisfaisantes. Celle, entre autres, qui se trouve dans les *Récréations philologiques*, de M. Génin, ne nous semble guère admissible. En

voici une nouvelle qui ne vaut peut-être pas mieux que les autres.

D'abord, en Berry, nous disons *patron* et non *potron Jacquet*. — *Potron* ainsi que *pétron*, comme on dit à Rennes et dans ses environs, ne sont très-probablement que des altérations de *patron*.

Le *patron Jacquet* n'est autre que le bienheureux saint Jacques. — Se lever, partir *dès patron Jacquet*, c'est se lever à l'heure où se levait saint Jacques lui-même, qui fut, en son temps, un grand voyageur, et qui, pour cette raison, devint naturellement le *patron* de tous les gens qui se lèvent de bonne heure pour se mettre en route. Saint Jacques le Majeur passe tellement pour le voyageur par excellence, que l'on a mis sous sa protection les voies célestes et terrestres, et qu'il a eu l'honneur de donner son nom à la voie lactée, ainsi qu'aux principales rues par lesquelles débouchaient autrefois les voyageurs en arrivant dans nos vieilles villes du moyen âge. — Les rues Saint-Jacques, de Paris, d'Orléans (vis-à-vis l'ancien pont), de la Châtre (Indre) et de beaucoup d'autres anciennes cités, attestent ce fait.

D'un autre côté, la citation suivante, tirée de *la Fleur des Saints*, semble prouver que de toute ancienneté on donna à saint Jacques le titre de *padron* ou *patron* : « Les disciples de ce saint apôtre, après sa mort arrivée à Jérusalem, embarquèrent son corps et le transportèrent en Galice, dans la ville d'Irisflave (Irie-Flavie), nommée depuis *le Padron* (el Padron), où il resta jusqu'à ce qu'on le transféra en l'église de Compostelle. » — Il résulte évidemment de ce passage que le *padron* ou *patron* Jacques donna d'abord son titre à la ville d'Irie-Flavie, en attendant qu'il donnât son nom à celle de Compostelle.

Voilà pour *patron*; quant à *Jacquet*, il est bien certainement là pour Jacques, car, quoique nous professions pour tous les saints en général le plus profond respect, nous avons

contracté depuis longtemps l'inconvenante habitude de les appeler par le diminutif de leurs noms. Ainsi, comme on le verra plus loin (voyez, table des matières, le mot : Chevaliers), lorsque nous parlons de saint Georges, de saint Marc, de saint Philippe, de saint Eutrope, etc., nous les nommons sans façon *Georget*, *Marquet*, *Phlipet*, *Tropet*. Il est donc tout naturel que de *Jacques* nous ayons fait *Jacquet*. — D'ailleurs ces diminutifs étaient autrefois, en France, d'un usage général, et les poëtes les employaient sans malséance, même en s'adressant aux plus grands personnages :

> Ce que voyant, le bon *Janot* mon père,
> Voulut gager à *Jacquet* son compère...
> (Clément Marot, *Églogue au Roy*.)

Ronsard non-seulement changeait, dans ses idylles,

> Lycidas en Pierrot, et Philis en Toinon,

mais il allait jusqu'à se permettre, dans ses Églogues, d'appeler Henri II *Henriot*, Charles IX *Carlin*, et Catherine de Médicis *Catin !*

A Mézières-en-Brenne (Indre), et dans les environs, il existe une variante de la locution proverbiale : *Se lever dès patron Jacquet;* on y emploie celle-ci : *Se lever dès la Fert'Imbault*, et voici de quelle manière M. le comte Jaubert explique, dans son *Glossaire*, cette façon de parler :

« Les anciens comtes d'Anjou, seigneurs de Mésières-en-Brenne, l'étaient en même temps de la Ferté-Imbault, ville de Loir-et-Cher. Quand ils allaient à cette dernière résidence avec toute leur maison, comme les chemins étaient fort mauvais, on faisait ses préparatifs dès la veille, et l'on partait de très-grand matin; d'où est venu ce proverbe local : — *Partir dès la Fert'Imbault*, c'est-à-dire dès l'heure où l'on a coutume de partir pour aller à la Ferté-Imbault. »

GARGANTUA EN BERRY.

Il y a tout lieu de penser que Rabelais, qui fut souvent par voies et par chemins, et qui se plaisait à visiter ses amis de jeunesse, au nombre desquels il comptait le savant gentilhomme berruyer Barthélemi Salignac et le *bon beuveur* Antoine Tranchelion, abbé de Saint-Genou (Indre), fit plus d'un séjour dans l'ouest de l'arrondissement de Châteauroux. Ce coin du Berry, assez rapproché du lieu de sa naissance (Chinon), et dont il nomme plusieurs châteaux, abbayes et hameaux, aux chapitres XV et XLV de sa burlesque épopée, semble lui avoir été très-familier. — On montre encore, de nos jours, dans la salle des archives de la préfecture de l'Indre, un vieux fauteuil sorti de la sacristie de l'église de Palluau, et que l'on dit avoir appartenu au joyeux curé de Meudon[1]. Toutes ces circonstances nous porteraient à croire que Rabelais a dû recueillir dans notre province une partie des aventures merveilleuses qui composent l'odyssée de son héros. Quoi qu'il en soit, on s'entretenait en Berry des faits et gestes de Gargantua longtemps avant que son Homère eût songé à les chanter. Il est même certains de ces faits dont Rabelais n'a point parlé; c'est pourquoi nous allons les consigner ici.

Dans le canton de Châtillon-sur-Indre, on appelle *dépatures de Gargantua* des monticules considérables dont le plus important est auprès de Clion et se nomme *pied de Bourges*[2]. On assure que Gargantua, ayant un *pied* à Bourges et l'autre en cet endroit, secoua l'un de ses souliers, et en envoya la *dépatture* (masse de terre argileuse qui s'attache à la chaussure, aux *pattes* des piétons, en temps de pluie) jusqu'auprès

[1] Voy. sur ce fauteuil, la page 313 des *Esquisses pittoresques de l'Indre* de M. de la Tremblais et une intéressante notice publiée dans le *Moniteur de l'Indre* du 9 février 1856, par M. Alexis Doinet.

[2] Voy. les mots Dépatture et Pied dans le *Glossaire du Centre*.

église de Murs, à deux lieues de Clion, tandis que l'autre
es souliers laissait dans les vignes du Château, près de
rges, une autre *dépatture* qui porte, de temps immémo-
, le nom de Mottepelous [1], et que des savants, qui ne
raient pas cela, ont prise pour un tumulus gaulois. —
emarquons, en passant, que ces énormes enjambées de
argantua rappellent celles du géant scandinave Floki ou
oki, le dieu du feu, dont on montre pareillement les *pas*
en Islande. Ces deux fables ont très-probablement la même
origine mythologique que la légende aryenne où il est si
souvent question des *trois pas* du dieu Vichnou. — « Oui,
dit le *Rig-Véda*, d'ici Vichnou (le soleil) s'est élancé; trois
fois il a foulé un sol empreint de la poussière de son *pied*. » —
Et ailleurs : « Je chante les exploits de Vichnou, qui a créé
les splendeurs terrestres, qui, par ses trois *pas*, a fourni
l'étendue du ciel [2]. »

« Ces trois pas, dit M. Alfred Maury, sont les trois divi-
sions du jour, les trois places que le soleil occupe dans le
cieux, sa station à son lever, à son midi, à son coucher [3]. » —
Faut-il voir dans cette parodie berrichonne des *trois pas* c
Vichnou, parodie où Gargantua joue le rôle du soleil, l'i
tention, de la part des nouveaux cultes, de tourner en dérisi
ce qu'enseignaient les théogonies primitives?

Aux environs d'Issoudun, on tient pour certain que G
gantua, étant au maillot, tetait si goulûment qu'un
jour il avala sa nourrice que l'on retrouva quelques ins
après dans ses langes. — C'est sans doute à la suite
accident que l'on jugea à propos de le faire allaiter p
vaches [4].

[1] *Mottepeloux* (*mons pilosus*); de *peloux* vient *pelouse*.
[2] *Rig-Véda*, sect. II, lect. 2, h. 18, v. I, t. I, p. 863; c. f. sect.
h. 20, t. III, p. 175.
[3] *Croyances et légendes de l'antiquité*.
[4] Les aventures des géants Ymer et Skyrmer dont parle l

L'appétit de ce terrible enfant croissant avec l'âge, on le vit plus tard, sur les bords de la Creuse, avaler comme une huître et sans en être incommodé, un bateau chargé de moines[1]; ce qui rappelle les pèlerins mangés en salade. — Au reste, la gourmandise semble avoir été le péché capital de Gargantua et de tous les siens. Son nom, dérivé de l'espagnol *garganta* (gosier); celui de son père Grandgousier (grand gosier), et celui de sa mère Gargamelle (voyez ce mot dans le *Dictionnaire de Trévoux*), annoncent que les instincts gloutons prédominaient dans cette illustre famille.

Enfin les larges dalles des dolmens passent aussi, en certaines contrées du bas Berry, pour avoir servi de petits palets au fils de Gargamelle dans ses ébats enfantins. C'est ainsi que, dans l'île d'Oléron, on parle des *palets*, de la *cuillère* et des *galoches* (synonyme de *dépattures*) de Gargantua.

LES CHEMINS DE SAINT-CHARTIER; LES FEMMES DE LA CHATRE ET LA JUSTICE DE SAINTE-SÉVÈRE.

On cite souvent, en plaisantant, dans l'arrondissement de la Châtre, un vieux dicton particulièrement à l'usage de la localité et qui est ainsi conçu : — *Défiez-vous des chemins de Saint-Chartier, des femmes de la Châtre et de la justice de Sainte-Sévère.*

Cet antique adage semble aujourd'hui n'avoir plus de sens. En effet, Saint-Chartier, à l'heure qu'il est, posssède des

scandinave, ont plus d'une analogie avec celles de notre géant Gargantua. — « Ymer, disent les Eddas, était le plus ancien des géants... Il fut nourri par une vache appelée Odhumla. Quatre rivières de lait coulaient de ses mamelles; ce fut la nourriture d'Ymer. » (Mlle R. du Puget, Traduction des Eddas, p. 35, 84 à 86.)

[1] M. Pérémé, *Compte rendu des travaux de la Société du Berry*, Xe année, p. 266.

routes charmantes qui ressemblent aux allées du parc de Saint-Cloud; les femmes de la Châtre sont toutes bonnes filles, bonnes épouses et bonnes mères : c'est exactement comme au cimetière du Père-la-Chaise; enfin, la Thémis de Sainte-Sévère tient sa balance d'une main aussi ferme que juste.

Toutefois ceux qui pensent qu'un proverbe n'a jamais, ou n'a pas toujours menti, se creusent la tête pour trouver l'explication de celui-ci.

Des mauvais plaisants prétendent qu'à une certaine époque, les chemins de Saint-Chartier étaient tellement impraticables, qu'il fallait *cinq charretiers* et des chevaux à l'avenant pour y conduire une voiture; qu'autrefois les femmes de la Châtre étaient toutes trompeuses, et que l'ancienne coutume seigneuriale de Sainte-Sévère ordonnait de pendre d'abord les prévenus et d'instruire après leur procès.

D'autres personnes, qui nous semblent plus dans le vrai et à l'avis desquelles nous nous rangeons, passent condamnation quant aux chemins de Saint-Chartier, qui ne sont praticables que depuis une trentaine d'années; mais elles soutiennent que la défiance recommandée a l'égard des femmes de la Châtre ne saurait que les flatter, attendu qu'elle n'était prescrite que contre leur amabilité naturelle qui enlevait toute liberté d'esprit et de cœur à ceux qui les approchaient.

Pour ce qui est de la justice de Sainte-Sévère, nous pensons que le fait historique suivant donne la clef de cette partie du proverbe, tout en expliquant le surnom d'*Anglais* donné, de temps immémorial, aux citoyens de cette petite mais très-antique bourgade [1].

[1] On prétend, dans le pays, que la Châtre n'était encore qu'un méchant hameau (*spelunca latronum*, dit un vieil itinéraire), alors que Sainte-Sévère et Saint-Chartier florissaient déjà depuis des siècles.

Lorsque Bertrand du Guesclin, en 1372, eut pris d'assaut la forteresse de Sainte-Sévère,

Car à Sainte-Sévère avoit ville et chastel,

dit un chroniqueur de cette époque, il y trouva bon nombre de Français, et surtout d'habitants même de Sainte-Sévère, qui faisaient cause commune avec les Anglais[1].

Laiens y ot[2] pillars qui firent à blasmer,
Faulx Berruiers qui voldrent le bon duc[3] adosser
Et servir les Englois pour pillier et rober,
Et maint bani aussi pooit-on là trouver.
Bertran les fit trestous lier et accoupler,
Et puis si leur a dit pour eulx reconforter :
« Par saint Yves, dit-il, qu'on doit bien aorer!
Mais ne voldrai de pain ne de vin avaler
Si ne vous vois trestous à un arbre encroer[4]. »
(Cuvelier, *Chronique de Bertrand du Guesclin.*)

Du Guesclin fit comme il disait, et rendit aux transfuges bonne et prompte justice en les faisant tous pendre à un grand chêne situé sur une éminence qui avoisine aujourd'hui la route de Sainte-Sévère à la Châtre.

Dessus l'arbre ont mené les traïteurs parjurs :
Tous y furent pendus les félons malostrus;
Et tant y en avoit, et dessoubs et dessus,
Que l'on ne savoit duquel y avoit le plus
De feuilles ou de morts qui là furent pendus.
(Cuvelier, *ibid.*)

Le lieu de cette terrible exécution, occupé de nos jours par un petit hameau, porte depuis cette époque le nom de *Montaregret*, appellation par laquelle on désignait, au moyen âge, les endroits où l'on dressait des gibets.

---

[1] Voyez le très-intéressant roman historique que M. Just Veillat, de Châteauroux, a publié sur le siége de Sainte-Sévère.
[2] Là dedans il y eut...
[3] Le duc de Berry.
[4] Accrocher.

UT!

Cette interjection signifie : *hors d'ici! va-t'en!* — On l'adresse à un chien, et parfois aux personnes que l'on traite avec mépris.

Quoi qu'en dise Roquefort, qui dérive ce mot de l'italien, il nous vient certainement des Anglais, et on le retrouve dans l'expression *out*, qui, chez eux, a le même sens que notre exclamation *ut!* — Les deux vers suivants du *Roman du Rou*, où Wace parle des cris de guerre des Anglais et des Normands, confirment pleinement notre assertion :

Normanz escrient : Dex aie!
La gent englesche : *Ut!* s'escrie.

Ce mot a dû se naturaliser en Berry, ainsi qu'en d'autres parties de la France, lors des ravages qu'y exercèrent, à tant de reprises, nos vieux ennemis d'outre-Manche.

Ce cri brutal, cet *ut!* sauvage, était alors une espèce de hourrah de bataille que poussaient leurs bandes dévastatrices en se ruant sur les habitants de nos campagnes. Ces malheureuses populations eurent bientôt saisi le sens de cette grossière apostrophe; la terreur la grava pour toujours dans leur mémoire, et depuis lors elle est restée dans le langage de leurs descendants. — C'est ainsi que de nos jours, un illustre voyageur (M. de Chateaubriand, *Itinéraire*, t. I p. 289) retrouvait dans la bouche de jeunes Arabes notre glorieux : *En avant, marche!*

LES CHIENS ET LES PIGEONS DE M. LONGBOT; LES CHIENS DU ROI DAGOBERT, ETC.

Il existe à la Châtre et dans ses environs, un proverbe qui revient souvent dans la conversation des indigènes; le voici :

L'un vaut l'autre; c'est comme les chiens de M. Longbô

L'anecdote suivante donna lieu, dit-on, à cette façon de parler.

Il y avait autrefois à la Forast, antique manoir dont les ruines se voient encore dans la commune de la Buxerette (Indre), non loin des bords de la Bouzanne, un gentilhomme campagnard du nom de Longbost[1], vieux, ruiné et grand amateur de chasse. Ce noble Robin des Bois, après avoir longtemps fatigué les échos de la contrée de ses bruyants et victorieux hallalis, n'avait conservé de son ancien attirail de chasse que deux vieux limiers qu'il menait encore au bois, de loin en loin, lorsque la goutte, à laquelle ils étaient condamnés désormais tous les trois, leur donnait quelque répit.

On raconte que, dans l'une de ces rares excursions, les deux pauvres chiens, efflanqués par de longs jeûnes et rompus par l'âge, arrivèrent, pour leur malheur, au bord d'un fossé de médiocre largeur. Là, excités par la voix de leur maître qui leur criait d'un peu loin : — *Coulez, petits! coule, coule, coule!* provoqués, peut-être, par la chaude et irritante senteur de quelque chevreuil aux abois — car ils étaient aussi de noble race, — ils prirent et reprirent vainement cent fois leur élan pour franchir le malencontreux obstacle.

Cependant le bon gentilhomme, toujours à cheval sur les lois de l'étiquette, se méprenait sur les nobles efforts de ses

[1] La Thaumassière donne la généalogie des Longbost, dans son *Histoire du Berry*. — Cette famille, fort ancienne, était jadis des mieux apparentées. Une Silvaine de Longbost, dont l'élégante et gracieuse signature se lit encore sur les registres de l'état civil de la Châtre (année 1631), était tante de Marie-Casimire de la Grange, reine de Pologne. (Voy. la généalogie des la Grange dans d'Hozier.) — Mais hélas! les Longbost sont, aujourd'hui, bien déchus de leur antique splendeur; car l'un de leurs arrière-neveux était naguère simple ouvrier charron à Corlay, commune de Montipouret, et tous les membres de cette famille ont perdu, dans leur naufrage, jusqu'à l'orthographe de leur nom, ce dont, au reste, à l'heure qu'il est, ils se soucient probablement le moins.

vieux compagnons et s'imaginait que, par ce manége recul, ses chiens ne voulaient que se céder le pas. C pourquoi il finit par leur crier : — « Point tant de civilit mes amis, sautez, sautez, morbleu ! *l'un vaut l'autre !* »

Depuis ce temps, toutes les fois qu'il est question, ent gens du pays, d'individus de même acabit, il est d'usage dire proverbialement : — *L'un vaut l'autre ; c'est comme chiens de M. Longbôt.*

Le proverbe : *Taupin vaut bien Morette*, dont on se s à Rennes, a le même sens que le nôtre. *Taupin* est un n de chien noir, et *Morette* un nom de chienne de la mê couleur.

Il paraîtrait que le colombier du vieux seigneur de Forast était encore, s'il est possible, plus mal monté que chenil, car, à Cluis et dans les environs, lorsque, au m de novembre, les corbeaux, revenus au pays, envahiss les guérets nouvellement ensemencés, on a encore l'habit de dire : *Les pigeons de M. Longbôt sont de retour.*

Cette plaisanterie rappelle celle des *gabians* dont pa quelque part M. Méry : — « Les gabians, dit l'Ornitholo provençale, sont des espèces d'alcyons ; on les nomme g lands. Ces oiseaux n'ont que des plumes et pas de chair. annoncent la tempête lorsqu'ils entrent dans le port. plaisants disent que les gabians sont les *pigeons* du capita de port de Marseille [1]. »

Le vieux seigneur de la Forast était tellement préocc lui-même de son état de gêne, qu'un jour il se figura l'un de ses voisins avait dressé ses coqs à se moquer de détresse, et que ces volatiles chantaient, en le voyant pas le dialogue suivant :

— Pauvre noblesse !

— Depuis quand ?

[1] M. Méry, *Marseille et les Marseillais.*

— Depuis Adam!

M. de Longbôt fit, à ce propos, dit-on, un bel et bon procès à son voisin.

Un autre proverbe, connu de toute la France, et dans lequel figurent aussi des chiens, mais des chiens de plus haute volée que ceux de M. de Longbôt, a pris également naissance en Berry. — Voici comment M. de la Tremblais raconte le fait, pages 224 et 226 des *Esquisses pittoresques de l'Indre :*

« Sous les successeurs de Clovis, la plus grande partie de la Brenne [1] était du domaine royal. Le roi Dagobert y possédait un palais, à Longoret (aujourd'hui Saint-Ciran), sur les bords de la Claise. Le nom de ce *bon roi* est resté populaire dans cette contrée; on y parle toujours de ses chasses brillantes, de ses chiens qu'il aimait tant, et l'on montre encore, à quelques pas de Saint-Ciran, près du pont, l'endroit où la tradition rapporte que Dagobert fit noyer ses chiens en disant : *Il n'y a si bonne compagnie qui ne se quitte*, paroles passées depuis en proverbe.

LES PANIERS DU CURÉ DE LA BUXERETTE.

Nous disons, en parlant de quelqu'un qui ne sait plus où il en est : *Il a perdu le compte de ses paniers.*

Un ancien curé de la Buxerette, dont nous avons déjà parlé, page 258, tome Ier de ce recueil, a donné lieu à ce dicton.

Ce curé était plein de bonhomie. On assure qu'il ne reconnaissait le dimanche que d'après le nombre de paniers qu'il avait l'habitude de fabriquer chaque semaine. Il en confectionnait régulièrement un dans sa journée. A mesure qu'il

[1] Voy., sur cette contrée du Berry, la note 1 de la page 236, tome I.

les terminait, il les suspendait à un clou, et quand il en comptait six, il savait que le dimanche était venu. Mais lui étant arrivé, contre sa coutume, d'employer deux jours de l'une de ses semaines à faire une *séchère* (espèce de cage en lattes ou en osier dans laquelle on met *sécher* les fromages), ce travail insolite jeta le plus grand trouble dans sa manière de calculer le temps. Si bien que, le matin du dimanche suivant, sa gouvernante le trouvant à l'ouvrage, en fut fort scandalisée, et lui dit en se signant :

— Mais, Monsieur le curé, c'est aujourd'hui dimanche !...

— Bah ! répliqua tranquillement le bon pasteur, compte donc les paniers.

— Il n'y en a que quatre, c'est vrai, reprit la brave fille, mais Monsieur doit se souvenir qu'il a passé les journées du mercredi et du jeudi à faire une *séchère*.

— Tu as, ma foi ! raison, Marguerite ! s'écria l'honnête curé, en rejetant loin de lui tout l'attirail de sa chère occupation, — dis bien vite à Guersaut (c'était le nom de son sacristain) de sonner le premier coup de la grand'messe, je serai prêt dans un instant.

Or, c'est depuis cette aventure que l'on a coutume de dire, dans plusieurs de nos cantons, en parlant de quelqu'un qui perd la carte, qui se blouse dans ses calculs, qui ne sait plus où il en est : — *Il a perdu le compte de ses paniers*.

DE QUELQUES-UNS DE NOS NOMS PROPRES.

Les particules *à*, *au*, *à la*, précèdent, en Berry, une infinité de noms propres et entrent dans leur composition. Exemples : — Ageorges, Amichau, Acolas, Amathieu, Adenis, Amartin, Alaurent, Alhilaire, Aufrère, Alassœur, Augendre, Aloncle, Aupetit, Augrand, Ausourd, Audoux, Ausage, Augai, Augras, Aubrun, Auroux, Auvilain, Auclerc,

Aubard (au barde), Aucante (au chanteur, au chantre), **Aucouturier** (au tailleur), Autissier (au tisserand), Aupenetier (au panetier, ou au faiseur de *paniers* que nous prononçons *peniers*), Auboyer (au bouvier), Auroi, Aucapitaine, **Aumerle**, Augeai, Aladenise, Alaberthe, Alaphilippe, Alamichelle, Alamargot (à la Marguerite), Alapetite, etc., etc. — C'est comme si l'on disait : *le fils à Georges* [1], *le fils au frère, le fils du capitaine, le fils de la Denise,* etc., etc., et ces mots *à, au, à la,* jouent, dans nos noms propres, le même rôle que le *mab* breton, le *witz* russe, le *ski* polonais, le *son* anglais, le *fitz* irlandais, l'*oglou* turc, le *ben* arabe, etc., dans les noms de personnes de ces différents peuples.

Remarquons particulièrement que les noms propres *Auchapt, Duchapt, Lechapt,* assez répandus dans quelques-uns de nos cantons, ne signifient pas autre chose que *au chef* (caput), *du chef, le chef.* Le titre de *captal,* employé par nos vieux chroniqueurs (le *captal* de Buch, par exemple), équivaut à notre mot *chapt,* et le nom propre *Chaptal* est une troisième forme de ce terme. — Qui oserait dire que le *schah* de Perse, qui se traduit également par *chef, roi,* n'as pas la même origine que le *chapt* berrichon?

DE QUELQUES-UNS DE NOS NOMS DE LIEUX.

Plusieurs de ces noms indiquent : 1° le peu de fertilité de quelques-uns de nos cantons, dans un temps où la science

[1] Cette façon de parler était autrefois générale; nos paysans l'ont conservée :

La *fille à Jupiter,* Ate la redoutable...
(Joachim du Bellay.)

« Jeanne de Bourbon, *fille* à feu Guy, duc de Bourbon, *sœur au* duc de Bourbon, trépassa en la ville de Bourges. » — (Chaumeau, *Histoire du Berry.*)

agricole n'existait pas encore; 2° l'état de misère et souffrance auquel était réduit, sous l'ère féodale, le malheureux serf attaché à la glèbe; 3° les contrées, assez rares où, grâce à la fécondité du sol, et peut-être aussi grâce l'humanité de certains seigneurs, la vie de l'homme des champs était facile et joyeuse; 4° la place où se dressaient quelques-uns des instruments de supplice, si nombreux au temps des justices seigneuriales; 5° des souvenirs glorieux pour le pays; 6° la faune prédominante de certaines localités, etc., etc. — Nous allons classer ces différentes appellations dans l'ordre que nous venons d'énoncer.

PAYS DE MISÈRE.

La Besace, — localité près de Cluis, de Montipouret (Indre), et de Charenton (Cher). — On sait que la besace est l'attribut du mendiant.

Brame-Pain, — près de Jouet (Cher). — Un domaine des environs de Pougues (Nièvre) porte aussi ce nom. — *Bramer-pain*, c'est crier famine.

La Coquinerie, — près de Crosses, canton de Beaugy (Cher), et près d'Arthon (Indre). — *Coquin*, ainsi que *gredin* (voyez liv. V, ch. IV, le 35e proverbe), a signifié, dans le principe, pauvre, mendiant; mais comme la misère a toujours tort aux yeux de certaines personnes, ces deux mots ont fini par ne plus qualifier que des gens sans aveu. Ce changement d'acception s'explique par la double signification qu'ont actuellement les termes *malheureux*, *misérable* et *gueux*. (Voy., plus loin, *Trompe-Gueux*.)

Cure-Bourse, — non loin de Neuvy-Pailloux (Indre). — Les citations suivantes ne laissent aucun doute sur le sens de cette dénomination :

« Voire se laissent escorcher jusques aux os, et *curer leurs bourses* jusques au fond. » (*Satire Ménippée*, 92.)

« Vous *curâtes* si rudement nos *bourses.* » (*Satire Ménippée*, 181.)

Dine-Chien, — près de Saint-Maur (Indre).

La Grande-Fame — (la Grande-Faim, du latin *fames*) ; — commune de Saint-Hilaire, canton de Nérondes (Cher),

Le Maurepas — (le Mauvais repas). — On trouve plusieurs localités de ce nom dans l'Indre : près d'Anjoin, de Liniez, de Poulaines, de Sainte-Cécile, etc.

Le Petit-Souper — (où l'on fait maigre chère), — aux environs de Buzançais (Indre).

Le Pain-Dénié, — terroir ingrat, commune de la Chapelotte (Cher). — On trouve dans la Nièvre, près de Marzy, une terre de même qualité et que l'on appelle *le Pain-Cher*.

Le Chasse-Pain, — village de la commune de Mers (Indre).

Nuisance, — ce mot est synonyme de *Porte-Malheur :*

« Les astres ne nous font pas de *nuisance;* ils sont doncques pleins de bonté. » (Montaigne, liv. II, ch. XXXVII.)

Cette appellation de mauvais augure est très-répandue dans le bas Berry. Des localités de ce nom se trouvent près de Châteauroux, près de Luant, près de la Champenoise, de Levroux, d'Ecueillé, etc.

Toutifaut — c'est-à-dire *tout y faut*, tout y manque. — Des domaines, des hameaux, voisins de Châteauroux, de Lingé, de Saint-Aubin (Indre), portent ce nom :

Mains malostrus y ont esté,
Car c'est le chasteau *Tout y faut.*
(Farce de *Folle Bombance*, ancien Théâtre-Français. *Biblioth. Elzev.*, t. II, p. 288.)

Trompe-Gueux, — nom d'un hameau des environs de Vierzon (Cher). Le mot *gueux* doit s'entendre ici dans le sens de pauvre, malheureux.

Trompe-Souris, — plusieurs moulins, situés près de Graçay, Saint-Ambroise et Léré, dans le Cher, et deux domaines, dans l'Indre : l'un à Heugnes, l'autre auprès de Jeu-Maloche,

sont ainsi désignés. — Cette appellation qualifie des moulins et des terres où le blé est loin d'abonder.

Trompe-Chien, — deux clos de vigne de la commune d'Argy, dans le canton de Buzançais, sont connus sous ce nom.

Travaille-Chien, — hameau des environs de Selles-sur-Nahon (Indre).

Travaille-Coquin, — nom de deux localités situées, l'une près de Saint-Maur, non loin de Châteauroux (Indre), et l'autre proche Vierzon (Cher). (Voy. *la Coquinerie*.)

Pèle-Vilain — nom de lieu dans le Cher. — *Vilain* ou *villain*, du latin *villa*, maison des champs, domaine, métairie, a signifié, dans le principe, villageois, paysan, roturier; puis il a eu le sort et la signification de *coquin*, de *gueux* et de *gredin*. — *Pèle*, dans cette dénomination et dans les deux suivantes, ne veut pas dire autre chose que *tond* :

Pauvres moutons, toujours on vous *tondra*.

Pèle-Busan, — près de Ciron (Indre). — *Busan* est là pour *buse*, nigaud.

Pèle-Grue, — non loin d'Ambrault (Indre). — *Grue*, ainsi que *buse*, signifie dans quelques-unes de nos contrées, sot, niais.

La Tristerie — (la Tristesse), — hameau situé près de Déols (Indre), et non loin de *La Joie*, dont nous parlerons plus loin.

PAYS DE COCAGNE.

La Bâfrerie, — domaine près de Lourouer-Saint-Laurent (Indre).

La Pitancerie, — on trouve deux localités de ce nom dans l'Indre : l'une près de Heugnes, l'autre près de Cloué. — *La Pitancerie* indique un lieu où l'on fait grande et bonne chère.

La Déjeunerie, — non loin d'Issoudun (Indre).

La Galetterie, — près de Mézières (Indre).

Tarte-y-fume. — Ce nom, tout à fait attrayant, est celui d'un hameau près de Marçais (Cher). Un autre *Tarte-y-fume* se trouve près de Montbazon, dans Indre-et-Loire; enfin, il en existe un troisième entre le département de la Charente-Inférieure et celui des Deux-Sèvres.

La Chopinerie, — domaine situé près de Lourouer-Saint-Laurent (Indre), et non loin de *la Bâfrerie*.

La Becavinière, — commune de Paunay (Indre). — On donne souvent, en Berry, le sobriquet de *Bec à vin* à un ivrogne.

Le Bec-de-vin. — Deux villages de ce nom existent dans la commune de Sarzay (Indre).

Les Amourets, — village de la commune de Montlevic (Indre).

La Câlinerie, — près de Condé (Indre). — Ce nom indique un endroit où l'on a l'habitude de s'abandonner à un doux *far niente*.

La Mignonerie. — On trouve plusieurs localités de ce nom dans l'Indre : près de Buzançais, de Martizay, de Saint-Pierre-de-Lamps, de la Pérouille, etc. — Cette dénomination désigne des lieux dont les habitants sont d'une extrême affabilité.

Sans-Souci, — hameau des environs du Blanc (Indre). — Un bois peu éloigné de Saint-Germain-sur-Aubois (Cher) porte aussi ce nom.

La Joie. — Deux localités de ce nom sont connues dans l'Indre : la première est située au nord de ce département, près de Bagneux; la seconde se trouve aux environs de Déols. Dans cette commune de Déols, *la Tristerie* (la tristesse) et *la Joie* sont bien près l'une de l'autre; c'est comme dans la vie!

Des appellations analogues à celles que nous venons de citer se rencontrent sur la limite commune des départements

de la Charente-Inférieure et des Deux-Sèvres. — « Tâchez, dit un voyageur qui a parcouru pédestrement cette contrée, tâchez de vous faire aux noms baroques de ce pays-ci; il ne tiendrait qu'à moi de vous faire passer par *Tout-y-Faut* et *Sèche-Bec*, ce qui vous arrangerait peu. *La Fricaudière* et *Tarte-y-Fume* pourraient vous accommoder davantage..... Que serait-ce si je vous menais dîner à *Engoule-Vent* ou à l'*Ane-Cuit*, et coucher à *Baille-Malaise?* Vous fuiriez épouvanté; mais, d'un côté, vous auriez le *Guet-à-Pens de la Brelandière*, *Cure-Gousset* et *Gâte-Bourse;* de l'autre, le *Fangeux*, le *Chemin de la Crotte* et *Puy-Merdier*. »

Sur les lieux que nous allons mentionner s'élevaient, au *bon vieux temps*, les instruments de supplice de quelques-uns de nos anciens seigneurs hauts justiciers. Ces sinistres monuments, fort multipliés dans les campagnes du bas Berry, surtout vers le sud-ouest, où les seigneuries avaient généralement peu d'étendue, se dressaient partout sur des éminences. Ces objets d'épouvante, toujours en permanence, ces grappes de suppliciés, suspendues aux bras des gibets, devaient terriblement assombrir l'aspect aujourd'hui si calme et si riant de nos gracieux paysages.

La Justice, — nom d'un village situé près de la Châtre (Indre), sur une élévation qui domine le cours de la Couarde, et où se dressaient jadis les fourches patibulaires de la *justice* seigneuriale de Sarzay. Ce nom, fort répandu comme nom de ferme, de terre, de bois, etc., a partout la même origine. *La Justice, les Justices,* sont des noms de localités que l'on trouve près de Bourges, de Saint-Amand, d'Henrichemont (Cher), et près du Blanc, du Magny, de Montgivray, de Notre-Dame-de-Pouligny, etc., etc., dans le département de l'Indre.

Le Pilori, — près du Blanc, de Vendœuvres et de Martizay (Indre), a la même signification que le mot qui précède.

Fourches, — nom de deux villages, l'un sur la commune de Mers, l'autre sur celle de Saint-Chartier (Indre). — Ces mots indiquent l'endroit où s'élevaient d'anciennes *fourches* patibulaires.

Montaregret ou *Monte-à-Regret*, — village placé sur un monticule qui avoisine la route de Sainte-Sévère à la Châtre. — Nous avons dit plus haut (p. 199, t. II), que là se trouvait le grand chêne aux branches duquel du Guesclin fit pendre ceux des habitants de Sainte-Sévère qui, lors du siége de cette ville, faisaient cause commune avec les Anglais. — *Le Grand-Vengeux*, village que l'on rencontre non loin de *Montaregret*, doit peut-être aussi son nom à cette terrible exécution.

Monte-à-Peine, — près de Heugnes (Indre), a la même origine et la même signification que *Monte-à-Regret*.

Montifaut, — nom de lieu assez commun. On le trouve non loin de Bourges, près de Cours-les-Barres (Cher), aux environs de Murlin, dans la Nièvre, etc., etc. — *Montifaut* signifie *monte, il le faut*, et est synonyme de *Monte-à-Regret* et de *Monte-à-Peine*.

Les Maucourants, — hameau situé entre Saint-Denis-de-Jouhet et Crozon (Indre), et ainsi nommé parce qu'il occupe la place d'une ancienne potence près de laquelle les malheureux que l'on y conduisait ne se rendaient pas en *courant*.

Maintenant, si le lecteur veut bien nous suivre, nous pouvons lui faire faire un voyage en Égypte, sans sortir du département de l'Indre; il ne s'agit, pour cela, que de nous rendre ensemble aux environs de Châteauroux et d'Issoudun, où nous trouverons :

Le Grand-Caire, — domaine créé près de Saint-Valentin (Indre), par le père du général Bertrand, en mémoire de la part glorieuse que son fils avait prise à la campagne d'Égypte.

Le Nil, — autre domaine situé dans la même commune, et fondé à propos des mêmes circonstances.

Les Pyramides, — troisième domaine, d'origine pareille, et qui fait partie de la terre des Lagnis, près Châteauroux.

Le Bois des Mameloucks, — situé dans les mêmes contrées, doit son nom à des motifs semblables.

C'est ainsi qu'aux alentours du bourg de Saint-Verain, en Nivernais, on se croirait en pleine terre sainte; plusieurs localités de ce canton portent les noms de ***Jérusalem, Nazareth, Bethphagé, Jéricho***, etc. — C'est indubitablement là un souvenir des croisades.

Les noms suivants ont trait à l'histoire naturelle du Berry; ils indiquent les lieux de notre sol qu'habitent de préférence certains quadrupèdes, certains oiseaux, certains insectes, etc.

Chante-Loup, — près de Villiers (Indre).

Jappe-Loup, — près de Tournon (Indre).

Chante-Loube, — près de Saint-Gilles et près de Mers (Indre). — Nous disons *loube* pour *louve*.

Chante-Renard, — près de Lury (Cher).

Jappe-Renard, — près de Clion, près de Lingé et près de Saint-Lactencin (Indre).

Chante-Clair, — c'est-à-dire *Chante-Coq*. — Près de Chalais (Indre). — *Chante-Clair* est le nom du coq dans plusieurs de nos vieux auteurs.

Chante-l'Oche, — ou *Chante-l'Oie*, près Saint-Genou (Indre). — Nous disons *oche* pour *oie;* les Espagnols disent *oca*, les Italiens *occa*.

Chante-Grue, — près de Levroux (Indre).

Chante-Ouant, — près de Lignac (Indre). — *Chante-Ouant* ne signifie pas autre chose que *Chante-Chat-huant*.

Chante-Merle, — près de Valençay, près de Buzançais (Indre), et ailleurs encore.

La Rossignolerie, — près de Saint-Florentin, près d'Arpheuilles, etc. (Indre).

Chante-Raine, — c'est-à-dire *Chante-Grenouille* (du latin *rana*; *raine*, en vieux français); — localités près de Chaillac, de Coings (Indre), et ailleurs.

Chante-Grelet, — près de Mareuilles (Indre). — *Grelet* se dit, chez nous, pour grillon.

La Greletterie, — près de Saint-Maur (Indre).

Citons à part, et pour la bonne bouche, le joli nom de *Chante-Pucelle*, — ce qui revient à *Chante-Fillette*; — localité située près de Levroux (Indre).

Nous terminerons cette revue géographique par une liste de noms de lieux, plus bizarres les uns que les autres, et qu'il nous est impossible de classer.

L'Ane-Vert, — près d'Obterre (Indre).

Étrangle-Chèvre, — près de Briantes (Indre).

Étrille-Pigeon, — domaine près d'Issoudun; un autre près de Condé (Indre).

Pisse-Loup, — près de Neuvy-Saint-Sépulcre (Indre).

Pisse-Vieille, — environs de Bourges.

La Brelanderie, — commune d'Herry (Cher).

La Parpaillauderie, — près d'Issoudun.

La Cocoterie, — près de Mers (Indre).

La Pucellerie, — près Lourouer-Saint-Laurent (Indre).

Le Soleil, — près de la Châtre-l'Anglin (Indre).

La Lune, — près de Pouligny-Notre-Dame (Indre).

La Belle-Étoile, — près de Valençay, d'Écueillé, de Poulaines (Indre), et de Saint-Germain-sur-Aubois (Cher).

Le Point-du-Jour, — près de Montchevrier (Indre).

Les Quatre-Vents, — près de Cluis (Indre).

Les Quatre-Œufs, — près de Lazenay (Cher).

Rouille-Couteau, — près de Palluau, de Rouvres, de Saint-Cyran et de Saint-Phallier (Indre).

La Savate, — près de Buzençais et près de Pellevoisin (Indre).

Le Chaperon-Rouge, — près de Graçay (Indre).

Le Charbon-Blanc, — près de Vendœuvres et près de la Châtre (Indre).

CHABIN; — CABIGNAT.

Nous nommons *chabins* une espèce de moutons dont la laine est frisée. Nous donnons aussi ce nom à une certaine laine longue et grossière, et nous disons : du *chabin*, de la laine *chabine*.

« Les moutons du Bourbonnois sont communément appelés *chabins* pour ce qu'ilz portent laine grosse et longue comme poil de chèvre. » (Chaumeau, *Histoire du Berry*.)

Autrefois, *chabin* était encore le nom d'une sorte de fourrure, et les anciens échevins (*scabini*, en basse latinité; *scabinats*, *scabignats*, *cabignats*, à la Châtre, au moyen âge), qui portaient des robes fourrées, tiraient certainement leur nom de cet ornement. — Le vieux pont des *Cabignats*, à la Châtre, n'avait été ainsi appelé que parce que l'on devait sa construction aux soins des *cabignats* ou *scabini* de cette ville.

Nous n'ignorons pas que M. Guizot, dans ses *Essais sur l'histoire de France*, fait venir le mot *scabinus* de l'allemand *schœffen*, qui signifie *juge*. S'il en était ainsi, les *scabini*, au lieu d'emprunter leur nom à la peau de mouton appelée *chabin*, lui auraient au contraire cédé le leur, à l'exemple des princes *palatins*, qui donnèrent leur nom à la fourrure qui est un de leurs insignes (la *palatine*); mais, comme en définitive les mots allemands *schafe*, *schœfchen* se traduisent en français par *mouton*, et comme les moutons, par tout pays, ont précédé les échevins et les juges, il y a tout lieu de croire que ce sont les *scabini*, *cabignats* ou *échevins* qui doivent leur nom à la fourrure dont nous avons parlé. — Il est à remarquer que la plus moderne de ces appellations (*échevin*), surtout si l'on retranche l'*e* préfix, est celle qui

se rapproche le plus des radicaux teutoniques *schœffen*, *schœfchen*.

Le mot français *chabraque*, contrefaçon de l'allemand *schabracke*, par lequel on désigne, dans les deux langues, une peau de mouton garnie de son poil, que l'on met sur un cheval, a encore la plus grande analogie avec notre terme *chabin*.

Chabin est aussi un surnom dont nous nous servons fréquemment pour désigner une personne qui a les cheveux crépus ou frisés comme de la laine, et le nom propre *Chabenat*, si répandu dans nos pays, surtout aux environs de la Châtre, a sans doute la même signification, à moins, ce qui paraît aussi probable, qu'il n'ait été, dans le principe, l'équivalent de *scabinat* ou *échevin*.

A propos des *cabignats* de la Châtre, nous remarquerons que les noms des officiers municipaux étaient autrefois très-variés en Berry. — Beaulieu et Santranges avaient des *Décemvirs*, en 1178; — Châteaumeillant, des *Prud'hommes*, en 1220, ainsi que Graçay, en 1246; — La Peyrouse, des *Çossorts* et *Pejoros* (Consorts et Pairs), en 1275; — Vesdun avait pour magistrats municipaux *li Communs de la ville*, en 1275; — Châteauneuf et Saint-Palais avaient des *Jurés de la ville*, en 1258 et 1279; — il y avait des *Élus* aux Aix-dam-Gilon, en 1301; — Boussac, qui faisait anciennement partie du Berry, avait des *Consults*, en 1427; — Issoudun et Mehun avaient, sous Charles VII, des *Gouverneurs*. « Mais, dit M. Raynal, qui nous fournit ces renseignements, le titre le plus commun est celui d'*Hommes probes* ou *Prud'hommes*. — Le nombre de ces mandataires, choisis par les bourgeois, souffre également beaucoup de variété : presque partout il y en a quatre, comme à Bourges; cependant on en compte trois seulement à Châteaumeillant, en 1220; six aux Aix, en 1301; sept à Bengy, en 1257; dix à Beaulieu et à Santranges, en 1178; douze à Graçay, en 1246. » (Raynal,

Histoire du Berry, t. II, p. 196 et suiv.) — « Quant au costume des échevins, il n'était pas partout le même. Généralement, il était moitié noir, moitié vert, en deçà de la Loire; moitié noir, moitié rouge, en delà. » (A. Monteil.) — Les robes de soie des deux *échevins-gouverneurs* de la ville de la Châtre étaient, en 1640 et beaucoup plus tard, mi-parties de vert et de rouge, comme à Bourges. — Ajoutons, à cette occasion, que les armes de la Châtre, par allusion à son nom latin *Castrum*, étaient de sinople à trois tentes d'argent, surmontées chacune d'une fleur de lis d'or, avec cette devise : *Ubique recta*[1].

SORNETTES.

Le mot *sornette*, en Berry, signifie surnom, sobriquet. — En catalan, *surnom* se dit *sobrenom*; en portugais, *sobrenome*, et notre expression *sornette* est assurément une contraction de ces deux mots.

« Les paysans sont grands donneurs de *sornettes* et sobriquets. » — (George Sand, *la Petite Fadette.*)

« Il s'appelle un tel, mais sa *sornette* est *Gueule fraîche.* » — (M. le comte Jaubert, *Glossaire du Centre.*)

L'usage de donner des surnoms aux populations des villes était général dans le vieux temps; c'est ainsi que l'on disait autrefois : — *les Buveurs d'Auxerre*, *les Mangeurs de Poitiers*, *les Musards de Verdun*, *les Bagards d'Angers*, *les Crottés*, *les Badauds de Paris*, etc., etc. — Les nations elles-mêmes avaient leurs *sornettes*, et parfois de fort vilaines. Catherinot, dans son *Prest gratuit*, mentionne *les Larrons de Bavière*, *les Hérétiques de Bohême*, *les Parjures de Westphalie*, *les Courtisanes de Souabe*[2], etc., etc.

---

[1] *Archives de l'hôtel de ville de la Châtre*, reg. XXI, v° de la page 3.

[2] Voy. la page 114, tome II.

Dans nos provinces, grâce aux rivalités de clochers, ces sortes de qualifications étaient d'autant plus acerbes qu'on se les donnait de voisins à voisins. Voici un proverbe breton qui le prouve de reste :

Voleur comme un Léonard,
Traître comme un Trégorrois,
Sot comme un Vannetais,
Brutal comme un Cornouaillais[1].

Nous allons réunir ici les différentes *sornettes* par lesquelles on désignait autrefois les habitants de plusieurs villes, bourgs et bourgades du Berry. — On disait :

Les Grecs et aussi *les Gavauds de Neuvy-Saint-Sépulcre.* — *Grec* signifie, chez nous, désagréable, revêche, difficile à vivre ; il signifie aussi *avare*, comme en Normandie et dans le Bocage, ce qui rappelle le *Timeo Danaos*,... etc. — *Gavaud* se dit d'une personne qui a les jambes arquées et qui marche mal[2].

Les Cinauds de Cluis-Dessus ; — du latin *cinœdus*, peut-être.

Les Samaritains de Cluis-Dessous. — *Samaritain* est une grave injure dans les livres saints. Les Juifs, exaspérés par la colère, disaient à Jésus-Christ : — « Tu es possédé du démon, tu es un *Samaritain* [3]. » — L'Ecclésiastique (I, 27 et 28) déclare que les Samaritains lui sont en horreur.— On sait que Salmanasar, après avoir transporté les dix tribus d'Israël en Assyrie, fit venir de ce dernier pays diverses nations dont il repeupla les environs de Samarie. Cette colonie forma bientôt un nouveau peuple qui prit le nom de Samaritains, et que son origine étrangère, non moins que ses croyances religieuses, qui étaient un mélange bizarre de

[1] Émile Souvestre, *le Foyer breton.*
[2] Voy. les mots Grec et Gavaud dans le *Glossaire du Centre.*
[3] Saint Jean, VIII, 48.

mosaïsme et de superstitions païennes, rendit odieux à ses voisins.

Les Râlets de Saint-Chartier. — Les *râlets* sont une espèce de batraciens très-répandus dans les campagnes. Ils hantent par milliers les fossés et les mares, et, par les belles soirées de la fin de mars, leurs voix annoncent la venue du printemps [voy. à la table des matières le mot: Marais (le)]. — La position marécageuse de Saint-Chartier a donné lieu à ce dicton.

Les Busauds de Saint-Août. — Équivalent des *Badauds de Paris.*

Les Anglais de Sainte-Sévère. — Nous avons donné plus haut, p. 198, t. II, l'explication de cette *sornette.*

Les Meneux de loups de Gournay. — Voyez plus haut, p. 138, t. II, ce que l'on dit des *Meneux de loups.*

Les Faux témoins de Montipouret.

Les Glorieux de Tranzault. — On disait aussi *les Glorieux d'Issoudun,* et M. Pérémé, p. 162 de ses intéressantes *Recherches historiques sur Issoudun*, après avoir parlé du séjour que firent dans cette ville les cours élégantes et lettrées des deux reines Marguerite, sœurs de François Ier et de Henri II, explique ce surnom de la manière suivante : — « L'influence de ces deux princesses ne contribua sans doute pas peu à naturaliser, dans la société d'Issoudun, les manières recherchées et l'esprit distingué... Issoudun était la ville du beau langage; elle partageait avec Blois, où résidait la cour, le renom du pays où se parlait le français le plus pur. Peut-être cette renommée donna-t-elle à nos compatriotes un peu de suffisance et de vanité, en même temps qu'elle excita la jalousie des villes voisines, car on les surnomma malicieusement *les Glorieux d'Issoudun.* »

Les Colidons d'Issoudun. — « Est un autre sobriquet par lequel les vignerons d'Issoudun désignent les bourgeois, les citadins, les gens portant frac. Cette dénomination n'est pas

nouvelle, car une ancienne chanson populaire commençait ainsi :

Colidon paré,
L'épée au côté,
La barbe au menton,
Saute, Bourguignon[1] ! »

A Bourges, on donne le nom de *colidon* à l'ouvrier de ville par opposition au vigneron, qui porte celui de *Yapi*. — (Voy. ce dernier mot dans le *Glossaire du Centre*.)

Les Turquins de Déols, près de Châteauroux. — « La rivalité qui existait entre ces deux localités a souvent éclaté en rixes. Il n'y a pas encore longtemps, nous assure-t-on, que de petites batailles rangées se sont données entre les enfants de Déols et ceux de Châteauroux, à propos de cette épithète de *Turquin*[2]. » — Cette appellation date peut-être du temps des croisades. — Des combats semblables avaient encore lieu, il y a peu d'années, entre les petits garçons et même les petites filles de Domrémy et de Maxey-sur-Meuse. « Après l'heure du travail, dit M. Villiaumé (*Histoire de Jeanne Darc*), les enfants de chaque village accouraient dans la plaine et se battaient à coups de flèches, de bâtons, de pierres et de vieilles épées. » — Ces batailles avaient une origine politique et duraient depuis Charles VII, alors que Domrémy tenait pour les Armagnacs et Maxey-sur-Meuse pour le duc de Bourgogne.

Les Faucheux de Chaillac. — Chaillac est le nom d'une commune de l'arrondissement du Blanc. Dans quelques-uns de nos cantons, on a l'habitude de dire, lorsque le ciel est serein et sans nuage : — *On fauche à Chaillac, le temps est tout d'une pièce;* ou, tout simplement : — *C'est un temps de Chaillac*. — Ce dicton semblerait annoncer que

[1] M. Armand Pérémé, *Recherches sur la ville d'Issoudun*, p. 239.
[2] M. le comte Jaubert, *Glossaire du Centre*, au mot Turquins.

les habitants de ce pays sont des gens fort avisés qui n'entreprennent rien à la légère.

Les Essorillés de Mouhers. — Ce sobriquet faisait-il allusion à l'absence de l'extrémité inférieure de l'oreille dont pouvaient être privés, comme lépreux ou *cagots*, quelques anciens habitants de Mouhers, ou bien rappelait-il certain méfait pour lequel ils avaient pu être condamnés à avoir les oreilles coupées? Nous n'en savons rien. — Quoi qu'il en soit, nous ferons remarquer qu'autrefois, dans plusieurs contrées de la France, l'absence naturelle du lobe de l'oreille chez certains individus les faisait passer, aux yeux du vulgaire, pour lépreux ou *cagots*[1], et nous ajouterons qu'il pouvait très-bien y avoir des lépreux à Mouhers, puisque, non loin de là, et tout près de Cluis, se trouve le village des *Cacots*, que les traditions du pays autorisent d'autant plus à regarder comme ayant servi de retraite à des lépreux, que le père Grégoire de Rostrenen, dans son *Dictionnaire celtique*, dit qu'en cette langue le mot *caccod* signifie *lépreux*.

Quant à la coutume d'*essoriller* certains criminels, elle était, comme on sait, fort commune au moyen âge. Le bourreau coupait alors une oreille à celui qui était convaincu d'avoir volé un soc de charrue, et nous remarquerons, en passant, que cette barbare pénalité, qui fut édictée dans les *Établissements de saint Louis* (liv. Ier, ch. XXIX), a laissé dans l'esprit de nos paysans une telle impression, que beaucoup d'entre eux sont encore aujourd'hui persuadés que nul n'oserait s'approprier un soc délaissé dans un champ. Au reste, les vieilles lois anglaises, récemment réformées (1861) par sir Robert Peel, n'étaient pas moins cruelles, car elles prodiguaient la peine de mort pour tous les vols agricoles, tels que celui d'une charrue, d'une herse, etc. — D'après ces mêmes lois, encore au XVIIe siècle, le simple délit de men-

[1] M. Francisque Michel, *Histoire des races maudites et méprisées.*

dicité entraînait non-seulement la perte des oreilles, mais la marque au front, et souvent la mort. — Ajoutons, à propos de ces barbares pénalités, qu'aujourd'hui même, toujours en Angleterre, lorsqu'on achète une ou plusieurs bouteilles de bière, le marchand vous livre le liquide dans des pots d'étain qui portent le chiffre de la reine, et que l'on confie sans difficulté au premier venu. Ces vases sont souvent rapportés pendant la nuit; aussi en voit-on, le matin, d'énormes monceaux dans la rue, à la porte des tavernes. Personne ne s'aviserait d'en détourner un seul, car tout le monde sait qu'un vol pareil est puni des travaux forcés à perpétuité.

En France, le bourreau coupait les deux oreilles au sorcier qui avait assisté au sabbat, et les clouait au gibet; il en faisait autant au filou déjà repris de justice. — Dojac, qui avait été ministre de Louis XI, fut *essorillé* sous Charles VIII[1]. — A Paris, ces sortes d'exécutions avaient lieu sur une petite place qui existait encore au commencement du dix-huitième siècle, entre la Grève et Saint-Jacques la Boucherie, et que l'on nommait, pour cette raison, le carrefour *Guigne-Oreille*, appellation qui, plus tard, se prononça *Guigne-Ori*.

Mais voici qui nous touche de plus près. En des temps beaucoup moins éloignés de nous, on lit ce qui suit dans le recueil des *Priviléges des bourgeois et habitans de la ville et septaine de Bourges*, imprimé en 1643 : — « Quiconque chassera par vignes, à pied ou à cheval, les fruits étant en icelles, il payera cinq sols au roy, ou *perdra une oreille*, et payera les dommages des parties. — Item, quiconque sera trouvé en vignes ou en vergers, en prés, en bleds ou en osches ou oulches[2], parmi ce que le fruit y soit, et soit trouvé cueil-

[1] M. Francisque Michel; — Alexis Monteil, *Histoire des Français des divers états*.

[2] « Il avait derrière sa grange un beau verger, que nous appelons chez nous une *ouche*... » — (Georges Sand, *la Petite Fadette*.) — De ce mot s'est formé le nom propre *Delouche*.

lant ou avoir cueilli ledit fruit, il payera cinq sols ou *perd* *l'oreille*, et payera.... etc. » L'origine de cette cruelle légis- tion remonte à une charte que Louis VII octroya aux habita de Bourges en 1175[1].

Les Sorciers d'Herry (canton de Sancergues).

Les Anetons d'Asnières (près de Bourges). — Selon *Glossaire du Centre*, ce sobriquet est dérivé, soit du nom même de ce village, soit, par dérision, de *hanneton*. Da tous les cas, nous croyons que cette appellation injurieu a dû prendre naissance au temps de nos guerres de religion. C'est ainsi que dans ce même village, dont la population e presque toute protestante; c'est ainsi qu'à la Charité et Sancerre, deux villes qui eurent tant à souffrir de ces triste dissensions, on appelle, encore de nos jours, un *âne* un *ministre* : — « Dans l'enquête sur le chemin de fer de Clermont, un cantonnier, chargé de constater la circulation journalière sur une route, écrivait dans son rapport : — « Le... (quantième), huit chevaux, six bœufs, dix vaches, trois *ministres*...[2]. » — Voyez, dans le *Glossaire du Centre*, aux mots Désargenté et Roumain, deux autres dictons qui concernent également le village d'Asnières et qui datent de la même époque.

Les Calotins de Saint-Bouise (près de Sancerre). — Autre qualification outrageante qui remonte aussi à ce temps-là.

Il n'y a pas que les haines religieuses qui aient laissé leur empreinte dans notre langage, on y trouve en outre de nombreuses traces de nos troubles politiques. Les sobriquets de *Brabançon*, *Cottereau*, *Mercadier*, etc., devenus, parmi nous, des noms de famille, rappellent les brigandages qui désolèrent la France, et particulièrement le Berry, pendant les douzième et treizième siècles. Voici ce que dit à ce propos

[1] M. Raynal, *Histoire du Berry*, t. II, p. 172 et suiv.

[2] M. le comte Jaubert, *Glossaire du Centre*, au mot Ministre.

M. Pérémé, dans ses *Recherches sur la ville d'Issoudun* : — « Les noms de *Mercadier*, *Cottereau*, *Brabançon* ou *Brabanson*, sont encore portés par plusieurs familles du Berry. C'étaient, dans l'origine, des sobriquets qui sont devenus des noms propres. *Mercadier* est le nom défiguré du chef des Cottereaux, que les chroniqueurs français appellent tantôt *Merchadier*, tantôt *Marchader*... Le nom de *Marchader* subsiste aussi dans la mémoire du peuple sous la forme corrompue de *Marche-à-terre*. » — Nos paysans donnent encore volontiers ce dernier nom à leurs chiens (voy. la note 1 de la p. 278, t. II). Cette manie de défigurer les noms de certains grands personnages est tout à fait dans le goût du peuple. Nous pourrions en donner de nombreuses preuves; nous nous contenterons de rappeler que, de nos jours, on avait transformé le nom d'Abd-el-Kader en celui d'*Embarcadère*.

L'habitude où sont les populations du canton de la Guerche (Cher) de désigner par le nom de *Mazarin* un cheval de bât, fait souvenir des temps orageux de la Fronde. Le passage suivant de Montesquieu ne permet pas de s'y méprendre : — « J'espère qu'avant qu'il soit huit jours, le peuple fera du nom de *Mazarin* un mot générique pour exprimer toutes les bêtes de somme et celles qui servent à tirer. » (*Lettres persanes*, lettre CXI.)

Les Guépins d'Aubigny-les-Cardeux (en Sologne). — Le mot *guépin* a plusieurs significations en Berry. On désigne ainsi un homme dont l'esprit est mordant et caustique. On se sert aussi de ce terme pour qualifier celui qui met plus que de la finesse dans ses marchés [1]. Enfin, des Periers, dans la citation suivante, semble lui donner un troisième sens :

« Une dame d'Orléans, gentille et honnête, encore qu'elle fût *guépine* et femme d'un marchand de drap... » (Conte 215.)

[1] M. le comte Jaubert, *Glossaire du Centre*, au mot Guépin.

Voyez, pour l'étymologie du mot Guépin, le *Dictionnaire de Trévoux.*

MICHE ET TOURTE; — LE CHANTEAU, ETC.

On appelle *miche* le pain blanc fait de belle farine de froment, et *tourte* le pain bis ou noir, fabriqué avec de grossières farines de seigle, d'orge, etc. — Le riche mange la *miche*, le pauvre se nourrit de *tourte.*

Ces deux mots, pris dans l'acception que nous leur donnons en Berry, étaient autrefois français :

« Mais ainsi leur ayde Dieu, s'ilz (les moines) payent pour nous, et non par paour de perdre leurs *miches* soupes grasses. » (Rabelais, *Gargantua*, liv. I, ch. XL.)

« Adjoutans que point à eulx n'appartenoit manger de ces belles fouaces; mais qu'ilz se debvoyent contenter de gros pain ballé et de *tourte.* » (Rabelais, *Gargantua*, liv. I, ch. XXV.)

« Dans la basse latinité, le mot *torta* signifiait une grosse miche ronde de pain ordinaire. Postérieurement, on nommait ainsi le pain noir à l'usage des paysans : — « Le pain qui nous sert de nourriture est de la *tourte*, disent les statuts des chartreux, car jamais nous ne mangeons de pain blanc. (Le Grand d'Aussy, *Vie privée des Français.*)

Nous disons proverbialement, en parlant de quelqu'un qui, dans sa jeunesse, s'est ruiné en faisant bonne chère, et qui, sur ses vieux jours, vit misérablement : — « Il a fait comme les nièces de prêtres, il a mangé sa *miche* la première » ; parce que les nièces de prêtres, qui souvent sortent de familles de pauvres diables, retournent, après la mort de leurs oncles, au pain noir ou à la *tourte.*

La tourte est un pain de forte dimension, de forme ronde et pesant communément de trente à quarante livres.

Avant d'entamer une tourte, on fait toujours un grand signe de croix avec le couteau sur le dessus du pain.

Lorsqu'une jeune fille coupe sans peine l'entamure, qui est environ du quart de la tourte, nous disons qu'elle est bonne à marier.

On dit aussi, en plaisantant, d'un petit homme qui a une grande et forte femme : « Il ressemble à un rat sur une tourte. »

Dans les gros domaines du Boischau [1], lorsque l'on a sorti les tourtes du four, on les place, de champ, quelquefois au nombre de quinze ou vingt, sur une espèce de râtelier horizontal que l'on appelle *tourtier*. Le *tourtier* est ordinairement suspendu au-dessus de la table à manger.

On dit d'une manière proverbiale : — « Il y a encore du pain au *tourtier* », pour dire : nous avons encore des ressources.

Le tableau suivant, qui représente la salle à manger d'un châtelain du moyen âge, et où il est clairement question de notre *tourtier*, a beaucoup de rapport avec l'intérieur de nos maisons de paysans. Indépendamment du tourtier, on y reconnaît le *dressoir* et la longue table flanquée de *bancelles* (longs bancs sans dossier) où la famille s'assied, toujours dans le même ordre, pour prendre ses repas.

« On voit en la salle des festins les buffets à rayons où les chevaliers prenaient, en revenant de leurs chevauchées et exercices, les brocs et les coupes qu'ils vidaient tour à tour. On y voit aussi les escabelles où ils s'asseyaient sur deux rangs le long d'une table de noyer, où ils étaient placés par

[1] Le bas Berry se divise en trois grandes régions qui, suivant la vieille habitude gauloise, empruntent leurs dénominations à la différence d'aspect qu'offrent ces diverses contrées. (Voy. la page 8 du 1er volume de l'*Histoire de France* de M. Henri Martin.) — Le *Boischau* désigne la partie boisée (le Bocage, *bosco* en italien) ; — La *Brenne* est le nom de la partie marécageuse (du marais) ; — La *Champagne* comprend le pays plat et découvert (la plaine), dont le terrain sec et pierreux est presque partout de nature calcaire. — Des appellations analogues existent dans plusieurs autres de nos provinces. — Voy. t. I, la note 1 de la page 236.

ordre de primogéniture... Au-dessus de la table, sur deu lances placées l'une près de l'autre, et suspendues horizo talement aux solives par des liens d'osier, étaient rang comme dans une huche les pains de seigle. Cette espèce huche à claire-voie n'était, en Normandie, où le régi dotal est seul admis entre époux, à l'exclusion du régi de la communauté, qu'un meuble de pure utilité ; mais da la plupart des autres provinces (comme en Berry), ce me ble était aussi un emblème consacré de temps immémo pour signifier que les époux et les enfants *vivaient au m pain*, ce qui établissait une communauté tacite [1]. »

La locution *être à son chanteau* exprime, dans nos ca pagnes, l'opposé du régime de la communauté. — N entendons par *chanteau* un pain entamé. — Le terme c *teau* vient du latin *canthus;* il est fréquemment emp par Rabelais :

« Ilz nous donnèrent de leurs *chanteaulx*, et beusme leurs barilz à bonne chière. » (*Pantagruel*, l. V, ch. xx

Être à son chanteau, c'est être à son ménage, c'est viv en son particulier, à pain séparé. — Nos vieilles coutum disaient : *Le chanteau part le villain*, c'est-à-dire : pain *sépare* le vilain. — Autant de *chanteaux*, autant d ménages ; aujourd'hui l'on dit : autant, de *feux*, autant d ménages.

Par suite de cet usage, on désigna même plus tard, en jurisprudence, par le mot *chanteau*, une portion de bien possédée séparément.

« La vie au même *chanteau*, le partage du *feu*, du *sel* et du *pain*, réunis aux liens du sang, empêchaient l'effet de la mortaille, c'est-à-dire conservaient l'hérédité dans la famille. Peut-être doit-on attribuer à cet ancien usage ce qui reste encore, dans nos campagnes, de penchant à la vie de famille,

[1] Marchangy, *Tristan le voyageur*.

à l'association des intérêts et du travail, et ces communautés agricoles, dont le Berry, le Nivernais et l'Auvergne ont conservé jusqu'à nos jours tant de curieux modèles... [1]. »

Ces communautés domestiques et agricoles formaient autrefois, dans certaines contrées du Berry, de véritables phalanstères. Voici ce qu'en dit le comte de Boulainvilliers dans son *État de la France* (Londres, 1737) : — « Entre les singularités de la province du Berry, il est nécessaire de remarquer le caractère et la manière de vivre de la plupart des habitants de l'élection d'Issoudun, surtout de ceux qui cultivent les plaines que l'on nomme la *Champagne* : les peuples n'ont presque aucune propriété, ni fonds, ni meubles; ils vivent ensemble jusqu'à vingt ou trente familles, plus ou moins, dans une métairie dont le fonds et les bestiaux appartiennent à un propriétaire. Ces familles se choisissent un chef qui conduit le ménage et distribue le travail à tous les autres; s'il se conduit mal, elles le destituent et en choisissent un autre, mais les dettes contractées par le premier sont toujours à la charge de la communauté. Il n'y a pas de nation plus sauvage que ne le sont ces peuples là; on en trouve quelquefois des troupes à la campagne, assis en rond au milieu d'une terre labourée, et toujours loin des chemins; mais si l'on en approche, cette troupe se dissipe aussitôt. Les villages sont composés de trois ou quatre métairies pareilles, séparées les unes des autres souvent de plus d'une lieue, et les églises avec la maison du curé sont seules au milieu des champs; au reste, il est fort rare que les familles habituées dans une métairie s'abandonnent; comme aussi la destitution des chefs est assez rare, parce que celui qui a fait les dettes sait ordinairement mieux qu'un autre le moyen de les acquitter. Le propriétaire a néanmoins la prin-

[1] M. Raynal, *Histoire du Berry*, t. II, p. 204. — Voy., sur la communauté des Jault et sur celle des Gariot, le mot *Jault* dans le *Glossaire du Centre et le Morvand*, par M. Dupin aîné, p. 46 et 98.

Histoire du Berry, t. II, p. 196 et suiv.) — « Quant au costume des échevins, il n'était pas partout le même. Généralement, il était moitié noir, moitié vert, en deçà de la Loire; moitié noir, moitié rouge, en delà. » (A. Monteil.) — Les robes de soie des deux *échevins-gouverneurs* de la ville de la Châtre étaient, en 1640 et beaucoup plus tard, mi-parties de vert et de rouge, comme à Bourges. — Ajoutons, à cette occasion, que les armes de la Châtre, par allusion à son nom latin *Castrum*, étaient de sinople à trois tentes d'argent, surmontées chacune d'une fleur de lis d'or, avec cette devise : *Ubique recta*[1].

SORNETTES.

Le mot *sornette*, en Berry, signifie surnom, sobriquet. — En catalan, *surnom* se dit *sobrenom*; en portugais, *sobrenome*, et notre expression *sornette* est assurément une contraction de ces deux mots.

« Les paysans sont grands donneurs de *sornettes* et sobriquets. » — (George Sand, *la Petite Fadette*.)

« Il s'appelle un tel, mais sa *sornette* est *Gueule fraiche*. » — (M. le comte Jaubert, *Glossaire du Centre*.)

L'usage de donner des surnoms aux populations des villes était général dans le vieux temps; c'est ainsi que l'on disait autrefois : — *les Buveurs d'Auxerre*, *les Mangeurs de Poitiers*, *les Musards de Verdun*, *les Bagards d'Angers*, *les Crottés*, *les Badauds de Paris*, etc., etc. — Les nations elles-mêmes avaient leurs *sornettes*, et parfois de fort vilaines. Catherinot, dans son *Prest gratuit*, mentionne *les Larrons de Bavière*, *les Hérétiques de Bohême*, *les Parjures de Westphalie*, *les Courtisanes de Souabe*[2], etc., etc.

---

[1] *Archives de l'hôtel de ville de la Châtre*, reg. XXI, v° de la page 3.

[2] Voy. la page 114, tome II.

Dans nos provinces, grâce aux rivalités de clochers, ces sortes de qualifications étaient d'autant plus acerbes qu'on se les donnait de voisins à voisins. Voici un proverbe breton qui le prouve de reste :

Voleur comme un Léonard,
Traître comme un Trégorrois,
Sot comme un Vannetais,
Brutal comme un Cornouaillais[1].

Nous allons réunir ici les différentes *sornettes* par lesquelles on désignait autrefois les habitants de plusieurs villes, bourgs et bourgades du Berry. — On disait :

Les Grecs et aussi *les Gavauds de Neuvy-Saint-Sépulcre.* — *Grec* signifie, chez nous, désagréable, revêche, difficile à vivre ; il signifie aussi *avare*, comme en Normandie et dans le Bocage, ce qui rappelle le *Timeo Danaos*,... etc. — *Gavaud* se dit d'une personne qui a les jambes arquées et qui marche mal[2].

Les Cinauds de Cluis-Dessus ; — du latin *cinœdus*, peut-être.

Les Samaritains de Cluis-Dessous. — *Samaritain* est une grave injure dans les livres saints. Les Juifs, exaspérés par la colère, disaient à Jésus-Christ : — « Tu es possédé du démon, tu es un *Samaritain* [3]. » — L'Ecclésiastique (I, 27 et 28) déclare que les Samaritains lui sont en horreur.— On sait que Salmanasar, après avoir transporté les dix tribus d'Israël en Assyrie, fit venir de ce dernier pays diverses nations dont il repeupla les environs de Samarie. Cette colonie forma bientôt un nouveau peuple qui prit le nom de Samaritains, et que son origine étrangère, non moins que ses croyances religieuses, qui étaient un mélange bizarre de

[1] Émile Souvestre, *le Foyer breton.*
[2] Voy. les mots Grec et Gavaud dans le *Glossaire du Centre.*
[3] Saint Jean, VIII, 48.

mosaïsme et de superstitions païennes, rendit odieux à ses voisins.

Les Râlets de Saint-Chartier. — Les *râlets* sont une espèce de batraciens très-répandus dans les campagnes. Ils hantent par milliers les fossés et les mares, et, par les belles soirées de la fin de mars, leurs voix annoncent la venue du printemps [voy. à la table des matières le mot: Marais (le)]. — La position marécageuse de Saint-Chartier a donné lieu à ce dicton.

Les Busauds de Saint-Août. — Équivalent des *Badauds de Paris.*

Les Anglais de Sainte-Sévère. — Nous avons donné plus haut, p. 198, t. II, l'explication de cette *sornette.*

Les Meneux de loups de Gournay. — Voyez plus haut, p. 138, t. II, ce que l'on dit des *Meneux de loups.*

Les Faux témoins de Montipouret.

Les Glorieux de Tranzault. — On disait aussi *les Glorieux d'Issoudun,* et M. Pérémé, p. 162 de ses intéressantes *Recherches historiques sur Issoudun*, après avoir parlé du séjour que firent dans cette ville les cours élégantes et lettrées des deux reines Marguerite, sœurs de François Ier et de Henri II, explique ce surnom de la manière suivante : — « L'influence de ces deux princesses ne contribua sans doute pas peu à naturaliser, dans la société d'Issoudun, les manières recherchées et l'esprit distingué... Issoudun était la ville du beau langage; elle partageait avec Blois, où résidait la cour, le renom du pays où se parlait le français le plus pur. Peut-être cette renommée donna-t-elle à nos compatriotes un peu de suffisance et de vanité, en même temps qu'elle excita la jalousie des villes voisines, car on les surnomma malicieusement *les Glorieux d'Issoudun.* »

Les Colidons d'Issoudun. — « Est un autre sobriquet par lequel les vignerons d'Issoudun désignent les bourgeois, les citadins, les gens portant frac. Cette dénomination n'est pas

cayenne sert de charpente à la coiffe. Cette coiffure, particulière aux paysannes des environs de la Châtre, est tout à fait la même que celle que portaient Anne de Bretagne et les dames de sa cour, et que l'on voit exactement reproduite dans plusieurs gravures du *Vrai théâtre d'honneur* de la Colombière, où cette reine est représentée entourée de ses dames.

« La Fadette avait une coiffe qui, au lieu d'être petite et bien retroussée par derrière, selon la nouvelle mode du pays, montrait de chaque côté de sa tête deux grands oreillons bien larges et bien plats, et, sur le derrière de sa tête, la *cayenne* retombait sur son cou, ce qui lui donnait l'air de sa grand'mère et lui faisait une tête large comme un boisseau. » (George Sand.)

« Cette coiffure est charmante, dit ailleurs Mme Sand, quand elle est portée avec goût et qu'elle encadre sans exagération un joli visage. Elle est grave et austère quand elle s'élargit lourdement sur la nuque d'une aïeule. (*La Vallée noire.*)

La *cayenne* tire nécessairement son nom du large fond, de l'énorme ventre qui la caractérisait autrefois, car, en berrichon, *caye* ou *caille* signifie *ventre*, et *caillu*, *ventru*. Nous disons d'un jeune oiseau qui n'a pas encore quitté le nid, qui n'a pas encore de plumes : — « Il n'a que la *caille* », c'est-à-dire : il est tout en ventre. Nous appelons souvent *grosse caillée* une femme dodue et rebondie, et ce mot *caillée* dérive très-probablement du latin *caïa*, terme par lequel on désignait, dans l'ancienne Rome, une matrone, une maîtresse de maison. Alors, le nom d'homme *Caillau* (ventru), si commun dans l'arrondissement de la Châtre, serait également la traduction de l'ancien nom propre *Caïus*, qui signifiait maître de maison, sans doute parce que la *caille* ou le gros ventre est souvent l'attribut d'un chef de famille. — Chez les Romains, après la cérémonie du mariage, le nouvel époux demandait à sa femme, au moment où elle faisait son

entrée dans la maison conjugale : « Qui es-tu? » Elle répondait : « Ubi tu *Caïus*, ego *Caïa.* »

Remarquons, en passant, qu'un homme *bin groussier* (très-gros) passe pour un bel homme aux yeux de nos paysans. Ils montrent, en cela, le même faible que les Hindous et les insulaires de Sumatra, qui représentent la plupart de leurs divinités avec un énorme abdomen. — A Carthage, les dieux Pataèques se distinguaient aussi par ce volumineux attribut, et on ne les figurait sans doute aussi *puissants* au physique que pour indiquer leur toute-puissance divine.

Nous ajouterons, — non sans nous défier un peu de l'entraînement étymologique, — que nous donnons les noms de *caille*, *caillate*, à un caillou *rond* qui sert de jouet aux enfants, et nous induirons de tout ce qui précède que la *caille*, oiseau, et le *caïeu*, ognon, pourraient très-bien devoir leurs noms à la rondeur de leur forme.

EMPORTER LE DOUSI.

Emporter le dousi, c'est, dans une bombance, entamer et achever, sans désemparer, un tonneau de vin.

On dit aussi proverbialement : — « L'*ageace* (la pie) *a emporté le dousi* (le fausset) », pour dire : Il n'y a plus de vin dans le tonneau, dans la cave. — L'humeur maligne et malfaisante de l'*ageace* a donné lieu à cette locution plaisante.

Le mot *dousi* était jadis français; on l'a remplacé par le terme *fausset,* qui vient du latin *fauces.*

« Il faudra tordre le *douzil.* »
(Rabelais, *Gargantua.*)

« Et ça, de par le diable! ça, dit-il, le *dousil* est dans la pinte. »
(Bonaventure des Périers, Conte 200.)

Notre vieux français possédait encore le verbe *dousiller*, terme très-expressif dont notre berrichon fait toujours usage et que l'Académie n'a pas remplacé. *Dousiller* signifie jaillir

dicité entraînait non-seulement la perte des oreilles, mais la marque au front, et souvent la mort. — Ajoutons, à propos de ces barbares pénalités, qu'aujourd'hui même, toujours en Angleterre, lorsqu'on achète une ou plusieurs bouteilles de bière, le marchand vous livre le liquide dans des pots d'étain qui portent le chiffre de la reine, et que l'on confie sans difficulté au premier venu. Ces vases sont souvent rapportés pendant la nuit; aussi en voit-on, le matin, d'énormes monceaux dans la rue, à la porte des tavernes. Personne ne s'aviserait d'en détourner un seul, car tout le monde sait qu'un vol pareil est puni des travaux forcés à perpétuité.

En France, le bourreau coupait les deux oreilles au sorcier qui avait assisté au sabbat, et les clouait au gibet; il en faisait autant au filou déjà repris de justice. — Dojac, qui avait été ministre de Louis XI, fut *essorillé* sous Charles VIII[1]. — A Paris, ces sortes d'exécutions avaient lieu sur une petite place qui existait encore au commencement du dix-huitième siècle, entre la Grève et Saint-Jacques la Boucherie, et que l'on nommait, pour cette raison, le carrefour *Guigne-Oreille*, appellation qui, plus tard, se prononça *Guigne-Ori*.

Mais voici qui nous touche de plus près. En des temps beaucoup moins éloignés de nous, on lit ce qui suit dans le recueil des *Priviléges des bourgeois et habitans de la ville et septaine de Bourges*, imprimé en 1643 : — « Quiconque chassera par vignes, à pied ou à cheval, les fruits étant en icelles, il payera cinq sols au roy, ou *perdra une oreille*, et payera les dommages des parties. — Item, quiconque sera trouvé en vignes ou en vergers, en prés, en bleds ou en osches ou oulches[2], parmi ce que le fruit y soit, et soit trouvé cueil-

[1] M. Francisque Michel; — Alexis Monteil, *Histoire des Français des divers états*.

[2] « Il avait derrière sa grange un beau verger, que nous appelons chez nous une *ouche*... » — (Georges Sand, *la Petite Fadette*.) — De ce mot s'est formé le nom propre *Delouche*.

lant ou avoir cueilli ledit fruit, il payera cinq sols ou *perdra l'oreille*, et payera.... etc. » L'origine de cette cruelle législation remonte à une charte que Louis VII octroya aux habitants de Bourges en 1175[1].

Les Sorciers d'Herry (canton de Sancergues).

Les Anetons d'Asnières (près de Bourges). — Selon le *Glossaire du Centre*, ce sobriquet est dérivé, soit du nom même de ce village, soit, par dérision, de *hanneton*. Dans tous les cas, nous croyons que cette appellation injurieuse a dû prendre naissance au temps de nos guerres de religion. C'est ainsi que dans ce même village, dont la population est presque toute protestante; c'est ainsi qu'à la Charité et à Sancerre, deux villes qui eurent tant à souffrir de ces tristes dissensions, on appelle, encore de nos jours, un *âne* un *ministre* : — « Dans l'enquête sur le chemin de fer de Clermont, un cantonnier, chargé de constater la circulation journalière sur une route, écrivait dans son rapport : — « Le... (quantième), huit chevaux, six bœufs, dix vaches, trois *ministres*...[2]. » — Voyez, dans le *Glossaire du Centre*, aux mots Désargenté et Roumain, deux autres dictons qui concernent également le village d'Asnières et qui datent de la même époque.

Les Calotins de Saint-Bouise (près de Sancerre). — Autre qualification outrageante qui remonte aussi à ce temps-là.

Il n'y a pas que les haines religieuses qui aient laissé leur empreinte dans notre langage, on y trouve en outre de nombreuses traces de nos troubles politiques. Les sobriquets de *Brabançon*, *Cottereau*, *Mercadier*, etc., devenus, parmi nous, des noms de famille, rappellent les brigandages qui désolèrent la France, et particulièrement le Berry, pendant les douzième et treizième siècles. Voici ce que dit à ce propos

[1] M. Raynal, *Histoire du Berry*, t. II, p. 172 et suiv.

[2] M. le comte Jaubert, *Glossaire du Centre*, au mot Ministre.

M. Pérémé, dans ses *Recherches sur la ville d'Issoudun* : — « Les noms de *Mercadier*, *Cottereau*, *Brabançon* ou *Brabanson*, sont encore portés par plusieurs familles du Berry. C'étaient, dans l'origine, des sobriquets qui sont devenus des noms propres. *Mercadier* est le nom défiguré du chef des Cottereaux, que les chroniqueurs français appellent tantôt *Merchadier*, tantôt *Marchader*... Le nom de *Marchader* subsiste aussi dans la mémoire du peuple sous la forme corrompue de *Marche-à-terre.* » — Nos paysans donnent encore volontiers ce dernier nom à leurs chiens (voy. la note 1 de la p. 278, t. II). Cette manie de défigurer les noms de certains grands personnages est tout à fait dans le goût du peuple. Nous pourrions en donner de nombreuses preuves; nous nous contenterons de rappeler que, de nos jours, on avait transformé le nom d'Abd-el-Kader en celui d'*Embarcadère.*

L'habitude où sont les populations du canton de la Guerche (Cher) de désigner par le nom de *Mazarin* un cheval de bât, fait souvenir des temps orageux de la Fronde. Le passage suivant de Montesquieu ne permet pas de s'y méprendre : — « J'espère qu'avant qu'il soit huit jours, le peuple fera du nom de *Mazarin* un mot générique pour exprimer toutes les bêtes de somme et celles qui servent à tirer. » (*Lettres persanes*, lettre CXI.)

Les Guépins d'Aubigny-les-Cardeux (en Sologne). — Le mot *guépin* a plusieurs significations en Berry. On désigne ainsi un homme dont l'esprit est mordant et caustique. On se sert aussi de ce terme pour qualifier celui qui met plus que de la finesse dans ses marchés [1]. Enfin, des Periers, dans la citation suivante, semble lui donner un troisième sens :

« Une dame d'Orléans, gentille et honnête, encore qu'elle fût *guépine* et femme d'un marchand de drap... » (Conte 215.)

[1] M. le comte Jaubert, *Glossaire du Centre*, au mot Guépin.

un lieu qui ne produit que des broussailles stériles. — En roman, *barta* a la même signification :

..... Ni vols dire ton sermo,
Sinon o fas en *barta*, en bosc, o en boisso.
(Izarn, *las Novas del Heretge.*)

Disons encore que le cimetière où croissent les *aubertas* s'appelle aussi, chez nous, le *jardin aux orties :*

« Vous ne connaissez pas les êtres du *jardin aux orties.* »
(Georges Sand, *Jeanne.*)

Toutes ces expressions, comme le remarque fort bien M. le comte Jaubert, « sont un triste témoignage de l'abandon et du désordre qui, trop souvent, se font remarquer dans ces lieux pourtant consacrés par la religion et les souvenirs de la famille [1]. »

BOURDIR.

Ce verbe signifie chez nous et dans quelques dialectes de la langue d'oc, s'arrêter faute de force pour achever une entreprise, faute de ressources ou de moyens pour surmonter une difficulté. — Un charretier dira : « Mon cheval *bourdi* », c'est-à-dire : il ne peut aller plus loin ; soit parce qu'il est trop fatigué, soit parce qu'il rencontre des mauvais pas qu'il ne peut franchir.

Un curé des environs de la Châtre faisait un jour le catéchisme. Après avoir entretenu son jeune auditoire de la création du monde et lui avoir détaillé l'immensité de l'œuvre que Dieu avait accomplie, il en vint à poser la question suivante à l'un de ses petits catéchumènes :

« Pourquoi le bon Dieu se reposa-t-il le septième jour ?
— Parce qu'il était *bourdi*, répondit l'enfant. »

SUNGE.

Le mot *sunge* a deux sens bien différents dans notre pa-

[1] *Glossaire du Centre*, au mot Jardin.

tois : il signifie *songe* et *singe* : — « O le vilain *sunge!* » se dit pour : O le vilain laid!

Il paraîtrait qu'anciennement on imprimait *sunge* pour *songe* et *singe*, ce qui donna lieu à l'équivoque suivante :

Un sacristain, pour distraire son curé, qui était au lit, souffrant, lui lisait les Vies des Saints dans une très-vieille édition. Arrivé à cette phrase : — « Saint-Martin lui apparut en sunge..... »

« Est-ce en *songe* ou en *singe?* demanda le sacristain à son auditeur.

— En songe, mon ami, répondit le curé.

— Après tout, reprit le sacristain, en *songe* ou en *singe*, le grand saint Martin en était bien le maître. »

FOUIN ; — PESTE ; — POISON.

Puer comme un foin ou un *fouin*, — c'est sentir mauvais comme un putois, comme une *fouine*. On dit d'un enfant mal propre qui empeste, qui empoisonne : — « O le petit *fouin!* »

Nous disons *fouin* pour fouine; il en est de même en Saintonge : — « Un jour Fanny me dit qu'elle voulait empoisonner un œuf pour détruire les *foins* qui l'empêchaient de dormir. » (Affaire du curé Gothland et de la dame du Sablon.)

L'exclamation : *Foin!* que l'on trouve si souvent dans Molière et dans La Fontaine, et qui exprime la répulsion et le dégoût, n'a pas, selon nous, d'autre origine, et c'est à tort, croyons-nous, que M. Génin, dans son *Lexique comparé*, regarde ce mot comme dérivé de l'interjection *phu!* très-fréquente dans Plaute et dans Térence.

Lorsqu'on lit dans La Fontaine : — « *Foin* du loup et de sa race! » *foin* désigne là quelque chose de puant, comme le mot *bren*, dans cette phrase de Sarrasin : — « *Bren* de vous et de vos clystères! »

Il y a mieux, dans ces exclamations de Molière : —

Peste du fou fieffé ! *Peste* de la carogne !

Foin de votre sottise et *peste* soit des hommes !

(*Le Dépit amoureux*, acte II, scène I[illegible])

Peste indique également quelque chose qui ne sent pas bon ; car nous disons encore en Berry : — « Puer comme la *peste* ; — O la petite *peste !* » et *peste*, dans ce dernier sens, a dû donner naissance au verbe français *empester*, puis dans la signification de répandre une odeur fétide.

Nous disons aussi, en parlant d'enfants qui sentent mauvais : — « O le petit *poison !* — O la petite *poison !* » et ce terme *poison* indique l'origine du verbe français *empoisonner*, synonyme d'*infecter*.

POULE QUI CHANTE LE JAU[1].

Une poule qui *chante le jau* est une poule qui, en chantant, imite le chant du coq. Le verbe italien *gallugare* rend ittéralement notre expression *chanter le jau*. Dans certains dictionnaires, et, entre autres, dans celui de Laveaux, on désigne les poules chez lesquelles on observe ce phénomène sous le nom de *gaugalin*.

La trompette du jugement dernier ne produira pas plus de terreur et de remue-ménage dans la vallée de Josaphat que n'en produit, dans nos domaines, une poule qui vient à *chanter le jau*. A ce chant insolite, toute la communauté est saisie de consternation ; car une poule qui *chante le jau* est considérée comme un prophète de malheur. Aussi s'hâte-t-on de l'attraper et de lui tordre le cou. Cela suffit ordinairement pour conjurer tout danger. — Cette superstition existe également chez les Moldaves.

Par suite de cette croyance, nous disons plaisamment, parlant d'une femme qui prend un ton trop masculin

[1] Nous disons *jau* pour *coq*.

chapitrant son mari : « Elle se fera tordre le cou, elle *chante trop le jau.* »

Jau est encore un vieux mot français que notre berrichon a conservé : il vient de *jal*, qui, lui-même, a succédé à *gal* (coq).

« Et les faisoit danser comme *jau* sur breze... »
(Rabelais, *Pantagruel.*)

De *jau* ou *geau*, comme écrivait Belon, qui se servait aussi des mots *gau*, *gal* et *gog* pour désigner ce volatile,[1] sont sortis : 1° notre substantif berrichon *jaulet* ou *jolet*, que nous employons en parlant d'un tout jeune garçon qui commence à *coqueter* près des femmes[1] ; 2° notre verbe *jaucher*, qui exprime l'accouplement des deux sexes, et qui était autrefois français, témoin ce vers de Ronsard :

« Pour mieux te *jaucher* un petit... »

3° le verbe français *enjôler*. — Enfin, de même que de *coq* dérivent les vocables *coquet*, *coquetterie*, *coqueter*, de même du mot *gal* (gallus) procèdent les expressions *galant*, *galanterie*. Ce que racontent les ornithologistes du tendre empressement, des attentions délicates, que le coq témoigue à la poule, ne permet pas le moindre doute sur cette dernière étymologie. — D'ailleurs, en vieux français, *galant* s'écrivait, ainsi qu'en anglais moderne, par deux *l*, comme *gallus*, et *galler* signifiait *coqueter*, deviser amoureusement. Enfin, *galois* était synonyme de *homme galant*, et *galoise* se disait pour *femme galante* : « Le *gallant* se tient près la fillette, et parlent ensemble... — Après disner, la dame prend ung chevalier ou ung escuyer, et se siet, et les aultres aussi se séent pour parler et *galler* ensemble... — Avient aussi aucune fois qu'il trouve une femme qui est une très-bonne *galoise*, qui ne refuseroit jamais raison, qui la luy offreroit. » (*Les Quinze Joyes de mariage*, p. 67 et 99 de l'édition elzév. de P. Janet.)

[1] *Les Quinze Joyes de mariage* disent *joletrin* pour *jolet*, et le patois lorrain emploie le mot *jaltré* dans le même sens.

LA POULE NOIRE; — LA POULE BLANCHE.

La poule noire fait grande figure dans les rites magiques de nos sorciers. Ordinairement, lorsqu'ils veulent avoir une entrevue avec *Georgeon*[1], ils se rendent, à minuit, sur un *carroir*, ou tout simplement à l'embranchement de quatre chemins, et là, tenant par les pattes une poule noire, ils la font crier et crient eux-mêmes par trois fois : — *Qui veut de ma poule noire?* — Le Diable ne tarde jamais à paraître.

La poule noire ne jouerait-elle pas, en cette circonstance, le rôle de la *poule de coutume* des temps féodaux, et, dans cette scène, le sorcier n'agirait-il pas vis-à-vis de Satan comme le vassal vis-à-vis de son seigneur? Ne serait-ce pas là, en un mot, de la part du sorcier, une espèce d'hommage-lige?

D'un autre côté, on peut croire que cette oblation nocturne est tout simplement une imitation des sacrifices mystérieux que les anciens offraient aux divinités infernales. Ces sacrifices avaient ordinairement lieu la nuit; les victimes qui y figuraient étaient toujours de couleur noire, et nous voyons par un passage de Pline, que les poules de cette couleur étaient particulièrement agréables aux puissances de l'enfer : — *Ad opertanea sacra, gallinæ nigræ*[2]. — C'est-à-dire : « Pour les sacrifices que l'on offre en secret aux dieux infernaux, on choisit des *poules noires.* » — Voyez, dans l'Odyssée, au livre XI, le sacrifice offert par Ulysse aux dieux des enfers; voyez encore, dans *l'Énéide,* le vers 244 du sixième livre. — Dans les cérémonies du sabbat, au moyen âge, au moment de la *messe noire* ou de l'*office à l'envers*, on offrait des bêtes noires, telles qu'un taureau, un bouc, un chat noirs, etc. — Enfin, les Turcs et les Persans

[1] Le Diable. — Voy. t. I, p. 126.
[2] *Hist. nat.*, liv. X, ch. 67.

abhorrent le noir; ces derniers l'appellent la couleur du Diable.

Quelquefois, au contraire, c'est le Diable qui vend des poules noires, et l'on devine à quel prix! Alors, ce volatile infernal procure à celui qui en a fait l'acquisition tous les trésors qu'il peut désirer. — « Le juif Samuel Bernard, banquier de la cour de France, mort à quatre-vingt-dix ans en 1739, et dont on voyait la maison place des Victoires, à Paris, avait, disait-on, une *poule noire* qu'il soignait extrêmement. Il mourut peu de jours après sa poule, laissant trente-trois millions[1]. »

Si la *poule noire* fut, en tous temps, l'attribut de l'esprit du mal, la *poule blanche*, au rebours, passe pour l'emblème de l'innocence et du bonheur. Dans nos mariages, elle symbolise la candeur et la pureté[2]. Chez les Romains, ainsi que chez nous, on appelait un homme heureux : *gallinæ filius albæ*[3].

> Du siècle des mignons, *fils de la poule blanche*,
> Ils tiennent à leur gré la fortune en leur manche.
> (Régnier, Satire III.)

La couleur blanche, dit Cicéron, plaît plus que toutes les autres à la Divinité. (*Traité des Dieux*, liv. II.)—Les Romains, lorsqu'ils sacrifiaient, étaient toujours vêtus de blanc, les druides aussi, nos prêtres le sont également.

L'AGEACE-PERCHARIT.

Aux environs de la Châtre, la pie-grièche est connue sous les noms d'*ageace-percharit* et d'*oiseau de la Passion;* dans le canton d'Éguzon, on l'appelle *ageace pécheresse*. Ces trois dénominations ont un caractère lugubre qui dénote quelque mauvaise action dans la biographie de ce volatile, dont le

1. Collin de Plancy, *Dctionnaire infernal.*
2. Voy., plus haut, t. II, p. 37.
3. Juvénal.

nom véritable et patronymique est déjà, comme on le sait, une injure par laquelle on désigne une femme mal plaisante et acariâtre.

En effet, une vieille tradition populaire, fort répandue dans l'arrondissement de la Châtre, assure que l'*ageace-percharît* apporta les épines dont fut couronné le Christ; aussi, lorsque nos petits paysans attrapent l'un de ces oiseaux, lui appliquent-ils la loi du talion, en lui enfonçant dévotement des épines ou des épingles dans la tête. — Par une coïncidence singulière, l'œuf de la pie-grièche porte, vers son gros bout, l'empreinte bien distincte d'une *couronne*. Serait-ce cette circonstance qui, jointe au naturel revêche et sanguinaire de cet oiseau, aurait fait peser sur lui cette grave accusation?

En berrichon, on se sert des noms *ageace*, *agace*, pour désigner une pie. Quant au terme *percharît* ou *percherît*, car les deux se disent, ce doit être une contraction des mots *perce Christ*. Cela nous paraît d'autant plus probable que nous substituons parfois le *ch* à l'*s* sifflante, ainsi que le font toujours les Picards qui prononcent, par exemple, *agache* au lieu de *agace*.

En d'autres parties du Berry, l'*ageace-percharît* porte les noms d'*aspijars*, *acrèle*, *pignarèche*, *piguarèche* [1], et ces appellations indiquent encore une humeur hargneuse et féroce. — Nous disons proverbialement : *Méchant comme une acrèle*.

A propos du naturel insolent et querelleur de toutes les espèces de pies, et en particulier de la pie-grièche, n'oublions pas de remarquer que nous disons *ageacer* pour *agacer*, pris dans le sens de *provoquer*, *irriter*. Or, il est très-probable que ce mot *ageacer* vient de notre substantif *ageace*, ce qui doit nous porter à croire que le verbe français *agacer* n'a

[1] Voy. ces quatre mots dans le *Glossaire du Centre*.

pas d'autre origine que le vieux terme *agace* par lequel on désignait autrefois une pie :

. . . . . L'homme d'Horace
Disant le bien, le mal, à travers champ, n'eût su
Ce qu'en fait de babil y savait notre *agace*.
(La Fontaine, *l'Aigle et la Pie.*)

LA MOUCHE.

On appelle ainsi la terreur panique, l'épouvante subite qui, parfois, dans nos foires, s'empare, sans cause apparente, de la masse entière du bétail et la rend furieuse. — En Bretagne, on croit que ces étranges agitations sont produites par une énorme *mouche* noire, grosse comme un corbeau, qui traverse tout à coup les airs avec un bourdonnement épouvantable.

Voici ce que dit de la *mouche* M. le comte Jaubert, dans son *Glossaire du Centre :*

« Il suffit quelquefois du passage d'un chien près d'une vache qui a un veau, pour déterminer ce mouvement extraordinaire. Le cri sinistre : *La mouche! la mouche!* retentit aussitôt partout; les hommes s'agitent aussi et frappent de leurs bâtons sur les cornes des animaux pour les contenir. S'ils n'y parviennent, bœufs et vaches se précipitent au hasard, renversant tout ce qui se trouve sur leur passage. Il en résulte une confusion inexprimable, et souvent les accidents les plus graves en sont la suite. Dans beaucoup de lieux, les paysans attribuent la *mouche* à de la poudre de foie de loup que les voleurs répandent afin de profiter du désordre pour faire leur coup. — La *mouche* qui prit à Bellac, le 1er septembre 1855, y causa de graves accidents. Martizay, Clion, Saint-Gilles, etc., dans l'Indre, n'ont pas perdu le souvenir de celles qui y ont éclaté[1]. » — Enfin,

[1] *Glossaire du Centre de la France*, 1re édition, au mot Mouche

tout récemment, dans une foire qui avait lieu au Blanc (Indre), le 19 mai 1866 et où se trouvaient réunis plus de six cents paires de bœufs et un grand nombre de vaches, la *mouche* a occasionné un désastre épouvantable dont les journaux de l'époque ont rendu compte en ces termes : — « Tout à coup, vers deux heures de l'après-midi, par une cause encore ignorée, toutes les bêtes à cornes entrant simultanément en fureur et poussant d'effroyables mugissements, se sont précipitées comme une trombe sur la foule immense qui encombrait le champ de foire, renversant, mutilant, écrasant hommes, femmes, enfants, voitures, boutiques ambulantes, enfin tout ce qui pouvait leur faire obstacle. Cette troupe affolée, se ruant toujours droit devant elle, arriva bientôt vers le centre de la ville, où elle rencontra un mur de jardin en contre-bas de plus de trois mètres; bœufs et vaches le franchirent en roulant pêle-mêle les uns sur les autres, et écrasèrent, en tombant, quelques personnes qui, pour les éviter, s'étaient réfugiées dans cet enclos. — A la suite de cette catastrophe, on compta plusieurs morts et une foule de blessés, dont le plus grand nombre l'était très-grièvement. »

L'ANŒIL.

On sait que l'orvet, connu, dans nos campagnes, sous les noms d'*anœil*, d'*aneu*, de *borgne*, etc., est un serpent dont les yeux sont excessivement petits. Nos paysans partent de là pour croire qu'il est tout à fait aveugle, et comme ils sont persuadés que cet innocent reptile est des plus dangereux, ils disent proverbialement :

Si l'*anœil*
Avait œil,
Si serpent
Avait dent,
Il n'y aurait bête ni gent.

Ou bien encore :

Si le *borgne* voyait,
Si le *sourd*[1] entendait,
Le monde bientôt finirait.

L'*a* privatif des Grecs entre sans doute dans la composition de notre mot *anœil*. — A Cluis (Indre), on dit : une *nœil*, la *nœil* (prononcez *neille*), au lieu de un *anœil*, l'*anœil*.

On raconte que l'*anœil* avait autrefois d'excellents yeux, mais que le rossignol, qui alors était aveugle, les lui ayant empruntés pour assister à la noce d'une fée, ne voulut plus les lui rendre au retour de la fête. Depuis ce temps, dit-on, le rossignol chante jour et nuit pour adoucir les chagrins de son trop confiant ami.

L'*anœil* s'appelle encore, en Berry, *angou*, l'*angou*. Ces deux dernières appellations semblent dériver du latin *anguis* :

Frigidus, o pueri ! fugite hinc, latet *anguis* in herba.
(Virgile, *Eglogue III*.)

Aux environs d'Issoudun, le dicton suivant est proverbial :

Après l'angou,
La pelle et le trou.

C'est-à-dire que celui qui a été mordu par l'*angou* ne doit plus songer qu'à la mort, « rudement représentée, dit M. le comte Jaubert, par la pelle et le trou du fossoyeur[2]. »

LES TREUES.

Le penchant à l'observation, si prononcé chez nos paysans, leur fait souvent découvrir entre certains animaux de curieux rapports de configuration, et cet instinct d'assimilation les amène naturellement à appeler du même nom des êtres d'espèce et de grosseur bien différentes.

Ainsi, ayant remarqué une ressemblance de physionomie et d'allure entre le rat et le porc, ils n'appellent jamais ce dernier, dans sa jeunesse, autrement que *mon rat*. — La

[1] La salamandre. — Voy. la p. 191.
[2] Voy. le mot Langou dans le *Glossaire du Centre*.

courtilière est pour eux une *écrevisse de fumier*, la punaise des jardins un *jau* (cop) *punais*. Ils donnent aussi, mais en plaisantant, le nom de *caille* à plusieurs espèces de gros crapauds, à cause de leur forme arrondie et de leur couleur grivelée. Enfin, ils nomment *treue* (truie) l'insecte connu sous le nom de cloporte. Ce petit animal, avec son dos voûté, sa tête penchée vers la terre, a, en effet, toute l'apparence d'un porc en miniature, et il faut bien que cette ressemblance entre deux êtres si divers, quant à la grosseur, ai des caractères bien frappants, puisque le nom que l'on donn au cloporte, en une infinité de pays, a la même significatio que notre mot *treue*. — Cœlius Aurelius désigne cet insec sous le nom de *porcellio*. — « En Champagne, dit Ménag on appelle les clausportes des *pourcelets*, et dans l'Anjou la Bretagne des *trees*, qui est comme les paysans de ces lieu là appellent les truies. Dans le Lyonnais et le Dauphiné, les appelle aussi des *kaïons*, c'est-à-dire des cochons, et Italie des *porceletti*, c'est-à-dire des petits porcs. — Enf Olivier de Serres les mentionne sous le nom de *pourcel de saint Antoine*. »

Le nom même de *cloporte* a un sens équivalent à ce de toutes les dénominations que nous venons d'énum rer; mais on devrait le prononcer et l'écrire *closp* (*closus porcus*), et non *cloporte*. Ce mot, alors, aurait u signification, car la faculté qu'a ce petit *porc*, lorsqu'on touche, de se mettre en boule, de se fermer, de se *clore* pour ainsi dire, lui a valu ce nom. — *Clausiportam vulgo appellamus, sed male ita pronunciamus pro clausiporca. Nam sunt clusiles*[1].

« Il n'est pas extraordinaire, dit encore Ménage, de dénommer de petits animaux de la ressemblance qu'ils ont avec les grands : ainsi, de *canicula* nous avons fait *chenille*, à cause de

[1] Saumaise, *sur Sorlin*, p. 1302.

la ressemblance qu'ont certaines chenilles avec de petits chiens; ainsi nous avons appelé le roitelet le *bœuf de Dieu*. Les Hébreux ont de même appelé un *chat*, un *petit lion...*[1]. » — On sait que le grillon des champs s'appelle vulgairement le *cheval du bon Dieu*, et que le mot *bouvreuil* ne veut pas dire autre chose que *petit bœuf*; enfin, en Normandie, on donne au roitelet le joli nom de *poulette à Jésus*.

Il nous paraît certain que le mot *hanneton*, que M. Mulsant, dans sa *Monographie des lamellicornes de la France*, fait dériver du barbarisme *alitonus*, n'a jamais signifié, dans le principe, autre chose que *petit âne* (âneton) :

Entre le bœuf
Et l'âneton
Gist l'enfançon.
(*Les Grans Nouels nouveaux.*)

Les lourdes antennes du scarabée simulent assez bien les amples oreilles du quadrupède. La croix que ce dernier porte sur ses reins, est figurée, sur le dos de l'insecte, par la fente qui sépare les deux élytres et par celle qui existe entre les élytres et le corselet. Il n'est pas jusqu'à l'appendice recourbé par lequel se termine la partie postérieure du hanneton, qui n'imite d'une manière satisfaisante la queue du baudet. Enfin, la couleur grisonnante, la modeste, la lente et pacifique allure des deux animaux, complètent entre eux la ressemblance. — A ceux de nos lecteurs qui, malgré le parallèle précédent, hésiteraient encore à se ranger à notre avis, nous rappellerions qu'en vieux français, *hanneton* se disait *honine*, et que ce dernier mot est, lui-même, un diminutif du grec *onos*, qui signifie *âne* :

« Celui qui behourde (brandonne) le jour des Brandons, ses arbres, sache pour vray qu'ilz n'auront, en tout cest an, ne *honnines*, ne vermines[2]. »

[1] Ménage, *Origine de la langue françoise*.
[2] *Les Évangiles des quenouilles*, p. 41 de l'édition elzévirienne de P. Janet.

Ce n'est donc pas sans raison que le peuple persiste à dir des *anetons*, sans *h* aspirée.

Notons, en terminant cet article, que nos médecins compagne ordonnent aux personnes qui souffrent de l'angi des cataplasmes de *treues* ou cloportes; ils sont d'accord, cela, avec la vieille médecine officielle et même avec ce des anciens Romains, car Pline nous apprend que, de s temps, on combattait cette affection de la même manière — *Millepedam illini anginis, efficacissimum putant* [1].

LES JETONS DE LA VIERGE.

Les *fils de la Vierge*, ces fils dont Virgile a dit :

***Tenuia nec lanæ cœlum vellera ferri.* (*Georg.*, liv. I**

sont connus, dans nos campagnes, sous les noms de *jetc de Marie, jetons de la Bonne-Ange*[2], parce que, dit-on, vierge Marie les *jette* en filant sa quenouille.

Si nous nous en rapportons aux savants, nos *jetons* seraient autre chose que les fils produits par une esp d'araignée brune, qui, en automne, rase constamment terre et couvre nos guérets de ses frêles et brillants réseau Par les belles journées de l'arrière-saison, le vent enlève fils de la surface des champs, où ils sont quelquefois tr épais, les roule les uns sur les autres, et les promène souve dans les airs, à de grandes hauteurs.

Ainsi, où nos paysans entrevoient une vierge céleste, savants n'aperçoivent qu'une araignée. Hélas! trop souv la science substitue de tristes vérités à nos plus rian chimères.

Nos villageois veulent encore, en dépit des conchyliologis et des botanistes, que la bélemnite, — espèce de fossile cône allongé, assez commune dans le terrain jurassique,

[1] *Hist. natur.*, liv. XXX, ch. 11 et 12.

[2] Voy. plus haut, t. I, p. 114, ce que l'on dit de la *Bonne-Ange.*

soit le fuseau de la Vierge, et que la massette à longues feuilles soit sa quenouille ou celle de sainte Anne. — Disons de plus, puisque nous en trouvons l'occasion, que les bélemnites passent aussi pour avoir servi de *quilles* au petit Jésus, et que nos médecins de village en font une poudre dont ils se servent pour combattre la cécité produite par certaines ophthalmies, ce qui fait que ce coquillage est quelquefois appelé *pierre de lynx*.

LE ROIBERTAUD, OU ROBERTAUD; LES BÊTES A BON DIEU.

Le roitelet est connu, en Berry, mais principalement aux environs de la Châtre, sous les noms de *roibertaud*, *robertaud*. — Dans nos campagnes, on appelle assez ordinairement *Bertaud*, les personnes qui portent le nom de Robert; or *roitelet* voulant dire *petit roi*, *roi sans pouvoir*, nos pères, dans un temps fort reculé, n'auraient-ils point donné par moquerie à ce petit oiseau le nom du roi Robert, de ce fils de Hugues Capet, qui fut un modèle de si grande faiblesse? — Alors, on pourrait traduire *roibertaud* par *roi Robert*, et *robertaud* par *Robertus*.

En quelques endroits de notre province, le *roibertaud* porte les noms de *roibry*, *roubri*[1].

Le roibertaud ou le roibry joue très-souvent un rôle dans le cérémonial parfois si bizarre dont on accompagnait, au moyen âge, l'acquittement des devoirs seigneuriaux. Par exemple, à une certaine époque de l'année, le seigneur de la Mardelle, près de Châtillon-sur-Indre, recevait de ses vassaux un *roibry*. On le lui conduisait, non pas sur une perche, comme celui que donnaient au châtelain de Mareuil les nouveaux mariés du village de Villiers[2], mais attaché avec de forts cordages neufs, sur une voiture attelée de quatre bœufs

[1] Voy. ces mots dans le *Glossaire du Centre*.
[2] Voy. plus haut, t. II, p. 62.

noirs[1]. — C'est ainsi qu'en Lorraine « des paysans devai pour redevance conduire jusqu'au château de leur seign un serin placé sur une voiture à quatre chevaux[2]. »

Le prieur de Château-Ponsac, dans la Creuse, ne demand pour tout cens aux habitants de cette ville, dont il était même temps le seigneur temporel, qu'un roitelet qu étaient tenus de prendre à la course et de lui apporter premier jour de l'an. Aussi était-ce un grand plaisir pu les jeunes gens de l'endroit de courir, ce jour-là, le roitel Celui qui avait eu le bonheur de l'attraper devenait le de la fête, et c'était, escorté de ses camarades et aux s des tambours et des hautbois « qu'il allait, pendant grand'messe, présenter le petit oiseau au prieur, ou au ju ou même au procureur fiscal. Les jeunes gens deva affirmer, avec serment, qu'ils avaient pris le roitelet lo lement à la course, sans l'avoir arquebusé ou tiré à ce de flèche. — A l'issue de la messe, on dressait procès-ve de la cérémonie[3]. » — L'usage d'offrir un roitelet à seigneur existait également en Franconie[4].

Le roibertaud est rangé au nombre des animaux portent le nom de *bêtes à bon Dieu;* plus qu'aucun auti mérite cette qualification, si, comme on l'assure, il appo lors de la naissance du petit Jésus, toute la mousse et tou duvet de son nid pour faire une couchette à l'Enfant-Die

Le roibertaud partage avec l'hirondelle et le *grelet* grillon ou cri-cri), les égards affectueux de l'habitant de chaumières. Pourrait-il en être autrement? Ces trois pe bestioles sont les seuls amis qui, malgré l'humble médio de sa fortune, recherchent constamment son intimité. roibry niche dans le chaume de son toit; l'hirondelle sus

[1] M. Raynal, *Histoire du Berry*, t. II, p. 208; — M. le comte Ja *Glossaire du Centre*, au mot Roibertaud.
[2] M. Michelet, *Origines du droit français*. p. 250.
[3] Joullietton, *Histoire de la Marche*, t. II, p. 11[illegible]
[4] M. Michelet, *Origines du droit français*, p. 2[illegible]

son nid aux solives de sa bergerie[1]; le grelet, espèce de petit dieu lare, est l'hôte fidèle de son foyer[2]. Et puis il croit que leur voisinage porte bonheur, et si, en réalité, ils ne le lui donnent pas, ils le lui font au moins espérer. — N'est-ce pas déjà le bonheur?

A cette naïve et gracieuse superstition peuvent s'appliquer les paroles suivantes de M. de la Villemarqué : — « Pénates, Mânes, Lares, Fata, de quelque nom que les Gaulois les nommassent, passaient pour défendre les personnes et les biens de ceux qui les avaient adoptés pour patrons. Ames des ancêtres, ces esprits, croyait-on, descendaient de leurs palais aériens sur la terre sous telle forme qui leur plaisait, le plus souvent sous celle d'oiseaux, bénissant le foyer, le berceau, l'étable, le verger, le champ de leurs protégés[3]. »

Les Chinois, ainsi que nos paysans, respectent les hirondelles; ils ne leur font jamais de mal, et ils ont une déesse qui est toujours représentée l'un de ces oiseaux à la main.

Quant au *grelet* ou grillon, il est depuis longtemps un vrai fétiche pour les Portugais. — « Le cri-cri, dit M. Charles Monselet[4], représente une des passions et une des superstitions du peuple de Lisbonne; on en vend par centaines dans les marchés, tous grouillant et tous chantant dans de grandes caisses, parmi des feuilles de laitue qui leur servent de nourriture. Il y a des cages lilliputiennes à un ou deux étages, pour un ou deux cri-cris; les artisans les suspendent à leur plafond ou les accrochent au-dessus de leur porte. » — La même superstition existe dans quelques contrées de l'Afrique, où l'élève des grillons, au dire du voyageur Mouffet, constitue une vraie branche de commerce.

---

[1] Voy. plus loin, à la table des matières, le mot : Hirondelle.
[2] Voy. plus loin, à la table des matières, le mot : Grelet.
[3] *Myrdhinn ou l'enchanteur Merlin*, p. 7.
[4] Dans *le Monde illustré* du 31 mai 1862.

CHAPITRE TROISIÈME

SUITE DES LOCUTIONS LOCALES, DICTONS ET PROVERBES.

Les locutions, dictons et proverbes que nous avons encore à enregistrer, n'offrant plus assez de développement pour que nous puissions les faire précéder d'une rubrique, nous allons les mentionner en les séparant par un simple chiffre.

I

On dit d'une personne qui est de mauvaise humeur : — *Quelqu'un lui a mangé le dessus de sa soupe.* — C'est là un proverbe de gourmand fort réfléchi, car, en effet, la partie la plus succulente d'une soupe grasse se trouve à la surface de ce mets.

II

Nous appelons *docteur en soupe salée*, un faux connaisseur, un ignorant qui fait l'entendu, se mêle de juger de tout, et qui n'est pas même capable de décider si une soupe est convenablement salée. — C'est précisément ce que Régnier appelle un *docteur de menestre;* car *minestra*, en italien, signifie *soupe.*

> Mon *docteur de menestre*, en sa mine altérée,
> Avait deux fois autant de mains que Briarée.
>
> (Satire X.)

III

Embattre une charrette, c'est faire bombance.

Comme l'opération qui consiste à *embattre une charrette*,

ou à couvrir de bandes de fer une paire de roues, est un travail des plus pénibles, et qu'ordinairement on se délasse de cette fatigue par une longue séance au cabaret, on compare, en riant, à la rude besogne de l'*embattage*, l'action de plusieurs personnes qui se réunissent pour faire ripaille.

IV

On dit plaisamment, en parlant d'un ivrogne qui vacille en cheminant : — *Il n'a pas chargé droit*, par allusion à une charretée de foin qui n'ayant pas été *chargée droite* ou d'aplomb est sur le point de chavirer.

V

Prier le bon Dieu, se dit d'un cheval qui a l'habitude de s'abattre sur les genoux : — « Ce cheval doit *prier souvent le bon Dieu*, car il a les genoux tout écorchés. »

« Bah! ce serait la première fois qu'elle *prierait le bon Dieu*, car, *sans comparaison du saint baptême*, jamais je ne vis jument si peu dévote. » — (George Sand, *François le Champi*.)

Notons, en passant, que les expressions *sans comparaison du saint baptême; sauf le baptême; réserve le baptême*, ou *baptême réservé*, sont des façons de parler que l'on ne manque jamais d'employer, chaque fois que l'on établit une comparaison entre un *chrétien*, c'est-à-dire un homme [1], et un animal.

VI

On dit proverbialement : — *Avec lui, il n'y a pas d'aubour*, c'est-à-dire : avec cet homme, il n'y a pas de mécompte, de surprise ; il n'y a rien à craindre, rien à refaire.

Aubour signifie en berrichon, et signifiait autrefois en français, *aubier*, et l'on entend par *aubour* et *aubier* la partie la plus tendre du bois, celle qui touche à l'écorce et qui est bien inférieure en qualité au cœur de l'arbre. — On

[1] Voy. t. II, p. 169.

trouve *aubour* employé pour *aubier* dans la chronique de Du Guesclin par Cuvelier.

Au reste, le mot *aubour* et le proverbe où il figure ne sont point particuliers à nos contrées. Voici ce qu'on lit à ce sujet dans Ménage : — « *Aubours* vient du latin *alburnum* qui se trouve dans Pline, et qui a été ainsi appelé de sa couleur blanche. — Le commun peuple d'Anjou dit proverbialement : *Il n'y a pas d'aubours en mon fait*, pour dire il n'y a pas de tromperie, à cause que le bois où il se trouve de l'*aubours* n'est pas bon. » (*Origines de la langue française.*)

VII

On a l'habitude de dire d'une personne connue par sa lésinerie : — *Elle n'attache pas ses chiens avec des andouilles.* — Les Italiens se servent d'une expression à peu près semblable en parlant d'un pays d'abondance, d'un pays de cocagne : — « *Vi si legano le viti con le salciccie* : On y attache les vignes avec des saucisses. »

VIII

« On dit figurément : *Avoir les rognons couverts*, pour dire : être riche, être dans l'aisance, être bien pourvu ; par comparaison, *sauf votre respect*, avec l'état d'un porc bien gras. » — (M. le comte Jaubert, *Glossaire du Centre*, au mot Rognon.)

IX

Être calé, c'est être riche; c'est *être cossu*, comme on dit populairement en français ; c'est, littéralement, avoir beaucoup de *cales* ou de *cosses*. *Cale* et *calé*, en Berry, signifient exactement la même chose que les mots français *cosse* et *cossu*. Cette identité de sens, tant au propre qu'au figuré, entre le francais et le berrichon, prouve que le mot *cossu*, pris dans l'acception de *riche*, ne vient point du latin *copiosus*, ainsi que le prétend M. Génin dans ses *Récréations philologiques*, ni, ainsi que le pense le savant M. Duméril, de

cossus, autre mot latin par lequel les Romains désignaient une sorte de larve grasse et trapue dont ils étaient très-friands.

X

Nous disons de quelqu'un qui parle avec facilité, qui a la langue bien pendue : — *Il n'a pas le lignou.* — Ceci est une allusion à l'habitude où l'on est, dans nos campagnes, de faire *couper le lignou* (le filet de la langue) aux enfants chez qui la longueur de ce ligament pourrait nuire aux mouvements de cet organe.

Nous disons encore d'un narrateur, d'un orateur, qui a l'élocution abondante et rapide : — *Il ne patte pas en route.* — Pour sentir le piquant de cette expression toute berrichonne, il faut savoir que le verbe *patter* se dit de la terre argileuse qui, dans nos gras terroirs, s'attache, en temps de pluie, aux pieds (aux *pattes*) des voyageurs et retarde leur marche[1].

XI

On dit d'un homme silencieux qui prend tout à coup et très-hautement la parole : — *Ah! il a eu nouvelle de ses vaches.* — Nous ne savons à quelle circonstance cette phrase proverbiale fait allusion.

XII

Vache qui monte, bœuf qui descend
Peuvent bien dire : Adieu, bon temps!

Ce proverbe est particulièrement usité dans la partie du Berry qui avoisine la *montagne*, c'est-à-dire la Marche ou le département de la Creuse. Dans ce dernier pays on laboure souvent avec des vaches, parce que les terres y sont généralement fort légères. C'est ce qui fait que les *bœufs* de travail qui *descendent* de la Marche en Berry, où les terres sont plus fortes, ont un surcroît de peine. — Mais ce dicton s'entend surtout des *chrétiens* : 1° parce que les laboureurs

[1] Voy. t. II, p. 196.

fatiguent beaucoup plus en Berry qu'en Marche; 2° parce que les femmes marchoises chargent les foins, moissonnent, battent le blé, etc., etc., ce que ne font pas nos paysannes.

XIII

Il cause trop, il n'aura pas ma toile. — Se dit d'un *causeux*, c'est-à-dire d'un bavard, d'un indiscret, qui n'inspire aucune confiance. — Ce dicton est tiré de l'un de nos vieux contes populaire, intitulé *Jean le Sot.*

XIV

Froid comme un landier de confrérie. — Cette vieille locution proverbiale, autrefois usitée par toute la France, s'emploie encore à Linières (Cher). — « Si bien qu'ils furent contraincts de se lever de table et aller à la cuysine où ils ne trouvèrent âme vivante et le feu tout mort et les *landiers froids comme ceux d'une confrérie.* » — (Brantôme.)

XV

On dit, en parlant d'un grand vent : — *Il fait un vent à écorner les bœufs*, et, en parlant d'une averse imminente : — *Nous allons avoir de l'eau, que les chiens en boiront debout.*

XVI

Travailler pour Darchi,
Ni paye, ni nourri.

Ce proverbe, dont on fait très-fréquemment usage dans les environs de la Châtre, signifie exactement la même chose que *travailler pour le roi de Prusse.*

XVII

On dit d'un fainéant qui ne fait jamais œuvre de ses dix doigts : — *Il a un poil dans la main.* — Cette hyperbole, aussi originale qu'expressive, indique que la personne dont on parle fait si peu de besogne que le poil a le temps de lui pousser dans la main.

XVIII

On dit d'un paresseux, très-lent dans tout ce qu'il fait :

— *C'est un saint Lambin qui f'rait ben trois pas dans un boisseau.*

XVIII *bis*

Dans nos campagnes, on donne les noms de *mercier*, *mercelot*, à des marchands colporteurs, à de petits porte-balles, qui courent les villages et les fermes pour vendre du galon, du fil, des aiguilles, des peignes, etc., et l'on dit proverbialement, en parlant d'un vaurien qui, pour le plus mince profit, ne recule devant aucune mauvaise action : — *Il tuerait bien un mercier pour un pigne* (peigne.)

Des traces de ce proverbe se trouvent dans *Gargantua*, où Rabelais, en plaisantant, en intervertit les termes : — « O ! si vous me y faictes vostre lieutenant, dit Merdaille, *je tueroye ung pigne pour ung mercier.* »

XIX

Tout le monde est mercier; chacun porte sa balle. — C'est-à-dire : tout le monde a ses peines; chacun porte sa croix.

XX

Profiter comme la pâte dans l'arche (le pétrin). — Se dit d'une femme enceinte; se dit également du pécule, de la fortune d'une personne qui réussit dans son commerce, dans ses spéculations. — Allusion à la pâte que le levain fait gonfler par la fermentation. — Rabelais a dit : — « *Et croissait comme la paste dedans le mel.* » (*Gargantua*, ch. XL.)

Pour le mot *arche*, voyez t. II, p. 104.

XXI

Avoir bonne chape sur l'œil. — C'est avoir l'œil vif, c'est bien se porter. — *Chape* désigne la couverture de l'œil, la paupière supérieure. — Nous disons *chaper des yeux* pour clignoter des yeux.

XXII

Avoir le Diable dans son collet. — C'est être entêté, tenace,

Ce n'est donc pas sans raison que le peuple persiste à di des *anetons*, sans *h* aspirée.

Notons, en terminant cet article, que nos médecins compagne ordonnent aux personnes qui souffrent de l'an des cataplasmes de *treues* ou cloportes; ils sont d'accord cela, avec la vieille médecine officielle et même avec c des anciens Romains, car Pline nous apprend que, de temps, on combattait cette affection de la même manièr — *Millepedam illini anginis, efficacissimum putant* [1].

LES JETONS DE LA VIERGE.

Les *fils de la Vierge*, ces fils dont Virgile a dit :

Tenuia nec lanæ cœlum vellera ferri. **(*Georg.*, liv. I sont connus, dans nos campagnes, sous les noms de *jet de Marie*, *jetons de la Bonne-Ange*[2], parce que, dit-on vierge Marie les *jette* en filant sa quenouille.**

Si nous nous en rapportons aux savants, nos *jetons* seraient autre chose que les fils produits par une esp d'araignée brune, qui, en automne, rase constamment terre et couvre nos guérets de ses frêles et brillants réseau Par les belles journées de l'arrière-saison, le vent enlève c fils de la surface des champs, où ils sont quelquefois tr épais, les roule les uns sur les autres, et les promène souve dans les airs, à de grandes hauteurs.

Ainsi, où nos paysans entrevoient une vierge céleste, l savants n'aperçoivent qu'une araignée. Hélas! trop souve la science substitue de tristes vérités à nos plus rian chimères.

Nos villageois veulent encore, en dépit des conchyliologis et des botanistes, que la bélemnite, — espèce de fossile cône allongé, assez commune dans le terrain jurassique,

[1] *Hist. natur.*, liv. XXX, ch. 11 et 12.

[2] Voy. plus haut, t. I, p. 114, ce que l'on dit de la *Bonne-Ange*.

soit le fuseau de la Vierge, et que la massette à longues feuilles soit sa quenouille ou celle de sainte Anne. — Disons de plus, puisque nous en trouvons l'occasion, que les bélemnites passent aussi pour avoir servi de *quilles* au petit Jésus, et que nos médecins de village en font une poudre dont ils se servent pour combattre la cécité produite par certaines ophthalmies, ce qui fait que ce coquillage est quelquefois appelé *pierre de lynx*.

LE ROIBERTAUD, OU ROBERTAUD; LES BÊTES A BON DIEU.

Le roitelet est connu, en Berry, mais principalement aux environs de la Châtre, sous les noms de *roibertaud*, *robertaud*. — Dans nos campagnes, on appelle assez ordinairement *Bertaud*, les personnes qui portent le nom de Robert; or *roitelet* voulant dire *petit roi*, *roi sans pouvoir*, nos pères, dans un temps fort reculé, n'auraient-ils point donné par moquerie à ce petit oiseau le nom du roi Robert, de ce fils de Hugues Capet, qui fut un modèle de si grande faiblesse? — Alors, on pourrait traduire *roibertaud* par *roi Robert*, et *robertaud* par *Robertus*.

En quelques endroits de notre province, le *roibertaud* porte les noms de *roibry*, *roubri*[1].

Le roibertaud ou le roibry joue très-souvent un rôle dans le cérémonial parfois si bizarre dont on accompagnait, au moyen âge, l'acquittement des devoirs seigneuriaux. Par exemple, à une certaine époque de l'année, le seigneur de la Mardelle, près de Châtillon-sur-Indre, recevait de ses vassaux un *roibry*. On le lui conduisait, non pas sur une perche, comme celui que donnaient au châtelain de Mareuil les nouveaux mariés du village de Villiers[2], mais attaché avec de forts cordages neufs, sur une voiture attelée de quatre bœufs

[1] Voy. ces mots dans le *Glossaire du Centre*.
[2] Voy. plus haut, t. II, p. 62.

noirs[1]. — C'est ainsi qu'en Lorraine « des paysans deva
pour redevance conduire jusqu'au château de leur seign
un serin placé sur une voiture à quatre chevaux[2]. »

Le prieur de Château-Ponsac, dans la Creuse, ne demand
pour tout cens aux habitants de cette ville, dont il était
même temps le seigneur temporel, qu'un roitelet qu
étaient tenus de prendre à la course et de lui apporter
premier jour de l'an. Aussi était-ce un grand plaisir po
les jeunes gens de l'endroit de courir, ce jour-là, le roitel
Celui qui avait eu le bonheur de l'attraper devenait le
de la fête, et c'était, escorté de ses camarades et aux so
des tambours et des hautbois « qu'il allait, pendant
grand'messe, présenter le petit oiseau au prieur, ou au ju
ou même au procureur fiscal. Les jeunes gens devai
affirmer, avec serment, qu'ils avaient pris le roitelet loy
lement à la course, sans l'avoir arquebusé ou tiré à cou
de flèche. — A l'issue de la messe, on dressait procès-verl
de la cérémonie[3]. » — L'usage d'offrir un roitelet à s
seigneur existait également en Franconie[4].

Le roibertaud est rangé au nombre des animaux
portent le nom de *bêtes à bon Dieu;* plus qu'aucun autr
mérite cette qualification, si, comme on l'assure, il appor
lors de la naissance du petit Jésus, toute la mousse et tout
duvet de son nid pour faire une couchette à l'Enfant-Dieu

Le roibertaud partage avec l'hirondelle et le *grelet*
grillon ou cri-cri), les égards affectueux de l'habitant de
chaumières. Pourrait-il en être autrement? Ces trois pet
bestioles sont les seuls amis qui, malgré l'humble médioc
de sa fortune, recherchent constamment son intimité.
roibry niche dans le chaume de son toit; l'hirondelle susp

[1] M. Raynal, *Histoire du Berry*, t. II, p. 208; — M. le comte Jaub
Glossaire du Centre, au mot Roibertaud.
[2] M. Michelet, *Origines du droit français*. p. 250.
[3] Joullietton, *Histoire de la Marche*, t. II, p. 118.
[4] M. Michelet, *Origines du droit français*, p. 250.

son nid aux solives de sa bergerie[1]; le grelet, espèce de petit dieu lare, est l'hôte fidèle de son foyer[2]. Et puis il croit que leur voisinage porte bonheur, et si, en réalité, ils ne le lui donnent pas, ils le lui font au moins espérer. — N'est-ce pas déjà le bonheur?

A cette naïve et gracieuse superstition peuvent s'appliquer les paroles suivantes de M. de la Villemarqué : — « Pénates, Mânes, Lares, Fata, de quelque nom que les Gaulois les nommassent, passaient pour défendre les personnes et les biens de ceux qui les avaient adoptés pour patrons. Ames des ancêtres, ces esprits, croyait-on, descendaient de leurs palais aériens sur la terre sous telle forme qui leur plaisait, le plus souvent sous celle d'oiseaux, bénissant le foyer, le berceau, l'étable, le verger, le champ de leurs protégés[3]. »

Les Chinois, ainsi que nos paysans, respectent les hirondelles; ils ne leur font jamais de mal, et ils ont une déesse qui est toujours représentée l'un de ces oiseaux à la main.

Quant au *grelet* ou grillon, il est depuis longtemps un vrai fétiche pour les Portugais. — « Le cri-cri, dit M. Charles Monselet[4], représente une des passions et une des superstitions du peuple de Lisbonne; on en vend par centaines dans les marchés, tous grouillant et tous chantant dans de grandes caisses, parmi des feuilles de laitue qui leur servent de nourriture. Il y a des cages lilliputiennes à un ou deux étages, pour un ou deux cri-cris; les artisans les suspendent à leur plafond ou les accrochent au-dessus de leur porte. » — La même superstition existe dans quelques contrées de l'Afrique, où l'élève des grillons, au dire du voyageur Mouffet, constitue une vraie branche de commerce.

---

[1] Voy. plus loin, à la table des matières, le mot : Hirondelle.
[2] Voy. plus loin, à la table des matières, le mot : Grelet.
[3] *Myrdhinn ou l'enchanteur Merlin*, p. 7.
[4] Dans *le Monde illustré* du 31 mai 1862.

soif. — Saint-Simon, dans ses *Mémoires*, emploie souvent cette locution : — « Le marquis de Nesle avoit une sœur qui avoit épousé un Nassau. C'étoit la *faim* et la *soif* ensemble. » (T. VII, ch. XXV.)

XXXIII

Nous disons de deux compagnons de bouteille :

Quand l'un a soif, l'autre veut boire.

XXXIV

Courir (à une chose) *comme le vendredi aux tripes.* — C'est-à-dire ne pas se presser, ne pas se hâter de s'acquitter d'un devoir, d'une besogne quelconque ; parce que les *tripes*, qui sont un régal pour les pauvres gens, ne sont point recherchées, *courues*, un jour maigre. — Telle est l'interprétation que donne de ce proverbe le *Glossaire du Centre*, mais il est une autre manière de l'interpréter qui nous semble la vraie et qui lui fait signifier tout le contraire ; la voici : — Au septième siècle, et même plus tard, l'Église rangeait au nombre des aliments maigres les tripes et autres issues des animaux de boucherie, et elle permettait d'en manger, les vendredis et les samedis, surtout entre Noël et la Purification. Cette tolérance existait notamment, autrefois, à Saint-Quentin, dans le Vermandois [1], et elle est encore un des priviléges de la dévote Espagne. — Les *duelos y quebrantos* qui, le samedi, composaient le menu de Don Quichotte, étaient des issues, des abatis de bétail, que le clergé du royaume de Castille permettait à ses ouailles de consommer ce jour-là [2].

XXXV

Dans les environs de la Châtre, on appelle *samedi aux deux besaces*, le samedi qui précède le carnaval, parce que

[1] *Des Mœurs et des usages dans la ville de Saint-Quentin, depuis le septième siècle jusqu'à nos jours.* par Fouquier-Cholet, in-8°, Saint-Quentin, 1823.

[2] *Don Quichotte*, liv. I, ch. 1er.

le marché se tenant, dans cette ville, le samedi, on s'y rend, ce jour-là, avec *deux besaces*, pour mettre, dans l'une, la provision de viande qui doit se manger pendant les jours gras, dans l'autre, la provision de maigre que l'on doit consommer pendant le carême.

XXXVI

Il n'est si ch'ti (chétif) *fagot qui ne trouve sa riote* (son lien). C'est-à-dire : Il n'est si laide fille qui ne trouve un mari. — Une variante dit : — *Il n'y a pas de grenouille qui ne trouve son crapaud.* — C'est à peu près la même idée qui a fait dire à Régnier :

Il n'est, mon cher lecteur, vieille si décrépite
Qui ne trouve à la fin couvercle à sa marmite.

Riote, lien de bois tordu ; de *retorta*, dit Roquefort. (Voy. t. I, p. 258.) — «Lien d'un fagot ou d'une bourrée, à Paris, qu'on appelle une *riotte* en mon benoît pays », dit Bonaventure des Périers. (*Discours*, p. 187.)

XXXVII

On dit en parlant de quelqu'un qui désire une chose qui lui sera plus à charge qu'à profit, ou qui possède une chose qui lui est plus nuisible qu'utile : — *Il a besoin de ça comme un loup a besoin d'une sonnette.*

XXXVIII

Chacun à son tour, comme à la Brigaudière.

Ce dicton, tout local, est une espèce de calembour que l'on cite toutes les fois que l'on réclame, pour soi ou pour autrui, la place, le rang, qui revient à chacundans un ordre successif quelconque. — Pour comprendre ce jeu de mots, il faut savoir : 1° que *La Brigaudière* est un village situé près de Saint-Genou (Indre) ; 2° que, dans ce village, il n'y a qu'un seul puits ; 3° que chaque habitant possède un *tour* (treuil) portatif, muni de sa corde, qu'il apporte sous son bras toutes les fois qu'il veut puiser de l'eau. — C'est ainsi que le *Glos-*

saire du Centre explique ce proverbe; mais cette explicati[illegible] fort originale nous paraît plus plaisante que vraie, et voi[illegible] selon nous, quelle serait l'origine de cette locution : — [illegible] Berry, le frelon est connu sous le nom de *brigaud*, et [illegible] guêpier sous celui de *brigaudière;* or, comme les *briga*[illegible] n'entrent jamais qu'un à un et *chacun à leur tour* dans [illegible] *brigaudière,* ce fait d'histoire naturelle aura donné lieu au dicton ci-dessus.

XXXIX

Quand vient la saison du *poisson d'avril,* les personnes de nos villages qui aiment à rire envoient leurs enfants ou leurs domestiques chercher chez leurs voisins le *moule à boudins,* ou la *corde à virer le vent.* — *Virer* est-il employé, ici, dans le sens de *tourner* le vent d'un autre côté, le faire venir d'un autre point de l'horizon, ou bien dans le sens de le *chasser,* de l'empêcher de souffler? — Le verbe *virer* a ces deux significations dans notre idiome.

XL

A la mi-février,
Une bonne marlasse doit couver.

Nous appelons *marlasse* la femelle du merle.

XLI

Pâques bas, Pâques haut,
N'est jamais sans marlauds.

C'est-à-dire : que Pâques arrive de bonne heure ou tard, le merle a toujours des petits, à cette époque de l'année. (Voy. t. I, p. 223.)

XLII

Le mot *ruiche,* dans notre langage, a deux sens bien différents : tantôt il désigne la roupie ou goutte d'eau qui, par les grands froids, pend au nez; tantôt il devient le nom d'un oiseau, et signifie *rouge-gorge.* Or, cette double signification du mot *ruiche* fait dire aux plaisants de nos villages que,

général et des promesses semblables à tous les devins qui pouvaient exister dans son royaume, ainsi que dans les pays circonvoisins.

Or, un pauvre diable, nommé *Grelet*, qui, à force de dire, dans les foires et les *assemblées*, la bonne aventure aux gens de la campagne, avait fini par se figurer qu'il était réellement devin, ayant eu vent de la nouvelle, se rendit au palais du roi, et se fit annoncer comme sorcier, promettant de faire retrouver le diamant.

On l'introduisit aussitôt près du prince, auquel il demanda quelques renseignements sur la disparition de son joyau; après quoi, il pria qu'on le laissât se retirer, seul dans un appartement, se faisant fort de remplir les vœux de Sa Majesté dans les vingt-quatre heures.

Mais le roi, qui déjà avait eu affaire à plus d'un hâbleur, voulut mettre de suite à l'épreuve le talent de maître Grelet. A cet effet, il lui montra, en présence de toute la cour, une boîte d'argent hermétiquement fermée qui était placée sur une table, et lui dit.

— J'ai déjà demandé à plusieurs prétendus devins ce que renferme cette boîte, et aucun d'eux n'a pu me le dire; voyons si, comme eux, vous n'êtes qu'un imposteur. — Que pensez-vous qu'elle contient?

Notre pauvre devin était loin de s'attendre que l'on ferait aussi promptement l'expérience de son habileté. Il espérait, avant qu'on en vînt là, d'être hébergé au moins pendant un jour ou deux dans le palais, et de s'y donner du bon temps jusqu'au moment où on le mettrait en demeure de dire son avis sur la destinée du diamant, sauf à se tirer d'embarras, quand viendrait ce moment critique, par quelque adroit subterfuge. La question que lui adressa le roi le déconcerta donc complétement, et, dans son trouble, il ne put que s'écrier naïvement, en se parlant à lui-même : — *Tu es pris, Grelet!*

y chantent nuit et jour, c'est signe qu'il y a ou qu'il y aura, avant peu, beaucoup d'argent dans la maison.

« Le *grelet* et le sauteriau, ou, si vous l'aimez mieux, le grillon et la sauterelle... » (George Sand, *la Petite Fadette.*)

« Les Poitevins disent un *grelet*, les Angevins un *grésillon* et les Normands un *criet*. Il faut dire un *grillon* avec les Parisiens. » — (Ménage, *Observations sur la langue françois.*)

XLV

Toutes les fois qu'un de nos paysans voit quelqu'un, ou se voit lui-même en présence de difficultés qu'il juge insurmontables, il a coutume de s'écrier : — *Tu es pris, Grelet !* — Cette exclamation tire son origine d'un vieux conte populaire très-goûté dans nos villages et que nous avons rencontré parmi les légendes recueillies en Allemagne par les frères Grimm.

Nous allons donner ce récit tel qu'on le répète, depuis des siècles, dans le pays. — Cette historiette, dans le recueil des frères Grimm, est intitulée *le Docteur universel,* et le héros de l'aventure, au lieu de se nommer *Grelet*, comme en Berry, porte le nom d'*Ecrevisse*. — Au reste, ce n'est pas la seule fois que la muse berrichonne et la muse germanique se soient rencontrées dans leurs fantaisies. Par exemple, notre histoire du *bœu* (bœuf) *rosé*, qui n'est autre que l'histoire du *Petit Poucet*, mais qui diffère essentiellement du récit de Perrault, rappelle de tout point l'odyssée du *Tom Pouce* allemand.

LE DEVIN SANS LE SAVOIR.

Un roi de..., on ne sait plus de quelle contrée, perdit le plus beau diamant de sa couronne. En conséquence, il donna l'ordre de publier par tous ses États que celui qui le lui ferait retrouver recevrait une récompense telle que sa fortune en résulterait. Il fit, en même temps, un appel

Cependant notre homme en arriva insensiblement à ce quart d'heure de béatitude qui accompagne toujours le premier travail d'un estomac délicatement pourvu, et il s'occupait louablement, en bon chrétien qu'il était, à dire ses grâces, lorsqu'un domestique entra dans la chambre pour enlever la desserte. C'était précisément au moment où Grelet dépêchait son dernier signe de croix, et s'écriait, plein de gratitude, en songeant au bon repas qu'il venait de faire, et les yeux fixés par hasard sur le valet :—*En voilà un de pris !*

A ces mots, le domestique pousse un grand cri et s'enfuit, épouvanté, par les appartements, en laissant toutes les portes ouvertes.

Grelet, dont la raison commençait un peu à battre la campagne et qui devenait de plus en plus étranger à ce qui se passait autour de lui, fit à peine attention à cette incompréhensible conduite.

Le dîner dépassa, s'il est possible, le déjeuner, en profusion et en délicatesse. L'appétit de Grelet fit de nouvelles merveilles et se montra tout à fait à la hauteur de la circonstance. Aussi, ce repas terminé, récita-t-il ses grâces avec une effusion de cœur si fervente qu'il ne fut pas même distrait par la venue d'un nouveau domestique qui se mit à desservir les reliefs du festin. Enfin, notre devin termina son oraison jaculatoire par cette exclamation : — *Encore un de pris !*

Ces simples paroles produisirent sur le second valet l'effet d'un coup de foudre. Il laissa tomber la vaisselle qu'il avait sur les bras et disparut avec la même rapidité que son confrère.

Complétement absorbé dans le bien-être que lui procuraient les folles rêveries de l'ivresse, Grelet ne fut pas plus frappé de ce nouvel incident que du premier.

Il n'en fut pas de même des deux domestiques. Le dernier, ayant rejoint son camarade dans un endroit retiré ;

— Bravo! dit le roi, dont la physionomie manifesta soudain la joie la plus vive; voilà qu'enfin nous avons trouvé l'homme que nous cherchions!

Ce disant, le prince se dirigea rapidement vers la boîte, la saisit, l'ouvrit, et l'assistance émerveillée, et le devin qui ne l'était pas moins, en virent sortir un véritable *grelet*.

Un immense cri d'étonnement et d'admiration, que ne put réprimer la présence du roi, qui, d'ailleurs, semblait le provoquer, s'éleva de tous les points de la salle, tandis que le devin, qui s'était hâté de prendre un air convenable, souriait avec modestie en caressant lentement l'extrémité de sa barbe.

Le roi s'approcha de lui et le complimenta dans les termes les plus flatteurs. Les plus grands seigneurs et les plus grandes dames de la cour en firent autant.

Toutefois notre magicien, qui sentait la nécessité de ne pas trop se prodiguer, témoigna le désir de se retirer dans l'appartement qu'il avait demandé; ce qu'on lui accorda sur-le-champ.

L'heure du déjeuner étant arrivée, Grelet fut invité par un des grands officiers de la couronne à aller prendre place à la table du roi; mais le devin, qui redoutait de nouvelles épreuves, déclina prudemment cet honneur, et comme son étrange bonheur ne laissait pas de lui donner un certain aplomb, il déclara, une fois pour toutes, qu'il avait besoin de tous ses instants, qu'il désirait n'être point troublé dans sa retraite, et que, quant à ses repas, il les prendrait dans son appartement.

En conséquence, un instant après, on lui servait un déjeuner splendide.

Grelet, qui était doué d'un robuste appétit, et qui ne s'était jamais vu à pareille fête, s'en donna à cœur-joie. *Les miettes*, dit l'histoire, *en volaient au plafond*, et sans doute aussi les bouchons.

Cependant notre homme en arriva insensiblement à ce quart d'heure de béatitude qui accompagne toujours le premier travail d'un estomac délicatement pourvu, et il s'occupait louablement, en bon chrétien qu'il était, à dire ses grâces, lorsqu'un domestique entra dans la chambre pour enlever la desserte. C'était précisément au moment où Grelet dépêchait son dernier signe de croix, et s'écriait, plein de gratitude, en songeant au bon repas qu'il venait de faire, et les yeux fixés par hasard sur le valet :—*En voilà un de pris!*

A ces mots, le domestique pousse un grand cri et s'enfuit, épouvanté, par les appartements, en laissant toutes les portes ouvertes.

Grelet, dont la raison commençait un peu à battre la campagne et qui devenait de plus en plus étranger à ce qui se passait autour de lui, fit à peine attention à cette incompréhensible conduite.

Le dîner dépassa, s'il est possible, le déjeuner, en profusion et en délicatesse. L'appétit de Grelet fit de nouvelles merveilles et se montra tout à fait à la hauteur de la circonstance. Aussi, ce repas terminé, récita-t-il ses grâces avec une effusion de cœur si fervente qu'il ne fut pas même distrait par la venue d'un nouveau domestique qui se mit à desservir les reliefs du festin. Enfin, notre devin termina son oraison jaculatoire par cette exclamation : — *Encore un de pris!*

Ces simples paroles produisirent sur le second valet l'effet d'un coup de foudre. Il laissa tomber la vaisselle qu'il avait sur les bras et disparut avec la même rapidité que son confrère.

Complétement absorbé dans le bien-être que lui procuraient les folles rêveries de l'ivresse, Grelet ne fut pas plus frappé de ce nouvel incident que du premier.

Il n'en fut pas de même des deux domestiques. Le dernier, ayant rejoint son camarade dans un endroit retiré;

— Tu avais raison, lui dit-il, d'un air consterné, c'en est fait, nous sommes découverts, et le devin sait tout! car, en m'apercevant, il s'est écrié, comme lorsqu'il t'a vu : — *Encore un de pris!* — S'il fait le même accueil à Pierre quand il se présentera, ce soir, pour enlever le couvert du souper, nous pourrons nous regarder comme perdus! D'ailleurs, s'il a deviné la présence du *grelet* dans la boîte, rien ne saurait lui échapper.

Cependant le jour commençait à décliner, et les douces illusions où se complaisait tant Grelet, s'envolaient une à une, à mesure que se dissipaient les fumées couleur de rose qui égayaient son cerveau. Le bon temps qu'il s'était promis et qu'il avait, jusque-là, si bien mis à profit, touchait à son terme. En un mot, il s'inquiétait de la manière dont il pourrait se tirer d'affaire touchant la trouvaille du diamant, car le délai de vingt-quatre heures qu'il avait demandé au roi expirait le lendemain matin.

La vue du souper que l'on apporta, put, seule, ranimer son courage et le distraire de ses trop légitimes appréhensions.

Il s'attabla sans retard, but à plein bord l'oubli de ses alarmes et parvint bientôt, de rasade en rasade, non-seulement à rentrer dans tous ses châteaux en Espagne, mais encore à faire de nouvelles conquêtes dans le royaume des chimères. Il poussa si loin ses prouesses, que, dans l'ivresse de ce triomphe suprême, il oublia de dire ses grâces, et ne put que s'écrier, au moment où Pierre parut pour débarrasser le champ de bataille : — *Les voilà donc tous pris!*

— Grâce! grâce!.... s'écria tout à coup le coupable serviteur, en tombant aux pieds de Grelet. — Puisque vous savez tout, seigneur devin, épargnez-nous!... nous vous remettrons le diamant,.... nous....

— Le voici!... dirent, en se précipitant dans la salle, les deux complices de Pierre, qui étaient aux écoutes.

La vue du magnifique joyau dégrisa subitement le devin;

son nid aux solives de sa bergerie[1]; le grelet, espèce de petit dieu lare, est l'hôte fidèle de son foyer[2]. Et puis il croit que leur voisinage porte bonheur, et si, en réalité, ils ne le lui donnent pas, ils le lui font au moins espérer. — N'est-ce pas déjà le bonheur?

A cette naïve et gracieuse superstition peuvent s'appliquer les paroles suivantes de M. de la Villemarqué : — « Pénates, Mânes, Lares, Fata, de quelque nom que les Gaulois les nommassent, passaient pour défendre les personnes et les biens de ceux qui les avaient adoptés pour patrons. Ames des ancêtres, ces esprits, croyait-on, descendaient de leurs palais aériens sur la terre sous telle forme qui leur plaisait, le plus souvent sous celle d'oiseaux, bénissant le foyer, le berceau, l'étable, le verger, le champ de leurs protégés[3]. »

Les Chinois, ainsi que nos paysans, respectent les hirondelles; ils ne leur font jamais de mal, et ils ont une déesse qui est toujours représentée l'un de ces oiseaux à la main.

Quant au *grelet* ou grillon, il est depuis longtemps un vrai fétiche pour les Portugais. — « Le cri-cri, dit M. Charles Monselet[4], représente une des passions et une des superstitions du peuple de Lisbonne; on en vend par centaines dans les marchés, tous grouillant et tous chantant dans de grandes caisses, parmi des feuilles de laitue qui leur servent de nourriture. Il y a des cages lilliputiennes à un ou deux étages, pour un ou deux cri-cris; les artisans les suspendent à leur plafond ou les accrochent au-dessus de leur porte. » — La même superstition existe dans quelques contrées de l'Afrique, où l'élève des grillons, au dire du voyageur Mouffet, constitue une vraie branche de commerce.

---

[1] *Voy.* plus loin, à la table des matières, le mot : Hirondelle.
[2] *Voy.* plus loin, à la table des matières, le mot : Grelet.
[3] *Myrdhinn ou l'enchanteur Merlin*, p. 7.
[4] Dans le *Monde illustré* du 31 mai 1862.

CHAPITRE QUATRIÈME

PROVERBES ET DICTONS MÉTÉOROLOGIQUES

ou

SCIENCE DE LA PLUIE ET DU BEAU TEMPS.

> Les paysans connaissent la science des pronostics mieux peut-être que les plus savants physiciens et que les philosophes les plus éclairés.
>
> (A. Fée.)

Nous allons comprendre sous ce titre quelques-uns des nombreux dictons qui sont le résumé des méditations faites, de temps immémorial, par nos paysans, sur plusieurs phénomènes naturels. — Dispositions de l'atmosphère, influences astronomiques, habitudes de certains animaux et de certaines plantes : nos philosophes campagnards ont tout étudié, et le résultat de leurs observations, condensé en maximes ou proverbes, sert, tous les jours, à connaître à l'avance le sort de nos récoltes, à changer en certitudes les éventualités, à prendre des précautions contre des malheurs à venir, mais prévus, à diminuer, enfin, le nombre des mécomptes si variés en agriculture.

Nous appelons *rimouères* ceux de nos dictons qui sont, tant bien que mal, enchâssés dans des rimes.

infinité de saintes reçoivent également le titre de *Bonne-Dame*. Nous disons : la *Bonne-Dame de Sainte-Solange*, la *Bonne-Dame de Sainte-Sevère*, etc., etc.

La *Bonne-Dame de Chasse-Mars* est, dit-on, ainsi appelée parce qu'elle *chasse* les bergères des prés et les bonnes vieilles du coin du feu. En effet, c'est vers la fin de mars que les vieux quittent les tisons de l'âtre pour le *soleil du pignon*, que l'herbe commence à poindre, et que l'on *chasse* des prairies toute espèce de bétail.

Le *marais* tire son nom des lieux où il séjourne. On l'appelle aussi *ramaige* (ramage), *râlet*, et cette dernière dénomination s'explique par la nature de son cri, qui ressemble à une sorte de *râle*. — Au reste, ce reptile est connu des naturalistes sous le nom de crapaud enflammé, et il a été ainsi spécifié parce qu'il a le ventre rouge.

X

S'il tonne en mars [1],
Relie tonneaux et quarts.

C'est-à-dire : s'il tonne en mars, il y aura abondance de vin ; relie tous tes vaisseaux, grands et petits.

Nous appelons *quart* un petit tonneau qui contient, non pas le *quart* de notre poinçon ordinaire, qui est de 220 litres, mais la moitié ou 110 litres. — Notre *quart* n'est ainsi nommé que parce que, autrefois, il formait le *quart* de l'ancien muid.

XI

S'il tonne en mas,
Monte ta cube au chambra.

Ce qui revient à : s'il tonne en mars, monte ta cuve au grenier. — Ce dicton, tout à fait en contradiction avec le pré-

[1] Nous ne prononçons pas le *s* final de *mars*, ni le *l* d'*avril*. — En général, si nos proverbes ne riment point aux yeux, ils riment suffisamment à nos oreilles.

Les printemps secs étant très-favorables au blé, enrichisse le cultivateur et le mettent à même de doter ses filles.

VIII

Bonhomme, ne regarde jamais
Ton blé en mars, ta fille en mai.

C'est-à-dire que la vue d'un champ de blé, au mois mars, n'annonce pas plus ce que sera ce blé, au moment la moisson, que la figure d'une jeune fille, encore dans l'e fance, n'indique quelle sera sa beauté, lorsque le mome de la marier sera venu.

IX

Nous donnons le nom de *marais* à une espèce de batracier fort communs, au printemps, dans les mares et les foss qui contiennent des eaux stagnantes. Les cris de ces reptile annoncent les premiers beaux jours de l'année, et se fon entendre à partir du coucher du soleil jusque bien avant dan la nuit.

On dit proverbialement : — « Autant de jours le *marai* chante avant la *Bonne-Dame de Chasse-Mars* (25 mars), autan il est de jours sans chanter après. » — Ce qui veut dire qu les belles journées qui précèdent l'Annonciation se rachèten presque toujours par autant de mauvais jours subséquents

« Item, plus payé pour l'oubyt (*obit,* service funèbre) d messire Houet, le jour et feste de *Nostre-Dame de Chasse Mars,* IX^s iiij^e. » — (*Comptes de la fabrique de Saint-Bonn de Bourges, 1524, 1526.*)

Toutes les fêtes de la sainte Vierge portent, chez nous, nom de *Bonne-Dame.* Indépendamment de la *Bonne-Dame* *Chasse-Mars* (l'Annonciation), nous avons la *Bonnne-Dame* février (la Purification), la *Bonne-Dame* d'août (l'Assomptio et la *Bonne-Dame* de septembre (la Nativité). — Toutes *Bonnes-Dames,* dans l'esprit de beaucoup de nos villageois, co stituent, ainsi que nous l'avons déjà dit, t. I, p. 116, aut de personnalités ou de divinités différentes. Au reste, u

infinité de saintes reçoivent également le titre de *Bonne-Dame*. Nous disons : la *Bonne-Dame de Sainte-Solange*, la *Bonne-Dame de Sainte-Sevère*, etc., etc.

La *Bonne-Dame de Chasse-Mars* est, dit-on, ainsi appelée parce qu'elle *chasse* les bergères des prés et les bonnes vieilles du coin du feu. En effet, c'est vers la fin de mars que les vieux quittent les tisons de l'âtre pour le *soleil du pignon*, que l'herbe commence à poindre, et que l'on *chasse* des prairies toute espèce de bétail.

Le *marais* tire son nom des lieux où il séjourne. On l'appelle aussi *ramaige* (ramage), *râlet*, et cette dernière dénomination s'explique par la nature de son cri, qui ressemble à une sorte de *râle*. — Au reste, ce reptile est connu des naturalistes sous le nom de crapaud enflammé, et il a été ainsi spécifié parce qu'il a le ventre rouge.

X

S'il tonne en mars [1],
Relie tonneaux et quarts.

C'est-à-dire : s'il tonne en mars, il y aura abondance de vin ; relie tous tes vaisseaux, grands et petits.

Nous appelons *quart* un petit tonneau qui contient, non pas le *quart* de notre poinçon ordinaire, qui est de 220 litres, mais la moitié ou 110 litres. — Notre *quart* n'est ainsi nommé que parce que, autrefois, il formait le *quart* de l'ancien muid.

XI

S'il tonne en mas,
Monte ta cube au chambra.

Ce qui revient à : s'il tonne en mars, monte ta cuve au grenier. — Ce dicton, tout à fait en contradiction avec le pré-

[1] Nous ne prononçons pas le *s* final de *mars*, ni le *l* d'*avril*. — En général, si nos proverbes ne riment point aux yeux, ils riment suffisamment à nos oreilles.

cédent, est particulièrement en usage à Argenton, c
prononce *mas* pour *mars*.

XII

S'il tonne en avri (avril),
Bonhomme, rogne ton dousi [1].

Les tonnerres du mois d'avril ne présageant rien c
pour la vigne, il faut ménager son vin. — Heureus
pour ceux que pourrait attrister outre mesure le to
d'avril, il existe une *rimouère* très-connue à Cluis (
et qui infirme complétement la précédente sentence; la

Relie pipe et baril,
S'il tonne en avri.

XIII

Avri frais et rousineux [2]
Rend toujours l'an plantureux.

XIV

Il faut qu'au mois d'avri
Le cheval tremble à l'écurie.

XV

Il n'y a pas d'avri
Sans épi.

Cela ne peut s'entendre que des épis de seigle.

XVI

Au mois d'avri,
La chèvre rit.

Parce que les buissons, qu'elle aime tant à brouter,
mencent à bourgeonner.

XVII

Soulè (soleil) *qui luit le jour de saint Vincent,*
Fait monter le vin au sarment.

Il y a deux saints du nom de Vincent : l'un, dont l

[1] *Dousi* pour *fausset;* voy. t. II, p. 232.
[2] *Rousineux*, abondant en rosée.

tombe le 22 janvier (nous en avons parlé t. II, p. 271); l'autre, dont il est ici question, et que l'on fête le 5 avril. Ce dernier est le patron de nos vignerons; l'analogie de consonnance entre les mots *vin* et *Vincent*, l'a sans doute ainsi voulu.

XVIII

Quand il pleut le jour de Pâques, les blés vont en déclinant jusqu'à la moisson.

XIX

On appelle *chevaliers*, *cavaliers* ou *saints vendangeurs*, plusieurs saints dont les fêtes arrivent vers la fin d'avril et le commencement de mai, « au temps que le soleil passe soubz le signe de Taurus, dit Rabelais. Ces sainctz, ajoute-t-il, passent pour sainctz gresleurs, geleurs et guasteurs du bourgeon. » Aussi les redoute-t-on beaucoup dans nos campagnes. Ce sont saint Georges, saint Marc, saint Eutrope, saint Philippe et le jour de l'Invention de la croix, que nos paysans prennent naïvement pour un saint. On dit proverbialement en parlant d'eux, dans le pays :

Marquet, Georget, Phlipet, Croiset,
Tous saints dont il faut se méfier.

On assure que le *chevalier* ou *cavalier* Georget est particulièrement funeste aux cerisiers, dont il fait couler le fruit lorsqu'il vient à pleuvoir le jour de sa fête. — Si l'eau tombe, le jour de saint Marc, ce sont les pruniers qui en souffrent.

Cette légende des *cavaliers* est répandue presque par toute la France, où chaque contrée compte plus ou moins de jours critiques pour les récoltes.

A Paris, c'est l'influence réfrigérante de saint Mamert, de saint Pancrace et de saint Servais, que l'on appréhende. Ces saints, qui portent le nom de *saints de glace*, commettent leurs méfaits le 11, le 12 et le 13 de mai.

L'aubépine porte, chez nous, les noms d'*ébaupin* de *mai*. Ce dernier nom lui a été donné, parce qu'elle fleuri en mai. — (Voy., plus haut, t. I, p. 59.)

On prétend que la floraison de l'aubépine occasionne toujours des gelées, et l'on est convaincu que ces gelées sont l'effet produit par cette floraison et non le résultat de la saison. Aussi, dans quelques-uns de nos cantons, l'on parle au moins autant de l'*hiver de l'ébaupin* que de l'*été de la Saint-Martin*.

XXIV

Quand le balai est en fleur
La gelée n'est plus à craindre.

Nous donnons le nom de *balai* au genêt commun, parce que nous avons l'habitude d'en faire des *balais*.

XXV

Quand le plateau ou la nappe sort de l'eau, il n'y a plus de gelée à craindre.

C'est le nénuphar blanc ou jaune que nous appelons *nappe* ou *plateau*, à cause de la surface plane de sa large feuille.

« La rivière était toute couverte de grandes *nappes* du *plateau* blanc. » (George Sand, *les Maîtres sonneurs*.)

« La figure aussi pâle qu'une fleur de *nappe*... (G. Sand, *la Petite Fadette*.)

XXVI

Mai et join (juin)
Amènent la paille et le foin.

Ce sont en effet les deux mois de l'année qui font faire le plus de progrès aux blés et aux fourrages.

XXVII

Quand il pleut sur la chapelle,
Il pleut sur la javelle.

C'est-à-dire : lorsque l'eau tombe le jour de la Fête-Dieu, le jour où l'on dresse, dans les rues, des *chapelles* ou reposoirs, la moisson est contrariée par les pluies.

XXII

Passé la saint Orban,
Il ne gèle ni vin ni froment.

Ou bien :

Passé la saint Maximin (29 mai),
Il ne gèle ni blé, ni vin.

Saint *Orban* est là pour saint Urbain. Sa fête arrive le 25 de mai. — Saint *Orban*, ainsi que nous l'avons dit plus haut, t. II, p. 319, est invoqué pour les *orbelutes* et les *orbillons*, maladie des yeux. — (Voy. ces deux mots dans le *Glossaire du Centre.*)

Quant à l'habitude où nous sommes de dénaturer le nom des saints, nous la poussons si loin que, parfois, ils deviennent tout à fait méconnaissables. Ainsi, saint Silvain est connu, du côté de Levroux et ailleurs, sous les noms de saint *Souain*, saint *Sevain* ou *Sovein*[1]; ainsi, d'après le *Glossaire du Centre*, le nom de Sainte-*Quioute*, que porte une localité des environs de Clion (Indre), ne signifie pas autre chose que sainte *Théodore;* enfin, toujours au dire du même Glossaire, saint *Goussaud*, le patron de la paroisse de Murs (Indre), ne serait autre que saint Louis de *Gonzague;* mais nous ferons toutefois remarquer, à propos de ce dernier saint, que Joullietton, dans son *Histoire de la Marche*, dit positivement que « en 678, le solitaire Goussaud mourut dans la commune qui porte aujourd'hui son nom et qui fait partie du canton de Bénévent (Creuse). — La fête de ce saint tombe le 5 novembre. »

XXIII

Quand fleurit l'aubépin,
La gelée n'est pas loin.

Ou bien :

Quand fleurit le mai,
Gare la gelée!

[1] M. Just Veillat, *Pieuses légendes du Berry*, p. 80.

Varron, Pline, Strabon, Columelle et même saint Augustin, dans sa *Cité de Dieu*, X, 16.

Dans un autre ordre d'idées, les grands vents pronostiquent toujours, au dire de nos villageois, quelque grande catastrophe :

« Pour certain quand vous orrez (entendrez) fort venter, sachiez que c'est au moins signe de mauvaises nouvelles. »

(*Les Évangiles des quenouilles.*)

XXXIV

A Noël au pignon,
A Pâques au tison.

Lorsqu'il fait chaud à Noël, il fait souvent froid à Pâques. — Ce proverbe date du temps où les maisons avaient *pignon sur rue.*

XXXV

Les Éprouves[1]. — On désigne ainsi les sept derniers jours de l'année, et l'on croit que le temps qu'il fait pendant chacun de ces jours, indique le temps qu'il fera pendant les sept premiers mois de l'année suivante. Par exemple : s'il pleut le jour de Noël ou le 25 décembre, tout le mois de janvier sera pluvieux ; s'il vente le 26, tout février sera venteux ; ainsi de suite.

Dans les Vosges, on croit que le vent qui souffle pendant la messe de minuit sera le vent dominant de l'année prochaine.

Dans certains cantons de l'Alsace, ceux qui désirent connaître à l'avance la température de l'année qui va s'ouvrir, prennent, un peu avant de se rendre à la messe de minuit, douze oignons, leur donnent les noms de janvier, février, mars, etc., et, après les avoir ouverts, y déposen

[1] *Éprouves* pour *épreuves*. — C'est ainsi que nous disons *prouve* au lieu de *preuve*. On voit que la parenté de ces deux mots avec les verbe *prouver* et *éprouver* est bien mieux accusée dans le berrichon que dan le français.

XXVIII

Quand il pleut pour la Saint-Médard,
Il pleut quarante jours plus tard,
A moins que saint Barnabé
Ne lui tape sur le bé[1].

Nous n'enregistrons ce dicton, dont les deux premiers vers sont connus de toute la France, qu'à cause du complément que nous lui donnons en Berry. — Si saint Barnabé, dont la fête vient le 11 juin, c'est-à-dire deux jours après celle de saint Médard, ramène le beau temps, l'influence aquatique de ce dernier ne prévaut pas. — (Voy. t. II, p. 125.)

XIX

Si les feuilles des arbres et de la vigne ne tombent pas avant la Saint-Martin (11 novembre), *l'hiver sera rigoureux. Si, à la même époque, il fait sec et froid, l'hiver sera doux.*

XXX

En novembre s'il tonne,
L'année sera bonne.

XXXI

La neige de la Saint-André (30 novembre),
Menace de cent jours durer,

XXXII

Année de grand vent,
Année de froment.

XXXIII

Plus les Avents sont venteux,
Plus les vergers sont plantureux.

Nos paysans prétendent que les grands vents qui soufflent endant les Avents de Noël *emplissent* (fécondent) les arbres fruits. — Pourquoi pas? Les anciens croyaient bien que ertains vents fécondaient les cavales. — Voy., à ce sujet,

[1] *Bé* pour *bec*. — Voy. t. I, p. 216.

XXXIX

Année de jardin,
Année de gredin.

Ce dicton, où le mot *gredin* a conservé le sens de *gueux, mendiant*, qu'il avait autrefois en français, s'explique de la manière suivante : — Pour que les jardins soient florissants, il faut qu'il pleuve fréquemment; or, les pluies fréquentes étant très-contraires aux principales récoltes, c'est-à-dire au blé et à la vigne, il s'ensuit qu'une trop grande abondance d'eau ruine l'agriculteur et le vigneron et rend tout le monde *gredin* ou malheureux.

XL

Lune qui tourne dans l'eau
A bientôt tourné au beau.

Cela veut dire que lorsque la lune devient nouvelle par la pluie, le beau temps ne tarde pas à revenir.

XLI

Un moyen infaillible de faire tomber la pluie, c'est, dit-on, de fouiller et bouleverser les *mazetières* (fourmilières). On prétend que l'*avocat des meuniers* (le pivert; voy. t. I, p. 224) emploie ce procédé pour procurer de l'eau à ses clients; sans doute parce qu'on le voit souvent ravager les *mazetières* pour y chercher les fourmis et surtout leurs œufs, dont il est très-friand.

Nous disons *mazetière* pour fourmilière et *mazet* pour fourmi : — Le miel attire les *mazets;* — j'ai les *mazets* au pied, pour : le pied me fourmille. — Le terme français *mazette*, qui exprime la faiblesse, vient certainement de notre mot *mazet*.

XLII

Quand l'année doit être orageuse, les pies construisent leurs nids dans les basses branches des arbres; lorsque l'année doit être calme, elles nichent, au contraire, tout à fait au sommet.

quelques grains de sel. Au retour de la messe, les oignons dans lesquels le sel se trouve fondu indiquent les mois qui seront pluvieux; ceux où le sel est resté intact pronostiquent au contraire une extrême sécheresse pour les mois dont ils portent les noms.

Voici encore d'autres *éprouves :* — Beaucoup de nos météoromanciens berrichons sont persuadés que le vent qui domine durant les trois jours qui précèdent et les trois jours qui suivent le 21 mars décide du vent qui doit régner pendant les trois mois suivants. Il en serait encore ainsi, selon eux, quant au même quantième des mois de juin, septembre et décembre.

XXXVI

La gelée blanche
Passe sous la planche.

Nous appelons *planche* une passerelle rustique établie sur un petit cours d'eau; or, on a remarqué que les gelées blanches sont souvent suivies de pluies qui grossissent les ruisseaux.

XXXVII

Temps blanc
Mouille les gens.

On a observé que les pluies qui proviennent de nuages blafards garnissant tout le ciel durent longtemps.

XXXVIII

L'eau qui vient de bise
Tombe à sa guise.

La pluie qui tombe par le vent du nord est ordinairement de longue durée. — Les grands débordements de 1856 arrivèrent par un vent de bise. Il y eut alors, en France, dans les premiers jours de juin, des contrées où la pluie persista pendant soixante-seize heures.

Notons de plus que quelques-uns de nos vieux romanciers désignent sous le nom de *chasse-mare* un affreux fantôme qui, la nuit, se couche sur la poitrine de certains dormeurs et leur occasionne le *cauchemar*. Enfin, voyez, t. I, p. 179, ce que nous disons du mot *mar*, et réfléchissez bien sur la valeur de ce monosyllabe, dans l'allemand *nacht-mar* et dans l'anglais *night-mare*, termes qui répondent à notre mot *cauchemar*.

Chaucher signifie encore couvrir, sauter, cocher (*caucher*), et, dans ce sens, nous le disons aussi bien de l'homme que des animaux[1]. Le vieil Olivier de Serres a employé le mot *chaucher* dans cette dernière acception :

« C'est merveille du tourment que les dindars (coqs d'Inde) donnent aux poules par intempérament les *chaucher* à l'arrivée du printemps. » — (*Théâtre d'agriculture.*)

« Le coq qui *cauquoit*.... il faut dire *chauchoit* en bon françois. » — (Béroalde de Verville, *Moyen de parvenir.*)

Quant à notre adjectif *divarsieux* ou *diversieux*, il vient du latin *diversus*, et signifie contrariant, changeant. C'est une forme du vieil adjectif français *divers*, que l'on employait jadis dans ce dernier sens :

Tel déluge homme ne vit,
Ne ne vit-on itel y ver,
Ne si felon, ne si *diver*.
(*Chroniques de saint Magloire.*)

« Je sais bien qu'il n'y a rien de si mauvais et de si *diversieux* que cet enfant. » — (George Sand, *la Petite Fadette.*)

XLV

La lune joue un grand rôle dans l'hygiène, dans l'économie domestique et dans les opérations agricoles de nos paysans. Ils observent les lunaisons avec le plus grand scru-

[1] Voy., t. II, p. 31, ce que l'on dit du mot Cochelin.

XLIII

Lorsque le *grelet* ou grillon des champs construit l'entrée de son petit terrier du côté du midi, on peut être certain que l'hiver sera rigoureux. Si, au contraire, l'orifice de son trou est tourné du côté du nord, l'hiver sera doux. — On raconte la même chose du hérisson : « — Pource que le hérisson faict communément en son creux deux trous ou pertuis, l'un regardant vers septentrion, l'autre vers midi : lequel des deux estouppera, de telle partie vent se debvoir eslever demonstrera. Si touts deux : luicte entre eux, et confusion très-variable[1]. »

XLIV

Quand les lunes chauchent les mois, l'année est toujours divarsieuse.

C'est-à-dire quand la lune accomplit presque toutes ses phases en dehors du mois dont elle porte le nom, le temps, pendant toute l'année, est très-variable, très-contrariant.

Notre verbe *chaucher* ou *caucher* est dérivé du latin *calcare*. Il signifie, au propre, appuyer, peser sur... : — « *Chauche* ferme sur cette branche, elle ploiera. » — Cette expression se retrouve dans le nom *chauche-branche*, que nous donnons à l'engoulevent, et elle entre certainement dans la composition du mot *cauchemar*, par lequel on exprime une forte oppression; car, dans nos campagnes, où, *avoir le malin*, c'est avoir le cauchemar, quelques anciens emploient encore la locution *avoir le chauche malin*. — Profitons de cette occasion pour dire que l'on pourrait peut-être interpréter la dernière syllabe de *cauchemar* au moyen de la tradition suivante, rapportée par M. X. Marmier, dans ses *Souvenirs de voyage* : — « Les Finlandais croient à la *Mara*, monstre hideux qui se roule sur la poitrine de l'homme pendant qu'il dort, et l'empêche de respirer. »

[1] Antoine Mizauld, *l'Astrologie des rustiques*.

après expériences faites par M. Girou de Buzareingne, n'est pas dépourvue de fondement.

Si l'on veut avoir de l'ail bien gros et bien rond, il faut le planter pendant la pleine lune, lorsqu'elle est *ronde*.

Le blé semé en *lune dure* n'est jamais carié.

Semer quelque chose en *lune perdue*, c'est perdre son temps et sa graine. Caton, au rapport de Pline, était d'un avis opposé : — *Silente luna seri jubet Marcus Cato.*

Très-anciennement, les différentes phases de la lune passaient pour avoir une puissante action non-seulement sur une foule d'opérations agricoles ou domestiques, mais aussi sur l'économie animale, et particulièrement sur les fonctions du cerveau. C'est sans doute pourquoi les Germains tenaient toutes leurs assemblées nationales quand la lune était nouvelle ou dans son plein [1]. — Les expressions françaises *lunatique*, *avoir ses lunes*, *être dans ses lunes*, semblent confirmer cette croyance.

Les Celtes, de leur côté, attribuaient à la lune la plus grande influence sur toutes les parties du monde terrestre. Ils pensaient que cette influence arrivait à son maximum avec le sixième jour du croissant [2], c'est pourquoi ils appelaient ce jour-là *guérit-tout* [3].

En un mot, tout le monde, autrefois, était imbu de ces idées. Voyez, dans Hésiode, l'immense pouvoir qu'il attribue à Hécate, vous y découvrirez l'origine de tout ce que l'on a raconté depuis, touchant l'action mystérieuse et universelle de la lune sur le monde d'ici-bas. — « Un des premiers, dit le Grand d'Aussy [4], qui ait osé opposer quelques objections à ces fables, est Olivier de Serres. Encore ses objec-

[1] Tacite, *la Germanie*, ch. 11.

[2] Voy., plus haut, t. I, p. 54.

[3] Pline; — Cambry, t. III, p. 35; — *Mémoires de l'Académie celtique*, t. V.

[4] *Vie privée des Français.*

tions ne roulent-elles que sur l'impossiblité de connaître jamais parfaitement une science que *Dieu s'est plu*, dit-il, *à nous cacher;* car, du reste, il est convaincu, comme tous ses contemporains, de la vérité du principe. »

Les savants de nos jours, et particulièrement Arago, se sont montrés moins timides; ils ont été jusqu'à dénier à la lune toute espèce d'influence sur les révolutions de notre atmosphère. Mais beaucoup de profanes pensent qu'en fait de pluies et de beau temps, ces messieurs sont loin d'être aussi bons physiciens et aussi bons prophètes que nos villageois, et voilà que M. Mathieu (de la Drôme) entreprend de le prouver [1] : — « Après avoir relevé, dit M. le docteur E. Renaud, les phénomènes météorologiques constatés dans un grand nombre d'observatoires, M. Mathieu (de la Drôme) a reconnu qu'à l'influence des phases de la lune se rattachaient les phénomènes atmosphériques, phénomènes variables suivant la latitude et l'altitude, et modifiés par les causes topographiques. »

Nous ne terminerons pas ce chapitre sans remarquer que beaucoup de nos paysans, qui pourtant ne passent pas pour *lunatiques*, croient voir dans la lune, lorsqu'elle est en son plein, un homme qui porte sur son dos un énorme fagot d'épine. Cet homme prétendent-ils, restera là jusqu'à la fin des temps, et il n'a été ainsi exposé à tous les regards des chrétiens que parce qu'il a employé un saint jour de dimanche à boucher son champ. — Avis à ceux qui seraient tentés de violer le troisième commandement de Dieu.

[1] Voy. ses divers Almanachs.

après expériences faites par M. Girou de Buzareingne, n'
pas dépourvue de fondement.

Si l'on veut avoir de l'ail bien gros et bien rond, il f
le planter pendant la pleine lune, lorsqu'elle est *ronde*.

Le blé semé en *lune dure* n'est jamais carié.

Semer quelque chose en *lune perdue*, c'est perdre
temps et sa graine. Caton, au rapport de Pline, était d
avis opposé : — *Silente luna seri jubet Marcus Cato.*

Très-anciennement, les différentes phases de la lune
saient pour avoir une puissante action non-seulement
une foule d'opérations agricoles ou domestiques, mais a
sur l'économie animale, et particulièrement sur les fonct
du cerveau. C'est sans doute pourquoi les Germains tenai
toutes leurs assemblées nationales quand la lune était no
velle ou dans son plein [1]. — Les expressions françaises *lun
tique*, *avoir ses lunes*, *être dans ses lunes*, semblent confirm
cette croyance.

Les Celtes, de leur côté, attribuaient à la lune la plu
grande influence sur toutes les parties du monde terrestre
Ils pensaient que cette influence arrivait à son maximum
avec le sixième jour du croissant [2], c'est pourquoi ils appe
laient ce jour-là *guérit-tout* [3].

En un mot, tout le monde, autrefois, était imbu de ce
idées. Voyez, dans Hésiode, l'immense pouvoir qu'il attribue
à Hécate, vous y découvrirez l'origine de tout ce que l'on
a raconté depuis, touchant l'action mystérieuse et universelle
de la lune sur le monde d'ici-bas. — « Un des premiers,
dit le Grand d'Aussy [4], qui ait osé opposer quelques objec
tions à ces fables, est Olivier de Serres. Encore ses objec

[1] Tacite, *la Germanie*, ch. 11.

[2] Voy., plus haut, t. I, p. 54.

[3] Pline; — Cambry, t. III, p. 35; — *Mémoires de l'Académie celtique*
t. V.

[4] *Vie privée des Français.*

Ce dicton est vrai depuis longtemps, car il doit remonter au concile de Nicée (an 325), qui fixa définitivement la fête de Pâques au dimanche qui suit le quatorzième jour de la lune de mars[1].

Nos paysans emploient souvent l'expression *d'heure* pour *tôt, de bonne heure*. Ils disent : — Il est trop *d'heure*, pour il est trop tôt. — Tu n'arriveras pas *d'heure*, tu pars trop tard.

« Si le hibou sort *d'heure* avecques aultres oyseaulx de la nuict... » — (Antoine Mizauld, *Astrologie des rustiques.*)

Notre locution *d'heure* entre dans la composition de l'adverbe français *dorénavant*, qui est la contraction de *d'heure* (hora) *en avant*, et qui signifie *à partir de cette heure.*

IV

Entre Pâques et la Pentecoute,
On fait son dessert d'une croûte.

C'est la saison où le fruit manque. — On disait autrefois *Pentecoute* pour *Pentecôte* :

« Le sainct roy fu à Corbeil à une *Penthecouste*, là où il ot quatre vins chevaliers. » — (Joinville, *Histoire de saint Louis.*)

« Mais preschez d'icy à la *Pentecoute*... » — (Rabelais, *Pantagruel.*)

V

Entre mars et avri,
On sait si le coucou est mort ou en vie.

C'est ordinairement l'époque où cet oiseau reparaît dans nos contrées et vient nous annoncer le printemps. — Aux environs de la Châtre, le rossignol et l'hirondelle nous reviennent dans la première quinzaine d'avril; la caille un mois plus tard.

[1] Voy. t. I, la note de la page 46.

CHAPITRE CINQUIÈME

PROVERBES ET DICTONS DOMESTIQUES.

Sous ce titre, nous rangerons tous les dictons et prove
qui ont particulièrement trait au gouvernement des mén
et qui sont d'une application journalière.

I

A mi-février,
Mi-grenier.

C'est-à-dire qu'au 15 février, on a ordinairement cons
la moitié de sa provision annuelle de blé.

II

A mi-avri (avril),
Mi-dousi.

Ceci concerne la provision de vin. — *Dousi* (fau
là pour *cave, vin;* c'est une synecdoche hardie.

III

D'heure ou tard,
Pâques est toujours en pleine lune de ma

C'est-à-dire : que la fête de Pâques vienne de bo
ou tard, elle se trouve toujours en pleine lune d

Notons, en passant, qu'il y a deux moyens infaillibles de faire une bonne *bugée;* voici le premier : si, dans la matinée du jour où l'on *chauffe la bugée,* la ménagère, par une cause quelconque, entre dans une grande colère, la lessive sera excellente. Ce moyen dépend tout à fait du hasard; mais le second, qui est tout aussi certain que le premier, est à la portée de tout le monde, puisqu'il consiste à donner au chat de la maison, le jour où l'on fait la galette, le premier morceau de cette pâtisserie.

Nous disons les *deux châsses* pour les deux Fête-Dieu, parce que, pendant ces deux jours, on promène dans les rues les *châsses* aux reliques.

XI

A la Sainte-Madeleine (22 juillet),
La noix est pleine;
A la Saint-Laurent (10 août),
On regarde dedans.

XII

« Le jour de la Saint-Roch (16 août), on ne *lie* (attelle) pas les bœufs, et l'on donne aux pauvres tout le lait des vaches. Cela préserve les *aumailles* de la peste. »

Les blessures que l'on se fait en travaillant, le jour de la Saint-Roch, se *virent* (se tournent) toujours en peste ou en *danger* (maladie charbonneuse). — Allusion à la spécialité médicale de ce bienheureux qui, comme on sait, guérit les pestiférés de l'hôpital d'Aquapendente « en faisant le signe de la croix sur leur peste et charbon », ce qui, toutefois, ne l'empêcha pas de mourir lui-même de cette maladie.

Lors de la fête de ce saint, les paysans de plusieurs de nos paroisses font bénir quelques poignées d'une plante qu'ils appellent *herbe de saint Roch,* et qu'ils suspendent dans leurs demeures et dans leurs étables. L'*herbe de saint Roch* est une radiée à fleur jaune qui croît dans les parties humides de certaines prairies et que les botanistes connaissent sous le nom de *inule dysentérique.*

VI

Entre mars et avri,
On va de la table au lit.

Ce proverbe indique que les jours sont alors trop longs pour que l'on puisse continuer les veillées après le souper.

VII

Au mois d'avri,
Le maître dort un petit (un peu);
Au mois de mai,
Le maître et le valet;
Au mois de jun (juin),
Tous dorment en commun.

Ce dicton fait allusion au temps que l'on peut consacrer au sommeil pendant les différents travaux de la campagne.

VIII

« Toute personne qui coud le jour de Saint-Eutrope (30 avril), peut être assurée qu'elle aura des *maux blancs* aux doigts durant toute l'année. » — Fondé sur la parité de consonnance qui existe entre les mots *Eutrope* et *estropié*.

IX

La buie (lessive) *faite aux Rogations*
Amène une châsse (un cercueil) *avant moisson.*

C'est-à-dire que si l'on fait la lessive pendant les Rogations, on doit s'attendre à voir mourir quelqu'un de la famille avant la moisson.

X

« Si l'on fait la *bugée* (la lessive) ou la *tondaille* (la tonte des brebis) entre les deux *châsses*, c'est-à-dire entre les deux Fête-Dieu, on peut être certain que les maîtres de la maison mourront dans l'année. »

Buie, *bugée*, pour lessive. — Le premier de ces mots se trouve dans quelques-uns de nos vieux auteurs. — Lessive se dit *buga* en basse Bretagne, *bugada* en espagnol, etc.

carême qui s'ouvrait le 12 novembre, le lendemain même de la fête de saint Martin, et se prolongeait jusqu'à Noël. Il était donc tout naturel que la fête de saint Martin vît renaître les joyeuses bombances du mardi gras et que l'on profitât de cette circonstance pour *goûter* de tous les vins nouveaux que pouvaient renfermer les celliers.

Le mets favori de ce second carnaval, de cette *fête à gueule*, comme on disait au moyen âge, était une oie grasse; aussi l'*oie de la Saint-Martin* avait-elle alors autant de renommée que le fameux *lièvre de Pâques*, que nos pères ne manquaient jamais de chasser le jeudi saint. On ne sera donc pas étonné d'apprendre qu'il existe sur cette oie célèbre un savant traité en latin par J.-C. Frohman, intitulé : *Tractatus curiosus de ansere martiniano*. Lipsiæ, 1720, in-4°.

Pour faire participer le plus de monde possible aux joies de cette époque, les maîtres de maison étaient dans l'habitude de distribuer quelque argent aux domestiques et aux ouvriers, et ces largesses portaient le nom de *vin de la Saint-Martin* [1].

Enfin, en ce bon vieux temps, *martiner* signifiait *bien boire*, et l'ivresse était appelée *morbus Sancti Martini*.

« Par quoy ung chascun de l'armée commencea à *martiner*, choppiner et trinquer de mesme. » — (Rabelais, *Pantagruel*, liv. II, ch. XXVIII.)

XVII

A la Sainte-Catherine,
L'hiver s'achemine ;
A la Saint-André,
Il est arrivé.

La Sainte-Catherine est le 25 novembre, et la Saint-André le 30 du même mois.

[1] La Mésangère, *Dictionnaire des proverbes*.

XIII

A la Bonne-Dame de septembre,
Bonhomme, allume ta lampe ;
Quand vient le vendredi-saint,
Bonhomme, ta lampe éteins.

La *Bonne-Dame de septembre*, ou la fête de la Nativité Notre-Dame, arrivant le 8 septembre, les jours sont d assez courts pour que l'on puisse commencer les veillé — La floraison du colchique d'automne donne aussi le sig des veillées; ce qui fait que nous nommons cette plan *veillette, veillate.* — (Voy. ces deux mots dans le *Glossa du Centre.*)

XIV

Cheval d'avoine,
Cheval de peine ;
Cheval de foin,
Cheval de rien.

XV

A la Saint-Jean (24 juin),
Perdreau volant.
A la Saint-Denis (3 octobre),
Les perdreaux sont perdrix.
A la Saint-Denis,
La bécasse est au pays.

XVI

A la Saint-Martin,
On goûte de tous les vins.

Saint Martin était autrefois le patron des buveurs, et fête fut longtemps un objet de réjouissance bachique. Ce fête, qui arrive le 11 novembre, succéda à celle de Bacch ou du père *Liber,* que les païens célébraient à peu près cette saison.

Jusqu'au treizième siècle, il exista, en France, un seco

Ou bien : *D'une aiguillée de soie;*
A la Saint-Antoine (17 janvier),
D'un pas de moine,

Ou bien : *D'un repas de moine;*
A la Chandeleur (2 février),
D'une heure.

XX

Entre Noël et la Chandeleur,
Toute sorte de bêtes sont en horreur.

La note de la page 183, t. II, donne l'explication de ce dicton.

XXI

Quand poire passe pomme,
Garde ton vin, bonhomme;
Quand pomme passe poire,
Bonhomme, faut boire.

On croit avoir remarqué que, dans les années où il y a plus de poires que de pommes, les vignes ont peu de raisins. C'est le contraire lorsque les pommiers ont plus de fruits que les poiriers.

Ce *bonhomme*, auquel s'adressent nos vieux proverbes, rappelle le surnom de *Jacques Bonhomme*, que l'on donnait au peuple français du moyen âge. — C'est ainsi que l'Anglais s'appelle encore *John Bull*, son frère, le Yankee d'Amérique, *Jonathan*, et l'Allemand, *Michel*.

« Si ne peuvent-ils jamais tant faire qu'il n'arrive toujours quelque désordre par lequel le *bonhomme* est foulé. » — (Saint François de Sales, *Introduction à la vie dévote.*)

XXII

Il n'est pain que de froment,
Il n'est vin que de sarment.

Ou bien encore :

Pain de froment,
Vin de sarment.

XXIII

Vin de permain
Vaut vin d'rasin (raisin).

Et encore :

Vin de perma
Vaut du brandev

Ces deux proverbes sont surtout usités dans certain es contrées du Berry qui avoisinent la Marche, où le clima at, trop froid, ne permet pas de cultiver la vigne et où l'o on fait un excellent cidre, susceptible de se conserver plusieu rs années, avec une espèce de poire appelée *permain* ou *par r-main.* Le *permain* est aussi connu, dans nos pays, sous l nom de *poire Saint-Denis*, parce qu'il mûrit vers l'époqu où l'on fête ce saint, c'est-à-dire au commencement d'octobr — Le *parmain*, greffé sur l'aubépine, réussit très-bien. Singulière coïncidence! nos paysans assurent que les pep de *parmain*, lorsqu'on les sème, produisent aussi bien d pommiers que des poiriers, et le mot *pearmain*, en angla signifie précisément *poire-pomme.*

XXIV

Le pain d'un gendre
N'est jamais tendre;
Le pain d'une tante
N'a rien qui tente.

Tante est là pour belle-mère. — Dans plusieurs de r contrées, à Cluis, entre autres, les enfants d'un veuf rema donnent le nom de *tante* à leur belle-mère, et les enfa d'une veuve remariée appellent leur-beau père *oncle.* C'est ainsi que, au rapport de Saint-Simon, dans ses *Mémoir* la duchesse de Bourgogne appelait Mme de Maintenon sa *tan*

Ce proverbe laisse entendre que lorsque notre pain

tous les jours nous est dispensé par un gendre ou une belle-mère, il est souvent bien dur, bien amer.

XXV

On dit proverbialement : — *Il faut acheter son blé d'un paisan et son vin d'un borgeois;* parce que le paysan vend toujours le meilleur de son blé et que le bourgeois a toujours une meilleure cave que le paysan.

Borgeois et *paisan* sont conformes à l'ancienne prononciation française :

Maint *borjois*, mainte damoiselle
Venoient laiens à grant tas.
(*Le Dict. du Lyon.*)

« Le *paisant* d'autres soins se sent l'âme embrasée. » — (Régnier, *Satire IX.*)

Les Anglais prononcent à peu près de la même manière leur mot *peasant.*

XXV *bis.*

Pour que les couvées viennent à bien, la ménagère doit mettre les œufs sous la poule en nombre impair. — Pline est aussi de cet avis : — *Subjici impari numero debent*[1].

XXVI

Ce que l'on repousse du pied, on le ramasse de la main.

C'est-à-dire qu'une chose d'abord dédaignée peut devenir plus tard une ressource.

XXVII

Qui brûle un jou (joug),
Risque tout.

Les vieux jougs de bœufs, lorsqu'ils sont hors de service, ne se brûlent jamais. On les laisse pourrir dans la cour de la ferme. Si l'on s'avisait de les mettre au feu, les maîtres de la maison mourraient infailliblement dans l'année, après

[1] *Hist. nat.*, liv. X, ch. 75.

de longues et horribles souffrances consistant principalemen en d'atroces anxiétés cérébrales.

Aux environs de Cluis (Indre), quand un malade, dans le derniers moments de l'agonie, tarde trop à mourir, on es persuadé que cela vient de ce que l'on a fait brûler, pa mégarde, quelque morceau de vieux joug. Alors, nous a-t-o assuré, on a vu quelquefois les parents du malade apporte un joug neuf, et le placer sur la tête de l'agonisant convaincus qu'ils sont que ce sauvage expédient peut seu mettre un terme à son supplice.

XXVIII

Il ne faut pas que l'éplette gagne l'ouvrier. — C'est-à dire : Il ne faut pas que l'ouvrier se serve d'un outil tro pesant, disproportionné à ses forces.

Tout instrument de travail s'appelle *éplette*. Un coutea une scie, une pioche, etc., sont des *éplettes*. Ce mot vient d vieux verbe *espleiter* ou *esploiter*, synonyme de travailler — « Ce qui explique pourquoi, dit M. Francis Wey, les hau faits d'un guerrier et les griffonnages d'un huissier porte le même nom. » — En roman, on dit *esplet* pour *éplette*.

XXIX

Le meilleur laboureux
C'est le bon Dieu.

Ce pieux dicton est une variante heureuse du prover renfermé dans la phrase suivante : — « En celle ann (1427), fist aussi bel aoust (moisson) qu'il fist oncques d'a d'homme vivant, quoique devant eust faict grand froid et grand pluie; mais *en peu d'heurs Dieu laboure*, com il appert celle année, car les bleds furent bons et largemen — (*Journal d'un bourgeois de Paris, de 1409 à 1449.*)

XXX

Quaqui qui étauge la s'ment,
Étauge le lian.

Voici la traduction littérale de ce dicton, que l'on prendrait volontiers pour de l'iroquois : — Celui qui épargne la semence épargne le lien; ce qui veut dire que lorsque l'on sème son blé trop clair, on a moins de gerbes à *lier*, quand vient la moisson. — C'est la version berrichonne de ces paroles de l'Apôtre : — *Qui parce seminat, parce metet.*

Quaqui, pour quiconque; du latin *quisque*. — *Étauger*, c'est-à-dire : ménager, épargner. Nous ne connaissons que le verbe *estalviar* qui, en roman et en catalan, se rapproche de la forme et du sens de ce mot. — *S'ment*, pour semence (*semen*). — Le roman dit *liam* pour *lien :*

« Item, plus pour quatre *lians* de cercle de tonneau, baillé la somme de dix sols tournois. » — (*Compte des receveurs de l'Hôtel-Dieu de Bourges, 1500-1504.*)

XXXI

Le paysan auquel ses facultés pécuniaires permettent, chaque année, de tuer un porc et de le saler, passe, dans nos villages, pour avoir atteint le dernier degré du confortable. Cette opinion a donné lieu au proverbe suivant : — *Là von qu' cé qu'on cret qu'y a du salé, souvente foué y a s'ment pas d' kiou pour l'encrocher.* — Mot à mot : — Là où l'on croit qu'il y a du salé, souvent il n'y a seulement pas de clou pour l'accrocher; ce qui revient à : — Où l'on pense qu'il y a du superflu, souvent le nécessaire manque.

Le texte de ce proverbe, ainsi que celui du précédent, prouve surabondamment, selon nous, que le berrichon est un véritable patois.

LIVRE SIXIÈME

LÉGENDES HISTORIQUES DU BERRY

I

CHARLOTTE D'ALBRET[1]

Parmi les monuments historiques que possède le Berry, il en est un fort remarquable qui remonte aux premières années de l'époque de la Renaissance, et qui est d'autant moins connu qu'il se trouve enfoui dans la plus pauvre commune du département de l'Indre. Nous voulons parler d'un tombeau que renferme l'église de la Motte-Feuilly, humble hameau situé sur la gauche de la route de Clermont à Tours, à peu près à égale distance de la Châtre et de Châteaumeillant.

Ce tombeau fut élevé par la piété filiale, à la mémoire de l'infortunée Charlotte d'Albret, duchesse de Valentinois, qu'une raison d'État jeta comme épouse aux bras d'un infâme, et qui vint mourir de désespoir et de honte dans le château de la Motte-Feuilly.

Le temps, et surtout nos vandales révolutionnaires, ont rendu presque méconnaissable ce qui reste de ce monument.

[1] Cette notice, à quelques additions près, a été insérée, en janvier 1840, dans un journal de Bourges.

L'homme de goût qui visite aujourd'hui ces ruines est douloureusement affecté par le déplorable spectacle qu'elles présentent. En effet, vous trouvez, çà et là, ignominieusement encastrés dans le pavé de l'église, des fragments de marbre noir délicatement empreints d'élégantes arabesques. De charmantes figurines symboliques en demi-bosse, dont quelques-unes représentent les Vertus chrétiennes, gisent en tas, dans quelque coin obscur, ensevelies par le sacristain sous d'immondes balayures. La blanche statue de Charlotte, cette grande figure, jadis si noble et si belle, alors qu'elle reposait, comme endormie, sur la dalle noire du sépulcre, debout maintenant et adossée contre le mur de la chapelle seigneuriale, ne vous apparaît plus que comme un spectre informe et mutilé. Décapitée, faute de l'original, en 93, depuis cette époque, sa tête est plus souvent à ses pieds que sur ses épaules. Pour comble d'avanie, des hirondelles, accolant, chaque année, leur nid à l'écusson valentinois qui décore la clef de voûte de la chapelle, souillent de leur ordure le manteau ducal de la châtelaine.

Une autre statue, de moindre proportion et plus mutilée encore que celle de la duchesse, entrait dans l'ordonnance du mausolée, et représentait Notre-Dame de Lorette tenant en ses mains l'image de la célèbre chapelle de ce nom.

Toutes les figures de ce monument sont en beau marbre blanc du Dauphiné.

La dalle funéraire, qui, autrefois, recouvrait le tombeau, et sur laquelle était couchée la grande image de Charlotte, est en marbre noir. Sur ses bords était gravée en lettres gothiques l'inscription qui constatait les titres et le jour de la mort de la duchesse. Cette dalle, brisée à l'une de ses extrémités, fait maintenant partie du pavé de l'église.

Les ornements qui entourent la tête de la statue sont encore assez bien conservés, et offrent un gracieux modèle des coiffures du quinzième siècle.

Quel que soit l'état de dégradation de ce monument, il est facile néanmoins de s'en représenter l'ensemble primitif, et alors on est frappé de la grande analogie qui existe entre ce mausolée et celui de François II, dernier duc de Bretagne, que l'on admire encore de nos jours dans la nef de la cathédrale de Nantes[1]. La disposition des figures, le choix des matériaux, la beauté et la délicatesse de l'exécution, sont les mêmes dans ces deux monuments; ils ne diffèrent que par quelques accessoires et par les proportions, qui sont tout à fait grandioses dans le cénotaphe de François II. On serait tenté de croire que ces deux belles productions, qui appartiennent aux premières années du seizième siècle, et que l'on doit, pour ainsi dire, à la piété de la même famille, — car les maisons d'Albret et de Bretagne étaient alliées, — on serait tenté de croire, disons-nous, que ces deux belles sculptures ont été créées par le même ciseau, c'est-à-dire par Michel Columb, auteur bien connu du monument breton; mais on vient tout récemment de découvrir le nom de l'habile *tailleur d'images* à qui l'on doit les charmantes figures et les délicates arabesques du tombeau de la Motte-Feuilly, et nous renvoyons à la fin de cette notice les précieux détails que nous avons à donner à ce sujet.

C'est en vain qu'à plusieurs reprises des habitants du pays, amis de l'art, ont fait des tentatives pour attirer l'attention de l'autorité sur ces intéressantes ruines et en provoquer la restauration; leurs louables efforts ont été jusqu'à présent sans résultat. Heureusement, le gracieux burin de M. Isidore Meyer a reproduit, dans les belles *Esquisses pittoresques sur le département de l'Indre,* les principaux débris de cet antique mausolée.

Il en est de la mémoire de Charlotte d'Albret comme de son tombeau : ce n'est que par fragments que l'on retrouve,

[1] Ce mausolée fut érigé à la mémoire de François II et de Marguerite de Foix, par les soins d'Anne de Bretagne.

dans les chroniques du seizième siècle, les documents historiques qui la concernent. Qu'il nous soit donc permis de consigner ici le peu de renseignements que nous avons pu rassembler sur sa biographie; heureux, si nous pouvons jeter quelque intérêt sur les infortunes de cette jeune femme et contribuer ainsi à sauver de l'oubli les derniers vestiges de son passage ici-bas.

Charlotte était fille d'Alain, sire d'Albret[1], et de François de Bretagne, comtesse de Périgord; elle était sœur du bisaïeul de Henri IV, de cet insouciant Jean d'Albret qui devint roi de Navarre par son mariage avec Catherine de Foix, et dont le caractère duquel on retrouve, sinon le courage, au moins toute la joyeuseté d'humeur qui a rendu si populaire, pour nous, la mémoire de son arrière-petit-fils.

Jean d'Albret, en effet, « dormant fort bien sans gloire », régnait, à ce qu'il paraît, à Pampelune, en vrai roi d'Yvetot. Au moment où ses États étaient menacés par le roi d'Aragon, son voisin, « il vivait, dit Mézeray, à la française, voire même à la béarnaise, parmi les Navarrais, ses sujets, et se rendait familier avec eux, en compère, jusqu'à danser et jouer de la flûte en pleine rue; aussi, ajoute l'historien, était-il estimé de ses sujets, homme sans fiel, mais homme sans cœur. » — On sait que son fils, Henri d'Albret, aussi roi de Navarre, faisait chanter Jeanne, sa fille, au moment où elle accouchait de Henri IV, pour qu'elle ne mît pas au monde un enfant *pleureur et rechigné*. — On voit que, de tout temps, les d'Albret ont aimé la joie.

Charlotte d'Albret, dame de Châlus[2], naquit vers l'année 1480, à Nérac, capitale de la vicomté d'Albret. Ce fut

[1] Alain d'Albret eut quatorze enfants dont six bâtards. — Voy. leurs noms dans le père Anselme.

[2] Châlus, dans la Haute-Vienne. — Voy. le père Anselme, *Généalogie des sires d'Albret*. — Cette terre, ainsi que celle de la Motte-Feuilly, avait appartenu aux seigneurs de Culant.

dans cette ville, résidence ordinaire de sa famille, que s'écoulèrent les premières années de sa jeunesse. Elle était encore enfant, lorsqu'elle eut le malheur de perdre sa mère. Son père, déjà vieux, n'en songea pas moins, quelque temps après, à se remarier, et, soit ambition, soit désir de donner à sa jeune fille une puissante protectrice, il osa disputer à Charles VIII la main d'Anne de Bretagne, encouragé qu'il était dans cette prétention par Mme de Laval, sa sœur, alors gouvernante de la princesse, et qui la persécutait pour la faire consentir à ce mariage; mais, nous apprend Jaligny, l'un des historiens de cette époque, « la jeune fille (elle avait quinze ans) n'avoit cure des cinquante ans, des huit enfants et de la face couperosée du vieil Alain .»

Cette circonstance n'empêcha pas, dans la suite, cette même Anne de Bretagne, lorsqu'elle fut devenue reine de France et qu'elle eut créé l'établissement des *damoiselles de la reine*, d'appeler près d'elle la fille d'Alain d'Albret, de l'admettre au nombre de ses jeunes protégées et de lui conférer l'ordre de la *Cordelière*[1]. Charlotte, plus que toute autre, avait des droits à cette distinction, puisque, par son père et par sa mère, elle était doublement alliée au couple royal de France.

Les *damoiselles de la reine*, ou ses *filles d'honneur*, étaient d'abord au nombre de vingt-six, mais, plus tard, il y en eut jusqu'à cent. Quatre d'entre elles, les plus âgées, — elles avaient souvent soixante ans, — étaient appelées *les quatre premières filles de la reine*; elles recevaient cent livres pour gage. Les vingt-deux autres, les *filles ordinaires*, n'avaient que trente-cinq livres. Une gouvernante, portant

[1] Parmi les débris en marbre du tombeau de Charlotte d'Albret, se trouvent ses armoiries, dont l'écusson est entouré de la Cordelière. Cet ordre, dont les insignes étaient une cordelière d'argent, avait été créé par Anne de Bretagne elle-même, en souvenir des cordes qui avaient servi à enchaîner Jésus-Christ lors de sa Passion. Les dames nobles seules pouvaient en être décorées. Il n'en fut plus question après la mort de la fondatrice.

le titre de *Mère des filles de la reine*, veillait sur les filles d'honneur [1]. Ce qui n'empêchait pas la reine Anne, elle-même, d'avoir constamment l'œil sur ses jeunes compagnes, à tel point que si quelque galant seigneur de la cour s'approchait de l'une d'elles pour lui parler d'amour, « falloit, dit Charles de Sainte-Marthe [2], que ce fust de l'amour permis, je dy de l'amour chaste et pudique tendant à fin de mariage, et qu'en peu de termes il déclarast sa volonté ; autrement il eust reçu une léçon qui ne lui eust pas pleu. » — « La maison de la reine Anne, dit de son côté le père Coste, étoit mieux réglée et policée que celles des reines et princesses de son temps. Elle étoit une école de vertu et d'honneur. Les premiers seigneurs de France et des pays étrangers tenoient à grande faveur de placer leurs filles auprès de la grande reine. Si bien qu'autour de sa majesté il y avoit un grand nombre de demoiselles qui s'occupoient à travailler en broderie et en tapisserie dont elles faisoient cadeau aux églises et maisons religieuses du royaume [3]. »

Lors de la mort de Charles VIII, mademoiselle d'Albret n'avait pas encore vingt ans, et ce fut à l'avénement de Louis XII au trône qu'elle dut tous ses malheurs.

A peine arrivé au pouvoir, deux pensées préoccupèrent particulièrement le nouveau roi : d'abord, sa séparation par divorce, de Jeanne de Valois, fille de Louis XI ; ensuite sa résolution bien arrêtée de s'emparer de vive force du duché de Milan, auquel il croyait avoir des droits par une de ses aïeules maternelles. Pour atteindre ce double but

[1] *Estat des officiers de la reyne Anne de Bretagne* ; — Godefroy, *Histoire de Charles VIII*, preuves ; — *Les honneurs de la cour*, par la vicomtesse de Furnes ; — Alexis Monteil, *Histoire des Français*, t. II, p. 346 et 55[illegible]

[2] *Oraison funèbre de François d'Alençon.*

[3] F. Hilarion de Coste, *Éloges des reines, des princesses, dames et damoiselles illustres qui ont fleury de nostre tems.*

Louis dut naturellement songer à se ménager l'appui du souverain pontife.

Rome, alors, était gouvernée par le pape Alexandre VI, l'homme le plus monstrueusement dépravé qui ait jamais souillé la chaire de Saint-Pierre. Ce pape, de son côté, était, dans le même temps, en proie à deux ambitions dominantes : celle d'agrandir les États de Rome, aux dépens de quelques principautés voisines, et celle d'élever au rang de souverain César Borgia, l'un de ses nombreux bâtards. Le concours de Louis XII pouvait hâter l'accomplissement de ces deux désirs; aussi Alexandre VI accueillit-il avec faveur les avances que lui fit le roi de France. Ils se furent bientôt entendus; et voici par quelles circonstances la jeune d'Albret devint l'un des gages de ce pacte machiavélique :

Vers la fin de l'année 1498, on vit arriver en France le splendide cortége de César Borgia, de ce bâtard tant aimé d'Alexandre VI, auquel Louis XII venait d'accorder une pension de vingt mille livres, une compagnie de cent lances, la châtellenie d'Issoudun en Berry, le comté de Diois et la ville de Valence en Dauphiné, avec titre de duché-pairie[1]. C'était pour mieux reconnaître d'aussi brillants offices que César avait été chargé par son père de porter à son nouvel ami le bref qui autorisait le divorce royal.

Plusieurs villes de France avaient organisé sur son passage, sans doute pour complaire au roi, des réjouissances publiques. Bourges, entre autres, lui donna le spectacle de « danseurs qui avoient fait peindre leur visage et portoient du romarin[2]. »

Si l'on s'en rapporte aux chroniqueurs contemporains, l'effet de cette marche triomphale devait être considérablement déparé par la physionomie peu avenante de l'am-

[1] Guichardin.
[2] *Comptes de la ville de Bourges.* — 1498-1499.

bassadeur. Au dire d'Auberi[1], qui ne parle que d'ap[illegible] Paul Jove[2], « le visage de César Borgia, qui étoit co[illegible] rosé et difforme, avoit plus de rapport à celuy d'une f[illegible] que d'un homme. Il jetoit, comme les vipères, des é[illegible] celles de feu par les yeux; si bien que ses regards étant [illegible] supportables à ses familiers mêmes, il prenait peine [illegible] émousser la vivacité lorsqu'il étoit avec les dames, de [illegible] de les effaroucher. »

Son entrée au château de Chinon, où résidait alors la [illegible] de Louis, fut d'une pompeuse magnificence. Brantôme, [illegible] nous en a laissé la description, termine ainsi son récit [illegible] « Le roy estant aux fenestres, le vit arriver, dont ne [illegible] doubter qu'il ne s'en mocquast, et lui et ses courtisans, et ne dissent que c'estoit trop pour un petit duc de Valentinois. »

Or voici d'où était parti cet orgueilleux parvenu :

Fils illégitime d'Alexandre VI et de la courtisane Vanosa, César ambitionna de bonne heure la pourpre romaine; mais comme les bâtards étaient exclus du cardinalat, de faux témoins, produits par Alexandre, affirmèrent que le candidat était fils légitime d'un autre père[3]. Le pape qui idolâtrait ses enfants[4], et celui-ci par-dessus tous, sans doute parce que César réunissait en lui tous les instincts pervers de sa race, se fut bientôt aperçu que le sacerdoce imposait des bornes trop restreintes à la brillante carrière qu'il rêvait pour son fils. En conséquence, le nouveau cardinal demanda et obtint les dispenses nécessaires pour rentrer dans la vie civile.

Ce fut à cette époque, et après avoir été comblé d'honneurs par Louis XII, qu'il accomplit la mission dont nous ve[illegible]ons

[1] *Histoire des Cardinaux.*

[2] *Elogia virorum illustrium.* — Polus Jovius, ou Paolo Giovio, [illegible]vait au quinzième siècle.

[3] Guichardin.

[4] *Idem.*

de parler. La reconnaissance seule ne l'amenait pas en France; il y venait aussi pour réclamer de Louis la main de la jeune Charlotte d'Aragon, princesse de Tarente, fille de Frédéric, roi de Naples, et l'une des *damoiselles de la reine*[1]. Mais Naples était trop près de Rome pour que Frédéric ne sût pas à quoi s'en tenir sur la famille des Borgia; aussi se refusa-t-il obstinément à une telle alliance[2]. Cette fermeté honore d'autant plus ce prince, qu'il vivait dans un temps où l'Italie semblait avoir perdu le sens moral. D'ailleurs la jeune princesse, sa fille, avait déclaré qu'elle ne voulait pas épouser « un prêtre fils de prêtre, un être sanguinaire, un fratricide, un infâme par sa naissance et plus encore par ses crimes[3]. »

« La naissance impure et la vie scandaleuse du bâtard Borgia, dit Mézeray, le rendaient infâme. Personne n'eût voulu s'allier avec un homme souillé de l'inceste de sa propre sœur et du meurtre de son frère, le duc de Gandie, lequel il avait tué de jalousie pour ce qu'il avait meilleure part que lui aux bonnes grâces de cette commune parente et maîtresse. » — « Le bruit courait même, ajoute Guichardin, — si pourtant ce comble d'abomination peut trouver quelque créance, — que les deux frères avaient en outre dans leur propre père un rival auprès de leur sœur. »

Louis XII, qui avait encore besoin d'Alexandre VI, fut moins scrupuleux que le roi de Naples. N'ayant pu vaincre

---

[1] Le bibliophile Jacob, *Notes sur l'histoire de Jean d'Autun.*

[2] Peu de temps après ce refus, un frère naturel de Frédéric, le duc de Biseglia, étant devenu le troisième mari de Lucrèce, sœur de César, fut assassiné par ce dernier, à l'âge de dix-sept ans.

[3] Tom. Tomasi, *Vita del duca Valentino.* — Une vieille traduction française de cet ouvrage débute ainsi : — « Celui de qui j'entreprends de décrire la vie fut une beste cruelle, qu'on peut appeler, sans craindre de se tromper beaucoup, africaine. » — On lit plus loin : « Le Valentinois quitta d'abord la pourpre, qui n'avoit point d'autre proportion à sa vie que celle d'estre sanguine, et s'habilla à la française, ce qui étoit à la vérité un peu plus conforme à la perfidie de ses mœurs. »

la noble résistance de ce dernier, il offrit à César la main de sa propre cousine; il accepta pour lui-même l'infamie et osa donner entrée dans sa famille au bâtard apostat, au fratricide incestueux!... Il fit plus : par une faveur sans exemple dans notre histoire, « il adopta, par lettres patentes du mois de mai 1499, César Borgia et sa postérité, aux nom et armes de France, avec permission d'en user en tous actes[1] », et le nomma en même temps chevalier de l'ordre de Saint-Michel. Lorsque le pape apprit ce surcroît de bonnes grâces, il en fut si flatté qu'il fit allumer des feux de joie par toute la ville éternelle[2].

L'historien du Haillan assure[3] que le sire d'Albret ne voulut pas d'abord consentir à accepter César pour gendre, et qu'il envoya même à la cour de France Jean de Chaumont, « homme d'un grand et véhément esprit, pour dissuader Louis XII de ce mariage; mais Chaumont, gaigné par les raisons du roy et par le don qu'il luy fist d'un estat de conseiller au parlement de Bordeaux, persuada facilement au seigneur d'Albret, après qu'il fut retourné vers luy, que telles nopces seraient pour son profit, ou quoyque c'en fust, qu'il en portast patiemment la fascherie... »

Alors, le vieux Alain, endurci par l'âge et l'avarice, et devinant d'instinct la valeur d'un gendre aussi bien en cour, songea à profiter d'un *marché* où le roi, compère d'un

---

[1] Le père Anselme, *Généalogie de la maison de France*, t. V, p. 522. — César Borgia, au dire du même généalogiste, est qualifié César Borgia *de Francia*, duc de Valentinois, comte de Diois, seigneur d'Issoudun et capitaine de cent lances fournies des ordonnances du roi, dans une quittance de 300 livres qu'il donne au trésorier des guerres du roi.

[2] « Venit cursor ex Francia annuntians quod in die Pentecostes nona, rex Franciæ assumpsit ducem Valentinum in confratrem confraternitatis Sancti Michaelis quæ est regia et magni honoris. Fuerunt propterea ex mandato pontificis facti multi ignes per Urbem in signum lœtitiæ. » (Ex *Diario* Johannis Burchardi, Capellæ Alexandri sexti papæ clerici ceremoniarum Magistri.)

[3] *Histoire générale des rois de France*, t. II, p. 203.

scélérat, lui forçait évidemment la main, et exigea qu'une dot bastante de cent mille florins lui fût comptée par le Valentinois, promettant de l'employer en achat de terres ou de rentes au profit de Charlotte. Alain demanda, par la même occasion, et comme appoint insignifiant, un chapeau de cardinal pour l'un de ses fils. Le chapeau embarrassa moins César que les cent mille florins, car il était loin de pouvoir disposer d'une aussi grosse somme; il accorda tout néanmoins, se réservant d'en écrire sans retard à son respectable père.

Toutes conditions réglées, le contrat de mariage fut passé le 4 mai 1499, mais la consommation dudit mariage fut ajournée après le paiement des florins et l'envoi du chapeau [1]. Le chapeau ne se fit guère attendre, mais il n'en fut pas de même des florins. Le sire d'Albret, qui connaissait son monde, était intraitable sur ce dernier article, et subordonnait toujours, malgré l'impatience de Louis XII, la consommation du mariage au paiement de la dot; si bien que, le pape s'obstinant à faire la sourde oreille, « les quatre généraux des finances, Michel Gaillard, Pierre Briçonnet, Thomas Bohier et Jacques de Beaune, s'obligèrent à payer la somme promise, pour laquelle le roi lui accorda lettres de seureté, le 10 mai 1499 [2]. »

[1] « Sabbato sexto aprilis (1499), sanctissimus dominus noster accepit litteras ex Francia, significantes Sanctitati Suæ matrimonium esse conclusum inter quondam cardinalem Valentinum et dominum de Albreto nomine filiæ suæ, cum capitulis desuper confectis, inter alia continentibus, ut dicebatur quod Sanctitas Sua dare deberet in dotem 20,000 ducatorum, et matrimonium non debeat consummari priusquam Sanctitas Sua sponsæ fratrem cardinalem creaverit et publicaverit. » (Ex *Diario* Johannis Burchardi.)

Ce Jean Burchard, originaire de Strasbourg, remplissait à la cour d'Alexandre VI la charge de clerc des cérémonies pontificales. — Bayle a dit du *Diarium* : — « Rien de plus simple et de plus négligemment écrit que cet ouvrage; mais il paraît sincère et de bonne foi germanique. On y trouve des faits assez singuliers, et qui représentent la corruption de la cour d'Alexandre VI, sans dessein de critiquer ou de satiriser. »

[2] Le père Anselme, *Généalogie de la maison de France*, t. V, p. 522.

C'est ainsi que la jeune Charlotte d'Albret, « l'une des belles filles de la cour », au dire de Brantôme, fut achetée et livrée comme épouse, par le roi de France, son parent, à l'infâme César Borgia.

Il fallut encore que le burlesque vînt se joindre à ce que cette transaction avait d'odieux : — « Pour vous conter des nopces dudict duc Valentinois, dit Robert de la Mark, en ses *Mémoires*, il demanda des pilules à l'apothicaire pour festoyer sa dame, là où eust de gros abus, car, au lieu de luy donner ce qu'il demandoit, lui donna des pilules laxatives tellement que toute la nuict il ne cessa d'aller au retraict, comme en fisrent les dames le rapport au matin[1].

Heureusement pour la victime de cette infâme machination, les desseins ambitieux de Louis ne tardèrent pas à exiger en Italie la présence de César. D'ailleurs, que pouvait avoir désormais à faire en France ce misérable? N'y avait-il pas obtenu, en richesses et en dignités, bien au delà de ce qu'il avait rêvé? Ne voyait-il pas qu'il n'avait à attendre de la jeune et belle fille qu'on lui avait prostituée, que dégoût et mépris?

Il partit, pour ne jamais revenir...

Mais comme chaque jour de cette fatale existence devait être marquée par de nouveaux crimes, il ne fut bruit bientôt que des atrocités du sac de Capoue[2], des brigandages et

[1] L'assertion de Robert de la Mark est loin d'être confirmée par le *Journal* de Burchard : — « Feria quinta, vigesima tertia maii, venit cursor ex Francia, qui muntiavit sanctissimo domino nostro Cæsarem Valentinum ducem, filium suum, olim cardinalem, contraxisse matrimonium cum magnifica domina de Allebreto a die præsentis mensis, et illud dominica duodecima ejusdem consummasse, et fecisse octo vices successive. »

[2] Lors du siége de Capoue, un grand nombre de dames s'étaient renfermées dans une tour pour se soustraire aux brutalités de la soldatesque. La ville prise, César les fit toutes comparaître devant lui, choisit les plus belles, au nombre de quarante, et les envoya à Rome peupler le sérail du Vatican, où lui et le pape, son père, faisaient la débauche en commun.

des assassinats de la Romagne [1], des vengeances atroces du Valentinois [2], et des monstrueuses orgies du Vatican, dans lesquelles Alexandre, César et Lucrèce, un pape, son fils et sa fille! faisaient assaut de turpitudes [3].

Quelque éloignée que fût la duchesse du théâtre de ces horreurs, la clameur publique ne lui permettait pas d'ignorer longtemps l'affreuse vérité. Oh! alors, elle comprit que si parfois notre âme résiste aux plus grandes adversités, elle est toujours impuissante contre le déshonneur; et, fléchissant

---

[1] Guichardin; — Simonde de Sismondi.

[2] « Octava decima novembris (1502), sero, quidam mascheratus usus est per burgum quibusdam verbis inhonestis contra ducem Valentinum, quod dux intelligens, fecit eum capi et duci ad curiam Sanctæ Crucis, et circa nonam noctis fuit abscissa manus et anterior pars linguæ, quæ fuit appensa parvo digito manus abscissæ, et manus ipsa fenestra curiæ Sanctæ Crucis appensa, ubi mansit ad secundum diem. » (J. Burchard.)

[3] Jean Burchard, le *clerc des cérémonies pontificales*, décrit dans son *Journal* plusieurs de ces incroyables scènes. Nous en rapporterons deux, qui se passèrent peu d'années après le mariage de César, et dans le récit desquelles le *latin* dudit clerc *brave l'honnêteté* avec un flegme tout à fait germanique : — « Dominica ultima mensis octobris (1502), in sero, fecerunt cœnam cum duce Valentinensi in camera sua in palatio Apostolico quinquaginta meretrices *honestæ*, Cortegianæ nuncupatæ, quæ post cœnam chorearunt cum servitoribus et aliis ibidem existentibus, primo in vestibus suis, deinde nudæ. Post cœnam, posita fuerunt candelabra communia mensæ cum candelis ardentibus, et projectæ ante candelabra per terram castaneæ, quas meretrices ipsæ super manibus et pedibus nudæ candelabra pertranseuntes colligebant, Papa, Duce et Lucretia, sorore sua, præsentibus et aspicientibus : tandem exposita dona ultimo, diploides de serico, paria caligarum, bireta et alia, pro illis qui plures dictas meretrices carnaliter agnoscerent, quæ fuerunt ibidem in aula publice carnaliter tractatæ arbitrio præsentium, et dona distributa victoribus. » — « Feria quinta, in decima mensis novembris (1502), intravit urbem per portam Viridarii quidam rusticus ducens duas equas lignis oneratas, quæ cum essent in plateola S. Petri, accurrerunt stipendiarii Papæ, incisisque pectoralibus et lignis projectis in terram cum bastis, duxerunt ad illam plateolam quæ est inter palatium juxta illius portam. Tum emissi fuerunt quatuor equi cursorii liberi suis frœnis et capistris ex palatio, qui accurrerunt ad equas, et inter se propterea cum magno strepitu et clamore morsibus et calceis contendentes ascenderunt equas et coierunt cumeis et eas graviter pistarunt et læserunt, Papa in fenestra cameræ supra portam palatii et domina Lucretia cum eo existente, cum magno risu et delectatione præmissa videntibus. »

sous le poids de tant d'ignominie, elle songea, dès cet instant, à se séparer d'un monde devant lequel il lui fallait rougir sans cesse pour l'homme qui l'avait flétrie de son nom.

Aucun lien ne la retenait plus à la cour. Ses puissants protecteurs, sa famille, tout, dans ce séjour, lui était devenu odieux. N'avaient-ils pas, tous, trafiqué de son honneur, trompé sa bonne foi, empoisonné son avenir! Aussi, quand il s'agit pour elle du choix d'une retraite, ou, pour mieux dire, d'un tombeau, son âme, pauvre sensitive, qui s'était, aux premières atteintes du malheur, repliée sur elle-même, n'eut à faire aucun adieu, n'eut à se détacher de rien.

Toutefois, en ce moment suprême, elle trouva dans le souvenir de Jeanne de Valois, dont elle était l'amie, un modèle presque divin de résignation. Victime, ainsi que Charlotte, de l'un de ces crimes privilégiés que l'on décore du nom de *raison d'État*, Jeanne avait accepté, sans se plaindre, les humiliants outrages dont Louis, en la répudiant, l'avait abreuvée [1].

Les malheurs de la reine n'étaient donc point indignes de ceux de la duchesse. — Frappées presque en même temps et du même coup, ces deux pauvres femmes se ressemblaient appelées, et par leur ancienne liaison, et par leur irréparable désastre, à épuiser désormais la lie du même calice.

Jeanne de Valois, après sa déchéance, avait reçu pour son *entretènement*, selon l'expression de Mézeray, le duché de Berry. Elle s'était retirée à Bourges, où elle s'occupait de fondations pieuses, et où ses bienfaisantes vertus lui méritaient et lui ont conservé jusqu'à nos jours le surnom de *bonne duchesse*. Jeanne qui, au dire de notre vieil historien

[1] Voy., dans Machiavel, sur quels griefs fut appuyé le divorce du roi de France, et comment se fit l'examen de ces griefs.

Chaumeau[1], « avoit esté, en sa jeunesse, nourrie au chastel de Linières », paraît avoir affectionné particulièrement notre province et ses habitants. Ses deux principaux conseillers étaient deux seigneurs du Berry : Pierre d'Aumont, chevalier, seigneur de la Châtre, et messire Pierre du Puy, seigneur de Vatan[2]. Elle avait pour dame d'honneur Marie Pot de la maison de Rodes en Berry, et comptait parmi ses plus intimes confidentes Mme d'Aumont, femme de l'un de ses conseillers, Jeanne de Graville, dame de Chaumont et de Meillant, etc., etc.[3]. — La présence, à Bourges, de Jeanne de Valois détermina sans doute Charlotte d'Albret à se fixer dans notre pays.

Or il existe, au fond du Berry, à quelque distance de la Châtre, et non loin des sources de l'Igneray, un vieux manoir féodal, qu'entoure presque de tous côtés une plaine basse et marécageuse. Cette lande inculte et sauvage, qu'aucun labeur ne peut féconder, reste depuis des siècles abandonnée à elle-même. La nature, dans ses plus grands efforts de végétation, n'y peut produire qu'une herbe âpre et coriace que surmontent à peine quelques rares touffes de genêts épineux. Les doux rayons des soleils printaniers ne ravivent jamais le vert glauque et mourant de ces maigres prairies. L'œil, en aucune saison, n'y est réjoui par l'émail des brillants gazons qu'arrosent, non loin de là, l'Indre et l'Igneray. Au lieu du lychnis, aux étoiles empourprées, au lieu du myosotis, ce doux symbole des tendres souvenirs, vous ne rencontrez, dans ces solitudes, que la pâle asphodèle, amie des tombeaux, qui dresse et balance, çà et là, ses funèbres panaches. De noires volées de corbeaux hantent seules, et presque toute l'année, ces perfides marais dont la surface

[1] *Histoire du Berry*, p. 261.
[2] *Idem*.
[3] Hil. de Coste, *Éloges*.... etc.

mouvante recouvre, en plus d'un endroit, des abîmes sans fond. Enfin, l'immense beffroi du château, qui domine en géant cette triste contrée, n'apparaît, de loin, au voyageur, que comme un phare annonçant un écueil.

C'est là, c'est dans cet antique manoir, qui porte le nom de la Motte-Feuilly[1], que la duchesse de Valentinois vint, il y a déjà plus de trois siècles, ensevelir ses chagrins.

Aux premiers jours de son exil, lorsqu'elle se trouva seule dans ce désert, face à face avec sa douleur, elle sentit défaillir son courage : ce duel interminable et à l'écart lui fit peur. Sa pauvre tête se troubla, et, dans son angoisse, il lui arriva plus d'une fois de se prosterner, suppliante, et de

[1] Selon le père Hilarion de Coste, la seigneurie de la Motte-Feuilly fut concédée en même temps que celle d'Issoudun à César Borgia. Selon La Thaumassière, page 714, la famille de Charlotte acheta, dès l'année 1488, la terre de la Motte-Feuilly ; enfin, d'après MM. Pierquin de Gembloux et de La Tramblais, ce fut seulement en 1504 que Charlotte d'Albret en fit l'acquisition. M. Pierquin qui, le premier, dans ces derniers temps, a mis en avant la date de 1504, sans indication de source, avoue que toutes ses recherches à ce sujet sont loin de l'avoir satisfait. — Quoi qu'il en soit, cette châtellenie avait déjà appartenu aux d'Albret, et était entrée dans leur famille par le mariage, en 1400, de Marie dame de Seuly, d'Orval, Châteaumeillant, etc., etc., avec le connétable Charles d'Albret. (Le père Anselme, *Généal. de France*, t. II, p. 859.) — Le château de la Motte-Feuilly était un fief mouvant de la seigneurie de Châteaumeillant qui, elle-même, au commencement du seizième siècle, appartenait encore aux d'Albret, sires d'Orval, avec lesquels la duchesse de Valentinois était évidemment en relation, puisque, dit le père Coste, « ès registres ou archives du couvent des Annonciades de Bourges, à l'avancement duquel elle étoit grandement affectionnée, en cela parfaite imitatrice de la B. Jeanne, on lit qu'elle assista à la vesture et profession d'une de ses demoiselles d'honneur, nommée Anne d'Orval. » — Quant au nom de la Motte-Feuilly, il a souvent changé de forme. D'après M. le vicomte Ferdinand de Maussabré (*Généalogie de la famille Palestel*), on a dit et écrit, au douzième siècle, *la Motte de Folli*, et des actes de cette époque parlent du *bois de Folli* qui existait dans les environs. Aux treizième et quatorzième siècles, on a dit *la motte-Seuilly*, *Sully*, *Seuly*, du nom des seigneurs qui possédèrent cette châtellenie durant près d'un siècle. L'inscription du mausolée de Charlotte (1521) porte *Feully*. Chaumeau, en 1560, écrivait *la Motte-Fully*. Enfin, est venue l'appellation actuelle, *la Motte-Feuilly*, qui se rapproche considérablement, et pour le sens et par la consonnance, de *la Motte-Folli*, la plus ancienne dénomination connue.

s'écrier en sanglotant : — « Grâce!... grâce!... » comme si elle eût eu à se reprocher les crimes qui causaient son supplice.

A cette extrême exaltation, occasionnée par l'isolement, succéda bientôt un accablement si profond, qu'elle crut sa dernière heure arrivée. Loin d'accueillir cette pensée avec effroi, elle mit au contraire tout son espoir dans ce triste pressentiment qui assignait enfin à ses souffrances un terme rapproché.

Mais le jour de sa délivrance n'était pas encore venu.

Au moment où son âme s'abandonnait avec le plus d'inertie à cet affaissement moral, elle sentit tout à coup dans ses entrailles un frémissement inconnu. Son instinct de femme lui eut bientôt dévoilé ce mystère : — le germe d'une nouvelle existence venait de se révéler en elle.

Oh! alors, elle ne voulut plus mourir... Elle rappela ses forces, accepta de nouveau la lutte, et voulut vaincre.

Ce n'était plus cette faible créature à l'avenir flétri, avorté, qui succombait, haletante et brisée, dans sa voie de douleur; c'était une femme forte, dont la vie désormais avait un but et que n'inquiétaient plus les ronces du chemin : — « Oh! je vivrai, dit-elle, je vivrai pour être mère, c'est-à-dire pour aimer, pour être aimée!... »

A quelque temps de là, un ange partageait la solitude de la duchesse de Valentinois : une fille lui était née, qu'elle appelait du doux nom de Louise, et la naissance de cette enfant avait rempli de tant d'amour le cœur de sa mère, qu'il y restait à peine une place à la douleur.

Avec quelle effusion de gratitude ne dut-elle pas remercier le ciel de l'avoir arrachée au désespoir, au moment où elle n'attendait plus rien de la vie, au moment où elle était persuadée qu'un miracle même ne pouvait l'y rattacher.

A partir de ce moment, elle commença à sortir plus fréquemment de sa retraite, mais seulement pour visiter la

reine Jeanne, plus à plaindre qu'elle désormais!... Charlotte entra bientôt tout à fait dans l'intimité de cette bonne et sainte princesse qui puisait dans sa propre piété assez de force, non-seulement pour dompter son immense infortune, mais encore pour consoler ceux dont le malheur pouvait égaler le sien. — « Elle ne se communiquait, dit le père Coste, qu'à des dames très-chastes et très-dévotes, particulièrement ces quatre dames, savoir : Charlotte de Bourbon, comtesse de Nevers, Charlotte d'Albret, duchesse de Valentinois, Jeanne de Graville, dame de Chaumont, et Marie Pot, de la maison de Rodes en Berry[1]. »

Cependant le roi de France avait fini par rougir de la protection qu'il accordait à César Borgia, et lui avait retiré, tout à la fois, et le duché de Valence, et la pension de vingt mille livres[2]. Malheureusement pour son honneur, Louis XII ne manifesta cette pudeur et cette justice qu'après la mort d'Alexandre VI, c'est-à-dire lorsqu'il fut certain que le vil instrument de son ambition ne lui était plus d'aucun secours.

Quoi qu'il en soit, le misérable qui s'arrogeait les titres de *César Borgia de France, par la grâce de Dieu, duc de Romagne et de Valentinois, prince d'Adria, de Venafre,* etc.[3], se vit tout à coup dépouillé, à la mort de son père, de tous ces précaires honneurs qu'il ne devait pour la plupart qu'à la ruse ou au crime. Retenu quelque temps prisonnier en Italie par le pape Jules II, il fut ensuite transporté en Espagne, où le roi d'Aragon le fit enfermer dans le château de Medina-del-Campo[4]. Ce fut, dit-on, au moyen d'un nouveau crime qu'il parvint à s'échapper de cette forteresse. On raconte qu'ayant fait appeler un moine pour se confesser, il le tua, se revêtit de sa capuce, et parvint à s'évader à la

[1] *Éloges des reines, princesses, dames,* etc.; t. Ier, p. 399.
[2] Guichardin.
[3] Machiavel, *Légation auprès du duc de Valentinois.*
[4] Simonde de Sismondi.

faveur de ce déguisement[1]. Comme Louis XII lui avait interdit l'entrée de son royaume, César se réfugia auprès du roi de Navarre, son beau-frère, et fut tué quelque temps après, — le 10 mars 1507, — au siége de Viana où il commandait les troupes de ce même roi de Navarre alors en guerre avec le comte de Lérin[2].

Lorsque cette mort vint à la connaissance de la duchesse, elle avait déjà pardonné... Pouvait-elle oublier que le fatal génie auquel elle devait tant de jours amers était le père de Louise?

Cet événement, toutefois, ne changea rien à son existence. La barrière qui la séparait du monde était telle, qu'elle n'eut même pas la pensée de quitter sa retraite. Renfermée dans ses devoirs de mère, elle ne respirait plus que pour sa fille. Elle continua donc d'habiter la Motte-Feuilly jusqu'au jour de sa mort, qui arriva le 11 mai 1514[3]. Un an auparavant, jour pour jour, elle avait fait son testament, par lequel elle instituait son héritière Louise de Borgia, dame de la Motte-Fuelly (*sic*), sa fille unique[4].

Fidèle à la seule amie vraie qu'elle eût rencontrée sur cette terre, elle demanda, en mourant, que sa dépouille mortelle fût réunie à celle de Jeanne de Valois qui l'avait devancée dans la tombe, comme jadis dans l'exil; mais elle voulut que son cœur restât à la Motte-Feuilly. Ce désir fut religieusement accompli; son corps fut transporté à Bourges et inhumé devant le grand autel de l'Annonciade dont elle était l'une des principales bienfaitrices. — On grava sur sa tombe l'inscription suivante :

---

[1] Voy. *Luth. colloq.*, etc., 63 de la 2e partie.

[2] Sismondi.

[3] Le père Anselme, *Généalogie de la maison de France*, t. V. — Le père de Coste dit : le 11 mars; M. Pierquin, le 11 mai; M. de La Tramblais, le 11 mars, et M. Raynal indique le mois de mars sans quantième.

[4] Le père Anselme.

« Ci gist le corps de très-haute et puissante Dame Madame Charlotte d'Albret, en son vivant veuve de très-haut et puissant prince Dom César de Borge, duc de Valentinois, comte de Diois, sieur d'Issoudun et de la Mothe-Feuilly, laquelle trépassa à ladite Mothe, le onzième de mars 1514[1]. »

Les religieuses de l'Annonciade récitaient tous les ans, le jour anniversaire de la mort de Charlotte, l'*obit* suivant : — « Obiit illustris et generosa domina Carola d'Albret, quondam inclita Ducissa de Valentinois, quæ multis dotata gratiis sua humilitate et devotione ingenti fiduciam habens precibus sanctæ communitatis hujus, in sua morte plura bona relinquens, intus sepulturam eligens recommandari in capitulo diebus sabbatinis perpetuo promeruit... etc.[2]. »

Mademoiselle Louise de Valentinois, qui avait hérité de toutes les vertus de sa mère, eut heureusement une meilleure destinée. Après la mort de la duchesse, elle fut appelée à la cour de France et devint la pupille de Louise de Savoie dont elle était déjà la filleule[3]. Mariée deux fois : d'abord, en 1517, avec le brave Louis de La Trémouille, surnommé, ainsi que Bayard, le *chevalier sans reproche*[4]; ensuite, en 1530, avec Philippe de Bourbon, baron de Busset, elle n'eut de postérité que de son second mari[5].

Nous avons dit que, au moment de sa mort, la duchesse

---

[1] Le père Hilarion de Coste.

[2] *Idem.*

[3] Jehan Bouchet, *Panégyric de Loys de La Trimoille.*

[4] Lors de ce mariage, Louise avait dix-sept ans et La Tremouille cinquante-sept. — Louis de La Trémouille, vicomte de Thouars, était seigneur de Bommiers, en Berry, et s'y était élevé. (*Hist. du Berry* de M. Raynal, t. III, p. 208.) Il mourut en 1525.

[5] Note de l'éditeur de Guichardin. — Voir le père Anselme, t.V, p. 522. — « Le contrat de mariage de Louyse de Borgia et de Philippe de Busset fut passé à Saint-Germain en Laye, le 3 février 1530. Elle y prit les titres de duchesse de Valentinois, dame de la Mothe-Füeilly (*sic*) et de Néret, en Berry, ressort d'Issoudun et de Vaires, en Bourdelais. » (*Histoire généalogique de la Maison de France*, t. I, p. 376.)

de Valentinois avait exprimé le désir que son cœur ne quittât point la paisible retraite où elle avait trouvé le repos et goûté les joies ineffables de la maternité; or, ce fut pour se conformer à ce vœu suprême que sa fille Louise déposa, en 1521, cette chère et précieuse relique dans le superbe mausolée dont les débris jonchent aujourd'hui le pavé de l'humble église de la Motte-Feuilly.

On a tout récemment découvert, ainsi que nous l'avons annoncé plus haut, un document historique fort intéressant qui donne les plus minutieux détails sur l'exécution de ce tombeau. C'est un traité passé entre Louise de Valentinois et l'auteur du monument, l'habile *tailleur d'images* maître Martin *Claustre.* — Nous le transcrivons ici d'après la copie qu'en a donnée la Société du Berry, page 188 de son *sixième compte rendu.* — Ce document a été trouvé dans le chartrier de Thouars, au château de Serrant (Maine-et-Loire), ce qui doit nous rappeler que La Trémouille, le premier mari de Louise, était vicomte de Thouars.

« Le mardi ij^e jour d'avril, l'an mil cinq cens vingt ung, après Pasques, a été fait marché entre haulte et puissante Dame Madame Loyse de Valentinoys, femme espouze de hault et puissant seigneur Monseigneur Loys, seigneur de la Trémoille, d'une part, et maistre Martin Claustre, tailleur de ymages, de Grenoble, demeurant à Bloys en Foye, paroisse Sainct-Nicolas, d'autre part, en la manière qui s'ensuyt. C'est assavoir que ledit Claustre a prins à faire de ladicte dame une sépulture tant de marbre que d'albastre et une tombe de marbre blanc du Dauphiné, qui seront mis ès lieux ci-après déclairés. Premièrement, fera le-dict Claustre ung tombeau et sépulture qui aura troys piedz de hault, dont le soubzbassement sera de marbre noir, et les pilliers à l'entour seront aussi de marbre noir, taillez à l'antique à candelabres. A l'environ duquel tombeau, sera mis les sept vertuz qui seront d'albastre, dont y en aura en chascun

cousté troys, et au bot du hault une, la où sera escript [illegible] épitaphe telle que lui sera baillée, et au bot d'ambas ser[illegible] les armes de la duchesse de Valentinoys telles qu'on les divisera audict Claustre : sur chascune desquelles vertuz sera une coquille bien taillée à l'antique, et chascune desdictes vertuz aura son nom par escript. Et par le dessus sera une tombe de marbre noir toute d'une pièce, qui aura troys piedz de large et six piedz et demy de longueur, sur laquelle sera le personnage de ladicte duchesse de Valentinoys en façon d'une dame gisante, lequel personnage sera d'albastre, qui aura cinq piedz et demy de longueur. Soubz la teste duquel personnage sera ung carreau double, et aux piedz deux petits chiens, et sera escript sur ladicte tombe : [illegible] *gyst*, etc., ainsi qui luy sera divisé. Lequel tombeau et s[illegible]pulture sera mis en la chapelle du chasteau de la Mot[illegible] de Fueilly, estant en l'église parrochiale dudict lieu.

» La tombe sera de marbre blanc du Dauphyné, com[illegible] dict est, qui se prant près de l'albastre, qui sera aussi d'u[illegible] pièce; laquelle aura six piedz et demy de longc et tro[illegible] piedz et demy de large, en laquelle sera gravé le personna[illegible] de ladicte duchesse de Valentinoys, et de chascun cousté u[illegible] pillier à ouvrage faict à l'antique et au-dessus ung chapite[illegible] faict selon le divis du portrait. Et sera escripte tout autou[illegible]r, en engraveure, ce qu'il plaira à madicte dame ordonne[illegible]r. Laquelle tombe sera remplye en l'engraveure de syment no[illegible]r, et sera mise on cueur de l'église des Ancelles de Bourges [illegible] playne terre. Et en oultre fera le dict Claustre ung yma[illegible] de Nostre-Dame de Lorette aveques la chapelle, le to[illegible] d'albastre, qui àura le tout ensemble quatre piedz de hau[illegible]teur, et de largeur à la raison[1]. — Et lesquelles choses [illegible] dict Claustre a promis faire bien et deuhement ainsi qu[illegible]

[1] Nous avons vu plus haut, t. II, p. 303, que cette image fut pla[illegible] dans la chapelle de la Motte-Feuilly.

est requis et selon ledict divis du portrait qu'il en a baillé à madicte dame. Et les faire de bon marbre et albastre bien nectz, sanz vayennes ne taches, et l'ouvrage taillé bien nect, comme il est requis, et rendre le tout prest et parfaict dedans la Toussainctz prouchain venant. Pour lesquels ouvrages faire et les rendre prestz et parfaictz de toutes choses sur les lieulx, scelon le contenu cy-dessus, ladicte dame a promis au dict Claustre la somme de cinq cens livres tournoys pour toutes choses : sur laquelle somme elle luy a présentement baillé et avancé cent livres tournoys ; luy doibt bailler ou faire bailler deux cens livres quant les dictz marbre et albastre seront sur les lieulx, et l'aultre plus, qui est deux cens livres, quant l'ouvrage sera faict et parachevé. Ausquelles choses susdictes et chascune d'icelles faire, tenir, garder et accomplir, sans jamais aller ne venir encontre, les-dictes parties et chascune d'elles respectivement ont obligé et obligent elles leurs hoirs et successeurs avecques tous et chascuns leurs biens meubles, immeubles et héritages présens et avenir quelxconques. Renonczans sur ce à toutes et chascunes les causes, faictz et raisons qui aider, servir et valloir leur pourroient à venir contre la teneur, effect et substance de ces présentes en tout ou en partie et mesmement la-dicte dame a touz droiz faictz et introduictz en faveur des femmes, et au droit, disant généralle renonciation non valloir, la foy et serment de leur corps sur ce donnés. Dont, à leurs requestes, icelles parties ont par nous, notaires soubzscriptz esté jugées et condampnées par le jugement et condampnacion de nostre dicte court, à la juridicion de laquelle elles se sont supposées et soubzmises, supposent et soubzmettent avecques tous et chascuns leurs biens quant à ce.

» Ce fut faict et passé au chastel de Thouars, le vingtième jour d'avril, l'an mil cinq cens vingt et ung.

» Signé avec paraphe *Rydeau* ppt (*sic*) ;

Delaville, prothocolle. »

nge inconséquence! tandis que les démolisseurs de 179[illegible] s[illegible]ient à détruire le tombeau d'une jeune femme que l[illegible] souvenir de sa bonté et de ses malheurs auraient dû mettre à l'abri de cet outrage, ils épargnaient et laissaient intact, à deux pas de là, dans le château même de la Motte-Feuilly, l'un de ces hideux engins de torture qui avaient tant contribué à faire haïr le régime déchu. Ce curieux instrument de supplice, qui se voit encore, parfaitement conservé, sous les combles du donjon du château, a été très-exactement reproduit dans les [illegible]*ittoresques* du département de l'Indre. C'est le c[illegible]emps féodaux, que les Latins appelaient *cippi*, et [illegible]omains de nos jours connaissent sous le nom de [illegible] — Le cep était autrefois, en France, l'une des [illegible]s de la justice seigneuriale de second degré ou de [illegible]eur bas justicier. — Le cep de la Motte-Feuilly a la f[illegible] d'une espèce de grand pupitre qui soutient par leu[illegible]trémités plusieurs madriers mobiles, placés de chan[illegible]r le bord desquels on a ménagé deux rangs d'enta[illegible]s [illegible]lièrement espacées, les unes vis-à-vis des autres. On forçait le patient à introduire ses pieds et ses mains dans ces échancrures, puis on réunissait, au moyen d'écrous, les bords des madriers, et la victime, étroitement retenue par les poignets et les chevilles, recevait les coups de fouet ou de nerf de bœuf auxquels elle avait été condamnée. Le cep dont nous parlons a deux mètres quinze centimètres de longueur sur un mètre huit centimètres de hauteur; on y compte douze ouvertures; ainsi, il était possible d'y tenir à la gêne trois patients à la fois. — Pourquoi faut-il que le seul pays du monde où fonctionne aujourd'hui le cep, avec le *collare*, le *cavaletto*, les *balzes*, la *mordacchia* et tout le barbare attirail des bourreaux du moyen âge, soit précisément le domaine de saint Pierre, le domaine de celui qui se dit le représentant sur la terre d'un Dieu de mansuétude?

II

NICOLAS CATHERINOT.

C'est essentiellement l'homme des origines berrichonnes.
(M. Louis Raynal.)

Ce fut au dix-septième siècle que le Berry vit fleurir le plus grand nombre de savants en tout genre[1]. L'influence de cette mémorable époque, si favorable aux beaux-arts, et à laquelle la France est redevable de ses gloires littéraires les plus pures et les moins contestées, semble s'être fait sentir jusque dans nos somnolentes régions. Pour ne parler, en passant, que de ceux de nos écrivains qui se sont occupés de recueillir nos traditions locales, nous voyons que de 1621 à 1689 seulement, notre province ne compte pas moins de quatre historiens. Malheureusement la qualité ne répond point, ici, à la quantité, et c'est à peine si l'on ose honorer du nom d'histoire les travaux des Chenu, des Labbe, des Catherinot, voire même des La Thaumassière[2]. Ces écrivains, ainsi que Jehan Chaumeau, qui les a précédés, ne sont guère autre chose que des compilateurs laborieux et

---

[1] Les pères Bourdaloue, Joseph d'Orléans et Chamillard vivaient en ce temps-là.

[2] Il est inutile de faire observer que nous n'apprécions ici le père Labbe et La Thaumassière que comme historiens. Le premier, sous le rapport scientifique, sera toujours un personnage fort respectable; le second, en tant que collecteur et commentateur de nos coutumes locales, s'est à jamais acquis des droits à la reconnaissance du pays.

estimables qui ont ramassé çà et là, et entassé sans méthode et sans choix, tous les documents qui leur sont tombés sous la main, semblables à ces honnêtes manœuvres qui, lorsqu'il s'agit d'élever un noble édifice, se chargent uniquement de réunir et d'approcher les matériaux, laissant aux maîtres le soin de les ébaucher, de les polir et de les coordonner[1].

Ce serait temps perdu que de chercher dans nos chroniqueurs berruyers des renseignements sur les anciennes mœurs et les vieux usages de notre province, ou les moindres notions sur l'état des arts et des sciences au moyen âge. Nos luttes avec l'Anglais, nos dissensions civiles et religieuses, qui ont laissé tant de traces sur le sol de notre vieux Berry, leur fournissent à peine quelques dates accompagnées de détails aussi secs que décousus[2]. Ils semblent ne se complaire qu'à dénombrer les congrégations monastiques, qu'à enregistrer les fondations pieuses, et débrouiller les interminables généalogies des nombreuses familles nobles dont les fastes consulaires de Bourges avaient encombré le pays.

Nicolas Catherinot, auquel nous allons consacrer quelques pages, n'est assurément ni le plus considérable ni le plus connu des écrivains indigènes que nous venons de nommer;

[1] C'est ce qu'a fait excellemment M. Louis Raynal, en ce qui concerne les annales de notre ancienne province; aussi son œuvre éminente, couronnée par l'Académie des inscriptions et belles lettres, a-t-elle pris rang parmi les travaux d'histoire les plus consciencieux de notre temps. — (Voy. la *Notice sur l'Histoire du Berry de M. Raynal*, par M. le comte Jaubert. Paris, 1855.)

[2] Ils avaient cependant un beau modèle en Jean de Léry auquel nous devons la relation, aussi intéressante que peu connue, du siége de Sancerre. Celui-là, certes, s'est montré vraiment historien. Il a su donner la vie aux personnages qu'il avait à mettre en scène, et le noble bailly Johanneau, le brillant et généreux La Fleur, le jeune et aventureux Martinat, ont trouvé sous son pinceau tout le relief dont ils sont dignes. — L'*Annuaire du Berry* (Bourges, chez Vermeil, libraire), qui a publié, de 1840 à 1845, des documents précieux sur notre province, a réimprimé en 1841 et 1842 l'*Histoire du siége de Sancerre*.

mais la bonhomie de son caractère, la tournure indépendante de ses idées, l'excentricité de ses habitudes d'homme de lettres, le distinguent de ses confrères et lui donnent une physionomie toute particulière.

Issu d'une famille originaire de Châteauroux, il naquit en 1628, aux environs de Bourges, et fut pourvu, dès l'âge de vingt-sept ans, de la charge d'avocat du roi, qu'il exerça jusqu'à sa mort au présidial de cette dernière ville[1]. Tout en s'occupant convenablement de ses graves fonctions de jurisconsulte, il dut accorder, dans l'emploi de son temps, la meilleure part à son goût pour les lettres. — « Je ne me lève point de mon lit, dit-il quelque part, pour philosopher, mais je cours les bibliothèques, les cartulaires, les conférences, et quelquefois les boutiques et les greniers, pour les choses de fait historique ou géographique. »

Le bagage littéraire de Catherinot ressemble assez, — et nous lui demandons pardon ainsi qu'à vous, lecteur, de la vulgarité de notre comparaison; mais elle rend trop exactement notre idée pour que nous en fassions le sacrifice; — son bagage littéraire, disons-nous, ne ressemble pas mal à ces boutiques à vingt-cinq centimes, qui ne consistent qu'en de légers articles dont l'infinie variété plaît à l'œil et fait à peu près tout le mérite. On compte plus de cent quatre-vingts opuscules de toute espèce, sortis de sa plume, et le tout réuni équivaudrait à peine à trois volumes in-octavo[2].

Polygraphe universel, toute matière lui était bonne. Il abordait volontiers les premiers sujets venus, n'en prenant

[1] Vers la fin du dix-septième siècle, un office d'avocat du roi au présidial de Bourges se vendait de huit à neuf mille livres. (*Annuaire du Berry*, — 1844).

[2] David Clément, dans sa *Bibliothèque curieuse*, donne les titres de 182 opuscules; mais la *Bibliothèque de la France*, t. III, p. 434, n'en compte que 130, et le R. P. Niceron n'en a pu découvrir que 118. — Le recueil en deux volumes de la Bibliothèque d'Orléans n'en contient que 84.

que sa suffisance, et les traitant lestement et à sa façon. Au début de son *Traité de l'artillerie*, il prévient plaisamment la surprise de son lecteur par ces mots : — « La chicane, que je professe depuis trente ans, s'accorde assez bien avec l'artillerie; car ce sont deux grands moyens pour désoler les maisons. » — « Il ne se passait presque point d'événement un peu considérable en Europe, dit le *Journal des Savants*, sur lequel il ne composât une pièce en prose ou une épigramme latine. » Et comme si les choses de son temps n'eussent pas offert un assez vaste champ à ses vagabondes investigations, il va jusqu'à s'occuper, dans un de ses écrits (*Nicolai Catharini antediluviani*), de la manière de vivre et de la façon de penser de la société antédiluvienne.

Mais ce à quoi il excellait le plus, c'était à parler de tout à propos de rien. Chemin faisant, il lui arrivait, à chaque pas, d'oublier son thème et de se jeter tantôt à gauche, tantôt à droite de sa route, pour battre les buissons et discourir à bâtons rompus de tout ce qui lui venait à l'esprit.

Souvent aussi il s'arrêtait au tiers, au quart de sa besogne, non faute d'haleine, mais parce qu'il ne pouvait subvenir à tous les frais d'impression, et que, depuis qu'il avait eu deux ou trois éditeurs tués sous lui, il ne trouvait plus de libraires assez hardis pour oser se charger, à leurs risques et périls, de publier ses œuvres. Obligé, pour lors, de restreindre quelques-unes de ses brochures à une ou deux pages, il ne les livrait au public que toutes tronquées, sans frontispice ni fleurons, et chétivement habillées de gros papier.

Dans ces tristes circonstances, il ajournait son lecteur à des temps plus prospères, lui disant avec une naïveté charmante : — « Si l'église et le siècle me font un jour quelque loisir (il rêvait sans doute quelque gras bénéfice), j'espère bien ramasser tous mes opuscules en un volume et y donner les pièces entières que j'ai été contraint d'estropier pour épargner ma bourse. »

Lorsqu'il était ainsi péniblement parvenu à donner le jour aux chers enfants de sa pensée, le plus difficile, hélas! restait encore à faire. Il fallait bien, tout estropiés, tout infirmes qu'ils étaient, songer à les produire dans le monde, et leur procurer une fortune telle quelle. Heureusement, comme il arrive presque toujours, le bon Catherinot ne les voyait qu'avec les yeux prévenus du plus tendre des pères. Loin de lui paraître chétifs et contrefaits, ils lui semblaient au contraire pétris de grâce et de gentillesse. Il mettait en eux toute sa joie, ne cherchait, ne trouvait de délassement qu'en leur compagnie : — « Mes études, disait-il avec amour, me tiennent lieu de tripot et de cabaret... C'est ma perdrix comme à saint Jean, évangéliste; mon chat, comme à saint Grégoire, pape; mon chien, comme à saint Dominique; mon agneau, comme à saint François; mon dogue, comme à Cornélius Agrippa; mon lévrier, comme à Juste Lipse. »

Ce n'était qu'à toute extrémité, et après avoir attendu longtemps en vain quelque lecteur ami qui voulût bien sourire aux produits de ses veilles, qu'il commençait à s'inquiéter de leur avenir, et qu'il s'écriait avec une amère dérision : — « Mes écrits, *autem*, ne sont pas si fort inutiles, puisque les apothicaires en font des emplâtres, les libraires du carton, les tailleurs des patrons, et les autres des enveloppes. Ils sont même privilégiés, et les huissiers ne les prennent jamais par exécution, non plus que les pots de terre, les chandeliers de bois et les chaises de paille. »

Alors, embrassant un parti désespéré, et se disant sans doute pour dernière consolation que nul n'est prophète en son pays, notre pauvre auteur recueillait, un matin, ses faibles économies, réunissait en liasses tous ses chers opuscules et partait avec eux pour Paris, ce gouffre insatiable dont les séduisants abords apparaissent toujours comme une terre promise, et où tant d'ambitions vont s'engloutir.

Toutefois, ce n'était que pour ses écrits que le bon Cathe-

rinot allait ainsi tenter au loin la fortune. Leur naufrage ne pouvait l'atteindre personnellement, certain qu'il était de retrouver, à tout événement, un port assuré dans son tranquille présidial de Bourges.

Connu et bien accueilli de plusieurs beaux esprits parisiens de ce temps-là, il comptait au premier rang de ces splendides amitiés les Ménage et les de Vallois, deux des plus éclatants flambeaux de l'hôtel Rambouillet. Le premier tenait lui-même, sous le nom de *Mercuriales*[1], un bureau d'esprit fort en renom. C'était une sorte d'académie au petit pied dont les séances étaient religieusement suivies par Catherinot, toutes les fois qu'il lui arrivait de séjourner à Paris.

Si Ménage et de Vallois rendaient pleine justice aux excellentes qualités de cœur de leur ami, ils étaient loin de faire le même cas de son mérite littéraire.

Voici quelle était l'opinion du savant Ménage sur notre auteur : — « On peut dire des ouvrages de feu M. Catherinot ce que Martial dit des siens dans ce distique : — *Sunt bona, sunt quædam mediocria, sunt mala plura*, etc. ; mais avec cette différence que celui-là parlait contre la vérité, au lieu qu'en l'attribuant à celui-ci, personne n'en disconvient. M. Catherinot était un parfaitement honnête homme, et qui savait quelque chose. Il y a de bons morceaux dans ses écrits, mais il y en a un bien plus grand nombre de mauvais. »

Adrien de Vallois ne se montre pas plus indulgent à l'égard de Catherinot; mais il entre dans plus de détails, et attribue le peu de talent de notre compatriote à une singulière cause. — « M. Catherinot, dit-il, devrait avoir de beaux recueils de conversation à donner. Toutes les fois qu'il venait à Paris, il allait assidûment aux *mercuriales* de M. Ménage, et dès qu'il entendait dire quelque chose de

[1] Ainsi nommées parce que ces réunions avaient lieu le mercredi.

remarquable, il l'écrivait sur ses tablettes. Il faisait la même chose quand il me venait voir. C'était un honnête homme et qui aimait fort les savants. Pour lui, *doctus erat, sed minimi moduli.* Dans toutes les paperasses qu'il a mises au jour, il y a, à la vérité, quelques bons endroits, mais en petit nombre, et le reste n'est que du fatras. Il n'avait pas un génie des plus sublimes; aussi était-il *vervecum in patria crassoque sub aere natus*[1]; car il était né à Bourges, la capitale du Berry, d'où il nous vient un si grand nombre de moutons, et qui, comme chacun sait, est un air fort grossier et marécageux, à cause qu'il n'y a pas de grande rivière, mais seulement de petits ruisseaux qui, ne coulant que fort lentement, y excitent des brouillards presque en tout temps de l'année[2]. »

---

[1] Ce vers est de Juvénal :

Summos posse viros et magna exempla daturos
Vervecum in patria crassoque sub aere nasci.

C'est-à-dire : — « Des hommes remarquables et dignes d'être pris pour modèles peuvent naître dans l'épaisse atmosphère des contrées où prospèrent les moutons. » — La locution *vervecum patria*, qui signifie, à volonté, *pays des moutons* et *patrie des imbéciles*, était fréquemment employée par les anciens pour désigner certains territoires dont l'air épais, très-favorable aux troupeaux, passait pour hébéter les hommes. C'est par suite de cette croyance que la Béotie, chez les Grecs, et la Campanie, chez les Latins, étaient regardées comme la patrie des sots. Il y a tout lieu de croire que les habitants de nos diverses *Champagnes* françaises qui portent, dans nos vieilles chartes, le nom de *Campani*, sous lequel étaient connus les *Champenois* romains, ont été victimes de cette opinion. L'homonymie aura perpétué le préjugé. — (Voyez, sur la *Champagne* berrichonne, les pages XIII, XIX et suivantes des notions préliminaires de l'*Histoire du Berry* de M. Raynal; — voyez aussi le *Dictionnaire des Proverbes* de P. Quitard, page 199.) — Au reste, même au temps de Catherinot, tout le monde n'avait pas de nous une aussi mauvaise opinion que de Vallois, puisque c'était précisément en Berry, « ce pays central de la France, que certains ordres religieux (les Jésuites surtout, qui sont d'assez bons clercs) prenaient leurs sujets de préférence, comme mieux équilibrés, plus complets, propres à tout ». (M. J. Michelet, *Louvois et Saint-Cyr.*)

[2] Ce fragment est tiré d'un petit livre assez rare intitulé *Valesiana.* La suite de ce passage est curieuse comme peinture de mœurs locales, et, à ce titre, nous nous permettrons de la donner ici : — « Ce manquement de grosses rivières ruine les Berruyers et les oblige de con-

On voit que ces brillants Athéniens, par suite d'une vieille coutume qui n'est pas encore, dit-on, entièrement tombée en désuétude, traitaient un peu en Béotien leur ami, l'écrivain de province. Tandis que lui, bonnes gens! les tenait pour des oracles infaillibles en matière de goût, et les proclamait hautement les parangons de la république des lettres.

Il nous semble le voir, le digne avocat du roi, présenter humblement à ses illustres amis, tantôt ses traités sur l'architecture, sur l'artillerie, les martyrologes, l'imprimerie, la peinture, les miracles; tantôt ses huit livres d'épigrammes latines, ses histoires des papes, des conciles, des hérésies, de l'eucharistie, etc., etc. — Il nous semble aussi les voir, ces dédaigneuses célébrités, prendre des mains de notre auteur tous ces grossiers *paperas*, comme il les appelait lui-même, et sourire, à cet hommage plein de bonne foi, du sourire des Vadius et des Trissotin.

Catherinot n'avait sans doute pas été longtemps sans s'apercevoir que ces grands savants avaient assez fort affaire de prôner leurs propres élucubrations, sans se charger encore de vanter celles d'autrui. Il comprit bientôt qu'il ne devait compter que sur lui-même, et c'est alors que, las de heurter en vain aux portes du temple de Mémoire, il entreprit de s'y introduire par surprise.

Voici, au dire de son ami Ménage, à quel stratagème il

---

sommer leurs vivres dans le pays, plutôt que de les faire transporter par terre avec de grands frais. Cela rend l'argent fort rare chez eux; et je me souviens, à ce propos, de ce que m'a souvent raconté mon frère, que, lorsqu'il étudiait en droit à Bourges (vers 1620), la pauvreté de la province rendait ceux même qui avaient du bien si ménagers, que les filles des meilleures maisons de cette ville, dès qu'elles étaient rentrées chez elles, mettaient des sabots pour ne pas user leurs souliers; mais cela sentait bien le vieux temps. L'on ne vit pas aujourd'hui sur ce pied-là, et, quoique la ville ne soit pas plus riche qu'elle ne l'était autrefois, les dames y sont néanmoins aussi magnifiques qu'à Paris.

eut recours. Ne pouvant se résigner à voir misérablement mourir au logis, une à une, et sous ses yeux, toutes ses chères productions, il s'en remit au hasard du soin de leur fortune; et, semblable à ces pauvres mères que la misère contraint d'abandonner à la charité publique ce qu'elles ont de plus cher au monde, il exposa, lui aussi, par excès de tendresse, ses enfants selon l'esprit. Ce n'était guère que dans ce but qu'il entreprenait ses voyages de Paris.

On eût pu le voir alors rôder le long des quais qui bordent la Seine, s'approcher de toutes les échoppes où les étalagistes exposent en vente les rebuts de librairie, et glisser, entre les pages des vieux bouquins qu'il feignait de feuilleter, de nombreux exemplaires de ses œuvres. — Hélas! autant eût valu les jeter dans le fleuve!

Au dire encore de ses amis, Catherinot, tant qu'il vécut, continua ce bizarre manége.

Cette aveugle et persévérante manie; cette soif de gloire sans cesse renaissante, et jamais étanchée; cette généreuse ambition qui tend obstinément vers un noble but, et qui toujours échoue par impuissance; c'est là, il faut en convenir, un pénible et touchant spectacle. On ne peut voir sans un vif intérêt cet homme honnête, et très-intelligent après tout, se consumer ainsi en de vains efforts pour se faire un nom; et l'on s'attendrit malgré soi lorsque l'on entend ce bon Catherinot, devenu, à ce triste métier, pauvre et vieux avant l'âge, s'écrier, vers les dernières années de sa vie, et dans un moment sans doute où il voyait sa belle chimère à jamais lui échapper : — « Il y a plus de quarante ans que je ramasse et que je spécule, et j'ai tant veillé de nuits sur mes *paperas*, que pour cinquante-cinq ans que j'ai vécu, je puis bien en compter quatre-vingts. »

Singulier retour des choses de ce monde! incroyable mutabilité de l'opinion des hommes! bien faite, — si l'on songeait encore à la gloire, — pour consoler ceux de nos litté-

rateurs contemporains qui ne jouissent pas d'un grand crédit : — Un demi-siècle s'était écoulé depuis la mort de Catherinot, et son nom semblait pour toujours tombé dans l'oubli, lorsque, de toutes parts, une foule d'amateurs curieux se mirent en quête de ses moindres pamphlets. On ne voulait, on ne demandait que du Catherinot. C'était à qui parviendrait à réunir toutes ses œuvres. Mais il paraît que le recueil complet de ces feuilles légères, dispersées longtemps par le vent de l'indifférence, est une rareté introuvable que personne ne peut se flatter de posséder. — Digne punition du mépris dont notre compatriote avait été la victime.

Cet engouement inexplicable ne se manifesta pas seulement en France ; il gagna les pays voisins. En 1748, c'est-à-dire cinquante-neuf ans après la mort de Catherinot, le savant Samuël Engel, de Berne, chargeait un capitaine suisse, son parent, alors prisonnier de guerre à Bourges, de lui procurer, à tout prix, une collection aussi complète que possible des opuscules de Catherinot. A cette occasion, un libraire, dont l'aïeul avait imprimé une bonne partie des brochures de notre auteur, raconta à cet officier, qui dut en être un peu surpris, que M. Catherinot, en son vivant, ne passait pas du tout pour un grand homme ; que ses écrits n'avaient jamais eu beaucoup de vogue ; qu'ils avaient même ruiné leur auteur, ainsi que deux ou trois libraires, et qu'après la mort de ces derniers, ce qui restait en magasin de ces funestes écrits, devenus trop tard des chefs-d'œuvre, avait été vendu à la livre [1].

Par un nouveau caprice de la fortune, l'auréole de cette gloire posthume ne jeta qu'un éclat passager, et ses rayons, qui un instant avaient brillé jusque par delà les Alpes, se concentrèrent peu à peu dans un moins vaste foyer. Ils ne dépassent guère aujourd'hui les limites de notre ancienne

[1] *Bibliothèque curieuse* de David Clément.

province. C'est là, c'est dans cet étroit espace, que survit et que doit se conserver la célébrité toute topique du bon Catherinot. Le temps qui se rit de nos arrêts, et qui finit toujours par mettre chaque gloire à son rang, semble l'avoir ainsi décidé. Catherinot aima beaucoup le Berry, car il en a beaucoup parlé : cette pieuse affection lui portera bonheur, et son exemple prouvera que le moyen le plus simple d'*être prophète en son pays*, c'est de lui être dévoué.

Cette notice, déjà trop longue, ne donnerait pourtant qu'une idée incomplète de notre auteur, si nous négligions de rapporter certains passages de ses écrits, qui, mieux que tout ce que nous avons dit et pourrions ajouter, feront connaître le tour particulier de son esprit, la naïveté parfois énergique de son style, et la tendance progressive de quelques-unes de ses opinions. Ces extraits, d'ailleurs, sont une vivante peinture des mœurs de son époque, et ne sauraient, comme tels, paraître déplacés.

Nous parlerons d'abord du *Prest gratuit*, cette œuvre capitale de Catherinot, son *monumentum*, qui ne compte pas moins de quatre-vingt-douze pages in-quarto, et auquel la question naguère encore pendante de la conversion des rentes a donné, dans ces derniers temps, une sorte d'actualité.

Dans ce pamphlet, Catherinot s'attache à démontrer, — et le digne homme avait bien ses raisons pour cela, — que l'argent ne doit pas se prêter à intérêt, que toute rente est déshonnête, immorale, contraire aux lois divines ainsi qu'à la discipline ecclésiastique. — « L'intérêt n'est bon, finit-il par dire, que pour abréger le carême, quand on doit payer à Pâques. »

Attribuant en grande partie la ruine de l'ancien commerce de Bourges à l'établissement des rentes, il les condamne surtout en ce qu'elles favorisent cet amour du *rien faire* auquel le naturel berruyer est déjà trop enclin. Chemin fai-

sant, cette décadence industrielle lui fournit l'occasion de tancer d'importance les gens de médiocre état, qui, de son temps, étaient plus portés que jamais à échanger leurs enseignes contre des armoiries; car on sait que, grâce à la machine municipale dont l'avait dotée ce mauvais plaisant de Louis XI, la capitale du Berry fabriqua longtemps, à toutes mains et de tout bois, une façon de gentilshommes qui ne manquaient pas d'une certaine qualité.

A l'époque donc où vivait Catherinot, Bourges n'était déjà plus renommé pour l'excellence de ses draps; ses manufactures étaient presque tombées à rien, et sa pépinière de gentilshommes constituait à peu près toute son industrie. C'est là ce qui explique les doléances suivantes de notre compatriote:

« Je suis sensiblement touché quand je considère que notre ville de Bourges, qui florissait autrefois par le commerce, le pratique si peu maintenant qu'elle semble même en avoir de l'aversion. Pourquoi si peu de marchands? Pourquoi tant de boutiques murées? On en rapporte quatre causes : le grand nombre des ecclésiastiques, des nobles, des officiers et des écoliers. L'Église sanctifie la ville, mais elle la *déserte* (dépeuple). Les nobles font honneur à la ville, mais ils ne contribuent pas à l'enrichir. On ne peut avoir assez de laboureurs et de marchands, mais on peut avoir trop de nobles, s'ils ne sont actuellement dans le service. Le nombre des officiers s'est considérablement grossi depuis la mort de Louis XII. Enfin tous les artisans font étudier leurs enfants pour les établir dans l'Église, au lieu de les retenir dans leur profession ou de les pousser dans le négoce... A ces quatre causes j'en ajouterai une cinquième : c'est l'inclination pour les rentes constituées. On ne veut ni risquer, ni travailler. Par la même raison on recherche les bénéfices, la noblesse et les rentes; car il n'est pas fort difficile d'arpenter un bréviaire, de porter une épée ou de demander un arrérage. Cependant, je doute fort que devant Dieu un bénéficier et un

gentilhomme devant le roi, soient quittes de leur devoir pour si peu de chose, et je sais fort bien que plusieurs saisissants et opposants ont fait naufrage dans les décrets....

» Notre ville n'est déchue que depuis qu'elle s'est mêlée de rentes et de noblesse. Elle a cessé de négocier crainte de banqueroute, imitant ceux qui n'étudient point, crainte de frénésie; qui ne vont point à l'armée, crainte de mort, et qui ne font rien, crainte de mal faire... Malheur à ceux qui ont métamorphosé leurs enseignes en *armes*, et qui ont changé les navettes en *fusées*, les aunes en *tierces*, les ciseaux en *sautoirs*, les compas en *chevrons*, le marteau en *chef palé*, la scie en *face danchée*, le couteau en *épée*, le mortier en *cloche*, l'anille de moulin en *croix ancrée* [1].

» Quel moyen donc de rétablir le commerce à Bourges? Il faudrait restreindre le grand nombre des gens d'église, celui des écoliers... Il faudrait permettre aux nobles de commercer en gros, ou de faire dormir leur noblesse pendant leur commerce, comme en Bretagne. Il faudrait éteindre une partie des offices en les remboursant. Mais surtout il faudrait frotter d'aluïne [2] toutes ces queues de mouton [3], en réduisant les rentes au denier quarante, en supprimant les hypothèques, en rejetant une partie des impôts sur ces biens si chimériques et si recherchés. Ce n'est pas une profession légitime de croiser les bras, de ne rien faire pour l'honneur du prince et de l'État, et de s'ériger en siffleur de lézards et en truchement d'hirondelles. — On dit : mangeurs du Rhin, buveurs

[1] Tous les mots en caractères italiques sont, on le voit du reste, des termes de blason. — *Nylle*, selon les dictionnaires de Roquefort, signifie *croix ancrée*. — Voy. *anille*, dans le *Glossaire du Centre*, et *nille* dans le dictionnaire de Laveaux. On a dû dire *la nille*, dans le principe, mais, avec le temps, une partie de l'article s'est abusivement soudée au nom.

[2] *Absinthe*, selon Ménage.

[3] Sans doute les bandes de parchemin sur lesquelles étaient inscrits les titres de rentes.

de Saxe, courtisanes de Souabe, parjures de Westphalie et de Frise, hérétiques de Bohême, larrons de Bavière, et l'on pourrait dire paresseux du Berry. Nous sommes trop peu intéressés et nous aurions grand besoin de quelques leçons d'une avarice vertueuse.

Ce n'étaient pas là les seules réformes que Catherinot appelait de ses vœux. Révolté de voir de riches prieurés, de grasses abbayes, qui jadis suffisaient pour tenir dans l'abondance dix, vingt, trente religieux, devenir la proie d'un seul clerc, ou même d'un seul laïque, il s'écrie dans un autre de ses pamphlets (*la Régale universelle*) : — « Mettre tout un royaume en bénéfices, c'est employer tout son blé en gâteaux, tout son vin en eau-de-vie.... Ce serait une grande charité au roi de les supprimer presque tous pour en annexer les revenus aux collégiales bien servies, aux abbayes régulières, aux colléges, aux écoles, aux hôpitaux, et même aux tribunaux pour rendre la justice gratuite; car, pour la plus grande partie, ces sacro-saints revenus ne servent qu'à *manéger* des chevaux, à faire rouler un carrosse, courre des chiens, voler des oiseaux, couvrir des tables et parer des courtisanes. Il n'est rien de si mince que le superflu d'un riche prieur. La première portion du bien d'église est pour le bénéficier; la deuxième pour lui, et la troisième pour lui-même; tout est en son lot, et il n'est pas de part à Dieu. »

Dans les *Parallèles de la noblesse*, Catherinot, qui avait été anobli par l'échevinage, compare entre elles les différentes espèces de noblesses, et donne la préférence à la noblesse de ville. Nous mentionnerons le début de cet écrit : — « Heureux qui n'est pas le premier de sa famille; mais encore plus heureux qui n'en est pas le dernier! Il est néanmoins très-peu de familles qui n'aient leurs *aigles* et leurs *rampans*, leur or et leur ordure, leurs éclats de gloire et leurs taches d'huile.... Il importe donc de tenir pour

axiome, sans exception, que la principale noblesse consiste au mérite personnel; que le sang des nobles n'est pas d'une couleur plus vive que celui des non-nobles; que les crânes des uns et des autres sont semblables après la mort [1]; que ceux-ci et ceux-là ont également droit de dire à Dieu : — *Pater noster;* que Dieu ne créa pas l'Adam des uns et l'Adam des autres.... etc. »

On est tout surpris, après des paroles aussi sensées, de rencontrer dans les *Recherches du Berry*, du même auteur le passage suivant : — « En 1530, les hurbecs [2] gastèrent prodigieusement les vignes. — Le 18 novembre, inondations. — Je remarque toutes ces injures du temps comme étant des fléaux attirés par les hérésies de Calvin. »

Nous bornerons là ces citations. Nous pourrions en produire beaucoup d'autres tout aussi originales, mais nous craindrions de lasser la patience du lecteur.

Les œuvres de Catherinot, de plus en plus rares, ne seront sans doute jamais réimprimées; mais toutes les fois que l'on entreprendra de retracer nos annales domestiques, on ne manquera pas d'invoquer son autorité. Il sera toujours regardé comme l'un des pères de notre histoire locale, et ce seul titre suffira pour sauver son nom de l'oubli.

Pauvre Catherinot! il ne te manquait plus, pour mettre le comble à tes désastres littéraires, que de devenir la pâture, cent soixante-dix ans après ta mort, du plus inexpérimenté

---

[1] La même proposition a été avancée par un auteur de nos jours, avec preuves à l'appui. — Après qu'Henri II eut eu un œil crevé par Montgomery, en joûtant dans un tournoi, les plus célèbres chirurgiens de l'époque « allèrent à la Conciergerie, y choisirent quatre détenus, les firent tuer et leur crevèrent un œil d'un coup de lance, puis, leur ouvrant le crâne, y étudièrent les effets de la lance sur le crâne royal, ce qui ferait supposer que le crâne des rois n'est pas absolument différent de celui des hommes. » (A. Vacquerie, *les Miettes de l'histoire.*)

[2] *Urbères*, insectes nuisibles à la vigne.

des biographes. Il n'a pas dépendu de lui, crois-le bien, que ce petit coup d'épaule ne fût plus efficace, et l'intérêt qu'il te porte lui a fait vivement regretter de n'avoir pas à sa disposition l'une des clefs qui pendent au trousseau de M. Sainte-Beuve, ce saint Pierre patenté du temple de Mémoire.

III

LES BRIGANDS DE 1789.

En 1789, vers la fin de juillet, « l'agitation, dit M. Thiers [1], était universelle en France. Une terreur subite s'était répandue. Le nom de ces brigands qu'on avait vus apparaître dans les diverses émeutes était dans toutes les bouches, leur image dans tous les esprits. La cour reprochait leurs ravages au parti populaire, le parti populaire à la cour. Tout à coup des courriers se répandent, et, traversant la France en tous sens, annoncent que les brigands arrivent et qu'ils coupent les moissons avant leur maturité. On se réunit de toutes parts, et en quelques jours la France entière est en armes. »

Le récit de l'un des mille épisodes de cette terreur panique se trouve consigné dans les archives de la mairie de la Châtre (Indre). C'est de l'histoire locale d'autant plus saisissante qu'elle a été écrite au jour le jour et, pour ainsi dire, heure par heure, au fur et à mesure que le drame se développait.

Cette curieuse relation, rédigée *ex abrupto*, à la chaude, par le maire alors en fonctions, a été plusieurs fois publiée par les journaux de notre province [2], mais toujours d'une

---

[1] *Histoire de la Révolution.*

[2] Une première fois, en novembre 1845, par *l'Éclaireur de l'Indre;* huit ans après, en 1853, par *le Courrier de Bourges* et *le Moniteur de l'Indre.*

manière plus ou moins incorrecte, surtout quant aux noms propres. Nous la rétablissons ici d'après le texte original contenu dans le 18e registre des archives de l'hôtel de ville de la Châtre.

PROCÈS-VERBAUX DE CE QUI A ÉTÉ FAIT A LA CHATRE, A L'OCCASION DE LA FAUSSE ALARME DES BRIGANDS.

Aujourd'hui mercredi, 29 juillet 1789, nous, Sylvain-Antoine Defougères, de Villandry, conseiller du roi, maire perpétuel de la ville de la Châtre, étant de service au corps de garde de l'hôtel de ville, en qualité de capitaine de la première compagnie de la milice nationale, pour y passer la nuit avec vingt hommes de garde destinés à faire les rondes et patrouilles dans les différents quartiers de la ville, — le sieur Valentin Dupontet, bourgeois de la ville d'Aigurande, s'est présenté devant nous, à neuf heures et demie du soir, et nous a dit être venu en une heure d'Aigurande, pour nous apporter une lettre du sieur André Dumerin, notaire royal et contrôleur des actes en ladite ville. Ouverture faite de cette lettre, nous y avons vu que M. Vézy curé du Lourdoueix-Saint-Michel, donne avis audit sieur Dumerin que quatre mille brigands ont jeté l'épouvante dans le pays, qu'après avoir tout ravagé et égorgé dans les environs de la Souterraine et de Magnac, ils sont aux portes de Dun, d'où il arrive lui-même, et où il a laissé les habitants dans la plus grande désolation. Sur quoi, nous sommes invité à prendre les précautions nécessaires pour la sûreté de cette ville, qui, dès cette nuit même, pourrait bien être envahie et saccagée.

L'importance d'un pareil avis et l'alarme qu'avait déjà répandue dans la ville le récit de ce courrier, nous a déterminé à convoquer sur-le-champ MM. le marquis de Villaines, commandant en chef de la milice nationale; Sabardin, ca-

taine; Lecamus, échevin; Pouradier de La Motte, lieutenant général de police; Néraud de Vâvres, lieutenant de la prévôté, et Porcher de Lissaunay, procureur du roi et subdélégué; auxquels nous avons communiqué la lettre d'avis qui venait de nous être remise, et avons présenté le courrier qui en était porteur, lequel, ayant été interrogé de nouveau sur toutes les circonstances de cet avis, a répondu affirmativement qu'il existait une troupe d'environ quatre mille brigands qui, réunis ou divisés, dévastaient les campagnes, volaient, brûlaient et égorgeaient; que déjà la Souterraine, Magnac et les environs étaient devenus la proie de leurs brigandages, et qu'il n'y avait pas un instant à perdre pour nous mettre en sûreté.

Sur quoi ayant délibéré, il a été arrêté :

1° D'établir des barricades et des retranchements à toutes les entrées de la ville : du côté des religieuses de la Visitation; sur le chemin de Guéret et sur celui de Neuvy; dans la rue de la Barre et dans celle de l'abbaye de Saint-Abdon. Ce qui a été exécuté sous les ordres et par les soins de M. Sabardin, premier capitaine faisant fonctions de major.

2° De faire partir, à l'instant, des courriers à cheval pour les villes de Linières, Châteauneuf, Bourges, Châteauroux, Issoudun, Châteaumeillant et Sainte-Sévère, munis de lettres portant l'invitation aux magistrats de ces différentes villes de nous envoyer tous les secours dont ils peuvent disposer, avec injonction auxdits courriers d'avertir les habitants de toutes les paroisses qu'ils traverseront; — ce qui a été exécuté aussitôt par nous, maire, et de Lissaunay, procureur du roi, qui avons, à cet effet, procuré les chevaux et les secours nécessaires aux citoyens de bonne volonté qui se sont offerts en foule pour remplir ces différentes missions, et qui sont partis à onze heures du soir.

3° D'envoyer sur-le-champ à Aigurande et à Dun, lieux d'où partent les avis que nous avons reçus, quatre personnes

de résolution, bien montées et bien armées, pour vérifier les faits, s'assurer de la réalité des désordres, nous instruire de la position et de la marche des brigands, et nous dire s'ils sont attroupés ou divisés par pelotons.—Nous avons chargé de cette commission les sieurs Valet, capitaine, Duplomb, Acolas et Charbonnier, bourgeois, qui sont partis avant minuit, avec promesse de nous faire un rapport exact et prompt.

4° D'établir une garde avancée sur le chemin de Vaudouan, à demi-lieue de la ville, avec quelques cavaliers qui voltigeront en avant; de placer des postes à l'hôtel de ville où est le corps de garde, [illegible] Lion-d'Argent; à l'entrée du faubourg des Religieuse[illegible] ès la Visitation; à l'entrée de la rue de la Barre; au [illegible] à-Lais, et enfin près de la place de l'abbaye Saint-Abdo[illegible] – Ces différents postes entretiendront des communica[illegible] entre eux, suivant les instructions que leur donn[illegible] marquis de Villaines commandant en chef.

5° Il a été arrêté que nous no[illegible] approvisionnerions d[illegible] poudre, balles, mitraille et autre[illegible] munitions de guerre. Le sieur Chicot, négociant, ayant [illegible]laré posséder dans so[illegible] magasin deux cents livres de poudre et une quantité proportionnée de balles et de plomb, nous en avons fait l'acquisition et avons distribué le tout aux officiers et soldat[illegible]s de la milice.

6° Nous avons décidé de faire battre la générale po[illegible]ur réunir tous les citoyens en état de porter les armes, et aus[illegible]si de faire sonner le tocsin par la principale cloche, af[illegible]in d'appeler les habitants de la campagne à la défense de n[illegible]s murs. — Ces ordres ont été exécutés sans retard, de manièr[illegible]e que, de minuit à une heure, nous avions réuni sur [illegible]a grande place du Marché un corps d'armée qui s'appuya[illegible]it sur la petite promenade plantée d'arbres et fermée [illegible]e barrières, où, au besoin, il pouvait trouver un excellent r[illegible] tranchement.

De minuit à une heure, l'armée avait complété son ordre de bataille, et chacun de nous y occupait le poste que lui assignait son grade.

Nous sommes restés dans cette position jusqu'à deux heures après minuit. Une illumination générale de la ville favorisait les manœuvres et laissait voir l'inébranlable résolution de notre troupe. Cependant, les femmes et les enfants du peuple, poussant des cris et des gémissements susceptibles d'ébranler les courages, nous les avons invités de rentrer dans leurs demeures et de se reposer sur notre dévouement à les défendre jusqu'à la dernière goutte de notre sang.

Mais, dans cet instant, à deux heures après minuit, il s'est élevé tout à coup un bruit tumultueux et des voix confuses qui criaient : — *A la garde! aux armes! Voici l'ennemi qui débouche par la porte Saint-Germain où la garde a été repoussée!* » — Alors, un détachement s'avance pour amortir le premier choc; mais on reconnaît bientôt que cette alerte avait été occasionnée par un courrier arrivant de Châteauroux, et qui, nous croyant dans l'ignorance de tout danger, avait traversé le faubourg en criant : — « *Aux armes! aux armes!... vous aurez bientôt l'ennemi sur les bras!...* »

Le courrier, introduit à l'hôtel de ville, où le maire s'est rendu, a présenté une lettre des magistrats de Châteauroux, écrite pendant la nuit, pour nous avertir de l'invasion prochaine de quatre mille brigands qui ravagent les villes et les campagnes, pillent et égorgent les populations. Sur quoi ils nous invitent à prendre nos précautions et à joindre nos forces aux leurs, suivant le besoin des circonstances, pour repousser l'ennemi commun. Cette lettre contient la copie d'un pareil avis et d'une pareille invitation de la part de la ville d'Argenton, datés du 29 juillet; d'où il résulte que nos messages se sont croisés en chemin.

Nous avons aussitôt, et par les mêmes courriers, expédié nos réponses aux villes de Châteauroux et d'Argenton, et

nous avons repris notre poste de service avec la troupe, où nous sommes restés sous les armes jusqu'à quatre heures du matin, sans recevoir de nouveaux avis. Alors, nous, maire, avons invité M. le commandant, et fait inviter les échevins, officiers de police et capitaines de la milice nationale de se rendre à l'hôtel de ville pour y tenir conseil et délibérer sur les dispositions à prendre ultérieurement.

En conséquence, nous nous sommes rendus, le jeudi 30 juillet, à cinq heures du matin, dans la salle de l'hôtel de ville, où nous avons repris la lecture des lettres d'avis qui nous sont parvenues de Châteauroux et d'Argenton, et qui semblent ne laisser aucun doute sur une invasion prochaine.

Puis, il a été observé qu'une partie nombreuse de la troupe employée à la défense de la ville est composée d'habitants pauvres et malheureux de cette ville et de la campagne, qui n'ont d'autres ressources pour subsister que le produit du travail journalier dont nous les avons distraits, et qu'il s'en présentera sans doute encore beaucoup de cette espèce dans le nombre de ceux qui nous seront envoyés par les paroisses voisines et par les autres villes de la province auxquelles nous avons demandé des secours.

Sur quoi il a été arrêté :

1° D'expédier un nouveau courrier à Bourges avec des lettres pressantes à M. l'intendant et à MM. les officiers municipaux pour les engager à nous envoyer ce qu'ils ont de troupes en quartier dans leur ville ou un détachement de leur milice bourgeoise, avec des munitions de poudre et de balles; comme aussi d'extraire du magasin d'armes du bataillon de la milice provinciale cinquante fusils avec leurs baïonnettes et autant de gibernes, pour servir à notre défense. — Nous avons chargé de ces lettres le sieur Peyrot, invalide, qui est parti à l'instant même, avec ordre d'être de retour dans vingt-quatre heures.

2° D'envoyer un nouveau courrier à Issoudun pour instruire les magistrats de cette ville des avis que nous avons reçus pendant la nuit des villes de Châteauroux et d'Argenton, en les priant de se tenir prêts à nous fournir des secours en cas de besoin ou à recevoir les nôtres s'ils leur sont nécessaires. — Nous avons confié cette mission à M. Coulon, qui s'est engagé à nous rapporter la réponse en douze heures.

3° De faire un état de tous les hommes actuellement sous les armes et capables de servir, qui ont indispensablement besoin d'être soudoyés pour subsister, et de leur payer à chacun quinze sols par jour pendant tout le temps qu'il sera nécessaire de les garder en activité; — ce qui a été exécuté par MM. les officiers de la milice nationale.

4° De renouveler les postes qui ont été placés à toutes les avenues de la ville, de les composer des hommes les mieux armés, les plus aisés, et les plus en état de remplir cet emploi pendant le jour; de faire reposer le reste de la troupe jusqu'à nouvel ordre; de visiter toutes les armes et de les faire réparer autant qu'il sera possible.

5° De s'occuper sans délai des approvisionnements de pain nécessaires à la subsistance de la ville et de tous les étrangers qui sont déjà venus et qui pourront venir nous porter secours. A cet effet, le procureur du roi, accompagné de détachements de notre milice, a été chargé de visiter sur-le-champ les boulangeries et les greniers de la ville, pour s'assurer des ressources sur lesquelles nous pouvons compter, et de nous en faire son rapport. Il devra en outre enjoindre aux bouchers de tuer des bœufs pour l'approvisionnement provisoire du jour. — Ce qui ayant été exécuté, ledit procureur du roi nous a certifié qu'il existait dans les greniers huit cent boisseaux de froment en grains et deux mille six cents boisseaux en farine, avec lesquels les boulangers s'engageaient à fournir tout le pain nécessaire à la garnison, en

attendant les jours de marché ou de nouveaux envois de grains. Quant à l'apppvisionnement de viande, les bouchers avaient assommé deux bœufs pour subvenir au besoin du moment.

6° D'établir des correspondances exactes et réglées avec toutes les villes de la province et les principales paroisses des environs, afin que, de proche en proche, on puisse être instruit avec célérité de la marche des brigands, et qu'on soit en état de se procurer des forces réunies et combinées dans les lieux qui seraient menacés ou attaqués. — En conséquence, il a été convenu d'entretenir, tous les jours, à minuit, une correspondance à Laugette, pour communiquer avec Genouillac; tous les jours, à huit heures du matin, une correspondance au domaine des Loges, paroisse de Briantes, pour communiquer avec Boussac, Sainte-Sévère et Aigurande; tous les jours, à huit heures du matin, une correspondance au Pondron, pour communiquer avec Neuvy et Cluis; tous les jours, à cinq heures du soir, une correspondance à Champillé, chez Vincent Pichon, pour communiquer avec Châteaumeillant, Culan et le Châtelet; tous les jours, à cinq heures du soir, correspondance à Saint-Christophe-en-Boucherie, chez M. Boutet-Lassaigne, pour communiquer avec Linières et les lieux circonvoisins jusqu'à Bourges; tous les jours, correspondance à Ardentes, au château de Clavières, pour communiquer avec Châteauroux; enfin, tous les jours, correspondance à Saint-Août, chez M. Boucheron, pour communiquer avec Issoudun. — Il a été, à l'instant, donné avis de ces dispositions à toutes les villes et paroisses ci-dessus nommées, pour les prier de s'y conformer, et d'établir de leur côté des correspondances qui, de proche en proche, puissent, en peu de jours, s'étendre aux autres provinces et assurer uue surveillance générale.

7° Il a été arrêté qu'il existera, jour et nuit, à l'hôtel de ville, un comité permanent, composé du maire qui con-

sent d'y rester invariablement fixé avec M. le procureur du roi de la prévôté, et, successivement les échevins, les magistrats et MM. les officiers de la milice nationale, pour recevoir les avis, expédier les dépêches et vérifier tous les rapports, en observant qu'en cas d'alerte il ne restera au comité que deux membres qui seront élus à cet effet; attendu que toutes les personnes destinées à le composer désirent reprendre les armes et combattre, au besoin, pour la défense de la patrie.

Et, le jeudi, 30 juillet 1789, huit heures du matin, nous avons signé, à l'hôtel de ville de la Châtre, le présent procès-verbal, qui sera continué par le comité permanent : — Le marquis de Villaines; Defougères de Villandry, maire; Fauvre d'Acre; Lecamus; Baucheron, procureur du roi; Porcher de Lissaunay, procureur du roi de la prévôté et subdélégué, et Cluis, secrétaire-greffier.

Le jeudi, 30 juillet 1789, neuf heures du matin, le comité permanent étant établi à l'hôtel de ville de la Châtre, nous avons reçu une lettre de MM. les magistrats de Châteauroux, en date de ce jour, six heures du matin, par laquelle ils nous annoncent qu'incertains si la troupe de brigands se dirige sur Argenton ou sur la Châtre, ils attendent des nouvelles positives de leur marche pour se porter en foule du côté où ils se présenteront, nous assurant de leur secours en cas de besoin.

Une autre lettre de MM. les magistrats d'Issoudun, du matin de ce jour, nous apprend qu'ils reçoivent de toutes parts des courriers qui les avertissent de l'approche des scélérats soudoyés pour troubler notre repos et ravager nos propriétés. Ces mêmes magistrats nous assurent de leur zèle et de leur courage à nous secourir, et nous invitent à entretenir avec eux la correspondance établie.

Les lettres qui nous sont parvenues de Guéret, Châtelus,

la Celle-Dunoise, Aigurande et Sainte-Sévère, nous attestent, en même temps que l'existence des brigands, les ravages qu'ils ont commis à Boussac, à Confolent, au Dorat et à la Souterraine. Quelques-unes de ces lettres les disent réunis en troupe dans la forêt de Laurière, entre Guéret et la Souterraine. — En conséquence, nous avons fait expédier copie de ces lettres et les avons adressées à toutes nos correspondances.

Le même jour, après-midi, les principaux habitants des paroisses de Neuvy, Saint-Denis de Jouhet, Crévant, Briantes, Montlevic, Thevet et Ardentes, sont venus nous offrir le secours de leurs paroisses et nous assurer de leurs bonnes dispositions. — Nous leur avons témoigné la plus sincère reconnaissance, en les priant de se tenir armés et prêts à partir, au premier signal, pour se joindre à nous.

A deux heures après midi, il s'est subitement élevé un bruit tumultueux au faubourg Saint-Jacques, qui, répandu bientôt par toute la ville, a fait crier : — « *Aux armes!.... l'ennemi arrive!...* » Alors, sans ordre donné, le toscin s'est fait entendre, et l'on a vu courir en foule les habitants précédés des officiers, tous armés, du côté du faubourg Saint-Jacques d'où partait l'alarme. Nous y accourûmes nous-mêmes et nous reconnûmes bientôt que cette alerte avait pour cause la capture d'un inconnu, arrêté au-dessus de Saint-Lazarre, sur la route de Guéret, par une de nos patrouilles qui le conduisait au corps de garde, où nous nous rendîmes nous-mêmes pour examiner et interroger ce *quidam*.

Il porte une longue barbe, est chaussé de sabots et vêtu d'une mauvaise veste grise. Il ne s'est trouvé muni d'aucune arme, ni instrument, d'aucun argent, papiers, passe-port, ni indice qui pût fournir le moindre renseignement sur ce qui le concerne.

Interrogé sur ses nom, surnoms, qualité, demeure, — a dit s'appeler Jean, avoir été domestique chez le nommé Tous-

tain, dans une paroisse près Blancafort; être actuellement mendiant et n'avoir aucun domicile.

Interrogé sur son âge, — a répondu avoir vingt-trois ans.

Interrogé d'où il vient, où il va, — a dit n'en savoir rien et qu'il va partout.

Interrogé par qui il a été envoyé à la Châtre et quels sont ses complices, — a répondu n'en avoir point.

Interrogé pourquoi il porte une longue barbe, — a dit qu'il n'a point d'argent pour se la faire couper.

Sommé de nous dire s'il est un espion ou un émissaire, sous peine d'être puni en cas de mensonge, — a répondu qu'il est mendiant et vit de charité.

Puis, l'avons sommé de signer ou déclarer la cause de son refus, — à quoi il a répondu ne savoir ni écrire ni signer.

Sur l'avis qui nous a été donné, par les habitants de la campagne, que le quidam était accompagné de deux hommes, un moment avant sa capture, nous en avons prévenu M. le commandant, qui a détaché des patrouilles dans tous les environs pour faire la recherche de ces individus, et en avons également informé les paroisses voisines et les villes de notre correspondance.

Après quoi, nous avons remis ledit quidam entre les mains des magistrats qui l'ont constitué prisonnier comme vagabond et sans aveu, jusqu'à plus ample information.

Le même jour, à quatre heures du soir, on nous a annoncé une députation de la ville de Linières, qui a été aussitôt introduite. M. Aumerle, ancien militaire et commis aux aides en ladite ville, accompagné de MM. Taillandier du Plaix, Boutet-Lassaigne, Valette, et de plusieurs bourgeois du même lieu, nous a dit qu'ils amenaient à notre secours une compagnie de cent cinquante hommes bien armés, dont cinquante à cheval et cent à pied, qui attendent nos ordres aux portes de la ville. M. Aumerle a ajouté que la ville de Linières nous offrait en outre les services de huit cents

autres hommes campés dans ses murs et prêts à marcher au premier avis.

M. Defougères, maire, a répondu :

« Messieurs, votre zèle à nous servir répond à l'idée que nous avions de votre courage et de votre générosité. Il épuise toute notre sensibilité et mérite toute notre reconnaissance. Nous allons vous la témoigner par notre empressement à loger votre troupe et vous dans les meilleures maisons, où chaque citoyen, en particulier, manifestera à ses hôtes l'estime que nous avons pour eux et le mérite que nous attachons au service que vous nous rendez.

» Nous vous prions, Messieurs, de faire entrer votre troupe et de la conduire sur la place d'Armes, où elle sera reçue avec les honneurs qui lui sont dus et où je vais lui faire présenter des billets de logement, tels que chacun de vous en soit satisfait.

» Toutes nos maisons sont à vous, Messieurs, et nous vous regardons comme des frères avec lesquels nous désirons de vivre dans la plus parfaite union. »

La députation sortie, nous, maire, avons fait expédier et distribuer cent cinquante billets de logement pour que cette troupe auxiliaire soit reçue et nourrie, d'abord chez nous, ensuite chez les officiers municipaux, les magistrats, ecclésiastiques, nobles, bourgeois et principaux habitants, en observant de ne donner aucun logement chez les personnes peu aisées, attendu le poids déjà onéreux de leur service personnel.

A huit heures, dans la même soirée, une députation de la paroisse de Saint-Hilaire, près Linières, s'est présentée. M.*** nous a dit que les habitants de Saint-Hilaire, pénétrés des dangers dont nous étions menacés, avaient pris les armes pour voler à notre secours et attendaient nos ordres pour se mettre en marche; que, provisoirement, trente hommes des leurs étaient à nos portes et nous priaient de les ad-

mettre à la gloire de combattre à nos côtés pour le salut commun.

A quoi M. Defougères, maire, a répondu :

« Généreux amis, nous vous recevons dans notre sein et allons partager avec vous l'honneur de purger la patrie des scélérats lancés sur nos terres pour les dévaster. Montrons à la France que le moindre village a ses héros, que tous les Français le sont, et qu'aucune nation ne sait mieux que nous défendre ses propriétés et sa liberté.

» Je vous invite au repos pour le reste du jour; séchez vos sueurs que je voudrais essuyer de mes mains respectueuses. Je vais faire entrer votre troupe avec les honneurs qu'elle mérite et lui faire distribuer des billets de logement dont elle sera satisfaite. »

Ce qui a été exécuté sans délai.

A dix heures du soir, s'est présentée et a été introduite une députation de la ville d'Issoudun. — MM. le chevalier Jouslin de Noray; Charlemagne, trésorier de France; Dubois, procureur de l'élection, et de La Pomme, bourgeois, ancien militaire, nous ont dit qu'ils étaient chargés par la ville d'Issoudun de s'assurer des dangers qui menaçaient notre ville et de nous offrir leurs secours s'ils étaient nécessaires; que leur mission avait pour objet de nous confirmer en personnes le dévouement que leurs magistrats nous avaient déjà manifesté par lettre, et que nous pouvions invariablement compter sur le zèle et l'empressement de tous leurs concitoyens.

M. Defougères, maire, a aussitôt répondu :

« Si jamais l'union la plus intime entre les villes et les provinces a dû effrayer le brigandage et faire trembler les ennemis de la nation, c'est dans ce moment d'alarme et de calamité où tous les vœux tendent au salut commun, où toutes les volontés, toutes les forces et toutes les facultés se réunissent pour assurer notre conservation et celle de nos propriétés.

» Nous acceptons, Messieurs, avec une vive sensibilité, l'offre de vos services comme le gage d'une alliance solide et durable dans nos besoins mutuels, et nous vous prierons de transmettre à vos vertueux et respectables concitoyens le témoignage de notre sincère reconnaissance, à laquelle rien ne peut être comparé, si ce n'est le désir de leur prouver, dans l'occasion, le même dévouement et la même générosité. »

A onze heures du soir, nous avons reçu de M. Régnaud, bourgeois de Genouillac, une lettre écrite à huit heures du soir et apportée par nos courriers. Par cette lettre, M. Régnaud nous annonce qu'on lui mande de Guéret que les brigands n'en sont éloignés que de quatre lieues, qu'ils sont cantonnés dans les bois et qu'on craint une irruption sur Guéret pour cette nuit ou demain.

A une heure après minuit, il nous est arrivé de Châteauroux un courrier porteur d'une lettre de M. Legier de La Chassagne, juge du lieu. Par cette lettre, écrite à onze heures du soir, M. Legier nous informe qu'il a rassemblé et mis sous les armes mille hommes prêts à marcher sur notre première demande.

Nous avons également reçu de MM. les magistrats de Châteauroux un message, daté d'hier, huit heures du soir, par lequel ils nous annoncent qu'on leur mande d'Argenton que les brigands sont à une lieue de Saint-Benoît-du-Sault. Châteauroux attend des renseignements certains sur leur marche pour nous en faire part.

Nous avons expédié des réponses à tous ces courriers et fait partir des avis par nos correspondants.

Le vendredi, 31 juillet, à cinq heures du matin, nous avons fait inviter tous les officiers de la milice nationale à se rendre au comité pour y prendre connaissance de tous les messages reçus pendant la nuit et y tenir conseil.

Après délibération, il a été unanimement reconnu que toute la France ne doit plus faire qu'une même famille et une même société; qu'il ne s'agit pas seulement de mettre en sûreté notre ville et ses environs, mais qu'il est de notre devoir de réunir toutes nos forces pour protéger et défendre non-seulement les villes et les campagnes du Berry, mais même les provinces voisines, de l'invasion des brigands et de tous les dangers dont notre patrie commune peut être menacée.

En conséquence, il a été arrêté de faire partir à l'instant pour Guéret une compagnie de cavalerie bien armée, avec ordre de se porter partout où on lui indiquera qu'il existe des brigands attroupés ou des dangers à prévenir. Ces cavaliers, comme témoins oculaires, seront en mesure de nous informer de la réalité et de la grandeur du danger, et de nous mettre à même de diriger sur les points menacés le gros de nos forces que nous dévouons au service et à l'utilité de toute la patrie.

Cette résolution prise et annoncée, nous avons vu accourir en foule les officiers de la milice nationale et les citoyens de tous les ordres, sollicitant l'honneur de faire partie de ce détachement.

MM. les députés d'Issoudun et la troupe auxiliaire de Linières ont réclamé avec instance la faveur de s'y joindre, et le comité a décidé de composer le détachement de : MM. Laisnel de La Salle, ancien garde de la porte du roi, capitaine de la milice nationale; Laisnel de Marembert, lieutenant du maire; Fauvre d'Acre, l'un des échevins; Bernard, procureur du roi de l'élection; le chevalier Culon de Clairfont; le chevalier Jouslin du Portail, officier de la milice nationale; le sieur Chicot l'aîné, négociant; Robin de La Ronde, bourgeois, officier de la milice nationale; Pouradier-Dutheil, procureur; Letellier fils, bourgeois, officier de la milice nationale; Bauniat, maître sellier; Chicot le cadet,

officier de la milice nationale; Mantin, négociant; Girard, ancien maréchal des logis des carabiniers, fourrier-major de la milice nationale; Baucheron du Mai, bourgeois; Plassat, notaire; Antoine Giraud; Selleron, bourgeois; Boutet de La Forge, bourgeois; — MM. Dubois, Jouslin de Noray, de La Pomme et Charlemagne, députés d'Issoudun; M. Aumerle, l'un des députés de Linières, et Loche, député de Châteaumeillant.

Nous avons fait délivrer des chevaux à ceux qui n'en avaient pas, et tous se sont rendus à cheval sur la place d'Armes, où ils ont élu entre eux pour capitaine commandant du détachement M. Laisnel de La Salle, et pour lieutenant M. Aumerle.

Alors MM. les officiers municipaux ont remis à ces chefs des lettres de créance attestant le zèle patriotique qui a déterminé le départ de cette compagnie de cavalerie, dont la mission est de protéger et défendre la province de la Marche, et de lui offrir de plus nombreux secours. Par ces mêmes lettres, invitation est faite à la municipalité de Guéret de rendre à nos représentants les honneurs que méritent leur courage et leur patriotisme; à la charge par eux de nous rapporter un certificat de MM. les officiers municipaux de Guéret, constatant que le détachement a rempli son devoir.

Du reste, nos cavaliers devront s'adjoindre en route les hommes envoyés par Sainte-Sévère et Châteaumeillant et qui doivent les attendre à Laugette.

Ces instructions données, le détachement s'est mis en marche, à dix heures du matin, après avoir été conduit par M. le commandant de Villaines jusqu'aux portes de la ville, au son des tambours et aux acclamations de tout le peuple.

Le comité a ensuite adressé ses remerciements à la troupe auxiliaire de Linières, qui est repartie comblée de nos éloges et nous laissant l'assurance d'être prête à revenir, sur notre première invitation, avec toutes ses forces réunies.

Puis, nous avons pris connaissance des correspondances de Neuvy, Sainte-Sévère, Genouillac et Saint-Denis-de-Jouhet, auxquelles nous avons immédiatement répondu.

Cependant, MM. les officiers de la milice nationale sont venus nous assurer que le meilleur ordre régnait parmi les troupes que nous avons sur pied, et nous ont certifié que l'on a pris toutes les précautions nécessaires pour prévenir les surprises et combattre avec avantage, en cas d'attaque.

A sept heures du soir, MM. Valette, Duplomb, Charbonnier et Acolas, qui avaient été chargés d'aller à Aigurande, Dun et la Souterraine, sont venus nous rendre compte de leur mission. Ils ont trouvé la ville de Dun dans la plus grande consternation, par suite du bruit qui s'était répandu que les brigands, après avoir dévasté le village de Rian, pillé et brûlé plusieurs autres hameaux et égorgé une quarantaine de personnes, s'étaient cantonnés dans la forêt de Laurière, aux environs de la Souterraine.

Quelque temps après, à huit heures du soir, les deux courriers successifs que nous avions expédiés pour Bourges, dans la nuit du 29 au 30, se sont présentés devant nous, et nous ont dit que, malgré les plus vives instances, ils sont restés un jour entier à Bourges pour n'obtenir, en définitive, qu'un refus de toute espèce de secours. En effet, ouverture faite de la lettre que nous adressent MM. Clément de Beauvoir, maire, Sué et Callande, échevins, et qui est datée du 30 juillet, ces messieurs nous mandent qu'ils éprouvent eux-mêmes les plus grandes alarmes, et qu'ils ont besoin de toutes leurs forces pour leur propre sûreté, attendu que des avis de Sancerre leur annoncent l'arrivée, par Cosne, de huit à neuf cents brigands, ce qui, ajoutent-ils, les réduit à l'impossibilité de nous fournir le moindre secours.

L'indifférence de la ville de Bourges sur les dangers dont nous sommes menacés a déterminé les membres du comité à arrêter provisoirement qu'ils ne seront plus en tribut de

correspondance avec elle, et que sa réponse sera déférée au conseil assemblé de la municipalité et de la milice nationale de cette ville de la Châtre.

Un message plus généreux des échevins de Châteauneuf, du même jour, 30 juillet, nous apprend qu'ils sont sans armes ni munitions, mais qu'ils nous offrent le secours de leurs bras.

A neuf heures du soir, on nous a annoncé une députation de la ville de Saint-Amand, laquelle ayant été introduite, MM. de Boisdechamp, Thabouet et de Saint-George nous ont remis une lettre datée de ce matin et signée de MM. Geoffrenet des Beauxplains, subdélégué, et Bonnet de Sarsay, juge de police, par laquelle ces messieurs nous marquent que la mission de leurs députés a pour objet de s'instruire particulièrement du sujet de l'alarme partout répandue; de se concerter avec nous, au besoin, pour nos sûretés communes, et de former avec notre ville une alliance défensive.

M. Defougères, maire, a répondu :

« Messieurs, — Toutes les nouvelles que nous avons reçues par nos courriers ou par nos différentes correspondances, qui vont vous être communiquées, semblent ne point laisser de doute sur l'existence d'une troupe nombreuse de brigands aux environs de la Souterraine et de Guéret; mais, Messieurs, nous avons formé en vingt-quatre heures, dans notre seul district, une milice de plus de cinq mille hommes de pied et de quatre cents chevaux, avec laquelle nous sommes en état, non-seulement de défendre notre ville, mais encore de fournir des secours à nos voisins. Nous venons de diriger sur Guéret un détachement de cavalerie spécialement chargé de reconnaître l'ennemi et de nous instruire avec la plus grande célérité de sa position et de sa marche, afin que nous puissions nous porter à sa rencontre avec toutes nos forces et détruire jusqu'au dernier les scélérats qui troublent le repos

public, font déserter toutes les campagnes et suspendre les travaux si précieux et si urgents de la récolte, attendue comme le terme de nos calamités.

» Quand nos précautions, nos diligences et notre activité n'auraient d'autre résultat que d'éclaircir un fait aussi étrange que le bruit de cette invasion subite et destructive; quand même nous ne trouverions aucun ennemi à combattre, la formation et la vigilance de notre milice auront toujours eu l'avantage de calmer l'inquiétude inouïe et la désolation générale répandues parmi le peuple, et il en résultera toujours l'inappréciable bienfait d'avoir rassuré les campagnes et ranimé l'activité de leurs travaux.

» Nous recevons, Messieurs, avec autant de reconnaissance que de sensibilité l'offre de votre alliance, et nous vous prions d'assurer votre ville de tout notre empressement à lui porter des secours lorsqu'elle croira en avoir besoin. Nous la compterons désormais au nombre de nos plus fidèles alliés, et nous lui témoignerons dans toutes les occasions l'estime qu'elle mérite et les égards qui lui sont dus. — Nous allons lui confirmer l'assurance de ces sentiments par les lettres de notre comité, en réponse à celle qu'elle nous a fait l'honneur de nous adresser. »

Le samedi, 1er août 1789, le comité a reçu les correspondances de Châteauroux avec des nouvelles de Limoges, du Dorat, de Ruffec, Saint-Claud, Confolens et Rochechouart, lieux d'où sont parties les premières alarmes. Il a reçu également des messages d'Argenton, de Neuvy, Boussac et Sainte-Sévère, ainsi qu'une lettre du détachement que nous avons envoyé à Guéret, et tous ces rapports attestent unanimement que les dangers que nous appréhendions sont tout à fait sans fondement.

En conséquence, nous avons adressé des lettres circulaires à toutes les paroisses de nos campagnes pour calmer

leurs inquiétudes et les inviter à reprendre leurs travaux, en les engageant toutefois à continuer de surveiller les gens de passage, inconnus et suspects, et à les observer avec la plus stricte attention, comme il est d'usage en cette ville où ils pourront les conduire en cas de légitime suspicion.

Après avoir expédié toutes nos correspondances, nous avons recommandé à notre milice de maintenir la police du marché aux grains, et d'en faciliter l'approvisionnement.

Le dimanche, 2 août, les rapports qui nous ont été adressés, pendant la nuit et le matin, par nos différentes correspondances, ayant continué de nous confirmer la fausseté des bruits qui ont occasionné nos alarmes, le conseil de la ville et de la milice a fait enlever les barricades établies aux entrées de nos rues.

Le même jour, à quatre heures du soir, on nous a annoncé le retour du détachement envoyé à Guéret. Après avoir été reconnus, selon l'usage, aux portes de la ville, par la garnison, nos cavaliers se sont rendus en bon ordre sur la place d'Armes, d'où ils se sont dirigés vers leurs logements.

MM. Laisnel de La Salle, capitaine, et Aumerle, lieutenant, s'étant ensuite présentés devant le comité de l'hôtel de ville, ils nous ont remis les lettres de créance que nous leur avions données, le 31 juillet, lors de leur départ, ainsi que le certificat que M. Chorlon de Saint-Leger, maire de la ville de Guéret, leur a délivré ce matin même. Ce certificat atteste le bon ordre et l'excellente discipline dont nos cavaliers ont fait preuve, et, en même temps, l'estime et la vive reconnaissance que les habitants de Guéret ont vouées à ceux de la Châtre, en retour de leur généreux dévouement.

Après quoi, M. Laisnel de La Salle nous a dit que les perquisitions les plus minutieuses avaient été faites dans les bois et les montagnes des environs de Guéret, de Dun et de

la Souterraine, lieux constamment signalés comme servant de refuge à des bandes de brigands, et qu'il avait été reconnu que leur existence en troupe était aussi fausse que les ravages qu'on leur attribuait;

Que le détachement qu'il conduisait a fait son entrée à Guéret aux acclamations générales de la joie publique; que les citoyens les plus distingués se disputaient le plaisir de les loger; que la ville entière leur a témoigné sa reconnaissance par des égards, des fêtes et des honneurs de toute espèce;

Qu'aujourd'hui même, à cinq heures du matin, on leur a donné une messe en musique à l'église paroissiale, où se trouvaient la majeure partie des citoyens et toutes les dames, et qu'enfin, à leur départ, ils ont été conduits jusqu'au pont de Glénic, à plus d'une lieue de la ville, par un détachement de cavalerie composé de l'élite de la jeunesse de Guéret, avec drapeaux et musique en tête.

Sur quoi, le comité a témoigné sa satisfaction à M. Laisnel de La Salle et à M. Aumerle pour leur bonne conduite et celle de leur détachement, et leur a exprimé tous les éloges que mérite leur courage. La reconnaissance que leur doit notre ville sera consignée dans nos procès-verbaux, ainsi que le récit détaillé de leur mission. Enfin, nous allons délivrer à MM. Aumerle et de La Pomme les certificats particuliers qu'ils désirent et qu'ils ont si bien mérités par le zèle, le courage et la générosité dont ils ont fait preuve.

Puis, il a été arrêté :

1° De rendre aux députations d'Issoudun et de Linières tous les honneurs dus à leur patriotisme;

2° De licencier les troupes auxiliaires qui s'étaient réunies à notre milice, et de rétablir l'entier exercice des arts, métiers, professions et travaux des campagnes;

3° D'entretenir une garde bourgeoise pour la sûreté de la ville et le bon ordre;

4° D'expédier des messages à tous nos correspondants, et de les remercier de leur concours, tout en entretenant leur dévouement au salut commun.

Fait et arrêté à l'hôtel de ville de la Châtre, le 2 août 1789, à huit heures du soir, par nous, Silvain Antoine Defougères de Villandry, maire, et par MM. les échevins, juges et officiers de la prévôté royale, et autres commissaires du comité.

Signé : — Defougères de Villandry, Fauvre d'Acre, Lecamus, Porcher de Lissaunay, procureur du roi et subdélégué, Baucheron, procureur du roi, et Cluis, secrétaire-greffier.

NOTES SUR QUELQUES-UNS DES ACTEURS DE CE DRAME.

M. Defougères de Villandry, avocat au parlement, était maire de la Châtre depuis le 18 février 1784. Il avait acheté cette charge 1,500 livres. (Voy. le 21e registre des archives de l'hôtel de ville de la Châtre). — En 1790, il devint l'un des administrateurs du département de l'Indre et donna sa démission de maire. — En 1793, juin, M. Defougères habitait Lourdoueix-Saint-Michel, d'où il demandait à la municipalité de la Châtre de vouloir bien lui céder deux cents boisseaux d'avoine pour nourrir les habitants affamés de sa paroisse. (Archives de l'hôtel de ville de la Châtre.) — « M. Defougères, homme d'esprit, avocat instruit et disert rendit beaucoup de services à son pays, soit comme maire, soit dans les divers emplois qu'il eut à remplir. Il mourut à Paris, après avoir été membre de la Cour de cassation. » (Hte Baucheron, *Recherches sur la ville de la Châtre.*) —

En 1845, un M. Defougères de Villandry était recteur de l'Académie d'Aix. (Voir l'*Annuaire du Berry* de 1845.)

M. Gilles Porcher de Lissaunay, le subdélégué, succéda à M. Defougères, comme maire de la Châtre. Après avoir figuré à la Convention, au Conseil des Anciens, etc., etc., il devint plus tard sénateur, pair, sous le nom de comte de Richebourg.

M. Charlemagne, trésorier de France, qui fait partie de la députation d'Issoudun, fut maire de cette ville en 1793; puis administrateur du département, sous-préfet de Châteauroux, député au Corps législatif du premier empire, etc., etc. L'un de ses fils est aujourd'hui conseiller d'État, et l'un de ses petits-fils a été nommé, en janvier 1859, député au Corps législatif.

IV

VICTOIRE

POËME ÉLÉGIAQUE

EN TROIS CHANTS.

D'autres, d'une voix immortelle,
Vous peindront d'heureux jours en de joyeux accords;
Moi, la douleur m'éprouve et mes chants viennent d'elle.
(Victor Hugo.)

Ces élégies ont été publiées pour la première fois en 1830. Le triste événement qui en fait le sujet n'est malheureusement pas une fiction.

Le 5 mars 1829, *L'Iris, journal de l'Indre*, en a rendu compte en ces termes : — « Une jeune femme vient de mourir à la Châtre, la nuit même de son mariage. De noirs pressentiments semblaient l'avoir éclairée sur sa fin prochaine, et elle avait vu avec une insouciance mêlée de crainte les apprêts et la joie des noces. »

Le nom de famille de Victoire était Appé.

Au fond, il n'y a rien de notre invention dans ce petit poëme, et le peuple, dont les superstitions sont parfois si gracieuses, a parlé le premier de l'apparition d'une colombe sur le tombeau de Victoire.

VICTOIRE

CHANT PREMIER

LE TEMPLE

Notre hymen redoutable aura des chants funèbres
Et les grands voiles du cercueil.
(A. Guiraud.)

Enfant, pourquoi pleurer quand tu cours au bonheur?
Tu me confiais tout naguère :
Tes ennuis, tes plaisirs, étaient ceux de ta mère;
Voudrais-tu lui fermer ton cœur?

Hélas! depuis longtemps, une langueur affreuse
A flétri ta jeunesse et sur ton front rêveur,
Quelque peine secrète entretient la pâleur;
Victoire, tu n'es pas heureuse!...

Ma fille, nous touchons au moment solennel;
Peut-être, sans ton cœur, ta main s'était donnée :
Tu ne marcheras pas en victime à l'autel,
Je te remets ta destinée.

— Ma mère, tu connais l'époux qui m'est promis,
Mon cœur le croit toujours digne d'être ton fils;
Mais apprends quelle est ma faiblesse :
De l'hymen désiré, tous ces avant-coureurs,
Tous ces brillants apprêts, m'accablent de tristesse;
Si ces vains ornements, ces guirlandes, ces fleurs,
Ma mère, étaient demain arrosés de tes pleurs?...

— Loin de toi, loin de moi, cette horrible pensée!...
Que parles-tu de présages de mort?...
Toi, mourir, aussi près d'être heureuse! insensée!...
Tu n'as rien fait qui mérite un tel sort.

Non, non, ma fille, prends courage :
De beaux jours te luiront, crois-en mon seul présage;
D'ailleurs, n'es-tu pas tout mon bien?
Le ciel m'exaucera, le ciel à mon vieil âge
N'enlèvera pas ton soutien.

Elle invitait ainsi sa fille à l'espérance
Quand dans son propre cœur naissait la défiance.

***

Mais la cloche de Saint Germain[1]
A retenti cinq fois sous les coups de l'airain :
L'heure de l'hymen est venue,
Et des nombreux amis la foule est accourue.

L'hiver touchait alors au milieu de son cours,
Et le couple, à l'autel, s'achemina dans l'ombre,
Et la vierge, rêvant à ses jeunes amours,
Trouva cet appareil bien sombre.

[1] L'église paroissiale de la Châtre est sous l'invocation de saint G
main.

La foule, au seuil du temple, arrive en un instant;
Victoire, toujours plus pensive,
Avec elle a franchi les degrés de l'ogive...
— Quel tableau ! grand Dieu ! quel moment!
Que l'aspect des autels, la nuit, est imposant!...

L'air humide et glacé de cette antique église,
Le silence des saints échos,
Qu'interrompt par moment la plainte de la bise
Gémissant le long des vitraux;

Ces larges dalles funéraires
Qui cèlent à nos yeux les froides régions
Où se consument de nos pères
Les vieilles générations;

Cette lampe où renaît et meurt par intervalle
Une lueur douteuse et sépulcrale;

Ces femmes, à genoux, sous les sombres arceaux,
Leur maintien suppliant, leur prière à voix basse
Semblable aux mots confus d'un mortel qui trépasse;
Tout respire en ces lieux l'appareil des tombeaux!

***

Tandis que de l'hymen au fond du sanctuaire,
S'allument les flambeaux sacrés,
Détaché de la foule un couple solitaire
S'est approché des saints degrés :

Le prêtre l'interroge, et sa voix solennelle,
Sur les deux amants à genoux,
Bientôt profère devant tous
La parole sacramentelle.

Puis le saint homme, avec douceur,
Leur trace les devoirs de leur chaste alliance;

Pour prix de la vertu leur promet le bonheur,
Prodigue les conseils ; et sa douce éloquence,
Simple comme ses mœurs, allait droit à leur cœur.

Mais Victoire frémit !... il s'arrête, il contemple
Son étrange pâleur, son regard plein d'effroi :
— « Ma fille, lui dit-il, vous souffrez, je le voi ;
Peut-être l'air glacé du temple !...
— Ah ! mon père priez pour moi !... »

Elle dit, et s'éloigne, à pas lents, de l'enceinte.
Tandis que le vieux prêtre au ciel redit sa plainte,

CHANT SECOND

LE BAL

Nos jeux seront suivis de pompes sépulcrales.
(Victor Hugo.)

Le sourire que la douleur veut feindre ressemble à une couronne de roses déposée sur un tombeau.
(Lord Byron.)

Le prêtre a consacré les promesses d'amour;
Des danses, des festins, l'appareil se déploie;
Les accents du plaisir proclament ce beau jour;
Pourtant sur tous les fronts ne brille pas la joie.

L'esprit toujours frappé de noirs pressentiments,
Et n'osant prendre part à l'ivresse commune,
Victoire, loin du bruit de la foule importune,
Au cœur du jeune époux confiait ses tourments.

— « Pourquoi nourrirais-tu cette folle chimère?
Dit-il, ta bouche en vain a recours au mystère,
Je connais les chagrins qui troublent ta raison;
Puissé-je m'abuser! mais ta sombre tristesse,
Cette nuit, à l'autel, le cri de ta détresse,
Tout confirme un affreux soupçon.

» Fatale illusion! espérance trompeuse!
Heureux de mon amour, je te croyais heureuse...

Que ne m'as-tu plus tôt enlevé mon erreur ?
Hélas ! c'est trop tard la comprendre !
Victoire, devais-tu m'apprendre
Que mon amour porte malheur !...

— « Cher époux, qu'as-tu dit, et quelle défiance !
Si déjà de mon cœur j'avais pu te bannir,
Loin de redouter l'avenir,
Le sort que je prévois serait mon espérance.

» Toi seul sais calmer ma frayeur;
Je trouve dans ta voix un accent qui console,
Et je serais heureuse à ta douce parole,
Si je pouvais croire au bonheur.

» Pardonne, ô mon ami ! je fais couler tes larmes,...
Pardonne ! j'aurais dû renfermer dans mon sein,
J'aurais dû dévorer mes secrètes alarmes;
Mon pauvre cœur était trop plein !

» Cet aveu le soulage... et, grâce à toi, j'espère.
Ami,... viens avec moi,... viens rassurer ma mère...
Je suis mieux à présent,... bien mieux...
Le bal ! le bal commence !... entends les sons joyeux !...

» Volons ! on nous attend; l'assemblée inquiète,
Sans doute appelle de ses vœux
Le roi, la reine de la fête :
Je veux danser, je veux me mêler à ses jeux. »

Elle dit, et sa bouche essayait de sourire;
Mais dans son regard exalté
Brillait une affreuse gaieté,
L'affreuse gaieté du délire !

***

Et cependant la voix des instruments divers
Préludait aux plaisirs par sa vive harmonie;

Et Victoire, accourue au bruit de ces concerts,
Semblait une ombre admise aux fêtes de la vie!

Le bal! elle aimait tant ce plaisir enchanteur!...
Elle veut s'y livrer comme aux jours de bonheur,
Et par sa gaîté mensongère,
Rassurer son époux et celer à sa mère
Les noirs orages de son cœur.

Mais ses yeux où respire une étrange allégresse,
Ses pas précipités, ses brusques mouvements,
D'une danse animée accusent moins l'ivresse
Que le désordre de ses sens.

Ses compagnes pourtant, autour d'elle empressées,
A ses joyeux transports ne cessaient d'applaudir,
Et prenaient, ignorant ses lugubres pensées,
Cette gaîté pour du plaisir.

Une seule, Clara, jeune, aimante et jolie,
Contemplait tristement les yeux de son amie;
Elle seule s'est dit : — Cet enjouement trompeur
Ne peut être inspiré par l'aimable folie.
Ah! ce n'est pas là du bonheur!

***

Mais l'amour a sonné l'heure du doux mystère,
Et bientôt chaque époux, par la pudeur conduit,
Séparément, s'échappe solitaire. —
Le bal longtemps encor doit prolonger la nuit.

Victoire, en s'éloignant, près de Clara s'arrête;
Morne, et fixant sur elle un regard égaré :
— « Ce jour sera suivi d'une dernière fête,
Dit-elle; à demain! — J'y serai. »

CHANT TROISIÈME

LA MORT.

Et ces roses d'un jour qui couronnaient sa tête,
Qui s'épanouissaient, la veille, en une fête,
Se fanèrent dans un tombeau.
(Victor Hugo.)

Les deux amants à peine ont quitté l'assemblée,
Déjà sur tous les fronts naît le souris malin :
La danse à l'instant est troublée
Et les propos joyeux bientôt n'ont plus de frein.

Prodiguant les bons mots, les vives reparties,
Plus d'un jeune étourdi, par sa verve emporté,
Immole, en se jouant, la timide beauté
Au scandale de ses saillies.

***

Ils riaient! — Et la mort, errant au milieu d'eux,
Hésitait parmi tant de proies!...
Ils riaient! — Tout à coup, des cris, des cris affreux
Éclatent plus haut que leurs joies!

L'impitoyable mort n'avait plus à choisir!...
Un froid linceul revêt la couche nuptiale!
Là, Victoire effleura la coupe du plaisir;
Là, le soupir naïf que la pudeur exhale,
Recueilli par la mort, fut son dernier soupir.

Ces cris, ces cris affreux étaient ceux d'une mère,
Étaient ceux d'un amant qu'égarait la douleur!
Ah! qui retracera ce spectacle d'horreur?
O déplorable hymen! ô bonheur éphémère!
Le sort déploya-t-il jamais tant de rigueur?

***

Mais la mère interrompt sa plainte déchirante,
Elle s'adresse au ciel qui l'entendit toujours,
Car elle espère encore, et sa voix suppliante
De l'art qui nous guérit implore le secours.

Un jeune homme paraît et sa main aguerrie,
Parcourant lentement le corps inanimé,
Interroge longtemps les sources de la vie...
Pauvre mère!... il a lu dans son cœur alarmé.

— « Parlez! s'écriait-elle, et que votre art s'explique! »
Il n'ose révéler l'horrible arrêt du sort :
— « Peut-être, lui dit-il, ce sommeil léthargique
N'est que l'image de la mort. »

On dut t'abuser, pauvre mère!
Hélas! la vérité t'eût coûté la lumière!...

***

Son espoir fut longtemps dans cet affreux sommeil;
Et le soleil, trois fois, parcourut sa carrière,
Et trois fois la surprit, murmurant la prière
Et de la jeune épouse épiant le réveil.

Alors, dans une longue étreinte,
Elle crut ranimer sa fille entre ses bras;

Mais de son cœur brisé la chaleur presque éteinte
Combattit vainement les glaces du trépas.

***

Et le soir, quand la nuit s'abaissa sur la ville,
Dans l'ombre apparut un cercueil;
Un prêtre le guidait vers le dernier asile,
Des vierges suivaient en grand deuil;

Et la mort leur ouvrait son avare domaine,
Tandis qu'une cloche lointaine,
Rappelant l'heure de l'hymen,
Tintait encor cinq fois sous les coups de l'airain.

Clara s'avance alors, et sa douleur muette
A peine laisse entendre un sourd gémissement;
Vers la terre, en silence, elle incline sa tête,
Et d'une main amie effeuille lentement
Sur ces restes glacés les roses de la fête.

De tous les siens Victoire a reçu les adieux,
Et leur pieuse multitude
S'écoulant, par degrés, à flots silencieux,
La mort a reconquis sa morne solitude.

***

Nous touchons presque encore à ce jour de douleurs,
Et déjà, cependant, la jeune primevère,
Mariant au gazon l'éclat de ses couleurs,
Émaille de son or le tertre funéraire.

Souvent jusqu'au champ du repos
S'achemine, en priant, une femme voilée,
Et là, pâle, à genoux, gémissant isolée,
Elle appelle Victoire à travers ses sanglots,
Mais l'écho seul répond à sa voix désolée !

Souvent aussi, vers le déclin du jour,
On voit, sur l'humble croix qui protége la tombe,
S'abattre, solitaire, une blanche colombe,
Symbole attendrissant d'innocence et d'amour[1].

Sans doute elle apparaît, céleste messagère,
Pour annoncer qu'un ange est de plus dans les cieux :
Ah ! puissent te comprendre, oiseau mystérieux,
Les amis que Victoire a laissés sur la terre !

***

Et moi, qui sur sa cendre ai jeté quelques fleurs,
Puissent mes faibles chants consoler une mère !
Heureux si j'ai rendu sa douleur moins amère,
Et si plus doucement j'ai fait couler ses pleurs.

FIN.

[1] D'après les plus anciennes traditions bretonnes, les morts reparaissent souvent sur la terre sous la poétique forme d'oiseaux. Dans *le Seigneur Nann et la Fée du Barzaz-Breiz* de M. de la Villemarqué, il est question de *blanches colombes* qui apparaissent sur un tombeau. (*Barzaz-Breiz*, t. I, p. 45 et 216.) — Lors du supplice de Jeanne d'Arc, un homme d'armes assura avoir vu l'âme de cette jeune fille s'échapper des flammes du bûcher sous la forme d'une colombe blanche. — Dans les contes des Slaves, l'âme, en se séparant du corps d'un mourant, revêt souvent cette apparence. — Voy. t. I, p. 225, ce que l'on dit de l'alouette. — Ces croyances sont d'origine celtique.

TABLE ALPHABÉTIQUE ET DÉTAILLÉE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CET OUVRAGE.

A

Abrifou (l'). II, 39.
Accordeux (l'). II, 23,
Acrèle. II, 242.
Ageace. II, 232-241.
Ageace pécheresse. II, 241.
Ageace-Percharist. II, 242.
Agni. I, 5.
Aiguilan. I, 11.
Ail (l'). I, 310.
Aînés (les) des comtes de Châteauroux. II, 5.
Aire (l') aux Martes. I, 105.
Albert (le grand et le petit). I, 313.
Aller en blonde. II, 17.
Alouette; son langage. I, 224-231.
Ambassadeur (l'). II, 23.
Ames en peine. I, 274; II, 91.
Anahid. I, 52.
Anaïd. I, 49.
Anaïtis. I, 52.
Anciens jeux. II, 149.
Ane. I, 21-110.
Anetons. II, 247.
Anetons (les) d'Asnières. II, 222.
Aneu (l'). II, 244.
Ange (la bonne). I, 114.
Ange (l') de la lumière. I, 92.
Ange (l') de la mort. II, 71.
Anglais (les) de Sainte-Sévère. II, 198-218.
Angou (l'). II, 245.
Anguinum (l'). I, 209-212.
Anna-Malech. I, 48.
Anna Pérenna. I, 43-47; II, 152.
Anna Purna. I, 52.
Anœil (l'). I, 199; II, 244.
Apognes cornues. I, 11.
Araignées. II, 263.
Arbre de la science. II, 55.
Arbre de Noël. I, 3.
Arbre des Dames. I, 115.
Arbre (l') de vie. I, 57; II, 56.
Arbres (les) de Saint-Martin-le-Riche. I, 137.
Arche. I, 272; II, 104.
Argées (les). I, 43-49.
Artou (l'). I, 300.
Aryas (les). I, 5.
Asouras (les). I, 260.
Aspijar. II, 242.
Atharva-Véda (l'). I, 314.
Aubépine. I, 53-58-238; II, 16.
Aubertas (les). II, 235.
Aubes (les). II, 8.
Aubour. II, 253.

Aulu. II, 158.
Aumailles. I, 7.
Aumône (l') des Trépassés. I, 162.
Auner les aubertas. II, 160.
Autre (l'). I, 126.
Avocat (l') du meunier. I, 224; II, 282.
Awabi (l'). I, 286.

B

Baal. I, 81-201-213.
Babylone (la tour de). I, 200.
Bachelières. II, 32-63.
Bacheliers. II, 63.
Badauderie. I, 326.
Badauds. II, 20.
Badebec. II, 21.
Bader. II, 21.
Baguette magique. I, 243-288-290; II, 122.
Baigneuse (la). I, 307.
Bains solaires. I, 80.
Balai. II, 278.
Baptême de la gerbe. II, 137.
Baptême par le feu. I, 81.
Baraws. II, 76.
Baron (un). II, 116.
Barrer le feu. I, 254.
Barrer le mal. I, 305.
Basilic. I, 202.
Bâtards. II, 12.
Bâtons blancs. II, 122.
Bâtons guisés. II, 122.
Battre la grêle. I, 263.
Bavoux. II, 10.
Begaud. I, 223.
Bel, Belen, Belenus. I, 3-10-33-81, 88-201; II, 104.
Belle de Mai (la). I, 69.
Belles fêtes (les). I, 96.
Bénis (les). I, 72.
Bergères. II, 122.
Beriot. I, 67.
Berlié. I, 67.
Berlot. II, 138.
Berlué. I, 67.
Bertholle (droit de). II, 57.
Bessons. II, 7.
Bête blanche (la). I, 178-180.
Bêtes à bon Dieu. II, 250-251.
Beugnons. I, 37-39.
Beurre de mai. II, 233.
Biaude. I, 271.
Biche (la) blanche de sainte Nennoch. I, 180.
Bières. I, 119; II, 78-290.
Bieude (la). I, 176-179.
Billard. II, 62.
Birette (la). I, 179.
Blanc (le). II, 7.
Blancs fantômes. I, 120.
Blande (la). I, 199.
Bled (le) du bon Dieu. I, 286.
Blond de bassin. II, 17.
Blonde. I, 59; II, 17.
Bœu-Rosé (le). II, 264.
Bœuf-Viellé. I, 30.
Bœuf-Villé. I, 30-241.
Bœufs qui parlent. I, 17.
Bœuf-Violé. I, 30.
Boiron. I, 17-186-246.
Bois rouge. II, 186.
Bonhomme (le). I, 222; II, 295.
Bonhomme-Nau (le). I, 3.
Bonne Ange (la). I, 114; II, 248.
Bonne-Dame de Chasse-Mars. II, 272.
Bonne-Dame de septembre. II, 292.
Bonne-Dame des Bois. I, 116.
Bonne-Dame de Sainte-Sévère. I, 116.
Bonne-Dame du Chêne. I, 116

Bonnes-Dames (les). I, 115-116; II, 272.
Bons saints, bonnes saintes. II, 1.
Borgne (le). I, 199; II, 245.
Bouc. I, 155.
Bouc Hazazel (le). I, 302.
Boudha. I, 173.
Bouleau (le). II, 123.
Bouquet de roses. I, 190.
Bouquet (le) de sainte Solange. I, 94-283.
Bourdir. II, 236.
Bourdons (les) de saint Martin et de saint Brice. I, 137.
Bourettes. I, 13.
Bourgeois (un). II, 115.
Bourse (la). II, 28.
Brabançons. II, 223.
Brandelons. I, 37.
Brandonneux. I, 37.
Brandons (les). I, 35.
Branles. I, 272; II, 10-48.
Brigands (les) de 1789. II, 341.
Brillebaut (les seigneurs de). I, 261.
Brioleux (les). I, 185; II, 139.
Buguel-noz (le). I, 180.
Buis (le). I, 53-60-86-238-288; II, 72.
Busauds (les) de Saint-Août. II, 218.

C

Cabale. I, 297.
Cabignats. II, 214.
Cacoteux. I, 69.
Cacots, Cagots. II, 175-176-220.
Cadi. II, 91.
Caille. I, 222; II, 231-246.
Caille (la), son langage. I, 222.
Caillebotiers. I, 235-237.
Caler le soulier. II, 34.
Calottins (les) de St-Bouise. II, 222.
Calvaire. II, 84.
Camochons. I, 83.
Canard (le), son langage. I, 222-232.
Capiche. II, 73.
Carmen. I, 302.
Carroirs. I, 15-68-154-290-291; II, 85.
Casatiello. I, 74.
Cassemuseaux. II, 230.
Casser le pot. II, 58.
Catarne. I, 299-318.
Caterre. I, 295-299.
Caye. II, 149-154.
Cayenne. I, 273; II, 111-231.
Ceinture de noce. II, 33.
Ceinture nuptiale (droit de). II, 34.
Cep (le). II, 324.
Chabin. II, 215.
Châlin. I, 282.
Champ (le) de la Demoiselle. I, 121.
Champis. II, 11.
Chandeleur (la). I, 41-177-183; II. 271, 295.
Changeuses. II, 71.
Chanson en danse ronde. II, 61.
Chansons brandonnières. I, 37.
Chant (le) des œufs. I, 69.
Chanteau. II, 104-224.
Chanvreux. I, 151.
Chapeau de roses. I, 190; II, 61-63.
Charité (la) du lard. II, 59.
Charlotte d'Albret. II, 301.
Charme. I, 197.
Chasse à Bôdet. I, 168-182-275.
— à Ribaud. I, 132.
— à Rigaud. I, 171.
— Briguet. I, 171.
— Caïn. I, 173.
— du Diable. I, 173.
— du roi Hérode. I, 173.
— Gallerie. I, 171.
— maligne. I, 169.
— Mare. II, 284.

Châsses (les). I, 119; II, 78-290.
Chat. I, 155.
Chat-Bure. II, 23.
Chat (le) de maraude. II, 23.
Chauchemalin. II. 283.
Chaule (la). I, 87.
Chemins de Saint-Chartier. II, 197.
Chemise. I, 323.
Chemise de noce. II, 29.
Chêne. I, 154-285.
Chêne (le) à la bouteille. I, 163.
Cheole. I, 87.
Chéré. I, 271.
Cheval. I, 13; II, 119-186.
Chevaliers (les). II, 275.
Chevauchée (la) du bœuf. II, 183.
Chien. I, 304; II, 23-254.
Chien blanc (le). II, 23.
Chien (le) de Martin. I, 138.
Chien noir (le). I, 157.
Chiens (les) de M. de Longbôt. II, 200.
Chiens (les) de saint Phallier. I, 257.
Chiens (les) du roi Dagobert. II, 200-203.
Chocats (les). II, 84.
Chou (le). II, 54.
Chouse. I, 126.
Chrétien. II, 168.
Christ's-thorn. I, 59.
Cierge pascal. I, 4-251.
Cinauds (les) de Cluis-Dessus. II, 217.
Civilité villageoise. II, 98.
Classe. II, 149.
Clé de saint Hubert. II, 332.
Cloches. I, 255.
Cocadrille (la). I, 196.
Cochelin (le). II, 30-50.
Cochelins. I, 13.
Cochenille. I, 13.
Cockatrice. I, 198.
Codrille (la). I, 196-198.
Coemptio (la). II, 46.
Cœur de bœuf. I, 291.
Cognès, Cogneux. I, 7.
Coignoles. I, 13.
Colas. II, 21.
Collidons (les) d'Issoudun. II, 218.
Compérage. II, 11.
Compère et commère. II, 8.
Comtes (les) de Châteauroux. II.
Conducteurs des âmes. I, 173.
Confarreatio (la). II, 46.
Confiteor Deo. I, 223.
Conoilles à la marraine. II, 10.
Convie (la). II, 24.
Coq basilic. I, 202.
Coq de redevance. I, 190.
Coqs (les) de Levroux. I, 135.
Coquards. I, 196.
Coquelin. I, 13.
Coquinage (droit de). II, 67.
Corde à virer le vent. II, 262.
Corde de pendu. I, 165.
Cornabœux. I, 7.
Cornes de cerf-volant. I, 268.
Correi (le). I, 284-287; II, 65-169.
Cosse de Nau. I, 1.
Cottereau. II, 222.
Cougnoux. I, 13.
Coupe (la) d'amour. II, 31.
Courtiliers. I, 235-236.
Cousins (les) de la Trinité. II, 175.
Cousins (les) de sainte Solange. II, 176.
Cousines (les) de saint Janvier. II, 126-176.
Coussin blanc (la messe du). I, 2
Crapaud (le). II, 132-135.
Croissez et multipliez. II, 47.
Croix (la) de l'Agneau. II, 92.

Croix (la) moquée. II, 95.
Croix (la) Mort. I, 280.
Croix (la) tremble. I, 163.
Culte du Soleil. I, 3-33-78-92.
Cupaï. I, 304.
Curé (le) de la Buxerette. I, 258; II, 203.

D

Dame (la) de la Font-Chancela. I. 117.
Dame (la) de l'Étier. I, 117.
Dames. I, 99-109-115.
Dæmogorgon. I, 127.
Décrochements de l'estomac. I, 300, 307.
Déesse (la) Robigo. I, 333.
Demoiselle (la). I, 121; II, 133.
Demoiselles. I, 99-115-121.
Dépatures (les) de Gargantua. II, 195.
Depontani senes. I, 50.
Devanteau. I, 275; II, 28.
Devin. I, 235-240; II, 264.
Devin (le) sans le savoir. II, 264.
Diable (le) meunier. I, 126-128.
Diable (le) sur le poirier. II, 234.
Diableries. I, 99-126.
Dictons et proverbes. II, 168.
Dieu (le) Crépitus. I, 333.
Dieu (le) sans nom. I, 127.
Dieu-Soleil (le). I, 8.
Dieu-Taureau (le). I, 10.
Dieu te cresse! II, 117.
Dimanche (le) brandonnier. I, 35-40.
Dolmen (le) de Montborneau. I, 106.
Dolmens, I, 101-102-105-106; II, 77, 159-197.
Doumayselas (les). I, 115.
Dracontia. I, 213.
Dragon. I, 197-200-209.
Dragon (le) de l'Ascension. I, 202.
Dragon (le) de Saint-Spire. I, 201.
Drap du sceau. II, 32.
Droit de Bertholle. II, 57.
Droit de coquinage. II, 67.
Droit de Julie. II, 67.
Droit joli. II, 67.
Drôle, drôlesse. I, 275; II, 112.
Druides. I, 4-51-53-166-182.
Duc camus (le). II, 145.

E

Écrevisse de fumier. II, 246.
Effe (l') à la Dame. I, 117.
Égypte (l') en Berry. II, 211.
Eirésionè (l'). I, 63.
Ekiam (fête de l'). I, 6.
Emporter le dousi. II, 232.
Enchanteur (l') Merlin en Berry. I, 139.
Enchappe. I, 295-299.
Endarce. I, 295.
Enfile-aiguille (l'). II, 149-151.
Engrange (l'). II, 149.
Entorse. I, 300.
Envies. II, 2,
Envoûtements. I, 291.
Éprouves (les). II, 280.
Équarrisseurs de bois rouge. II, 186.
Ermieux. I, 310.
Essorillés (les) de Mouhers. II, 220.
Éternument. II, 117.
Éteuf (l'). I, 78-86; II, 61.
Eumieux. I, 310.
Excommunication des hannetons. I, 42.
Exploit (l'). II, 25.

F

Fades (les). I, 99-109-113.

Fadet (le). I, 109.
Faiseurs de nuées. I, 259.
Fanæ gallicæ. I, 107.
Faramineuses (bêtes). I, 228.
Farandole (la). II, 152.
Fat. I, 110.
Fata. I, 108.
Fatuæ Gallicæ. I, 107-109.
Faucheux (les) de Chaillac. II, 219.
Fauconnier de France (un grand). I, 261.
Faux (les) témoins de Montipouret. II, 218.
Fé (le). 1, 109.
Fée (la) de la Font-Chancela. I, 117.
Féerie berrichonne. I, 99.
Fées (les). I, 99.
Femmes (les) de la Châtre. II, 197.
Femmes médecins. I, 305.
Fer. I, 62-104; II, 38.
Fert'Imbault (la). II, 192-194.
Fête de la Maye. I, 70.
Fête de la Saint-Jean. I, 78.
Fête du Nourouz. I, 73.
Fêtes du Soleil. I, 1-78.
Feu du temps. I, 3-254.
Feu nouveau (le). I, 4.
Feu (le) Saint-Michel. I, 89.
Feux de la Saint-Jean. I, 78.
Fèves. I, 25-40; II, 83.
Fieu. II, 114.
Fileuses (les). I, 108.
Filles des géants (les). I, 113.
Fleur de sang. I, 320.
Foires aux œufs. I, 74.
Foires aux Vieilles. I, 43.
Fols-Sages (les). I, 110.
Folles. I, 109.
Follet (le). I, 15-109-276.
Fontaine (la) à la Dame. I, 117.
Fontaine (la) du Griffon. I, 108.
Fontaines. I, 323-332; II, 6.
Forçure. I, 303-311.
Formules de politesse. II, 118.
Fouin. II, 237.
Fous. I, 28-110; II, 178.
Frappe-pal (droit de). II, 65.
Frêne. I, 238.
Frey (le dieu). I, 13; II, 120.
Fromentée. I, 68; II, 228.
Fumelle. II, 107.
Funérailles. II, 70.
Furon (le). II, 149-155.
Fuseau (le) de la Vierge. II, 249.
Futaine (la). I, 87.

G

Gages. I, 275.
Galerie couverte. I, 102.
Galgals. II, 76.
Galline (la). II, 149-150.
Garce. II, 112.
Gargamelle. I, 306; II, 197.
Gargantua. I, 107-306; II, 195.
Gargantua en Berry. II, 195.
Gargouille (la) de Rouen. I, 201.
Gâteaux cornus. I, 7.
Gaulois. I, 3-33-44-79-84-90-292; II, 188.
Gayère. I, 170.
Géant (le) Floki. II, 196.
Géante. I, 111.
Géants. I, 106; II, 196.
Gentilhomme (un). II, 116.
Georgeon. I, 16-122-126-146-155-169, 259-295; II, 240.
Georget. I, 126; II, 275.
Gerbaude (la). I, 278; II, 132-137.
Glorieux (les) de Transault. II, 218.
Glorieux (les) d'Issoudun. II, 218.
Gnayen aragn. I, 268.

Gôt (le grand). I, 314.
Gourlaud (le). II, 23.
Gourou (le). II, 23.
Grafol (le). II, 81.
Graisse de chrétien. I, 165-312.
Grand'Bête (la). I, 176-182-228.
Grand (le) dragon de Babylone. I, 201.
Grandgousier. II, 197.
Grand'Gueule (la) de Poitiers. I, 201.
Graouilli (le) de Metz. I, 201.
Grecs (les) de Neuvy-Saint-Sépulcre. II, 217.
Grêleux (les). I, 254-259-263.
Grellet (le). II, 250-263-283.
Grellet-le-Devin. II, 264.
Grenouilles (les) d'Argy. I, 136.
Grillon (le). II, 250-264-283.
Gué (le). I, 55.
Guenaux. I, 267 ; II, 175.
Guenillière. II, 175.
Guépins (les) d'Aubigny. II, 223.
Guerre (la) à Maurons. II, 142.
Gui (le). I, 53-54-86-214-285.
Gui (le) d'aubépine. I, 58.
Guigne blessée. II, 234.
Guilané. I, 11.
Guilaneu, Guillan-neu. I, 11.
Guillaume Ier de Chauvigny. I, 31.

H

Habillé de soie (un). II, 115.
Haille (la). I, 85.
Hanneton. I, 42; II, 247.
Hanouka (le). I, 5.
Haoma (le). I, 54-57.
Harnois de gueule. II, 174.
Héol. I, 86-88.
Herbe à la forçure. I, 311.
Herbe d'engaire. I, 119.
Herbe de mars. I, 217.
Herbe de saint Roch. II, 291.
Herbe d'or. II, 233.
Herbe du Pic. I, 216-288.
Herbe Matago. I, 216-218.
Herbe Sainte-Honorée. I, 308.
Herbes de la Saint-Jean. I, 96-238-288.
Herbes du mort. II, 71.
Herbes du sabbat. I, 57.
Heren-Sugue (le). I, 212.
Hirondelles. II, 250-263-289.
Hoc habet. II, 154.
Holais. I, 8.
Home (le). I, 57.
Homme (l') au râteau. I, 162.
Homme (l') du Tertre Rouge. I, 171.
Homme (l') merveilleux. I, 138.
Huée (la). II, 144.
Huile d'hérisson. I, 308.
Hulotte (la); son langage. I, 225.
Huppe (la). I, 231.

I

Iana. I, 48.
Idiots. I, 110.
Ielle. II, 105.
Il. I, 126.
Ile (l') du bonheur. II, 55.
Indra. I, 5-260.
Innocents. I, 110.

J

Jablotte. II, 136.
Jacques (le bonhomme). I, 222. II, 295.
Jacquet. II, 192-193.
Jana. I, 48-85
Jaquemart. II, 64.
Jardin aux orties. II, 236.
Jarretière de la mariée. II, 51.
Jau. I, 198; II, 238.

8-85.
-300.
I, 22.
ceux. I, 126-139.
I, 71.
rie. II, 248.
6-265-268.
rts. I, 265-290.
. II, 149.
I, 132.
Joanée I, 78.
Joubarbe. I, 227.
Jours de la Vieille. I, 45.
Julé. I, 13.
Jurons. II, 114.
Justice (la) de Sainte-Sevère. II, 197.

K

Kerskocken. I, 13.
Kimris. I, 34.
Kobolts. I, 109.
Koridwen. I, 86.
Kuttentrie (le). I, 54.

L

Laberne (la). I, 199.
Lac (le) aux Fées. I, 118.
Lagofé (le). I, 118.
Langage des animaux. I, 221.
Langous. II, 245.
Laveuses de nuit. I, 99-123.
Légendes historiques. II, 301.
Levrette (la). I, 176-182-228.
Liba. I, 39.
Lièvre blanc (le). I, 155.
Lièvre (le) de Pâques. II, 293.
Lion (le) son langage. I, 230.
Lituus (le). I, 243.
Livrées. II, 26.
Locutions locales. II, 168.
Lordaud. II, 20-21.
Loriot (le); son langage, I, 222.
Lotos (le). I, 286.
Lou daro de la Fadée. I, 113.
Lou Leberou. I, 176.
Loup. I, 181; II, 122-129.
Loup-Brou (le). I, 176-179-181-228.
Loup-Garou. I, 291-180-181-236.
Louve. I, 184.
Lu (la). II, 158.
Lucane. I, 268-284.
Lui. I, 126.
Lune dure. II, 285.
Lune perdue. II, 285.
Lune tendre. II, 285.
Lycanthrope. I, 181.

M

Mab-Rohan. II, 116.
Mahboul (le). I, 111.
Mai. I, 59. II, 276.
Mai (la reine de). I, 69.
Maïa (la reine). I, 70.
Main ouverte (la). I, 268.
Mais (les). II, 16.
Maistre (le) visiteur des chairs et poissons. I, 30.
Maître Jean. I, 127.
Mal à saint. I, 235-317.
Mal de saint Silvain. I, 306.
Malin (le). I, 126.
Manches (les). I, 66.
Mandragore (la). I, 219.
Manger le crapaud. II, 135.
Mara (la). II, 283.
Marais (le). II, 272.
Marchader. I, 278; II, 223.
Marchands de saint Hubert. I, 331.
Marche-à-terre. I, 278; II, 223.
Marcou (le). II, 5.
Marelle (la). II, 149.
Margemah (les). II, 77.
Mariage. II, 16.

Mariages (les) du jeudi. II, 22.
Mariages (les) du mois de mai. II, 20
Marillier (le). II, 10.
Marloup. I, 179.
Marque du mouton. II, 32.
Marquet. II, 3-194-275.
Marquette. II, 34.
Marses. I, 99-106.
Martes. I, 99-105-138.
Marthin. I, 137.
Martin. I, 262.
Martiner. II, 293.
Matago. I, 216-219.
Maufait (le). I, 15-127-274.
Mauloup. I, 179.
Maures (les) en Berry. II, 142.
Mauvais (le). I, 126.
Mauvais œil (le). I, 236-265-266.
Mauveux. I, 267.
Mauvue (la). I, 265.
Maya. I, 70.
Maye (la). I, 70.
Mazarin. II, 223.
Médecine. I, 235-294-317.
Médion. II, 133.
Mélusine. I, 122.
Ménageot. I, 61-65-129-272; II, 169.
Meneux de loups. I, 138-236-280; II, 218.
Meneux (les) de loups de Gournay. II, 218.
Meneux de nuées. I, 236-254-261-262.
Menhirs. I, 102-111.
Menon (le). II, 22.
Menus suffrages. II, 173.
Mercadier. II, 223.
Merle (le); son langage. I, 223.
Merlin. I, 138-201.
Messe de commère. II, 14.
Messe de saint. I, 323.
esse du coussin blanc. I, 2.
Messe du Saint-Esprit. I, 291-295.
Messe noire. II, 240.
Mest du mariage. II, 66.
Métayer (le) loup-brou. I, 182.
Meuniers (les). I, 120.
Miche et tourte. II, 224.
Michelets (les). I, 78-89.
Milieu (le) sacré. I, 51.
Ministre (un). II, 222.
Miquelots (les). I, 89.
Mirtil (le). I, 199.
Mois (le) des ânes. II, 22.
Moissonneurs. II, 132.
Moloch. I, 81.
Monsieur (un). II, 115.
Montagne (la) du Soleil. I, 88.
Mont Saint-Michel. I, 88-91.
Monuments druidiques. I, 100-101-109.
Morin. I, 18; II. 142.
Môron (le). I, 198.
Morosophes (les). I, 110.
Motogo. I, 219.
Mouche (la). II, 243.
Mouches catholiques. I, 308.
Moule à boudins. II, 262.
Moure-jamais (le). I, 227.
Mouron (le). I, 199.
Mulet-Odet (le). I, 171.

N

Naissance. II, 1.
Nannettes (les). I, 52.
Naraka (le). I, 172.
Nau. I, 1-2. II; 294.
Naulet. I, 3-12.
Nça (les). II, 77.
Néhalennia. II, 43.
Nielle (la). I, 37-39.
Noble (un). II, 115.
Noël. I, 47-183; II, 295.

Nolet. I, 12.
Nombres pairs et nombres impairs. II, 124.
Noms de bœufs. II, 141.
Noms de chiens. I, 278.
Noms de lieux berrichons. II, 205.
Noms du Diable. I, 126.
Noms propres berrichons. II, 204.
Notre-Dame de la Haine. I, 332.
Nouel. I, 6-9.
Nourouz (le). I, 73.
Novel. I, 9.
Nuit-mère. I, 4.
Nuit-suprême. I, 4.

O

Odin. I, 172; II, 136.
Œillade (l'). I, 268.
Œuf cocatrice. I, 198.
Œuf d'or. I, 211.
Œuf (l') du monde. I, 212.
Œuf (l') primitif. I, 212.
Œufs de jau. I, 196-202.
Œufs de Pâques. I, 68-69-74.
Œufs de serpent. I, 210-212.
Œufs dorés. I, 71-73.
Œufs durs. I, 74.
Œufs rouges. I, 71.
Office (l') à l'envers. II, 240.
Oie (l') de la Saint-Martin. II, 293.
Oiseau (l') de la mort. I, 226-275.
Oiseau (l') de la Passion. II, 241.
Ondines. I, 118.
Ophrys-mouche (l'). I, 218.
Oraison de Saint-Hubert. I, 331.
Orbillons. I, 319.
Oreillons. II, 73.
Orme (l') Marmouër. I, 269.
Orme (l')-Râteau. I, 162.
Ortolan; son langage. I, 223.
Orvet. I, 199.
Oscilla. I, 13.
Os de taupe. I, 284.
Os de Typhon. I, 63.
Osculum (l'). II, 31-35.
Oulle (la). II, 57.
Ours (l'); son langage. I, 232.
Ovum anguinum. I, 209-212.
Ovum serpentinum. I, 203.

P

Pain (le) du bon Dieu. I, 286; II, 104.
Pains aux bœufs. I, 6.
Pains cornus. I, 9.
Pains de Noël. I, 11.
Pains d'étrennes. I, 11.
Palets (les) de Gargantua. II, 197.
Palilies (les). II, 127.
Paniers (les) du curé de la Buxerette. II, 203.
Panseux de secret. I, 239-294-297-301-315.
Papier terrier. I, 190.
Pâques. I, 67-71-72; II, 275-280-289.
Paré ou caffé. II, 149-153.
Parler chrétien. I, 8. II; 168.
Paroles secrètes. I, 295.
Parques. I, 108-113.
Parrain et filleul. II, 9.
Parsignons. I, 300-304.
Part à Dieu (la). I, 23-25; II, 338.
Passes ou signes magiques. I, 304.
Pâtés de Pâques. I, 74.
Patois berrichon. II, 161.
Pâtours. I, 67-69-163. II; 92.
Patron-Jacquet. II, 192.
Pauvres d'esprit. I, VIII-110.
Pèlerins mercenaires. I, 317.
Pentacle (le). I, 169.
Père (le) Carneval. I, 44.

Père-Feu (le). I, 4-79.
Pérenna. I, 43-47; II, 152.
Pérideipnon (le). II, 81.
Péris. I, 100.
Peste. II, 237.
Pête-en-gueule (la). II, 149-154.
Petit bonhomme vit encore. II, 149-153.
Petit (le) enfant de Noël. I, 12.
Peulwans. I, 105-111.
Phœbe. I, 23.
Philippe de Breuilbault. I, 261.
Phlipet. II, 275.
Pic. I, 216-224; II, 258-282.
Pie. II, 232-241.
Pièce de mariage. II, 40.
Pied (le) de Bourges. II, 195.
Pierre (la) à la Bergère. I, 103.
Pierre (la) à la Crie. I, 44.
Pierre (la) à la Fée. I, 101.
Pierre (la) à la Femme. I, 111.
Pierre (la) de Leu ou du Lu. I, 102; II, 159.
Pierre (la) de lynx. II, 249.
Pierre (la) des Las. I, 101-103; II, 159.
Pierre (la) des morts. II, 78.
Pierre-La (la). I, 102.
Pierres à la Marte. I, 101.
Pierres-Bures. I, 102.
Pierres-Fées. I, 101.
Pierres-d'Epnel. I, 102.
Pierres druidiques. I, 101.
Pierres-Folles. I, 101-102-109-116.
Pierres-Grises. I, 102.
Pierres-Jômatres. I, 101-109.
Pierres-Sottes. I, 109.
Pigeons (les) de M. de Longbôt. II, 200.
Pignarèche. II, 242.
Pilæ (les). I, 13.
Pilée (la). II, 228.
Pinson (le); son langage. I, 222.
Piquer le crapaud. II, 136.
Pistoles magiques. I, 15.
Pivert. I, 216-224; II, 258-282.
Plat de noces. II, 67.
Plat de viande garni (le). II, 66.
Plavine (la). I, 199.
Pochette cousue. II, 11.
Poêlée (la). II, 138.
Poison. II, 237.
Pomme (la). II, 24-55.
Pomme d'orange. I, 27.
Pompe (la) des Trois-Rois. I, 21.
Porc. I, 13; II, 115-119.
Porcher. II, 92-121.
Pot aux roses. II, 56.
Pot cassé. II, 57.
Poule (la); son langage. I, 222.
Poule blanche. II, 37-240.
Poule d'amour. II, 37.
Poule de coutume. I, 190.
Poule des noces. II, 37.
Poule noire. II, 240.
Poule qui chante le jau. II, 238.
Poulette (la) à Jésus. II, 247.
Pourcelets (les) de Saint-Antoine. II, 246.
Pradakchina (le). I, 169.
Pré (le) à la Dame. I, 118.
Précieux sang (le). I, 319.
Prendre sans vert. II, 149-156.
Préservatifs contre les sorts. I, 284.
Prévance (la). II, 24.
Prière de la brûlure. I, 230.
Prière de l'âme. II, 70.
Prière de l'eau. I, 229.
— des araignées. I, 230.
— des aspics. I, 230.
— des bœufs. I, 229.
— du charme. I, 229.

Prière du feu. I, 229.
— du loup. I, 229.
— du tonnerre. I, 230.
Prieux de noces. II, 24.
Primevère. I, 85.
Prises de possession. II, 170.
Procureurs (les deux). I, 189.
Promesse (la). II, 17.
Protégés (les) de Saint-Martin. I, 120.
Proverbes et dictons domestiques. II, 288.
Proverbes et dictons météorologiques. II, 270.
Pyanepsies (les). I, 63.

Q

Qualqui d'cheux nous. II, 106.
Quatre pieds blancs (les). II, 192.
Quenouille, I. 114; II, 10-42-47.
Quenouille de la Vierge. I, 114; II, 10.
Quéreurs de pardons. I, 317.
Quilles du petit Jésus. II, 249.
Quintaine (la). II, 63.

R

Rabelais en Berry. II, 195.
Râlets (les) de Saint-Chartier. II, 218.
Rameau (le) des spectres. I, 57.
Rameau d'or (le). I, 57.
Rameaux (fête des). I, 53-112; II, 72.
Rebouteux. I, 310.
Recarlage. II, 57.
Rechignoux. I, 321.
Reine-Carême (la). I, 45.
Reine-de-mai (la). I, 69.
Reine des Fades (la). I, 113.
Reine Maïa (la). I, 69.
Reliques des Trois-Rois. II, 6.
Remède royal (le). I, 310.
Remède universel (le). I, 57.
Remégeux. I, 165-295-310.
Repas funèbre. II, 80.
Résipère (le). I, 295.
Réveillon. I, 5-16-17.
Ribaud. I, 173.
Rimouères. II, 270.
Ritous (les) ou Ritavas. I, 48.
Robertaud. II, 249.
Robert d'Arbrissel. I, 320.
Robes de noces. II, 31.
Rogations. II, 290.
Rognures d'ongles. I, 289.
Roi (le). I, 278; II, 132-177.
Roi (le) au grand nez. II, 144.
Roi Bertaud (le). II, 249.
Roi (le) des bacheliers. II, 61-62-63.
Roi (le) des merciers. II, 132-181.
Roi (le) des moissonneurs. I, 278; II, 133-181.
Roi (le) des Ribauds. I, 175.
Roi Huguet (le). I, 171.
Rois. I, 175; II, 294.
Rois (les) de la Fève. I, 18; II, 181.
Rois (les) de la Trinité. II, 177.
Rois (les) du Berry. II, 176.
Roibry (le). II, 62-249.
Roitelet (le). II, 62-249.
Ronds des fées. I, 121.
Rossignol. I, 224-231; II, 245.
Rossignol (le); son langage. I, 224.
Rôtie au vin. II, 6-52.
Royauté de la Trinité. II, 177.
Royautés (les). II, 133-176.
Ruiche. II, 262.
Runes. II, 123.

S

Sabbat. I, 158-160.
Sabbat (le) des chats. I, 155.
Sabine. I, 86.

Sacæa. I, 41.
Sacristains. I, 258-259-262.
Saint-Abdon. I, 330.
— Acaire. I, 319.
— Aignan. I, 318.
— André. II, 279-293.
— Antoine. I, 327 ; II, 295.
— Barnabé. II, 279.
— Bon. I, 332.
— Boniface. I, 319.
— Brice. I, 136.
— Clair. I, 255-319.
— Cœur. I, 320.
— Crépin. I, 321.
— Criard. I, 322.
— Denis. II, 292.
— Éloi. I, 329.
— Ennemond. I, 329.
— Eutrope. I, 318-290; II, 275.
— Fiacre. I, 320.
— Firmin, I. 320.
— Genefort. I, 321.
— Genou. I, 256-319.
— Georges. II, 275.
— Germain. I, 90-256 ; II, 368.
— Goussaud. II, 277.
— Herbot. I, 330.
— Hubert. I, 331.
— Ives. I, 330.
— Jacques. II, 193-350.
— Janvier. II, 126-176.
— Jean. I, 78-84-158-190-238-301 326; II, 292.
— Julien. I, 261.
— Langouret. I, 320.
— Laurent. I, 321 ; II. 291.
— Laurian. I, 255.
— Lazarre. II, 124-350.
— Mamert. II, 275.
— Marc. II, 275.
— Marcel. I, 321 ; II, 147.
Saint-Marcoul. II, 5.
— Marien. I, 321.
— Marin. I, 321.
— Martin. I, 120-129-132-261-321 ; II, 274-292.
— Mauvais. I, 332.
— Maximin. II, 277.
— Médard. II, 125-279.
— Michel. I, 88-190-321.
— Nicolas. I, 301 ; II, 125.
— Orban. I, 319 ; II, 277.
— Ouen. I, 319.
— Pancrace. II, 275.
— Pantaléon. I, 324.
— Pâti. I, 320.
— Paul. II, 271.
— Phallier. I, 257-319.
— Philippe. II, 275.
— Pierre. I, 224-255.
— Raboni. I, 319.
— Roch. I, 321 ; II, 291.
— Senen. I, 330.
— Sequaire. I, 332.
— Servais. II, 275.
— Sevain. I, 136 ; II, 277.
— Silvain. I, 306 ; II, 277.
— Souain. I, 136 ; II, 277.
— Sovain. I, 136, II, 277.
— Thomas. II, 294.
— Urbain. I, 319.
— Ursin. I, 86-135.
— Vincent. I, 271-274.
Sainte-Anne. I, 318 ; II, 43-249.
— Apolline. I, 318.
— Catherine. II, 293.
— Claire. I, 319.
— Croix. I, 61 ; II, 275.
— Luce. II, 294.
— Madeleine. II, 291.
— Marguerite. II, 5.
— Nennoch. I, 180.

Saint-Quioute. II, 277.
— Sevère. I, 114; II, 350.
— Solange. I, 78-92-93-157-283; II, 176.
Saints-Battus. II, 125.
— de glace. II, 275.
— médecins. I, 317.
— vendangeurs. II, 275.
Salamandre. I, 199; II, 245
Samaritains (les) de Cluis-Dessous, II, 217.
Samedi (le) aux deux besaces. II, 260.
Sanciaux (les). I, 39.
Sang-rafoë (le). I, 55.
Sarpent (la) volante. I, 201.
Saunées. I, 273.
Secret (le). I, 60-295-301.
Secretains. II, 10.
Seigneur (le) de Crozant. II, 172
Seigneur (le) de Puy-Guillon. II, 172.
Seigneurs (les) de Culan. I, 156.
Sélage (le). I, 86.
Sementines (les). II, 151.
Semouneux (les). II, 24.
Septenaires (les). II, 5.
Serpent (le) aux diamants. I, 203.
Servantes de prêtres (les). II, 132-133.
Sexagénaires (les). I, 50.
Signe de la croix. I, 300.
Silicernium (le). II, 81.
Sire-Noël. I, 3.
Sol (le) et le denier. II, 42.
Sole (la). I, 78-86.
Soleil (fêtes du). I, 78-86.
Sol novus. I, 8.
Sol verus. I, 8.
Soma (le). I, 57.
Somnambule (la) de Châlost. I, 307.
Sonneurs pour les temps d'orage. I, 258.
Sorcellerie. I, 155-165-235-254-265-284.
Sorcier (le) malgré lui. I, 269.
Sorciers (les) d'Herry. II, 222.
Sorciers-médecins. I, 294-314.
Sornettes. II, 114-216.
Sorts. I, 60-236-265-279-287.
Sot. I, 110.
Sottais (les). I, 109.
Sottes. I, 109.
Soubbouvin (le). II, 23.
Soufflet (le). I, 199.
Soule (la). I, 87 ; II, 61.
Soulé. I, 86 ; II, 274.
Soulette. I, 87.
Soulier (le) de la mariée. II, 30-34.
Soupe à l'oignon (la). II, 53.
Soupe au lait (la). II, 6-54.
Soupe en vin (la). II, 52.
Sourd (le). I, 199 ; II, 245.
Stanislas. I, 309.
Stupas. II, 76.
Suivre une fille. II, 17.
Sulis (la déesse). I, 93.
Sunge (le). II, 236.

T

Tabernacle (le). II, 235.
Tac (le). I, 198.
Tarasque (la). I, 201.
Taupes. I, 284-297-298.
Tempestarii. I, 260.
Terre Sainte (la). II, 79.
Testament devant l'autel de la Vierge. I, 261.
Tête de loup. II, 23,
Têtes de bêtes clouées aux portes. I, 292.
Thériaque. I, 310.
Théurgie. I, 296.
Tire-Arrache (la). I, 224,

Tireurs (les) de coups. I, 301.
Tissier (le). I, 161.
Toile de mai. II, 233.
Toile du ventre. I, 300-307.
Tombelles. I, 104-270; II, 77-84.
Tondailles. I, 114; II, 127.
Tornant (le). I, 164.
Tortiau (le). II, 24.
Touin (le). I, 222.
Tour de Babylone. I, 200.
Tour du Bon-an. I, 42.
Tourtier (le). II, 225.
Traine. I, 68. II, 17.
Trèfle à quatre feuilles. I, 86-238-287
Tréfoué. I, 1.
Treizains. II, 40.
Treues (les). I, 309; II, 245.
Trêve (la) de Dieu. II, 85.
Trifoutets. II, 135.
Trois (les) pas du dieu Vichnou. II, 196.
Tropet. II, 276.
Trou (le) à la fileuse. I, 108.
Trou (le) aux Fades. I, 114.
Trou-aux-rats (le). I, 308.
Troufiau. I, 1.
Trufau. I, 1.
Tsa-maraude. II, 23.
Tuer le ver. I, 194.
Tu l'as! II, 154.
Tumulus. I, 104-270.
Tumulus des Chocats. II, 84.
Turquins de Déols. II, 219.
Tusse (la) à Martin. I, 138.
Tusse (la) à Merlin. I, 138.

U

Urbets (les). I, 41.
Ut. II, 200.

V

Vacances (les) des tondailles. II, 127.
Varin. I, 295.
Varinaux. I, 278.
Veau (le). II, 132-135.
Velus (les). I, 115; II, 9.
Vendre sa vigne. II, 23.
Vendredi blanc (le). II, 122.
Ver (le). I, 194.
Verrues. I, 289-297.
Vert (le). II, 156.
Vertaupe (la). I, 295-298.
Verveine. I, 86-288-311.
Victoire. II, 365.
Vieille (la). I, 46-49.
Vieille (la) de la mi-carême. I, 43.
Vieille (la) et la jeune. I, 46.
Vierges (les) de l'île de Sein. I, 260-305.
Vieux (le) de la montagne. II, 30.
Vieux Guillaume (le). I, 127.
Vieux Pol (le). I, 127.
Vignèrons. II, 144-147.
Vilain (le). I, 126.
Vin de cayenne. II, 230.
Vin (le) de la St-Martin. II, 293.
Virer les couètes. II, 155.
Vouivre (la). I, 209-210.

W

Wode. I, 172.

Y

Yama. I, 172.
Yapi. II, 219.
You! you! I, 68; II, 35-44.

Z

Zez (le). I, 74.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES LOCALITÉS DU BERRY

MENTIONNÉES DANS CET OUVRAGE

A

Abdon (l'abbaye de Saint-). II, 343.
Aigurande. I, 101-258-330; II, 177-342-343-348-357.
Aire (l') aux Martes. I, 105.
Aix-dam-Gillon (les). I, 156; II, 215.
Alléan. II, 87-89.
Allogny. I, 102; II, 159.
Allouis. I, 102; II, 159.
Ambrault. II, 208.
Amourets (les). II, 209.
Ane-Vert (l'), II, 213.
Anglin (l') rivière. I, 100.
Anjoin. I, 102; II, 207.
Archy. II, 170.
Ardentes. II, 348-350.
Argent. I, 179-332.
Argenton. I, 8-43-49-223-321; II, 30-147-345-354-359.
Argy. I, 136; II, 208.
Arnon, rivière. II, 63.
Arpheuilles. II, 212.
Ars. II, 170.
Arthon. II, 206.
Asnières. II, 222.
Asy. I, 24-25.
Aubigny. II, 223.

B

Badecon. II, 82.
Bâfrerie (la). II, 209.
Bagneux. I, 102.
Baudins (les), commune de Lacs. I, 178-274; II, 93.
Baugy. II, 87-206.
Bauce (la). II, 170.
Beaulieu. II, 215.
Beauvais, commune de Fougerolle. I, 154.
Becavinière (la). II, 209.
Bec de vin (le). II, 209.
Belle-Étoile (la). II, 213.
Bengy-sur-Craon. I, 39; II, 10-23-25-29-37-72-215.
Berthenoux (la), I, 146-148-151-262; II, 12.
Besace (la). II, 206.
Blanc (le). II, 209-210-219-244.
Blancafort. II, 351.
Boichau (le). II, 162-225.
Bois-Bureau (le). II, 34.
Bois des Mamelouks (le). II, 212.
Bois-Gros (le). I, 68.
Bommiers. II, 90-320.
Bos (le). I, 114-115.

Bouges. I, 109.
Boulaise, près Vic-Exemplet. I, 192-195; II, 91.
Bourdoiseau. II, 127.
Bourg-Déols (le). II, 182.
Bourges. I, 20-37-41-44-49-86-179-183-203-241-269-307-320; II, 13-23-32-66-67-68-71-127-145-152-195-205-210-211-213-215-216-219-315-326-331-334-335-336-343-346-348-357.
Boussac. II, 215-348.
Bouzanne (la), rivière. I, 100; II. 201.
Brame-Pain. II, 207.
Brécy. I, 156-159.
Brelanderie (la). II, 213.
Brenne (la). I, 117-236-263; II, 131-162-203-225.
Breuil (le). II, 65.
Briantes. I, 104; II, 89-213-343-348.
Brigaudière (la). II, 261.
Brillebaud. I, 261.
Brion. II, 116.
Brisepaille. I, 306.
Bué. I, 235.
Buxerette (la). I, 258; II, 201-203.
Buzançais. II, 181-207-208-209-212-213.

C

Cacots (les). II, 220.
Câlinerie (la). II, 209.
Carrefour aux Chocats (le). II, 84.
Carroi-Billeron (le). I, 156.
Carroir à la Monnaie (le). I, 162-163.
Carroir de Beauvais (le). I, 154.
Carroir de la Croix-Tremble (le). I, 162-163.
Carroir de l'Orme-Râteau (le). I, 162.
Carroir des Maux-Quartiers (le). I, 162.
Carroir des Pas-Pressés (le). I, 162-164.
Carroir du Chêne à la Bouteille (le). I, 162-163.
Chabris. I, 257.
Chaillac. II, 213.
Chalais. II, 212.
Champagne berrichonne. II, 162-225-227-331.
Champ (le) à la Dame. I, 117.
Champ (le) de la Cave. I, 271.
Champ (le) de la Demoiselle. I, 121.
Champ (le) des Las. I, 102; II, 159.
Champ-Florentin. I, 104.
Champenoise (la). II, 207.
Champillet. I, 273-280-283-348.
Chante-Clair. II, 212.
Chante-Grelet. II, 213.
Chante-Grue. II, 212.
Chante-l'Oche. II, 212.
Chante-Loube. II, 212.
Chante-Loup. II, 212.
Chante-Merle. II, 212.
Chante-Ouant. II, 212.
Chante-Pucelle. II, 213.
Chante-Raine. II, 213.
Chante-Renard. II, 212.
Chapelle Dam-Gilon (la). I, 86,
Chapelle du Fer (la). I, 328.
Chapelotte (la). I, 329; II 207.
Chaperon-Rouge (le). II, 213.
Charbon-Blanc (le). II, 214.
Charenton. II, 206.
Chârost. I, 307.
Chasse-Pain (le). II, 207.
Chassignolle. I, 109-320.
Châteaumeillant. I, 43-50-51-123; II, 95-215-301-316-343-348-356-357.

Châteauneuf. I, 25-38-74; II, 215 ' 343-358.
Châteauroux. I, 163-166-171-223-307; II, 56-66-132-156-170-181-195-212-219-327-347-348-349-354-359-363.
Châtelet (le). II, 348.
Châtillon-sur-Indre. I, 298; II, 156-195-249.
Chaume (la) de Chavy. I, 67.
Chaumoi (le) de Montlevic. I, 119-120; II, 141.
Chavy, commune de Montgivray. I, 67.
Cher (le), rivière. I, 39-69-74-111-177-203-235-320-332; II, 29-135.
Chitray. II, 90.
Chopinerie (la). II, 209.
Ciron. II, 208.
Claise (la), rivière. II, 203.
Clavières. I, 307; II, 348.
Clion. II, 195-212-243-277.
Clouds (les), commune de Thevet. II, 92.
Cloué. II, 208.
Cluis-Dessus. I, 43-49-68-94-138-171-259; II, 12-25-28-33-35-47-123-133-139-158-202-206-217-245-258-348.
Cluis-Dessous. I, 44-105-328; II, 170-175-177-217.
Cocoterie (la). II, 213.
Coings. II, 213.
Condé. II, 209.
Coquinerie (la). II, 207.
Corlay. II, 201.
Cors, château. II, 90.
Cosnay, commune de Lacs. I, 104-163-226-269-271-272-274-277-280; II, 88-95.
Couarde (la), rivière. II, 210.
Cours-les-Barres. I, 324; II, 211.
Cremeu, commune de Montlevic. I, 274.
Creuse (la), rivière. I, 100; II, 197.
Crevant. I, 102; II, 350.
Croix de l'Agneau (la). II, 92.
Croix-des-Rendes (la). I, 101.
Croix-Moquée (la). II, 95.
Croix-Mort (la). I, 280.
Croix-Tremble (la). I, 164.
Crosses. II, 206.
Crozan. II, 172.
Crozon. II, 177-211.
Culan. I, 156-201-304-348.
Cure-Bourse. II, 207.

D

Déjeunerie (la). II, 209.
Déols. II, 66-90-182-208-209-219.
Dîne-Chien. II, 207.
Diors. I, 116.
Dun-le-Roy. I, 31; II, 67.

E

Écueillé. II, 207-213.
Effe (l') à la Dame. I, 117-264.
Eguzon. I, 155-292; II, 6-37-74-84-135.
Etaillé, commune de Lourouer-Saint-Laurent. I, 65-269.
Etang (l') à la Fée. I, 117.
Etang (l') des Roses. I, 131.
Etrangle-Chèvre. II, 213.
Etrille-Pigeon. II, 213.

F

Ferrons (les), commune de Nohant-Vic. I, 124.
Fontaine (la) à la Dame. I, 117.
Fontaine (la) du Griffon. I, 108.
Font-Chancela (la), commune de Lacs. I, 117.

Font-Compain (la). II, 93.
Font-de-Font (la). I, 124.
Fontancier. I, 261.
Fontenay, château, (Cher). I, 2.
Fontenay, hameau, commune de Montlevic. I, 274; II, 141.
Forast (la). II, 201.
Forêt (la) de Châteauroux. I, 116.
Fougerolle. I, 109-164.
Fourches. II, 211.

G

Galetterie (la). II, 209.
Garenne (la), commune de Thevet. I, 22; II, 173.
Gargilesse, I. 94; II, 19.
Gourdon (le), rivière. I, 164.
Gournay. II, 34-177-218.
Gracay. I, 102, II, 207-213-215.
Grand-Caire (le). II, 211.
Grand'Fame (la). II, 207.
Grand'Font (la). I, 91.
Grand-Vengeux (le). II, 211.
Grange de Forge (la). I, 159.
Granges (la métairie des). I, 164.
Greletterie (la). II, 213.
Grimauderie (la). I, 58.
Guerche (la). II, 223.
Guérin, commune de Nohant-Vic. II, 173.

H

Haute-Brune (la forêt de). I, 111.
Henrichemont. I, 118-264; II, 210.
Herry. I, 235; II, 213-222.
Heugnes. II, 207-208-211.

I

Igneraie (l'), rivière. I, 119-120-129-261-269; II, 315.
Ignol. I, 39
Indre, rivière. I, 22-114-176-190-200 236-258; II, 61-195-210-243.
Issoudun. II, 180-182-196-215-218 227-245-320-343-347-348-355-356 361.

J

Jappe-Loup. II, 212.
Jappe-Renard. II, 212.
Jeu-Maloche. II, 207.
Joie (la). II, 209.
Jouet. II, 206
Jouhet. I, 190; II, 350-357.
Justice (la). II, 210.

L

La Châtre. I, 8-31-88-91-97-116-162 169-171-176-190-201-203-240-245 246-256-258-261-269-273-280-292 299; II, 25-29-48-74-87-114-119-122 132-137-141-162-176-193-197-198 210-211-214-215-229-231-236-241 242-249-301-315-341-368.
La Châtre-l'Anglin. I, 102; II, 213.
Lac (le) aux Fées. I, 118.
Lacs. I, 85-104-117-129-133-163-178 203-208-252-299-309; II, 48-79-88 92-141.
Lagnis (les). II, 212.
Lagofé (le). I, 118.
Landais (le). II, 173.
Lande (la). I, 327.
Laugette, commune de Notre-Dame de Pouligny. II, 348-356.
Lazenay. II, 213.
Léré. II, 207.
Levroux. I, 42-101-135-306; II, 181 207-213.
Lignac. II, 212.
Lingé. II, 207-212.
Linières. I, 7; II, 21-256-315-343-348 352-356-361.
Liniez. I, 101-109-207.

Loges (les), commune de Briantes. II, 348.
Longefont. I, 117.
Longoret. II, 203.
Lourdoueix-Saint-Michel. II, 342-362
Lourouer-les-Bois. II, 66.
Lourouer-Saint-Laurent. I, 65-163 219-262; II, 87-208-209.
Luant. II, 207.
Luçay-le-Libre. I, 102.
Lune (la). II, 213.
Lunery. I, 87.
Lury. II, 212.
Lys-Saint-Georges. I, 163.

M

Magny (le). II, 210.
Marçais. II, 209.
Mardelle (la). II, 249.
Mareuil. II, 61-62-213-249.
Marsilly. I, 28.
Martizay. II, 209-210-243.
Maucourants (les). II, 211.
Maurepas (le). II, 207.
Mehun-sur-Yèvre. I, 102-108; II, 63, 215.
Meillant. II, 315.
Menetou-Ratel. I, 235.
Menetou-Salon. I, 266.
Mers, I. 319; II, 207-211-213.
Métairie (la) des Granges. I, 164.
Mézières-en-Brenne. II, 64-194-209.
Mignonerie (la). II, 209.
Montaregret. II, 199-211.
Montborneau. I, 101-106.
Montchevrier. I, 101; II, 213.
Monte-à-peine. II, 211.
Montgarnaud, I, 105-108.
Montgenoux. I, 194.
Montgivray. I, 91-220-241-252; II, 170-210.
Montifaut. II, 211.
Montipouret, II, 34-201-206-218.
Montlevic. I, 119-120; II, 141-209-350.
Montpensier. I, 111.
Mont-Rond. I, 177.
Motte-Chauveron (la). II, 61.
Motte-Feuilly (la). II, 302-316-319 320-321-324.
Mottepeloux (la). II, 196.
Mouhers. I, 326; II, 177-220.
Moulin-Barbot (le). I, 280.
Moulins (Cher). I, 103.
Murat (la forêt de). I, 328.
Murs. II, 196-277.

N

Néret. I, 58; II, 320.
Nérondes. I, 2; II, 207.
Neuvy-Pailloux. II, 206.
Neuvy-Saint-Sépulcre. I, 68-120-319, 326; II, 70-85-170-172-213-217-348 350-357.
Neuvy sur-Baranjon. I, 95.
Nil (le). II, 211.
Nohant-en-Graçay. I, 102-109-116.
Nohant-Vic. I, 163-318; II, 170-173.
Notre-Dame de Pouligny. I, 114; II, 210-213.
Notre-Dame de Tendron. II, 178.
Notre-Dame de Vaudouan. I, 90-91, 116-328; II, 344.
Nuisance. II, 207.

O

Obterre. II, 213.
Onzay. II, 90.
Orsan. I, 320.
Orval. II, 316.

P

Pain-Dénié (le). II, 207.

Palluau. I, 31-86-320; II, 57-61-65 90-195-213.
Paraquin (le). I, 270-277.
Parpaillauderie (la). II, 213.
Passebonneau. I, 101.
Paunay. I, 236; II, 209.
Pèle-Busan. II, 208.
Pèle-Grue. II, 208.
Pèle-Villain. II, 208.
Pellevoisin. II, 213.
Pérouille (la). II, 209.
Petit-Souper (le). II, 207.
Peyrouse (la). II, 215.
Pialets (les). I, 271.
Pierre folle. I, 109.
Pilori (le). II, 210.
Pin (le). II, 85.
Pisse-Loup. II, 213.
Pisse-Vieille. II, 213.
Pitancerie (la). II, 208.
Planches. II, 65.
Point (le) du Jour. II, 213.
Pondron (le). II, 348.
Pontion. II, 171.
Pont-Roullin. II, 65.
Portefeuille (le), ruisseau. I, 100-105
Poulaines. II, 207.
Pouligny-Notre-Dame. I, 114-115.
Pouserie (la). I, 129; II, 93.
Pré à la Dame (le). I, 117-118.
Pré (le) de la Font-Compain. II, 93.
Pré du chapitre (le). I, 190.
Presle. I, 22-162-190.
Preuilly-sur-Cher. I, 39.
Prissac, I, 327.
Pucellerie (la). II, 213.
Puy-Guillon. II, 172.
Pyramides (les). II, 212.

Q

Quantilly. I, 86-235; II, 57.
Quatre-Œufs (les). II, 213.
Quatre-Vents (les). II, 213.

R

Raimonds (les). I, 240-246.
Rein-du-Bois (le). I, 108.
Riffauderie (la). I, 219.
Riola. I, 201-244-246-250-274.
Robert (la forêt de). I, 166.
Rochefolle. I, 109.
Rosnay. I, 236.
Rossignolerie (la). II, 212.
Rouille-Couteau. II, 213
Rouvres. II, 213.

S

Sablançay, Sainblançay. I, 203.
Saint-Amand. I, 171-177; II, 358.
Saint-Ambroise. II, 207.
Saint-Août. I, 190; II, 10-33-65-133-218-348.
Saint-Aubin. II, 207.
Saint-Benin-d'Asy. I, 324.
Saint-Benoît-du-Sault. I, 101-104; II, 354.
Saint-Bouise. II, 222.
Saint-Chartier. I, 2-22-124-163-200; II, 12-95-171-173-197-218.
Saint-Christophe-en-Boucherie. II. 348.
Saint-Ciran. II, 203.
Saint-Denis-de-Jouhet. I. 190; II. 350-357.
Saint-Doulchard. II, 23.
Saint-Firmin. I, 320.
Saint-Florent. I, 102; II, 23.
Saint-Florentin. II, 212.
Saint-Gautier. I, 8-117.
Saint-Genou. I, 256-306-319; II, 261.
Saint-Georges-sur-Moulon. I, 102-111.

Saint-Germain-sur-Aubois. II, 209-213.
Saint-Gilles. II, 243.
Saint-Hilaire. II, 352.
Saint-Lactencin. II, 212.
Saint-Marcel-lès-Argenton. II, 147.
Saint-Maur. II, 207-208-213.
Saint-Maurice-de-Cuffy. II, 178.
Saint-Palais. II, 215.
Saint-Pierre-de-Lamps. II, 209.
Saint-Plantaire. I, 101-328.
Saint-Sulpice-lès-Bourges. I, 30.
Saint-Valentin. II, 211.
Sainte-Cécile. II, 207.
Sainte-Gemme. I, 102.
Sainte-Sevère. I, 114-116; II, 197-218-273-343-348-356-359.
Sainte-Solange. I, 92-93-95-156-157-283-307-328; II, 273.
Salle-le-Roi (la). I, 112.
Sancergues. II, 222.
Sancerre. II, 222-32
Sans-Souci. II, 209.
Santranges. II, 215.
Sarzay. II, 173.
Saulot. I, 324.
Saunay. I, 236.
Savate (la). II, 213.
Selles-sur-Nahon. II, 208.
Soleil (le). II, 213.
Sologne. (la) I, 39-208-263; II, 31-57-156-223.

T

Tarte-y-fume. II, 209.
Tertre aux Chocats (le). II, 85.
Thevet. I, 22-189-261-262-271; II, 93-173-350.
Touchay. I, 229.
Tournon. II, 212.
Toutifaut. II, 207.
Tranzault. II, 218.
Travaille-Chien. II, 208.
Travaille-Coquin. II, 208.
Tristerie (la). II, 208.
Trompe-Chien. II, 207.
Trompe-Gueux. II, 207.
Trompe-Souris. II, 207.
Trou (le) à la Fileuse. I, 108.
Trou (le) aux Fades. I, 114.

V

Valençay. II, 212-213.
Varenne (la), contrée. I, 236-278.
Varenne (la), village. I, 90.
Varennes. II, 66.
Vatan. I, 101-255-319; II, 182.
Vaudouan. I, 90-91-94-116-328; II, 344.
Vendœuvres. II, 214.
Verdigny. II, 235.
Verneuil. I, 163-262.
Vesdun. II, 215.
Vic-Exemplet, ou Vic-sur-Aubois. I, 262; II, 91.
Vierzon. I, 11-102.
Vignes (les) du Château, près de Bourges. II, 196.
Villebernin. II, 65-90.
Villemond. I, 93.
Villemore. I, 164.
Villeneuve. I, 102.
Villiers (Cher). I, 203; II, 62-249.
Villiers-en-Brenne. I, 236.
Villiers (étang de) (Cher). I, 203 II, 127.

Y

Yèvre (l'), rivière. I, 44.

TABLE DES CHAPITRES.

TOME SECOND.

LIVRE QUATRIÈME.

Mœurs et coutumes.

		Pages
Chapitre premier.	— Naissance	1
Chap. II.	— Mariage	16
Chap. III.	— Funérailles	70
Chap. IV.	— Les Ames en peine	91
Chap. V.	— Civilité villageoise	98
Chap. VI.	— Les Bergères. — Le Vendredi blanc. — Le Loup	122
Chap. VII.	— Les Moissonneurs. — Le Roi. — La J'ment. — Les Servantes de Prêtres. — Le Veau. — Le Crapaud. — La Gerbaude.	132
Chap. VIII.	— Les Brioleux	139
Chap. IX.	— Les Vignerons. — La Huée. — Le Roi au grand nez	144

3 2044 010 091 387

The borrower must return this item on or before the last date stamped below. If another user places a recall for this item, the borrower will be notified of the need for an earlier return.

*Non-receipt of overdue notices does **not** exempt the borrower from overdue fines.*

Harvard College Widener Library
Cambridge, MA 02138 617-495-2413

WIDENER
BOOK DUE

WIDENER
MAR 1 9 1999
BOOK DUE

WIDENER
BOOK DUE

WIDENER
APR 2 4 1999
BOOK DUE

Please handle with care.
Thank you for helping to preserve library collections at Harvard.